

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

GUBIN Éliane, ed., " Pour une histoire européenne des femmes migrantes", in *Sextant*, Volume 21-22, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 2004.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Les illustrations de cet ouvrage n'ont pu être reproduites afin de se conformer à la législation belge en vigueur.

L'œuvre a été publiée par les
**Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de
l'Université Libre de Bruxelles**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

Sextant

Revue du Groupe
interdisciplinaire d'Etudes
sur les Femmes

21-22 • 2004



Femmes migrantes

..... ULB
ULB

**POUR UNE HISTOIRE EUROPÉENNE
DES FEMMES MIGRANTES
SOURCES ET MÉTHODES**

SEXTANT

*Revue bisannuelle publiée
par le Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes
avec le concours du Fonds Suzanne Tassier (ULB)*

21 - 22

2004

Les contributions de cet ouvrage ont été présentées lors du colloque international « **Pour une histoire européenne des femmes migrantes. Sources et méthodes** », organisé par le Groupe d'Etude pour l'Histoire de l'Immigration (ULB) et le Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes (ULB), à l'Université libre de Bruxelles les 7 et 8 mai 2004.

Le colloque et la publication des actes ont bénéficié du soutien du Fonds national de la Recherche Scientifique, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, du Département de l'Egalité des Chances de la Communauté Wallonie-Bruxelles, de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF), du Département des Relations internationales de l'ULB.

Nous remercions bien vivement tous ceux et celles qui nous ont apporté leur aide.

SOMMAIRE

- 7 Anne Morelli et Eliane Gubin**
Pour une histoire européenne des femmes migrantes
- 17 Jacques Gillen**
La «transparence» des femmes migrantes dans les archives
- 35 Anastasia Antiochos**
L'invisibilité des migrantes dans les archives «classiques»: le cas des femmes grecques
- 41 Sarah Vanessa Losego**
Les sources administratives et l'histoire des femmes migrantes. Exemple de trois histoires retracées à partir d'un même dossier de naturalisation
- 55 Bruna Bianchi**
Les «veuves blanches» en Italie au XIX^e siècle
- 83 Mareike König**
Itinéraires de domestiques allemandes à Paris vers 1900. Sources, méthodes et interprétations
- 117 Daniela Perco**
Les nourrices de Vénétie, migrantes temporaires
- 135 Carolina Leite**
Le rôle des Portugaises en France dans les choix résidentiels des migrantes. L'architecture domestique réinventée
- 161 Monika Mattes**
Les travailleuses immigrées, la politique de genre et le marché du travail ouest-allemand (1955-1973)
- 185 Ana Fernandez Asperilla**
Endoctrinement ou formation? Les émigrantes espagnoles, le travail et la qualification professionnelle vers le milieu du XX^e siècle

- 221 Frank Caestecker**
L'influence du genre sur la politique d'immigration des économies industrielles (Europe occidentale, première moitié du XX^e siècle)
- 241 Anne Summers**
Les initiatives des femmes britanniques pour la protection des migrantes (c. 1830-1900). Des archétypes en concurrence
- 261 Valérie Piette**
La protection des voyageuses. Une source pour l'étude des migrations féminines (XIX^e-XX^e siècles)
- 277 Anne Morelli et Jean-Philippe Schreiber**
Sources et méthodes pour l'histoire des «migrantes-militantes». Le cas d'Yvonne Jospa, juive immigrée en Belgique, communiste, militante anti-raciste
- 297 Bruno Benvindo : Lecture**

Pour une histoire européenne des femmes migrantes

Anne MORELLI et Eliane GUBIN

La féminisation actuelle des migrations est largement reconnue mais on oublie trop souvent que les migrations du passé ont, elles aussi, touché les femmes. Que ce soit parce qu'elles encourageaient ou subissaient les migrations des hommes ou parce qu'elles-mêmes voyageaient, les femmes ont été concernées par les départs. Mais si les femmes ont toujours pris part aux migrations, leur participation a rarement été visible et encore moins mise en valeur par les historiens.

Une histoire souterraine

Hors de l'histoire qui les envisageait seulement comme victimes, l'heure est donc venue de retracer la part diversifiée que les femmes ont prise dans les migrations. Mais l'histoire des femmes migrantes n'est encore qu'à ses premiers balbutiements. Une pionnière, Donna Gabaccia, a établi dès 1989 une bibliographie de 300 pages sur les femmes migrantes aux Etats-Unis¹ mais les travaux d'histoire y sont très minoritaires par rapport aux autres disciplines.

1. *Immigrant Women in the United States. A Selectively Annotated Multidisciplinary Bibliography*, Greenwood Press. Donna GABACCIA a également coordonné avec Franca IACOVETTA un volume intitulé *Women, Gender and Transnational Lives – Italian Workers in the World*, University of Toronto Press, 2002.

En effet, si les femmes migrantes sont l'objet de nombreux éclairages sociologiques, psychologiques ou même médicaux, leur histoire n'a, jusqu'à présent, fait l'objet que de très peu d'études. Ce n'est pas étonnant si on pense que cette histoire se situe au point de rencontre de trois domaines historiques ayant eux-mêmes émergé récemment : l'histoire des pauvres, l'histoire de l'immigration et l'histoire des femmes, trois domaines qui ne figurent encore qu'en pointillés dans les cursus classiques d'histoire. Le cadre théorique de l'histoire des femmes migrantes se situe donc à l'intersection de l'histoire de classe, de genre et de race, où les dominations possibles se superposent, la femme riche et blanche ayant des possibilités de domination supérieures à la femme pauvre provenant d'un pays ayant été colonisé.

À moyen terme, le Groupe d'Etude sur l'Histoire de l'Immigration et le Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles comptent mettre sur pied un réseau européen qui se penchera sur l'histoire des migrations de femmes aussi bien *vers* l'Europe qu'à *partir* de l'Europe et qu'à *l'intérieur* de l'Europe. L'étude de ces trois aspects est nécessaire à une étude qui se veut comparatiste, tant dans le temps que dans les formes que ces migrations féminines ont prises. A terme nous voulons donc étudier tant l'effet « push », qui a obligé des femmes à *quitter* l'Europe (ou certaines régions d'Europe) que l'effet « pull » qui a *attiré* d'autres femmes en Europe.

A ce titre, la migration des femmes européennes vers les Amériques, l'Afrique ou l'Australie nous intéresse d'un point de vue de l'histoire européenne pour comprendre quels sont les éléments – religieux, économiques, sociaux, voire politiques – qui ont motivé les femmes à partir. Ainsi nous aurions aimé en savoir plus, et inviter un chercheur australien spécialiste de la question, sur ces femmes irlandaises qui, au XIX^e siècle, quittent nombreuses leur pays via le port de Cork, pour aller se marier avec des inconnus (souvent d'ex-bagnards) en Australie. Comprendre leurs mobiles serait bien évidemment se pencher aussi sur la détresse économique et sociale de l'Irlande au XIX^e siècle et découvrir quels étaient les attraits de la situation matrimoniale vers laquelle elles partaient. Pour des raisons financières et des contraintes de temps, nous n'avons pu intégrer

pleinement à la première phase de nos travaux cette dimension des Européennes quittant l'Europe mais elle reste présente dans nos projets.

Des sources et une méthodologie spécifiques

Nous avons opté pour une première approche qui témoigne à la fois de la diversité du phénomène migratoire tout en ciblant l'attention sur les sources disponibles. Il s'agit donc de souligner la nécessité d'une approche méthodologique spécifique, de montrer les difficultés de l'enquête historique sur les femmes migrantes, à partir d'un certain nombre de cas. La question qui traverse en effet tous les exposés est bien celle des sources et de la méthode. Si les sources orales sont fondamentales dans les enquêtes actuelles, elles manquent cruellement pour les périodes plus reculées où il n'y a plus de protagonistes en vie.

D'un point de vue méthodologique, l'histoire des femmes migrantes oblige les historien-ne-s à faire preuve d'inventivité et d'innovation. En effet, comme on le lira dès les premières contributions de ce volume, bien que les femmes aient toujours pris part aux migrations, elles sont absentes d'un grand nombre de sources « classiques », ce qui oblige donc à en « pressurer » d'autres pour les rendre visibles.

La contribution de Sarah Vanessa Losego nous montre brillamment comment des dossiers de naturalisation peuvent nous éclairer sur l'histoire de femmes migrantes. D'autres contributions sont basées sur des enquêtes parlementaires, des sources notariales, des archives judiciaires, des documents d'entreprises ou de missions religieuses, des témoignages, de la correspondance privée... Certaines œuvres de fiction elles-mêmes devraient être prises en compte pour retracer l'histoire des femmes migrantes. Ainsi la nouvelle de Leonardo Sciascia, intitulée « L'examen », met en scène des recruteurs suisses sillonnant la Sicile dans les années 1960, à la recherche de jeunes filles aux doigts fins et habiles, qu'ils entendent embaucher pour l'industrie helvétique de précision.

Comme pour toute histoire des femmes, l'histoire des migrantes est connue surtout par des documents produits par des hommes. Si pour le moyen âge, notre connaissance des femmes est liée au regard

lointain que les hommes portent sur elles (les documents émanent la plupart du temps de médecins, hommes de loi ou théologiens qui, étant souvent des clercs, ne peuvent guère approcher les femmes...), l'histoire des migrantes n'échappe pas à ce schéma. La plupart des sources les concernant sont produites généralement et très longtemps par des hommes.

Aussi les migrations de femmes apparaissent souvent comme suspectes tant il est clair que leur place est au sein de la famille. Le simple fait, pour une femme, de se déplacer seule apparaît, dans le contexte de l'époque, comme dangereux. L'émigrante est perçue comme une proie facile pour les rabatteurs en tout genre; le spectre de la prostitution est toujours sous-jacent et fait naître un contrôle soutenu. Mais même dans ce cas, les sources ne sont pas aussi généreuses qu'on pourrait le croire : ainsi, dans ses travaux sur les prostituées étrangères à Bruxelles au XIX^e siècle², Sophie De Schaepdrijver s'est basée sur les archives de police mais elle a dû procéder à divers croisements : les archives donnaient l'adresse des bordels et à ces adresses on trouvait les coordonnées des filles... C'est à de telles « gymnastiques » que l'on doit fréquemment procéder pour approcher l'histoire des femmes migrantes.

Ainsi pour aborder la condition des servantes étrangères, les assurances relatives aux « gens de maison » peuvent être une source intéressante. En Belgique cette assurance est anonyme (c'est-à-dire qu'il ne faut pas donner le nom de la personne pour laquelle on la contracte et que l'assurance couvrira) et elle est donc très largement contractée par les personnes occupant du personnel domestique, même non déclaré. En cas d'accident, les dossiers du Fonds des acci-

2. Sur la prostitution à Bruxelles: S. DE SCHAEPDRIJVER, « Regulering van de prostitutie in de XIX^e eeuw. Een concreet voorbeeld : Brussel 1844-1877 », *L'initiative publique des communes de Belgique 1795-1940, Actes du Colloque de Spa, 1984*, Bruxelles, Crédit communal, 1986 et « Reglementaring van prostitutie 1844-1877, opkomst en ondergang van een experiment », *Revue belge d'histoire contemporaine*, 16, 1985, p. 473-506. Ses travaux concluaient notamment que les bordels de première catégorie employaient surtout des Françaises et des Allemandes qui connaissaient les usages du monde et pouvaient soutenir une conversation : DE SCHAEPDRIJVER, S., *Elites for the capital? Foreign migrations to Midnineteenth-century Brussels*, PDIS, Amsterdam, 1990, p. 78 et 160.

dents de travail révèlent l'identité des victimes et permettent donc de repérer les femmes étrangères, alors même qu'elles ne sont par ailleurs pas officiellement déclarées comme travailleuses.

Un miroir pour comprendre les migrantes d'aujourd'hui

Nous aimerions évidemment que ces travaux d'histoire soient d'utiles références pour comprendre des phénomènes liés aux migrations féminines et qui ne sont pas propres à une époque. Les sociologues ne manqueront pas de relever de nombreuses similitudes entre des situations et des stratégies sociales passées et actuelles.

Ainsi, par un effet évident de miroir, on saisira rapidement que les femmes irlandaises partant à l'aventure en Australie pour s'y marier ont à notre époque de nombreuses correspondantes dans ces femmes bulgares, ukrainiennes, africaines ou Sud-américaines qui comptent aussi sur un mariage (avec un Européen cette fois) pour améliorer leur statut social et espèrent ainsi garantir à leur progéniture (existante ou future) un avenir meilleur.

L'étude de Bruna Bianchi sur les femmes d'émigrés restées dans leurs villages italiens au XIX^e siècle (les « veuves blanches ») trouve un écho évident dans la situation actuelle des Marocaines restées sans hommes dans les montagnes de Taourirt, une vie en suspens dont les hommes sont absents³ mais qui ne peut se résumer aux seuls aspects négatifs de la dislocation familiale, parce qu'elle est aussi, dans une certaine mesure, émancipatrice.

Quant aux études d'Anne Summers et de Valérie Piette, qui évoquent les œuvres de protection des migrantes, ceux qui imagineraient que la réalité décrite pour le XIX^e siècle est définitivement dépassée, devraient se pencher sur la situation actuelle des jeunes rurales chinoises, par exemple, qui arrivent dans les mégapoles chinoises, pour découvrir qu'un Club de Femmes migrantes tente actuellement

3. Le film de Yasmine Kassari, *L'enfant endormi*, qui a obtenu en 2004 le prix du public au Festival international de cinéma de Namur, est une fiction relatant cette autre face de l'émigration.

de limiter leur surexploitation et le harcèlement sexuel dont elles sont l'objet⁴ – comme naguère en Europe au XIX^e siècle.

Emigration = émancipation ?

L'équation est loin d'être automatique. Mais certaines femmes trouvent leur émancipation dans le départ de leur mari (ce n'est pas systématique car le contrôle social de la famille peut rester étroit) et d'autres peuvent la trouver en émigrant et spécialement lorsqu'elles sont autonomes financièrement, que ce sont elles qui partent en pionnières et font venir leur mari ou quand elles assument une part des dépenses familiales.

L'exemple des ouvrières espagnoles au travail dans des usines allemandes, développé ici par Monika Mattes, nous montre qu'une situation *a priori* subordonnée peut finalement générer une conscience de classe et des actions collectives qui révèlent chez certaines migrantes des capacités d'organisation et de résistance insoupçonnées. La grève des six cents ouvrières espagnoles de la fabrique de biscuits Bahlsen, qui se solde par 350 licenciements, pourrait être utilement comparée à celle que menèrent en Belgique les ouvrières de la Fabrique nationale d'Armes à Herstal, dont beaucoup étaient elles aussi immigrées et qui s'étaient mobilisées autour du mot d'ordre « A travail égal, salaire égal »⁵. Mais il n'est pas sûr, par ailleurs, que ces farouches grévistes aient réussi pour autant à bouleverser la dissymétrie des rapports de genre dans leur sphère privée.

Les structures de genre ne sont pas automatiquement remises en cause par les migrations mais elles le sont parfois. Les niches d'activités spécifiquement réservées aux femmes migrantes (services domestiques, petit commerce, soins aux personnes, services sexuels) sont certes des emplois dévalorisés mais, même dans le cas décrit ici par Daniela Perco, celui des nourrices qui vendent leur lait pour les enfants des classes dominantes, la migration peut être l'occasion pour

4. Voir un article de Wanning Sun, *Domestic helpers find life tough in the city*, in *China Daily*, 21 juillet 2005.

5. Marie-Thérèse COENEN, *La grève des femmes de la FN en 1966. Une première en Europe*, POL-HIS, Bruxelles, 1991.

ces femmes de découvrir un autre milieu géographique et social, d'autres horizons, d'autres valeurs, sans que cela ait été leur but initial.

La migration féminine peut donc exacerber la dépendance de certaines mais être libératrice pour d'autres et elle peut finalement changer, peu ou prou, les rapports de genre au sein du couple et de la famille.

Des questions spécifiques à la migration féminine

Parmi les spécificités de la migration féminine, on retiendra la proportion plus grande de femmes que d'hommes louant leurs services sexuels et la présence de questions qui se posent en d'autres termes pour les femmes que pour les hommes.

Hommes ou femmes, les migrants qui ont des enfants souffrent de ne pouvoir dans certains cas les emmener avec eux. Mais les mères ayant laissé des enfants au pays ressentent sans doute différemment des hommes cette déchirure. Daniela Perco, dans son article sur les nourrices aux XIX^e et XX^e siècles, pose avec acuité cette question : « Comment peut-on être mère à distance ? ».

Comment peut-on aussi organiser simultanément deux « chez soi » ? Cette question, les femmes migrantes faisant des projets à la fois pour ici et là-bas, se la sont posée très concrètement. Pour les migrantes portugaises en France, l'étude de Carolina Leite nous donne leurs réponses concernant ces deux foyers dont elles supervisent la construction ou l'aménagement simultané ou successif, alors que l'espace les sépare. De même le lien très spécifique que les femmes migrantes entretiennent à la nourriture ne fait que commencer à être étudié dans une perspective historique⁶.

Les 'qualités' généralement exigées des femmes migrantes diffèrent de celles exigées pour les hommes. Certes, elles doivent, comme eux, être robustes et saines mais en outre on exige d'elles une moralité

6. Leen Beyers travaille spécifiquement sur cette question; voir sa thèse récente: *Iedereen Zwart? De impact van bedrijfshomogeneiteit en klassen segregatie op de interetnische burenerelaties in Zwartberg (1930-1980)*, thèse de doctorat, KULeuven.

irréprochable et un caractère aimable. Par ailleurs, lors des crises, si le marché du travail se ferme aux hommes étrangers, il demeure ouvert aux femmes pour qu'elles y exercent, par exemple, la profession de domestique, de garde-malade ou d'infirmière.

D'importantes prospectives

Bien d'autres sujets, à peine abordés dans cet ouvrage, sont promis à des études historiques. Les formes et les motivations des migrations féminines sont extrêmement variées, allant des migrations économiques classiques aux migrations matrimoniales (qui peuvent elles-mêmes revêtir des formes différentes, on songe notamment au flux d'Européennes qui épousèrent un Anglais ou un Américain à la Libération et s'expatrièrent⁷), en passant par les migrations missionnaires.

La problématique des femmes réfugiées politiques nous semble également un sujet prometteur, d'un intérêt tel qu'il sera très probablement l'objet d'un autre séminaire conjoint du Groupe d'étude sur l'histoire de l'immigration et du GIEF. En effet, ce type de migrations peut sembler à première vue échapper aux questions de méthodologie et de sources spécifiques qui concerneraient plutôt des femmes invisibles socialement et politiquement. Les réfugiées politiques étant des femmes actives, elles auraient dû laisser d'importantes traces historiques. Pourtant l'article qui aborde, encore superficiellement, cette problématique à travers un cas, celui de la militante Yvonne Jospa, montre que même ces migrantes atypiques n'échappent pas complètement à l'invisibilité caractéristique de toutes les migrantes.

Le présent volume, en se centrant sur la question des sources et de la méthodologie spécifiques et de l'étude de cas emblématiques, espère en tout cas stimuler les historiennes (et les historiens) à aborder davantage cette matière, encore enfouie sous de trop nombreux préjugés. D'ores et déjà, il élargit le questionnement sur les rapports de genre car l'émigrée, si elle est femme, subit aussi un statut qui la distingue clairement, toutes classes confondues, des femmes de la

7. La question a été abordée par Alexandre Kempton dans son mémoire en travail social: *Epouser un libérateur: l'image du libérateur et la formation de couples mixtes belgo-anglais dans l'immédiat après-guerre*, Université libre de Bruxelles, 1997.

société d'accueil. L'émigration trace une hiérarchie entre les femmes elles-mêmes, qu'il convient d'étudier.

Enfin, si ce volume est pionnier, les contributions publiées permettent de dégager déjà de premières conclusions. De manière générale, les femmes qui se déplacent sont plutôt jeunes et proviennent le plus souvent de régions rurales. La révolution industrielle, qui a déplacé le flux des richesses de la terre aux villes sort ici pleinement ses effets. Ce qui est valable pour le XIX^e siècle l'est encore aujourd'hui, sauf que les aires de migration se sont considérablement étendues. Les migrations mettent donc en présence des urbaines et des rurales, leurs relations influencent les nouvelles venues qui adaptent leur comportement, ce qui peut se répercuter dans leurs relations avec leur milieu d'origine.

La question des motivations est aussi au cœur des recherches. Le simple « besoin économique » qui demeure un moteur indéniable, est loin de suffire pour tout expliquer. On perçoit une gamme nuancée de stratégies sous-jacentes, allant de l'espoir d'une vie meilleure à celui d'échapper au contrôle social, ou à celui de s'émanciper. L'histoire des migrations féminines met en lumière une variété de motivations : les formes d'exil non voulu, non négociable et ressenti douloureusement, coexistent avec des stratégies d'éloignement qui restaurent ces femmes dans un rôle d'actrices, pleinement responsables de leur vie.

La « transparence » des femmes migrantes dans les archives

Jacques GILLEN

Si un historien entend faire une recherche sur les femmes migrantes en se basant sur des archives qu'il consulte habituellement, il sera rapidement et immanquablement confronté à une insuffisance de sources. A moins qu'il ne s'agisse de femmes ayant acquis une certaine notoriété, soit parce qu'elles ont eu une activité politique ou qu'elles ont participé à la vie d'une association, il faut bien reconnaître que les femmes migrantes n'apparaissent que de manière anecdotique dans les sources d'archives.

Certes elles figurent dans les archives administratives relatives à l'ensemble de la population (registres communaux, de patentes, statistiques...) mais elles ne sont qu'indirectement présentes dans les archives industrielles; dans la grande majorité des sources « classiques » presque exclusivement consacrées à la vie et au travail des hommes, les femmes migrantes ne sont que très rarement centrales. Bien souvent, l'histoire des femmes migrantes s'effectue en interprétant leur absence des sources plutôt que leur présence. Si ce problème se pose pour toute recherche sur l'histoire des migrations ou sur l'histoire des femmes, il est encore plus aigu pour les femmes migrantes, qui sont à l'intersection de ces deux domaines. Pourtant, ces femmes ont laissé des traces, nombreuses dans certains cas mais souvent dispersées dans différents fonds d'archives; pour les retrouver, il faut adopter une méthodologie différente de celle que l'on applique à la recherche sur les hommes migrants.

L'exemple des archives belges illustre bien le problème de la visibilité - ou de l'invisibilité - des femmes migrantes. Il se pose également dans les autres pays ; si en France¹, certains dossiers sont spécifiquement consacrés aux femmes migrantes², il est beaucoup plus fréquent d'être confronté à une documentation qui ne fait référence aux femmes que par rapport à leur famille et à leur mari³.

Les femmes migrantes dans la bibliographie

Cette absence relative des femmes migrantes dans les archives se répercute dans la bibliographie. L'immigration elle-même a rencontré beaucoup de difficultés à s'imposer comme objet d'histoire à part entière, *a fortiori* les femmes n'y occupent qu'une place congrue. Les historiens ont commencé à s'intéresser à l'histoire des migrations et à l'histoire des femmes seulement dans le courant des années 1970, dans la foulée de la nouvelle histoire sociale. Ce courant, apparu aux États-Unis, a porté un regard nouveau sur les groupes sociaux, exclus jusque là des recherches historiques - dont les femmes et les immigrés⁴. Initié par les sociologues⁵ (et sous la pression des féministes, dans le cas des femmes), ce courant s'est orienté vers l'étude des femmes migrantes, de plus en plus nombreuses sur le marché du travail en raison de l'extension de l'immigration familiale :

1. Comparée à la Belgique, la France a l'avantage de disposer d'un inventaire des sources de l'histoire de l'immigration: le *Guide des sources d'archives publiques et privées sur l'histoire des étrangers en France aux 19^e et 20^e siècles*, publié par l'association Génériques. Les 3 premiers tomes, publiés en 1999, sont consacrés aux archives territoriales (conservées dans les départements et les communes). Le 4^e tome, en préparation, porte sur les archives nationales.

2. Des dossiers individuels ou collectifs, entre autres, ceux des comités de protection des femmes étrangères dans l'agriculture, créés dans les années 1930 et les dossiers consacrés au recrutement et aux contrats de travail des femmes originaires de l'Europe de l'Est dans les années 1930.

3. C'est le cas par exemple des dossiers d'assistance aux familles nombreuses ou des dossiers des étrangers originaires des pays avec lesquels la France a conclu des traités de réciprocité.

4. Nancy L. GREEN, *Repenser les migrations*, Paris, 2002, p. 15.

5. Il existe quelques travaux antérieurs, essentiellement le fait de l'école de Chicago mais ils ne signifient aucunement que l'immigration était un sujet de recherche courant parmi les sociologues en général.

elles devenaient ainsi un sujet digne d'intérêt. Toutefois cet intérêt ne progresse que lentement. Dans la bibliographie de *l'Histoire de l'immigration en France de la fin du 19^e siècle à nos jours*, publiée à Paris en 1996 par Ralph Schor, sur les 200 travaux cités, 34 ont paru avant 1980. Les recherches concernent d'abord l'histoire des flux migratoires contemporains et l'histoire des femmes, mais séparément. Les flux migratoires sont d'abord pensés comme essentiellement masculins parce que liés à la croissance économique et à l'industrialisation. Dans l'esprit de beaucoup, l'archétype du travailleur immigré règne en maître et désigne un homme seul, habitant en ville et peu qualifié⁶. Ce n'est que tardivement que le rôle des femmes dans les migrations devient un sujet de recherche.

Le texte de M. Morokasic, publié dans *l'International Migration Review* en 1984, n'envisage plus seulement les migrants dans l'industrie lourde mais aussi les femmes dans les petites industries ; il est considéré par Nancy Green comme un article pionnier⁷. Toutefois, durant les années 1980, les travaux sur les femmes migrantes demeurent encore relativement rares, elles restent envisagées le plus souvent sous l'angle des migrations familiales. Il faudra attendre les années 1990 pour que des groupes de travail se constituent et orientent leurs recherches vers les femmes qui émigrent seules, pour trouver du travail ou pour rejoindre un mari. Ce n'est qu'à partir de ce moment que les femmes immigrées sont prises en compte en tant qu'individus et rouages essentiels au sein des communautés.

Cette indifférence des chercheurs pour l'histoire des femmes migrantes est certainement renforcée par la difficulté à retrouver les traces éparses et peu nombreuses qu'elles ont laissées dans les archives « classiques ». Pendant très longtemps, la femme migrante a été confinée, comme toutes les femmes, dans la sphère privée. Elle n'est envisagée que subsidiairement, comme compagne de l'homme,

6. Alors que la présence des femmes immigrées est manifeste, et ce dès le début du siècle (par exemple, en France, dans le recensement de 1911, les femmes représentent 46% de la population immigrée), il a pu exister un décalage chronologique entre l'arrivée des hommes et celle des femmes qui les rejoignaient mais ce schéma n'a jamais été exclusif et s'est combiné avec les migrations de type familial.

7. Nancy GREEN, *op. cit.*, p. 108.

comme mère de famille vouée aux tâches ménagères, et dont par conséquent on se préoccupe peu. De plus, jusqu'à une époque très récente, les archivistes n'étaient guère attentifs aux sources relatives à l'immigration : non seulement leur formation ne les y encourageait pas mais l'indifférence des historiens vis-à-vis de cette forme d'histoire sociale ne les poussait pas à s'y intéresser. De leur côté, les immigrés (et en particulier, comme on peut s'en douter, les immigrés économiques) ont contribué à conforter cette indifférence, en se souciant peu d'organiser les traces qu'ils pouvaient laisser.

Les accords bilatéraux et la législation

Les conventions conclues avec les pays « fournisseurs de main-d'œuvre » au 20^e siècle (comme l'Italie, la Grèce, l'Espagne, la Turquie, le Maroc, la Tunisie ou l'Algérie) et relatives à l'occupation de travailleurs étrangers en Belgique ne font quasiment aucune référence aux femmes des migrants. Les femmes n'y sont envisagées que dans une perspective maritale et les seules clauses qui les concernent sont relatives au regroupement familial. Celui-ci avait déjà été autorisé dans l'accord italo-belge de 1946 et dans l'accord belgo-espagnol de 1956 mais ce n'est qu'à partir des années 1960 que les accords prévoient de faciliter l'accueil et l'installation des familles des travailleurs immigrés. Ce regroupement familial est considéré à l'époque comme un moyen de freiner la dénatalité de la Wallonie⁸. L'article 13 du chapitre I de la convention belgo-marocaine (1964) est l'un des très rares articles à faire mention explicite de la femme ; il est à cet égard exemplaire : « Les travailleurs marocains occupés et établis en Belgique auront la faculté de se faire rejoindre par leur famille dès le moment où ils auront travaillé pendant trois mois et à la condition qu'ils disposent d'un logement convenable pour leur famille. Celle-ci comprend l'épouse et les mineurs d'âge à charge ».

Cependant, aucune des conventions ne prévoit explicitement la possibilité pour la femme étrangère d'avoir accès au marché du

8. En 1962, le rapport Sauvy préconise « le recours à la main-d'œuvre étrangère, l'immigration familiale et une réelle intégration des personnes immigrées dans la société belge » comme solution au phénomène de la dénatalité en Wallonie.

travail. Dans le premier accord bilatéral entre la Belgique et l'Italie (1946), il est seulement question du travail dans les carrières et les charbonnages et l'autorisation d'engager un travailleur étranger dans un secteur différent ne s'obtient que difficilement, même si des exceptions sont prévues pour les servantes, en raison de la « crise » de la domesticité⁹. D'une manière générale, la femme est censée assumer son rôle d'épouse et de mère et disposer des droits dérivés de ceux de son mari (logement ou droits sociaux). Quand les femmes étrangères travaillent, elles sont bien souvent vouées aux travaux ménagers, agricoles ou à la prostitution. Il n'y a pas à ce moment de grandes entreprises employant des femmes de ménage, pas de représentation syndicale et peu de structures susceptibles de produire et de conserver des documents d'archives¹⁰.

Les mêmes lacunes se font sentir dans la législation : les femmes sont soumises aux mêmes dispositions légales que les hommes, à de rares exceptions près¹¹. Elles n'obtiendront de statut juridique propre que tardivement.

Les sources nationales et communales

C'est sans aucun doute dans les sources nationales et communales que les femmes migrantes ont laissé le plus de traces. Chaque étranger arrivant en Belgique doit en effet se présenter à l'administration communale de son lieu de résidence. Celle-ci envoie un bulletin de renseignements et un rapport à l'Office des Étrangers (actuellement rattaché au Ministère de l'Intérieur, ce qui ne fut pas

9. E. GUBIN, « La domesticité, une réalité mal adaptée au contexte de l'entre-deux-guerres », *Sextant*, « Domesticité », n°15-16, 2001, p. 33-59.

10. Très peu d'organismes se sont occupés des femmes migrantes et le plus souvent, c'était parce qu'ils s'occupaient de groupes de femmes (par exemple les servantes) qui incluaient aussi des femmes migrantes. Par exemple : durant la période de l'entre-deux-guerres, la Jeunesse Ouvrière chrétienne féminine (JOCF) et son homologue flamand (VKAJ) se préoccupent des servantes (des sections spécifiques sont créées à Bruxelles en 1934) ; des associations catholiques s'occupaient d'acheminer les servantes, notamment hongroises, qui voulaient émigrer vers la Belgique.

11. Concernant surtout le statut des servantes.

toujours le cas¹²). Ces dossiers servent de base au Registre des Étrangers, tenu par les administrations communales. Ils sont intéressants à plus d'un titre car ils contiennent de nombreuses informations relatives à l'étranger (depuis des informations personnelles jusqu'aux attestations patronales et fiches de renseignements émanant de la police). En outre, ils indiquent les changements d'état civil, éventuellement les poursuites judiciaires. Cependant, les femmes migrantes qui accompagnent leur mari ne disposent pas de dossier personnel, elles figurent dans celui de leur mari, de même que leurs enfants. Il n'est donc pas possible de les étudier, si ce n'est par l'intermédiaire de leur époux. Il est illusoire d'espérer retrouver une femme mariée dont on ne connaît que le nom de jeune fille. De même, dans le fichier alphabétique qui renvoie aux dossiers, les femmes sont également classées sous leur nom d'épouse.

Dans les archives de la Police des Étrangers (qui précède l'Office des Étrangers), conservées aux Archives Générales du Royaume (il s'agit des dossiers généraux depuis le régime français jusqu'en 1914), plusieurs correspondances ont trait aux demandes faites par les pays étrangers pour connaître le nombre de leurs ressortissants en Belgique. On y trouve des relevés de personnes d'origines diverses, mais à nouveau les femmes n'y figurent que sous leur nom d'épouse. Toutefois, deux catégories « particulières » sont un peu plus visibles : les religieuses ou les femmes surveillées par la police des étrangers. On peut donc y retrouver la trace de femmes qui ont été expulsées, qui ont eu des démêlés avec la justice ou qui faisaient l'objet de contrôle (par exemple, les prostituées).

Les registres d'état civil et les registres de population sont les seules sources dans lesquelles les femmes migrantes apparaissent véritablement. Les registres d'état civil (lorsqu'ils ont été conservés conformément aux dispositions légales, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes), contiennent des informations très précieuses, que ce soit les registres des naissances, des mariages, des déclarations de naturalisation ou d'option pour la nationalité belge. Mais c'est évidemment un travail de titan si l'on veut aboutir à une recherche consistante. Toutefois, même dans les registres de popula-

12. Jusqu'en 1994, il dépendait de l'Administration de la Sûreté Publique du Ministère de la Justice.

tion¹³ où figurent les étrangers jusqu'en 1933 (date de création du registre des étrangers), la femme n'est pas aussi visible que l'homme. En cause, la manière dont ces registres sont tenus, très variable selon les communes. A partir de 1920, les communes qui en font la demande peuvent remplacer ce registre par un fichier ; cette autorisation est étendue à toutes les communes en 1947 et, à partir de 1970, les communes ont le choix entre le registre classique, le registre à feuillets mobiles ou les fiches. Une fiche est établie pour chaque chef de ménage domicilié dans la commune, elle fait fonction de fiche individuelle et de fiche du ménage. Les femmes mariées sont à nouveau enregistrées sur la fiche de leur mari. Cette situation n'est modifiée qu'en 1981, au moment de la centralisation des registres communaux au sein du Registre national des personnes physiques. Désormais ce système mis en place et informatisé enregistre tous les individus, indépendamment de leur situation familiale¹⁴.

L'utilisation des registres de population a toutefois ses limites dans la mesure où ils ne contiennent que des éléments utiles à l'administration et ne concernent que la population de droit. Ils ne renseignent évidemment pas sur les flux migratoires illégaux. D'autre part, il est très difficile de retrouver à l'aide de cette source des individus dispersés dans la commune.

Combinés aux registres des entrées et des sorties, les registres de population permettent d'établir des statistiques et d'enregistrer notamment les flux migratoires. Mais les résultats obtenus sont à utiliser avec beaucoup de prudence : d'une part, ils occultent les migrations illégales mais surtout les étrangers qui quittent le pays prennent rarement la peine de communiquer leur départ à l'administration communale. La même prudence s'impose pour les recense-

13. Les quatre pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et de nombreux pays de l'Europe de l'Est (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque, République fédérale de Yougoslavie...) disposent d'un registre de population. A l'intérieur de l'Union Européenne, la France, la Grèce, l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni sont les seuls pays à ne pas disposer d'un tel instrument.

14. Le Registre national mentionne les informations suivantes pour chaque personne : les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, le sexe, la nationalité, la résidence principale, le lieu et la date de décès, la profession, l'état civil, la composition du ménage (le lien par rapport au chef de ménage).

ments réalisés sur base des registres de population, à intervalles d'environ dix ans, depuis 1829 jusqu'en 1970. A ces recensements nationaux, on peut ajouter ceux menés à l'échelle communale.

Ces recensements relèvent entre autres les professions. Or les catégories statistiques, conçues par des hommes pour les professions essentiellement masculines, laissent souvent les femmes dans l'ombre, sous la mention de «ménagère», et donc considérées comme inactives. Par ailleurs, la femme qui fait des ménages pour autrui est peu encline à déclarer ses activités, surtout à partir de la création de l'impôt sur le revenu dans les années 1920. Même si l'écart entre l'activité des femmes et des hommes tend à se combler, les femmes migrantes restent proportionnellement moins actives que les hommes. Comme elles occupent en majorité des fonctions ménagères au «noir», il est très difficile d'estimer avec exactitude leur taux d'activité.

Les archives économiques

Est-il alors possible de retrouver des données sur les femmes migrantes dans les archives des entreprises ou des organismes liés aux entreprises ? Les plus importantes archives conservées sont sans aucun doute celles des charbonnages ; elles recèlent de nombreux documents concernant spécifiquement les étrangers : listes de travailleurs, rapports sur le recrutement, correspondances et documents relatifs aux problèmes de la main-d'œuvre.

Mais les femmes n'y figurent que de façon dérobée, puisque l'essentiel de la main-d'œuvre est masculine. C'est ainsi que le Fonds national de Retraite des Pensionnés Mineurs, institutionnalisé en 1920, fournit de très nombreuses informations sur les *hommes* qui ont travaillé dans les charbonnages¹⁵ mais les *femmes* ne sont mentionnées que sur les fiches de salaire ou sur les documents établissant la situation familiale des ouvriers, et seulement s'il était indispensable de la connaître. Les données concernant spécifiquement les femmes migrantes sont à rechercher dans les documents relatifs aux

15. Pour une description de ce Fonds : J. GILLEN, « L'histoire de l'immigration vue à travers les archives du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs », in *Brood en Rozen*, 1998/1, p. 38-45.

droits dérivés dont elles jouissent. C'est-à-dire aux droits accordés à leur mari mais dont elles bénéficient par extension et qu'elles perdent en cas de divorce. C'est ainsi que les archives du Fonds national de Retraite des Pensionnés Mineurs comprennent les fiches des veuves. Ces fiches sont nombreuses et précieuses pour l'étude des femmes, belges et migrantes, et offrent, entre autres, la possibilité de recueillir des indications sur leur condition (par exemple, la proportion de remariage) et sur les mariages mixtes.

Les archives photographiques

Les archives des entreprises sont souvent riches en photographies, mais une fois encore, elles concernent les travailleurs masculins. C'est le cas dans les fonds du SAICOM¹⁶, ASBL située à Mons, qui conserve les archives de plusieurs charbonnages de la région, parmi lesquelles de nombreuses photographies. Les femmes migrantes n'apparaissent que sur les photographies de fêtes religieuses, de mariages ou sur les portraits de famille. En 1996, cette ASBL organisa une exposition intitulée *Histoire de se loger. Immigrés d'Italie et d'ailleurs dans les charbonnages borains*. Bien que le logement concerne autant les femmes que les hommes, elles ne figurent que sur très peu de photographies exposées, et seulement quand celles-ci ont un côté anecdotique, familial ou festif.

Même constat pour les ouvrages basés sur des documents photographiques : le livre, *Bois du Cazier, Marcinelle 1956*¹⁷, présente de nombreuses photos retraçant l'histoire de ce charbonnage et de la tristement célèbre catastrophe de 1956, qui fit 262 victimes dont 136 de nationalité italienne. Les femmes apparaissent peu et quand elles sont présentes, elles sont rarement l'objet central de la prise de vue, à l'exception des photos médiatiques de femmes de mineurs éplorées, accrochées aux grilles du charbonnage, dans l'attente des nouvelles du fond. Ces photos-là ont fait le tour du monde.

En général, les femmes sont représentées sur les photos de famille, de cérémonies, où elles apparaissent comme des éléments du

16. Sauvegarde des Archives Industrielles du Couchant de Mons.

17. *Bois du Cazier, Marcinelle 1956*, évocation de Christian DRUITTE, photographies, Charleroi, Archives de Wallonie, 1996.

décor. Ces photos sont révélatrices du manque d'attention qui leur est réservé. C'est ainsi que dans le livre *La mémoire retissée. Une histoire en photos de l'immigration en Belgique au 20^e siècle*¹⁸, il n'a pas été possible de respecter un équilibre dans la représentation des hommes et des femmes, puisque celles-ci sont largement absentes des documents d'époque. Si les femmes apparaissent sur les photos prises dans la patrie d'origine des migrants, éventuellement sur les photos du départ, elles ne sont présentes que sur quatre des quinze photos qui composent le chapitre consacré au travail des immigrés, et seulement deux représentent des femmes seules (l'une est une photo prise en 1992 : elle montre une femme travaillant dans l'usine Ford à Genk; l'autre, de 1992 également, montre une cueilleuse de pommes polonaise).

Une photo prise en 1970 lors d'un cours de syndicalisation à Ostende ne montre que des hommes¹⁹. Une autre datant de 1968 et prise lors d'une réunion du Conseil consultatif des étrangers à Cheratte indique que sur seize membres, il n'y a que trois femmes. En revanche, les femmes migrantes sont présentes sur les photos de fêtes, sur les photos prises lors d'événements en dehors du travail (une chorale arménienne à Bruxelles vers 1930) ou encore sur les photos prises à l'église et sur les photos de mariage. Cette faible présence des femmes ne résulte pas, comme nous l'avons dit, d'un désintérêt de la part des auteurs mais bien de la réalité photographique elle-même : les femmes ont été captées par les objectifs par inadvertance ou dans le cadre d'activités familiales ou communautaires.

18. Anne MORELLI et Jean-Philippe SCHREIBER, (coord.) *La mémoire retissée. Une histoire en photos de l'immigration en Belgique au 20^e siècle*, Édition de la Maison de la Culture de la Région de Charleroi, s.d. [1993].

19. Cette photo est accompagnée d'un commentaire d'Enza ROTELLA à propos des réunions syndicales : « Les premières fois que je suis allée à des réunions, j'étais la seule femme présente et on me regardait de travers. Un jour, il y en a un qui m'a dit : 'Mais qu'est-ce que tu fais ici, toi ?' ».

En haut: Ouvrière immigrée travaillant chez Ford à Genk, mars 1992.

En bas: Cueilleuse de pommes polonaise, septembre 1992

(extr. de *La mémoire retissée*, *op. cit.*, p. 93 et p. 95)

Presque aucune photo n'a fixé l'image d'une femme migrante dans ses tâches domestiques quotidiennes ni dans ses activités professionnelles²⁰. En d'autres termes, les photographes ne considèrent pas que ces femmes sont dignes d'être fixées sur la pellicule et n'orientent leur objectif que vers les activités masculines.

Les archives télévisuelles

Oubliées des photographes, les femmes migrantes le sont aussi des séquences et reportages télévisuels. En parcourant les archives de la RTBF (télévision belge) de 1964 à 1998²¹, nous avons constaté que très peu de reportages (quelle que soit leur longueur) consacrent une place aux femmes migrantes. Il s'agit de courtes interviews²², de petites séquences consacrées aux problèmes d'intégration de ces femmes (l'émission *Cargo de Nuit* du 4 mai 1988 dresse le portrait d'une femme d'origine maghrébine dont le processus d'intégration se heurte à la tradition musulmane) ou encore de brèves allusions faites par exemple à l'occasion de la Journée des femmes immigrées. À l'inverse, les reportages consacrés aux hommes sont très nombreux ; lors du cinquantième anniversaire du premier accord italo-belge, on ne compte plus les émissions consacrées au travail des Italiens dans les charbonnages. La femme n'est généralement intégrée aux reportages que si ceux-ci concernent toute la famille. En 1996, des femmes sont interrogées dans une séquence consacrée aux baraquements qui ont abrité les Italiens. Elles apparaissent aussi dans un reportage de 1986, qui évoque le travail des hommes mais aussi la vie quotidienne d'une famille d'immigrés marocains : la maison, le marché, la mosquée, les enfants à l'école. On cherche en vain des mentions sur leurs activités professionnelles. Par ailleurs, dans les interviews de

20. À l'Institut d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale de Seraing, des photos d'immigrés italiens sont conservées : elles recensent de nombreuses photos d'ouvriers, de groupes, de manifestations, de grèves, de congrès, d'enfants et de mariages mais les femmes ne sont présentes que sur les photos qui n'ont pas trait directement aux activités professionnelles.

21. Nous envisageons ici les reportages repris sous la rubrique « immigration » dans les archives de la RTBF.

22. Par exemple celle d'Alessandra DELVESCO dans une rubrique intitulée *Hommage aux Italiens* (1996) et qui dure moins de deux minutes.

couples, le temps de parole accordé aux femmes est systématiquement moindre que celui accordé aux hommes. Dans l'émission *Les Italiens de Belgique* (25 mars 1995), neuf personnes sont interrogées, dont deux femmes.

Les travaux réalisés sur la place que des femmes migrantes dans les journaux télévisés et la presse montrent que les traces qu'elles ont laissées sont peu nombreuses et qu'elles sont totalement insuffisantes pour révéler leur histoire²³. Elles sont pratiquement absentes des médias et l'image le plus souvent véhiculée à leur propos est celle de la femme islamique (le plus souvent confrontée aux traditions de son pays). Les seules exceptions concernent des femmes qui ont réussi une carrière politique au niveau communal ou régional, les universitaires ou certaines femmes considérées comme « exceptionnelles ».

Les femmes migrantes dans la littérature

Les romans, recueils de poèmes ou de nouvelles, pièces de théâtres, autobiographies publiés par des femmes migrantes sont peu nombreux. Le livre *Rital-Littérature*, anthologie de la littérature des Italiens de Belgique²⁴, recense tous les écrivains italiens qui ont vécu plus de cinq ans en Belgique et qui y ont publié des ouvrages (romans, poésie, théâtre, nouvelles, autobiographies). Sur les 70 écrivains mentionnés, 17 sont des femmes. La première génération de ces auteurs a privilégié la forme du témoignage et de la poésie, elle est composée surtout d'anciens mineurs, les femmes y sont donc rares. La deuxième génération comprend des hommes et des femmes plus instruits qui choisissent d'écrire des romans ou des pièces de théâtre. Ce sont les témoignages de la première génération les plus utiles aux historiens, témoignages de proximité sur la vie des immigrés, en Italie puis en Belgique, sans souci fictionnel. Ils contiennent de précieuses informations sur les difficultés rencontrées

23. Françoise MEDERNACH, *Les médias et l'image de la femme immigrée. Analyse à travers les médias belges et luxembourgeois en 1995*, mémoire de licence en journalisme, ULB, 1995-1996.

24. Ouvrage collectif coordonné par Anne MORELLI et publié en 1996 par le CESDEI (Centro studi e documentazione dell'emigrazione italiana in Belgio).

par les immigrés, leur état d'esprit, leurs attentes, la nostalgie qu'ils ont de leur pays, les conditions de vie matérielles...

Si les textes romanesques ou poétiques sont intéressants à divers titres, l'autobiographie reste la source la plus intéressante pour l'historien. Mais pour des raisons de temps (l'ampleur des tâches domestiques), les femmes se livrent moins volontiers à cet exercice que les hommes ; elles préfèrent souvent écrire des poèmes qui exigent moins de loisirs que les autres formes d'écriture. D'autre part, si quelques femmes ont écrit des autobiographies (Nicole Malincoli²⁵) ou des journaux personnels (Maria Rodia Manno²⁶), ces textes ne sont qu'exceptionnellement publiés (ce fut le cas des journaux intimes d'Anita Beni²⁷), alors que les souvenirs, les romans autobiographiques ou les autobiographies des hommes italiens ont été plus souvent édités.

Les premières publications de femmes marocaines sont plus tardives encore ; le livre de Fatma Bentmine, largement autobiographique, publié en 1993, est considéré comme pionnier²⁸. Et pourtant, leurs témoignages seraient d'une grande utilité, comme le suggère le livre de Leïla Houari, *Femmes aux mille portes. Portraits, mémoire*, qui dresse le portrait de dix-sept femmes marocaines²⁹.

25. Née en 1946 à Dinant, de père italien et de mère belge (son père est arrivé en Belgique en 1927 et il y travaille comme garçon de café), elle est assistante sociale dans un hôpital. Son deuxième roman, *Exils*, est autobiographique et raconte l'histoire de sa famille, mais le manuscrit fut refusé par son éditeur.

26. Née en 1942 et arrivée au début des années 1950 en Belgique suite à la ruine de sa famille en Italie, elle a travaillé dans l'enseignement spécial, puis comme conseillère conjugale et enfin comme psychotérapeute. Elle a surtout écrit des poèmes.

27. Née à Vilvorde en 1950, elle a principalement écrit des poèmes. Elle s'est engagée dans le mouvement marxiste-léniniste, a travaillé quelque temps dans une usine et a été permanente d'un mouvement catholique.

28. Fatma BENTMINE, *Le Livre de Fatma*, Anvers, 1993.

29. Leïla HOUARI et Joss DRAY, *Femmes aux milles portes. Portraits, Mémoire*, Bruxelles, 1996.

D'autres sources

On serait tenté de croire qu'il n'est guère possible d'écrire l'histoire des femmes migrantes, ce qui serait une conclusion erronée. En effet, de nombreuses pistes restent à explorer. Nous songeons par exemple aux archives d'organisations à caractère social ou caritatif, aux archives des associations féministes ou féminines, telles que les Femmes Prévoyantes socialistes et Vie féminine. Bien que les associations de femmes immigrées soient les dernières à apparaître dans le paysage associatif, leur documentation n'a pas encore été exploitée pour étudier l'histoire des femmes migrantes. C'est ainsi que des recherches, fondées sur les archives d'organismes catholiques (dont certains s'occupaient du recrutement des servantes immigrées), ont révélé des richesses inattendues.

D'autre part, des archives d'institutions officielles, comme les rapports d'enquête des inspecteurs de la santé publique fournissent des renseignements. Il faut également se tourner vers les archives des hôpitaux, des prisons, des foyers d'hébergement, des commissions syndicales, des écoles... Si toutes ces sources ne concernent pas directement les migrants ou les migrantes, elles livrent néanmoins des informations induites.

Le Carhif (Centre d'archives pour l'histoire des femmes) a été créé en 1995 précisément dans le but de rassembler des fonds d'archives relatifs à l'histoire des femmes et des mouvements féministes, de les rendre accessibles et de promouvoir les recherches sur ce sujet. De même, l'EMIM (Espace Mémorial de l'Immigration Marocaine) est créé en 2001 afin d'étudier l'immigration marocaine et de récolter des informations relatives à la vie des immigrés marocains en Belgique, sans oublier la dimension féminine. Un de ses objectifs est de rassembler des archives privées utiles pour étudier l'histoire des Marocains de Belgique et un appel a été lancé à toutes les personnes qui posséderaient des documents administratifs, des correspondances, des affiches ou des photographies... Car souvent, les archives privées s'avèrent plus utiles que les archives publiques. Dans son ouvrage *Framing Our Past : Canadian Women in the Twentieth*

*Century*³⁰, Anne Cook montre que des sources autres que textuelles peuvent être utilisées pour écrire l'histoire des femmes ; elle souligne l'importance des archives privées ou personnelles et la richesse de sources aussi diverses que les photos, les affiches, les témoignages oraux, les lettres, les journaux intimes mais aussi les réclames, les écredons piqués, les patrons de confection des robes ou les échantillons de costumes.

Par ailleurs, l'intérêt des témoignages oraux n'est plus à démontrer, il est encore plus grand pour les femmes migrantes pour lesquelles les sources sont plus rares. Retenons les travaux pionniers de Myrthia Schiavo qui, à la fin des années 1970, a recueilli les témoignages de dizaines de femmes italiennes en Belgique³¹, ou encore ceux de François Houtart qui a enregistré ceux de bonnes espagnoles³².

Récemment des associations de migrants grecs, espagnols, italiens et portugais ont commencé à faire interviewer des femmes migrantes par des jeunes issus de l'immigration³³, réunissant ainsi sans aucun doute des matériaux précieux pour les historiens à venir.

Il conviendrait aussi d'estimer la place occupée par les femmes migrantes dans la presse, belge ou immigrée, soit comme sujets d'articles soit comme auteures. Elles semblent, de prime abord, très peu présentes : à titre d'exemple, l'inventaire de la presse italienne de Belgique de 1919 à 1945³⁴ n'en recense que deux ou trois. Et elles

30. Anne COOK, e.a., *Framing Our Past : Canadian Women in the Twentieth Century*, McGill-Queen's University Press, 2001.

31. Myrthia SCHIAVO, *Italiane in Belgio. Le emigrate raccontano*, Pironti, 1984. Une partie seulement de ces interviews, conservées par le Groupe d'étude sur l'histoire de l'immigration de l'ULB, ont été publiées.

32. François HOUTART, Albert KASANDA et Janique COMPERE, « Los emigrantes españoles de la tercera edad en Bélgica », in *Situaciones de exclusión de los emigrantes ancianos en Europa*, U. MARTINEZ VELGA (dir.), Paris, 2000.

33. Ces projets ont fait l'objet de l'appui de fonds européens. A Charleroi, le GSARA poursuit aussi un projet semblable d'interviews filmées.

34. Anne MORELLI, *La presse italienne en Belgique, 1919-1945*, Louvain 1981.

ne sont guère plus nombreuses dans la presse espagnole, maghrébine ou juive³⁵.

Conclusion

En conclusion, les sources sont-elles suffisantes pour écrire l'histoire des femmes migrantes ? Les recherches récentes ont montré que non seulement cette histoire est possible mais aussi que la documentation se révèle plus riche qu'on ne le supposait à l'origine. Si les sources classiques maintiennent les femmes dans l'ombre, d'autres, moins habituelles, livrent de précieuses informations.

La *transparence* des femmes migrantes ne résulte donc que du regard de l'historien, soit qu'il se cantonne dans une histoire unisexuée, soit qu'il adopte des préjugés sur le rôle des femmes migrantes, considérées seulement comme des épouses au foyer (donc sans histoire), parties avec leur mari ou l'ayant rejoint.

Trop souvent aussi l'historien a tendance à se limiter aux stéréotypes, comme celui de la servante étrangère ou de la prostituée. Or beaucoup de femmes ont immigré spontanément, de leur propre initiative et ont travaillé. Elles ont affronté des situations très diverses mais qui n'ont guère interpellé les historiens, trop préoccupés des immigrés masculins, non seulement plus « visibles » mais aussi seuls « intéressants ».

Retrouver les femmes migrantes dans les sources oblige à adapter les méthodes utilisées généralement pour écrire l'histoire de l'immigration. Alors qu'il est possible, dans de nombreux cas, d'aborder l'histoire des hommes migrants de front, c'est-à-dire en consultant de manière « traditionnelle » les archives disponibles, le chercheur est forcé d'aborder celle des femmes par le flanc. Il doit aussi avoir la volonté d'interroger différemment les documents, écrits, oraux ou iconographiques. Il doit aussi enregistrer les absences, qui ont souvent une signification importante. Retrouver les femmes migrantes

35. Maurice KRAJZMAN, *La presse juive en Belgique et aux Pays-Bas*, Bruxelles, 1975 ; Assia BERROUHO, *Panorama de la presse immigrée maghrébine (entre autres le cas de Tribune Immigrée)*, mémoire en journalisme, ULB, 1988 ; Françoise ABAD GONZALES, *La presse de l'immigration espagnole en Belgique (1931-1975)*, mémoire en histoire, ULB, 1994.

là où elles sont susceptibles de se trouver implique une démarche complexe, qui dépasse souvent le cadre archivistique familial.

L'invisibilité des migrantes dans les archives «classiques».

Le cas des femmes grecques

Anastasia Antiochos

Après avoir achevé, en 2003, un mémoire en histoire consacré à l'émigration grecque dans les bassins houillers belges¹, nous nous sommes demandé si la démarche heuristique adoptée à cette occasion pouvait être appliquée avec fruit à l'étude spécifique de l'immigration féminine hellénique. Mais, paradigme d'une *history from below*, l'histoire des migrations et particulièrement l'histoire des migrations de femmes pose des problèmes particuliers au chercheur en quête de sources pertinentes à exploiter.

Devant la difficulté de trouver des traces de cette histoire, une option devenue courante consiste, pour le chercheur, à constituer lui-même un fonds d'archives sous forme d'une collection d'interviews. Ce parti pris - qui fut notamment celui d'Amalia Alexiou, pionnière dans l'étude de l'immigration grecque en Belgique² - permet au chercheur d'obtenir un corpus heuristique de haute valeur qualitative. En dirigeant les entretiens qu'il a menés avec les témoins,

1. ANTIOCHOS, Anastasia, *L'immigration grecque dans le bassin houiller liégeois. Tentative d'étude quantitative d'une réalité contrastée*, mémoire de licence en histoire, inédit, ULB, 2003.

2. ALEXIOU, Amalia, *La Genèse de la communauté des immigrés grecs dans le bassin de Liège (Belgique - 2^e moitié du 20^e siècle). Essai sur le temps comme facteur d'intégration*, thèse de doctorat inédite, ULg, 1997.

il dispose en effet d'une maîtrise, au moins partielle, du contenu des sources qu'il va utiliser.

Mais une telle démarche présente néanmoins un certain nombre d'inconvénients. Ils sont inhérents aux limites de toute histoire orale mais aussi à la question de la représentativité de l'échantillon de témoins choisis. D'une part, il est évident que l'historien ne peut interroger qu'un nombre relativement limité d'individus. D'autre part il n'est pas facile d'éviter la constitution d'un échantillon construit en « boule de neige » : les canaux par lesquels le chercheur entre en contact avec des témoins introduit inévitablement un biais dans la constitution du groupe étudié. Ainsi, les migrants rentrés au pays ne se trouveront forcément pas dans les associations culturelles helléniques basées en Belgique et on trouvera peu d'anciens réfugiés politiques d'extrême gauche dans les institutions liées à l'Église orthodoxe... Outre un corpus constitué d'interviews de témoins, il s'avère donc utile d'avoir accès à des sources permettant la réalisation d'une étude quantitative du phénomène migratoire.

C'est précisément l'ouverture aux historiens du Fonds de Retraite des Ouvriers Mineurs (FNROM)³ qui a suscité la rédaction de notre mémoire. Destinés exclusivement au travail houiller⁴, les Grecs immigrés en Belgique entre 1955 et 1964 étaient obligés, comme tous les mineurs à cette époque, d'être affiliés au Fonds de Retraite. La consultation des archives précitées devait donc nous permettre de récolter des données relatives à un échantillon suffisamment large de migrants. Effectivement, les informations que nous avons recueillies concernaient pas moins de 1.000 travailleurs hellènes, soit un vingtième de la population masculine grecque entrée en Belgique au cours de la période qui nous intéresse.

3. Depuis 1998, l'Institut d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale (IHOES) détient une partie des archives relatives aux caisses wallonnes du FNROM. Ce dépôt résulte d'une convention passée avec l'administrateur général du Fonds. Le document prévoit la cession progressive des archives susceptibles d'intéresser l'Institut, ceci moyennant le respect de certaines clauses relatives à la préservation de la vie privée.

4 Accord entre la Belgique et la Grèce concernant l'émigration des travailleurs grecs en Belgique en vue d'être occupés dans les charbonnages, signé à Athènes le 12 juillet 1957, dans *Moniteur belge*, 17 juin 1977, p. 8075-8087, art. 1.

L'examen et le traitement statistique des données récoltées ont été fructueux ; ils nous ont notamment permis de mettre en évidence une série de phénomènes que le travail d'histoire orale seul aurait laissés invisibles : le retour massif et rapide de nombreux travailleurs en Grèce, la relative instabilité de la main-d'œuvre, le déplacement avec le temps des zones géographiques de recrutement en Grèce, la quantification des conséquences morbides du travail houiller, des cas d'émigrations ultérieures vers l'Allemagne, le Canada ou l'Australie, ...etc.

Bref, devant la richesse documentaire du fonds du FNROM, nous nous sommes naturellement demandé si sa consultation pouvait présenter également un intérêt pour une étude portant sur l'immigration des femmes grecques en Belgique. En effet, bien qu'exclues du travail houiller, ces dernières ont laissé un certain nombre de traces dans les archives dépouillées : les femmes grecques y apparaissent en tant qu'épouses ou personnes à charge des migrants qui ont constitué notre échantillon. Le Fonds de Retraite des Ouvriers Mineurs devait, en effet, connaître la situation familiale de ses affiliés pour être en mesure de calculer le montant des prestations qui leur étaient dues. Dès lors, l'exploitation des archives de ces deux organismes nous a permis d'appréhender un certain nombre d'aspects liés à l'immigration féminine hellénique. Malheureusement, parmi l'ensemble des pièces dépouillées, un très petit nombre seulement contenait des informations concernant les épouses de migrants grecs et les résultats obtenus tiennent en quelques pages⁵.

Pour saisir la nature des problèmes rencontrés, il n'est pas inutile de livrer quelques informations sur le contenu du fonds du FNROM⁶. Celui-ci est constitué de divers types de documents, évidemment centrés sur les travailleurs des mines et présentant un intérêt heuristique variable. Or les pièces d'archives les plus riches - les cartons *Comptes individuels* - ne sont pratiquement d'aucune utilité au chercheur qui s'intéresse à l'histoire des femmes. Chaque carton retrace en effet, année par année, la carrière d'un ouvrier houilleur

5. ANTIOCHOS, Anastasia, *L'immigration grecque...*, *op. cit.*, p. 4-9.

6. Pour une description détaillée du fonds: GILLEN, Jacques, «L'histoire de l'immigration vue à travers les archives du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs», *Brood en Rozen*, 1998/1, p. 38-45

en indiquant le nom de l'exploitation qui l'emploie, le nombre de jours prestés au fond et à la surface, le nombre de jours d'incapacité indemnisés pour maladie et accident, le nom de l'organisme assureur et le salaire perçu. Outre le nom, la date de naissance et la nationalité de l'affilié, le carton mentionne ses lieu de naissance et adresse au moment de l'embauche. Des cases sont également prévues pour indiquer l'état civil du mineur et, le cas échéant, le nom de son épouse et la date de son mariage.

Malheureusement, ces dernières informations ne sont presque jamais reprises (sauf en cas de décès de l'ouvrier pendant la durée du contrat de travail) et, pour obtenir de plus amples renseignements sur la situation matrimoniale des individus, nous avons dû nous baser sur un autre type d'archives : les demandes de pension d'invalidité introduites par les mineurs touchés par une affection les rendant inaptes au travail de fond.

Sources de premier ordre pour l'étude des phénomènes morbides liés au travail houiller, ces documents contiennent aussi, systématiquement consignées, des informations très intéressantes concernant la situation familiale des affiliés concernés. On y trouve ainsi une copie de l'acte de mariage du demandeur et un extrait de composition de famille qui reprend les lieu et date de naissance, nom, profession et état civil de chaque membre du ménage.

Le traitement des données contenues dans ces dossiers nous a permis à la fois de dresser un portrait-type sommaire de la femme immigrée grecque - déjà épouse et mère depuis plusieurs années avant son arrivée en Belgique, n'exerçant pas d'activité salariée déclarée - et de mettre en évidence l'existence de parcours singuliers: la présence de femmes grecques parmi les ouvrières de la Fabrique nationale d'Armes de Herstal, des cas de mariage mixte, de divorce ou encore de concubinage, ...etc.

Mais si notre travail sur les migrantes grecques a permis de mettre l'accent sur les convergences et les divergences qui peuvent avoir caractérisé les parcours respectifs de ces femmes, la principale limite concerne la représentativité de l'échantillon étudié. Sur les 1.000 immigrés de sexe masculin constituant notre échantillon de départ, seuls soixante et un ont introduit un dossier de demande de

A gauche : 1958. La famille restée à Epire en Grèce. A droite: 1959. La famille réunie à Chératte (extr. *La mémoire retissée, op. cit.*, p. 120-121)

pension d'invalidité auprès du FNROM. Ce groupe comptant encore six célibataires, nos recherches n'ont porté que sur un échantillon comprenant 55 femmes. Bien que ce dernier ait été constitué de manière plus aléatoire que les groupes de témoins interviewés dans le cadre d'enquêtes d'histoire orale - et devrait donc permettre théoriquement d'obtenir des résultats moins biaisés - la démarche heuristique adoptée ne débouche, elle aussi, que sur l'observation d'un nombre de cas limité. En outre, les données collectées sont plus laconiques et plus "figées" que celles qu'un chercheur peut collecter en réalisant des interviews: les questions suscitées par nos découvertes dans les archives ne peuvent être approfondies.

Les archives du Fonds de Retraite ne nous livrent, par exemple, bien évidemment aucun renseignement sur le rôle des femmes dans la décision prise par leurs époux d'émigrer ou sur la fréquence du travail non déclaré chez les migrantes.

En définitive, si nous avons pu souligner, dans notre mémoire de licence, les limites découlant de la seule exploitation d'archives institutionnelles pour l'étude générale du phénomène migratoire hellénique (en l'occurrence celles du FNROM), nous voyons à présent que les problèmes engendrés par un tel parti-pris heuristique se posent, de façon bien plus criante encore, lorsqu'on cherche à cerner le cas particulier de l'immigration féminine. Les archives du FNROM, organisme qui ne s'intéresse aux femmes immigrées grecques qu'en tant qu'épouses ou personnes à charge de leurs affiliés, ne livrent, assez logiquement, que des informations très lacunaires à leur propos.

Sans doute, l'exemple exposé ci-dessus montre-t-il bien les limites, en termes d'efficacité, que présente le dépouillement d'archives-papier classiques privilégiées par les historiens - issues dans ce cas-ci de l'administration des entreprises. Elles demeurent totalement insuffisantes pour étudier le parcours des femmes migrantes.

Nos résultats indiquent qu'une démarche heuristique traditionnelle ne peut avoir qu'une valeur essentiellement propédeutique au principal de la recherche, elle permet de susciter une série de questions auxquelles il n'est possible d'apporter des réponses valables qu'en recourant à des sources d'archives moins classiques et aux méthodes de l'histoire orale.

**Les sources administratives
et l'histoire des femmes migrantes**

**Exemple de trois histoires retracées
à partir d'un même dossier de naturalisation**

Sarah Vanessa LOSEGO

Je voudrais commencer cet article en racontant une histoire. Quand elle sera terminée, je la raconterai encore deux fois, mais de manière à ce que l'histoire du début se transforme en trois histoires parallèles. A travers cet exemple, je veux démontrer la diversification de l'unique, de l'évènement biographique singulier pris dans sa spécificité temporelle et spatiale, et étudier comment sont consignés, administrativement et selon quels critères, les événements d'une vie de femme. Ce procédé se fonde sur mon refus de n'accorder aux choses du passé une place dans la mémoire du temps présent qu'au moyen du large trait de pinceau de l'historiographie épique.

J'ai reconstruit cette histoire sur base d'un dossier individuel de naturalisation, qui fait partie d'un ensemble comptant actuellement 51 dossiers¹. Il s'agit de demandes de naturalisation faites par des

1. Pour la consultation des dossiers de naturalisation qui portent sur les années 1945-1990 et ne sont pas communicables aux chercheurs sans autorisation préalable, une demande de dérogation a dû être introduite auprès de la Direction des Archives de France (Ministère de la Culture et de la Communication) qui

femmes de nationalité algérienne, marocaine ou tunisienne qui vivaient entre 1970 et 1990 dans le bassin anciennement sidérurgique de Longwy, en Lorraine, qui compte aujourd'hui environ 150.000 habitants, et se situe à proximité de trois frontières nationales.

Ma première histoire se termine en juin 1982 avec la naturalisation d'Aïcha O. De son dossier, conservé aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle à Nancy², j'ai retiré les informations suivantes : Aïcha est née en 1942 à Hassi-El-Ghella, alors commune française de la province d'Oran. Elle est l'un des sept enfants des *protégés marocains de France*, Benmalek et Orkeia K. Benmalek et Orkeia ne sont pas originaires de Hassi-El-Ghella, ils vivent - nous ignorons depuis quand et jusqu'à quand exactement - à cet endroit comme des immigrés et des étrangers. Au plus tard depuis 1971 le couple des parents habite Oujda, ville marocaine à proximité de la frontière entre-temps devenue marocaine-algérienne. Ils ne sont plus des étrangers mais ils restent comme Marocains, des immigrés, même au Maroc. Aïcha s'est mariée en juin 1961 - à l'âge de 19 ans - dans sa ville natale avec le Marocain Mohamed O., dont la mère est parente avec le père d'Aïcha. Mohamed est né à Er-Rahil, alors commune du protectorat du Maroc.

Cinq ans après le mariage, Mohamed, devenu entre-temps père d'une petite fille, émigre seul en France où il trouve un emploi comme ouvrier agricole dans le Sud du pays. Peut-être au cours de la même année 1966, peut-être un peu plus tard - il essaie de faire venir sa femme et son enfant en France dans le cadre du regroupement familial; l'administration française refuse, le logement présenté lors de l'enquête préliminaire s'étant avéré trop petit pour la famille. Le dossier de naturalisation d'Aïcha ne nous informe pas en détail de ce qui se passe ensuite. Mohamed déménage probablement et fait

de son côté, a demandé l'avis des services qui ont versé les dossiers aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle. La Direction des Archives - après presque une année - a donné un avis favorable à ma demande, à condition de ne publier ou de ne communiquer aucune information susceptible de porter atteinte à la sûreté de l'État, à la défense nationale ou à la vie privée des personnes. Les prénoms cités sont donc des prénoms d'emprunt.

2. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (ADM&M), 1196 W 114 Naturalisations 1982.

une autre demande de regroupement familial. En tout cas, en février 1968³, Aïcha arrive avec sa fille Rahmouna en France et vit jusqu'à la fin de 1972 à Saint Gilles, dans le département du Gard. Pendant cette période, elle met deux autres petites filles au monde.

Selon le rapport de l'inspecteur divisionnaire de Saint Gilles de 1981, le mari d'Aïcha s'adonne à la boisson, raison pour laquelle il doit être hospitalisé pendant son séjour dans la ville.

En décembre 1971, le ministère de l'Intérieur engage une procédure d'expulsion contre la famille mais quelques semaines plus tard⁴ Mohamed quitte Saint Gilles en abandonnant Aïcha et ses trois enfants. A ce moment, le dossier d'Aïcha m'abandonne aussi. L'inspecteur divisionnaire de Saint Gilles prétend, dans le rapport cité, qu'Aïcha aurait envisagé de retourner au Maroc dans la famille de son père à Oujda ; en réalité elle s'installe avec ses trois enfants à Longwy à la fin de novembre 1972. Nous ne savons pas comment elle a réussi à séjourner pendant onze mois à Saint Gilles, malgré la procédure de rapatriement dirigée contre elle et ses enfants, comment elle a survécu pendant cette période ni surtout, pourquoi elle a décidé de s'installer dans le haut pays lorrain. De son dossier, nous pouvons déduire que trois de ses frères travaillent à Saint Gilles, sans qu'on sache depuis quand, mais il paraît plausible qu'un ou plusieurs y vivent déjà au début des années 70 et qu'il(s) soutien(nen)t Aïcha pendant ces onze mois, entre la disparition de son mari et son installation à Longwy.

Depuis 1973 ou peut-être depuis 1976 — le compte-rendu de la DDASS de septembre 1981 et la lettre du préfet du département de Meurthe-et-Moselle au directeur de la DDASS se contredisent sur ce point — Aïcha vit à Longwy dans un F.5 type HLM avec l'Algérien⁵

3. Indications contradictoires: dans la «Notice de renseignements» se trouve la date, probablement erronée, du 15.02/1965, *Loc. cit.*

4. Indications contradictoires: dans sa lettre au préfet du département de Meurthe-et-Moselle (M&M), le directeur de la DDASS (Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales) écrit que déjà en 1970, Aïcha O. avait été abandonnée par son mari, *Loc. cit.*

5. Indications contradictoires : dans la lettre du préfet de Meurthe-et-Moselle au directeur de la DDASS du 13.05.1981, Belhadri est qualifié de compatriote

Belhadri S. A l'époque elle travaille comme serveuse dans un café de la ville. En 1978, à Mont Saint-Martin, elle met son quatrième enfant au monde, enfant reconnu par Belhadri. Au début d'octobre 1980 Aïcha dépose une demande de naturalisation auprès de l'autorité locale compétente. Pratiquement en même temps, Belhadri dépose lui aussi une demande de « réintégration dans la nationalité française ». Aïcha est à nouveau enceinte; trois mois et demi après le dépôt de son dossier, elle accouche à l'hôpital de Mont Saint-Martin. Un mois plus tard, Belhadri prétend ne pas être le père de la petite fille; il retire cette affirmation deux mois plus tard. En ce qui concerne le temps écoulé entre ce moment et le jour où Aïcha sera naturalisée (6 mai 1982), très peu d'informations sont disponibles : une précision sur les établissements scolaires fréquentés par les trois enfants aînés d'Aïcha, une remarque sur la fréquence avec laquelle Aïcha et Belhadri retournent dans leurs pays d'origine. Et puis, les lacunes.

Voilà la première histoire: une biographie d'Aïcha O. sur base d'un dossier de naturalisation. J'ai essayé — peut-être d'une manière un peu naïve — de dessiner la trajectoire biographique d'une migrante issue d'un pays nord-africain. Les documents utilisés en priorité dans ce travail de reconstruction et qui font partie de chaque dossier de naturalisation⁶, étaient les rapports des Services des Renseignements Généraux et la soi-disant *Notice de Renseignements*. Cette dernière est un formulaire officiel qui doit être rempli par le maire de la commune de résidence de l'étrangère, et qui contient entre autres des données sur l'identité des parents, des frères et sœurs, du conjoint et des enfants de la postulante. Les rapports de police nous renseignent sur les résidences et les emplois successifs de la candidate, en France et à l'étranger ; au-delà, ils nous informent sur le niveau intellectuel, l'attitude politique, les revenus, la conduite et les raisons de la demande de naturalisation. Certes, tout cela constitue des matériaux bien vus par l'historienne, d'autant plus qu'ici nous avons affaire à une femme, une migrante, une Nord-

d'Aïcha; si cette mention est correcte, il serait Marocain. En revanche, dans un rapport des Renseignements généraux du 06.02.1981, il est citoyen algérien.

6. C'est-à-dire de chaque dossier qui concerne la naturalisation par décret. Dans les dossiers de naturalisation par déclaration (par exemple, lors du mariage d'une étrangère avec un citoyen français) la *Notice de renseignements* manque.

Africaine, qui fait partie d'une population presque invisible à cause de la partialité des sources historiques et dont la vie n'est saisissable qu'à travers des indications sporadiques contenues dans les données administratives. Ce n'est pas que les femmes ne se retrouvent pas du tout dans nos sources, mais elles y sont incontestablement sous-représentées (même si souvent elles apparaissent passivement dans les rapports, par exemple dans les dossiers du regroupement familial). Fréquemment elles étaient, non pas légalement mais socialement, exclues des comportements institutionnellement reconnus et qui sont souvent les seuls reflétés dans les documents. Nos dossiers de naturalisation divergent cependant de ce schéma. Ici se manifeste ce que j'appellerais une *fureur* de notification administrative ayant comme référence principale, entre autres, des femmes. Mais on ne doit pas se laisser abuser par ce *paradis* d'informations que semblent être les rapports de police ou les comptes-rendus des services sanitaires et sociaux. Non seulement ces textes témoignent principalement de la vie *certifiée* parce que « certifiable », c'est-à-dire qu'ils mettent en lumière une biographie « officielle » des femmes, rythmée par les dates de mariage, lieux de résidence, titres d'études, poursuites pénales... etc.

Mais ce sont les catégories officielles mêmes de la conceptualisation de l'individu, du soi et de l'autre qui me semblent problématiques — et surtout révélatrices. Il faut se méfier de la trame sémantique qui dirige le traitement technico-administratif de la vie de la postulante à la naturalisation. Toute la complexité des motifs, modes et conséquences de ses actes est transformée en cohérence fonctionnelle d'une seule motivation de naturalisation. C'est par ce biais — la valeur de la vie de la postulante pour la (sur)vie d'une nation — que les dossiers de naturalisation construisent les biographies. Sur base d'une multitude de rôles et de fonctions, de hiérarchies et de positions, prétendument objectifs parce que vérifiables et vérifiés et qui marquent chaque vie en une succession déterminée de combinaisons, se constitue la fiction d'une existence qui serait saisissable au moyen des catégories de la dignité et de l'utilité, catégories de l'éthique et de l'économie qui cachent les valences généalogiques et culturelles d'après lesquelles cette existence est réellement mesurée.

Recommençons une deuxième fois. Un adjoint du maire de Longwy — voici le début de la deuxième histoire — prie Aïcha O. le 18 décembre 1980, à l'occasion d'une rencontre, de lui signaler le plus exactement possible l'identité⁷ des membres de sa famille. D'abord le fonctionnaire s'intéresse au mari d'Aïcha, mais Aïcha ne peut lui fournir aucune information sur Mohamed. Du concubin Belhadri, l'employé de la mairie ne veut rien savoir de précis, il ne consigne rien par écrit et nous n'apprenons donc rien sur lui par les sources écrites. Celles-ci nous informent par contre sur les enfants d'Aïcha, sur ses parents et ses six frères et sœurs. Mais Aïcha ignore les dates de naissance de ces derniers, et elle ne sait préciser que les activités professionnelles de ses frères qui vivent à Saint Gilles. Le fonctionnaire est réglementairement obligé de se renseigner encore sur d'autres éléments concernant sa famille, par exemple si un de ses enfants a troublé l'ordre public, si les membres de sa famille mènent une vie régulière, si l'expulsion ou la surveillance a été envisagée contre l'un d'eux, s'ils jouissent de la considération publique et quels sont leurs sentiments envers la France⁸.

La disparition du mari alcoolique, les informations imprécises, passées sous silence ou manquantes concernant les parents d'Aïcha, sa vie en concubinage avec Belhadri, ses enfants issus de deux, peut-être trois liaisons et de trois nationalités différentes⁹, en plus le refus de Belhadri de reconnaître la dernière née d'Aïcha, sont autant d'éléments qui ont suscité une vive irritation à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, où est arrivée quelques temps plus tard la notice

7. Date et lieu de naissance, nationalité, profession, adresse actuelle.

8. Cf. circulaire n° 4/74 du 12 février 1974 relative à la constitution et à l'instruction de dossiers de naturalisation, de réintégration dans la nationalité française et d'autorisation à perdre la nationalité française, p. 13. Contrairement à la directive qui prévoyait que ces informations ne devaient être récoltées que pour les membres de la famille habitant sous le même toit que le/la postulant(e), dans les dossiers de naturalisation se trouvent de nombreuses indications collectées par les autorités sur des parents ne vivant pas dans le même foyer que le/la candidat(e) à la naturalisation. Le contenu de la circulaire n° 1/76 du 16 février 1976 (dernière en date avant 1990) ne m'est pas connu mais l'analyse des dossiers individuels de naturalisation des années 1976-1990 laisse supposer que l'instruction citée ici est restée en vigueur après 1976.

9 Les trois aînés possédaient à cette date la nationalité marocaine, le quatrième était algérien et le dernier français.

de renseignements piètrement remplie par l'adjoint du maire de Longwy. Si le mode de vie d'une postulante ou le type de relations maintenues éveillent quelques soupçons, le préfet peut demander au directeur des Services sanitaires et sociaux de lui fournir un rapport et de lui donner son avis sur l'opportunité de naturaliser l'étrangère en question¹⁰. C'est précisément ce que fait le préfet de Meurthe-et-Moselle en juin 1981, après s'être déjà renseigné sur Aïcha auprès de la préfecture du département du Gard et de l'inspection de police de Saint Gilles.

Je résume les différentes lettres et réponses: le préfet du Sud conseille au préfet du Nord de ne pas naturaliser Aïcha, car toutes les informations concernant sa famille seraient mauvaises. L'inspecteur divisionnaire se montre réservé : le couple Mohamed et Aïcha serait « bien connu de ses services ». Mohamed, écrit l'inspecteur, est un ouvrier agricole sans stabilité, un alcoolique, un expulsé qu'on n'a jamais pu expulser parce qu'il a disparu de lui-même (ces informations ne jettent point de lumière douce sur Aïcha...).

Il est intéressant de constater que l'*observateur* privilégié entre tous, le directeur des Services sanitaires et sociaux, autorisé à éclaircir et à rapporter la vie physique et le paysage sentimental de Aïcha, se montre le plus favorable envers elle. Il atteste en effet que Aïcha et son concubin mènent une « façon très occidentale » de vivre. Ils fréquenteraient « indifféremment Européens et Musulmans ». Leur F.5 dans une HLM serait « meublé très correctement » et « assez bien entretenu ». Les enfants ne connaîtraient pas leur pays d'origine, et Aïcha n'y serait jamais retournée depuis son arrivée en France. Belhadri vivrait depuis 15 ans en France et « parle très bien français et l'écrit aussi ». Aïcha le parlerait « moins couramment et ne l'écrit pas ». Le fonctionnaire leur atteste une « bonne entente familiale ». Belhadri serait assez strict au point de vue de l'éducation des filles. Ils seraient tous « très intégrés à notre mode de vie »¹¹. Par consé-

10. Circulaire 4/74, p. 13.

11 Rapport du 23.09.1981 du directeur de la DDASS/M&M adressé au préfet de M&M: ADM&M 1196 114.

quent, conclut le rapport, « il semble qu'un avis favorable peut être accordé à la demande de naturalisation »¹².

La première histoire d'Aïcha était une histoire de transgressions géographiques et sociales. Elle était passée du grand village algérien à la petite ville méridionale française puis à l'agglomération industrielle au nord-est du pays; de la condition de fille à celle d'épouse, de mère d'un puis de plusieurs enfants, de la condition de mère seule à celle de concubine ; de la situation de femme sans emploi à celle de femme active puis de femme au chômage. La deuxième histoire serait l'histoire d'un avis (ou d'avis différents) traçant en détail la frontière officielle entre soi et l'autre. Cette frontière n'est pas une ligne qui séparerait nettement deux espaces bien distincts, mais elle est elle-même une sorte d'espace, une zone puisqu'elle prévoit le cas limite, le besoin d'un lieu pour celui-ci.

Bien que les définitions officielles fassent usage de catégories de type « soit/soit » — on est né en France *ou* l'on ne l'est pas, on est musulman *ou* l'on ne l'est pas... etc. — l'objectif de cette « politique d'attribution et d'écriture » officielle est le tracé d'un être humain comme incarnation de *toutes* ses origines différentes. C'est la tentative de remanier par des techniques administratives une multitude d'appartenances à tel point qu'elle peut être mesurée d'après l'unité, naïve ou arrogante, en tout cas hypothétique d'une société. En d'autres mots : les dossiers de naturalisation témoignent du jugement de *celui* qui a l'autorité de faire de la conduite du minoritaire un objet d'analyse et qui finit par lui constituer une identité (culturelle) arbitrairement limitée dans sa généalogie et soumise à des valeurs morales.

Par la confrontation implicite des formations sémantiques de l'Occident/Orient, de l'Européen/Musulman avec ses correspondances correct/défectueux, harmonieux/conflictuel, stable/instable, comme elles apparaissent dans le rapport des services sanitaires et sociaux cité, se réalise tout un travail sémantique et politico-pratique qui inscrit des individus dans des hiérarchies culturelles reposant sur des systèmes de classification, de prime abord purement sociales.

12. *Ibidem*.

La théorie de la culture qui voulait mettre un terme à l'idée de l'interdépendance entre facultés (mentales) et race biologique (et en passant outre du sexe!), fait usage de délimitations qui, selon moi, ne s'écartent pas essentiellement des prémisses des théories raciales. Les concepts anthropologiques et ethnographiques interprètent les différences de comportement et d'opinion de personnes dont les ancêtres sont originaires d'Afrique du Nord, comme des différences de culture qui tracent les mêmes frontières géographiques que les anciennes définitions relatives aux différences de race. Je ne pense pas que ce soit le tracé des frontières *en soi* qui distingue les théories entre elles, mais la possibilité de franchir les frontières et la probabilité (postulée) de ce franchissement reposant sur une succession de générations. Possibilité et probabilité de *transgression*, alors qu'elles sont conceptuellement écartées du discours de race.

Le discours culturel, en revanche, en a fait son essence en produisant l'idée de l'assimilation. L'assimilation suppose le déplacement, la déconcentration, la déloyauté envers un autre, même si sa perspective est dirigée en premier lieu sur un état et non sur un mouvement. L'idée et la pratique de l'assimilation enferment des éléments hiérarchiques. Le répertoire des savoirs nécessaires à la transgression des frontières culturelles (qui sont aussi et peut-être surtout des frontières sociales) repose sur la production d'une altérité du point de vue d'un soi rarement nommé explicitement, un soi qui se conceptualise comme fondamentalement «blanc», «occidental», «laïc», «masculin» ...etc. Comme je l'ai dit plus haut, ce savoir embrasse l'existence du cas limite: Aïcha expulsée sur le papier, Aïcha qui ne parle pas bien français mais qui sait bien faire le ménage et tenir une grande famille ; Aïcha abandonnée, incapable de déchiffrer le décret de naturalisation la concernant, mais qui est aussi mère de cinq enfants. Ce point est positif dans l'optique de la vision assimilatrice, car «il n'est pas douteux que la présence d'enfants est un élément favorable»¹³ lors de l'appréciation administrative du cas, celui d'Aïcha par exemple.

13. Circulaire 4/74, p. 7.

Mais d'un point de vue historique, le concept d'assimilation¹⁴ ne représentait pas uniquement une possibilité d'organiser sa propre identité (collective) et de la garantir par une série d'oppositions dichotomiques. L'assimilation est aussi une procédure (puissante) d'*appropriation* du marginal et du soumis au moyen du retournement ou du renversement des ordres symboliques (qui sont aussi des ordres éthiques).

Lors de l'appréciation de la dignité d'Aïcha à acquérir la naturalisation, l'absence d'enfants, pourtant « moderne » et « occidentale », lui aurait été fatale plutôt que sa grande famille « orientale »¹⁵. Il lui serait d'autre part reproché sa vie « contemporaine », en concubinage plutôt qu'au sein d'un mariage « traditionnel », l'identité ébranlée du métissage « postmoderne » plutôt que la fiabilité d'un moi stable et éclairé, son corps féminin itinérant plutôt qu'une éternelle sédentarité garantie par des idées archaïques de fidélité masculine, d'honneur national et de trahison¹⁶. L'inclusion de l'étranger par l'exigence et la promotion d'une identité sexuelle et sociale fort conservatrice n'a pas été appliquée aux femmes étrangères en France dans le seul domaine de la naturalisation.

Anne Golub, ancienne collaboratrice du Fonds d'Action Sociale¹⁷, a souligné lors d'une interview combien la politique à l'égard des femmes immigrées a toujours été ambivalente: il y avait, dit-elle, une

14. Sur le concept d'assimilation: SPIRE, Alexis, *Sociologie historique des pratiques administratives à l'égard des étrangers en France (1945-1975)*, thèse de doctorat, Université de Nantes, 2003 (publication prévue à l'automne 2004), p. 361-363; GIRARDET, Raoul, *L'idée coloniale en France 1871-1962*, Paris, 1972, surtout p. 156 et sv.

15. «Si... l'absence d'enfants dans un ménage ne doit pas constituer un obstacle à la naturalisation, il n'est pas douteux que la présence d'enfants est un élément favorable» (circulaire 4/74, p. 7).

16. Voir «la vie honorable» et «l'attachement... à l'égard de notre pays», requis du postulant dans la circulaire 4/74, p. 6-8. En plus, voir l'importance attribuée aux services militaires rendus à la France lors de l'appréciation des mérites d'un candidat, services dont étaient nécessairement exclues les femmes (circulaire 4/74, p. 7).

17. Fonds d'Action sociale pour les Travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leurs familles (après 1962: Fonds d'Action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles - FASILD).

forte et permanente indignation à propos de la sujétion dans laquelle elles étaient tenues, et en même temps, les programmes mis en oeuvre étaient des programmes qui favorisaient leur soumission. En fait c'étaient des formations à la gestion familiale: la couture, la cuisine, le tricot, l'hygiène, bref, la mise en place d'un projet d'assimilation placé dans la continuité des rôles traditionnels.

Ce n'est pas tellement la question éthico-politique soulevée par les propos d'Anne Golub qui m'intéresse ici, mais plutôt une observation qu'elle a faite implicitement et qui, je crois, est d'une portée (surtout sociale, mais aussi politique) beaucoup plus globale. C'est que l'appartenance à un monde social divisé, promu par le système démocratique, a une autre signification selon qu'on fait partie de la majorité des *a priori* inclus, ou d'un groupe marginalisé ou exclu. L'égalité n'intègre d'une certaine façon que celui ou celle qui est déjà égalisé, similaire. Il ne reste que le choix entre la position du paria (c'est-à-dire de l'exclu) ou celle du parvenu (c'est-à-dire de l'assimilé)¹⁸. La norme officielle qui mesure le degré d'adaptation du parvenu n'embrasse en tout cas aucune conceptualisation de la transgression qui s'unirait à une attitude sympathisante à l'égard du minoritaire¹⁹, de l'hybride, du déviant ou de l'excentrique.

Retournons une dernière fois vers Aïcha et son histoire, qui est non seulement l'histoire de transgressions géographiques et sociales ou l'histoire d'une vigilance administrative concernant le comportement de l'étrangère face aux frontières culturelles postulées. On pourrait aussi raconter son histoire — c'est la troisième version — comme l'histoire de sauvegarde d'une limite sociale, ou bien de l'organisation de sa propre protection en médiation entre deux systèmes normatifs et pratiques différents, ou encore de la réalisation d'une carrière (de naturalisation) individuelle au service d'une politique familiale globale dans laquelle l'acquisition de la nationalité fran-

18 Interview d'Anne Golub, Jacques FALQUET, « Un itinéraire », *Cahiers du centre d'Etudes, de documentation et de recherches pour les études féministes, Femmes en migrations. Aperçu des recherches*, n°8-9, 2000, p. 358 sv.

19 Sur le concept de paria et de parvenu: Françoise COLLIN, « Point de vue grec et point de vue juif: Hannah Arendt », Lialiane KANDEL (ed.) *Féminisme et nazisme*, Paris, 1999, p. 109-120.

çaise par Aïcha n'est qu'un élément parmi d'autres²⁰. Aïcha introduit sa demande de naturalisation à la fin de toute une série d'événements au cours desquels elle perd plusieurs sécurités — réelles ou présumées: la protection (et le contrôle) dans le cadre d'alliances familiales et extra-familiales ne peuvent s'exercer autant en France que dans le pays d'origine ; son mari Mohamed l'a abandonnée ; le séjour d'Aïcha en France a été précaire à certains moments; elle est mère de quatre enfants et à nouveau enceinte; elle vit en concubinage avec un homme — également étranger —a vec lequel elle ne peut contracter de mariage civil.

On ignore pourquoi elle a quitté le sud de la France pour Longwy. Où sont alors ses frères ? A-t-elle suivi Belhadri en Lorraine ? Son *bagage biographique*, pourrait-on dire, l'a amenée à un endroit, Longwy, qui est à l'époque en proie à une crise économique et sociale, provoquant dans cette région mono-industrielle la perte de milliers d'emplois²¹. Et tout cela dans un pays où les conditions d'accès et de séjour pour les personnes d'origine nord-africaine se sont dégradées²² et où le climat politique général à l'égard des immigrés est devenu plus rude²³. Le dossier de naturalisation d'Aïcha ne nous dit rien de précis sur sa situation personnelle au cours de ces années, et nous ignorons également si, par exemple, l'emploi de Belhadri a été menacé. Ce qui est, sûr en revanche, c'est que l'acquisition de la nationalité française a permis à Aïcha d'entretenir une relation moins précaire avec le monde. Usage stratégique de la procédure de naturalisation, dit l'expert; mais l'expert est bien assis à son bureau, loin des blessures d'une vie d'immigrée, après tous ces efforts d'adaptation impalpables et considérés comme naturels — mais derrière

20. « Il faut aussi éviter la création sur le territoire de minorités importantes qui pourraient nuire à l'unité de la communauté nationale. La naturalisation doit permettre à cet égard l'insertion définitive d'éléments déjà suffisamment assimilés » (circulaire 4/74, p. 6).

21. Un autre élément pourrait être la naturalisation (déclaration de nationalité) de la dernière née d'Aïcha, ou bien le concubinage avec Belhadri S.

22. CHARASSE, David, *Lorraine, cœur d'acier*, Paris, 1981; DE MONTLIBERT, Christian, *Crise économique et conflits sociaux dans la Lorraine sidérurgique*, Paris, sd, p. 109; NOIRIEL, Gérard, *Longwy. Immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, 1984, p. 387-396.

23 En raison de la loi Bonnet: SPIRE, Alexis, *op. cit.*, p. 374 sv.

lesquels on devine la crainte d'être toujours exposée au regard des autorités ou mise en « vitrine » par les autorités — peu importe si le motif de cette crainte est réel ou « imaginé ».

Conclusions

L'usage des dossiers de naturalisation comme source historique ne permet qu'une exploitation que j'ai définie « un peu naïvement biographique ». Elle permet aussi la reconstruction du regard officiel porté par l'administration sur la vie des femmes candidates à la naturalisation. Sous réserve, il est aussi possible d'analyser l'usage que les femmes font elles-mêmes de l'option de la naturalisation. Cette analyse ne tombe pas dans des psychologismes insoutenables, en supposant des motivations de type purement identitaire qui justifieraient le désir de ces femmes de se faire naturaliser, mais essaie de rapporter ce désir à des situations de vie concrètes, qui tiennent compte du moment et des circonstances précis du dépôt du dossier de naturalisation et de la trajectoire biographique qui a précédé ce moment et ces circonstances.

Il y aurait – au moins – une quatrième manière de raconter l'histoire d'Aïcha : en la transformant en chiffres, en l'intégrant dans une documentation statistique plus ou moins richement ramifiée. Ce qui signifierait en même temps la disparition de son histoire en tant qu'histoire personnelle, sa décomposition arithmétique. Mais ce qui permettrait d'autre part de situer le cas d'Aïcha dans un contexte historique, qui tiendrait compte des changements dans la pratique administrative de la naturalisation par l'état français, et des conjonctures dans l'usage de la naturalisation et des caractéristiques de ses usagers dans une perspective diachronique²⁴.

24. LOSEGO, Sarah Vanessa, *Die französische Praxis der Einbürgerung am Beispiel der Gemeinde Longwy und des Arrondissement Briey (Département de Meurthe-et-Moselle) zwischen 1945 und 1990*. Contribution à la conférence du SFB 600 : « Recht, Religion und Versorgungskrisen. Inklusion und Exklusion von Fremden und Armen im Wandel von der Antike bis zur Gegenwart », Université de Trèves 26.-28. février 2004 (à paraître).

Bibliographie

- CHARRASSE, David, *Lorraine cœur d'acier*, Paris 1981.
- COLLIN, Françoise: "Point de vue grec et point de vue juif: Hannah Arendt, Kandel, Liliane (ed.), *Féminismes et nazisme*. Paris 1999, p.109-120.
- DE MONTLIBERT, Christian, *Crise économique et conflits sociaux dans la Lorraine sidérurgique*, Paris s.d.
- FALQUET, Jules, "Un itinéraire", dans Cahiers du Centre d'études, de documentation et de recherches pour les études féministes: *Femmes en migrations. Aperçus de recherche*, n°. 8-9, (2000), S 3355-376.
- FELLER, Guy-Joseph, *La République de Longwy. Un siècle de luttes sociales au pays du fer*, s.l. n.d.
- GIRARDET, Raoul, *L'idée coloniale en France 1871-1962*, Paris 1972.
- LOSEGO, Sarah Vanessa, *Die französische Praxis der Einbürgerung am Beispiel der Gemeinde Longwy und des Arrondissement Briey (Département de Meurthe-et-Moselle) zwischen 1945 und 1990*. Contribution à la conférence du SFB 600 « Recht, Religion und Versorgungskrisen. Inklusion und Exklusion von Fremden und Armen im Wandel von der Antike bis zur Gegenwart », tenue à l'Université de Trèves les 26.-28. février 2004; publication prévue en automne 2004.
- NOIRIEL, Gérard, *Longwy. Immigrés et prolétaires, 1880-1980*, Paris 1984.
- PONTY, Janine, *L'immigration dans les textes, France 1789-2002*. Paris 2003.
- SPIRE, Alexis, *Sociologie historique des pratiques administratives à l'égard des étrangers en France (1945-1975)*, Thèse de doctorat à l'Université de Nantes, 2003 (à paraître).

**Les « veuves blanches » en Italie
au XIX^e siècle¹**

Bruna BIANCHI

*Ninfarosa: Il vaut mieux que nous restions à Farnia, seules !
Solitude, sainteté. Nous la piocherons la terre,
nous, les femmes!*
[Luigi Pirandello, *L'altro figlio* (1902)]

Sources et historiographie

Ce n'est que récemment que l'historiographie italienne a placé au centre de son attention les changements intervenus dans la vie des épouses d'émigrants, celles qu'on appelait « les veuves blanches », selon la terminologie du XX^e siècle, et qui mettait l'accent sur leur solitude, leur abandon et leur isolement.

L'attention des historiens s'est tournée ces dernières années tout d'abord vers les sources officielles, et particulièrement vers les enquêtes parlementaires menées en Italie entre les années 1870 et la première décennie du XX^e siècle. Ces sources se sont révélées assez riches pour cerner la manière dont s'étaient détériorées la santé et les conditions de travail des femmes qui, en l'absence de leurs maris, ont dû assumer les travaux des champs, les soins au bétail mais aussi des travaux de construction et des activités artisanales. Pour la première fois le travail des femmes devint ainsi visible mais en même temps l'image de l'épouse de l'émigrant qui émerge de ces enquêtes est celle d'une femme rude, passive, accablée par la fatigue. La même

1. Traduction de Sarah Gaspari.

image ressort des sources iconographiques qui montrent des femmes rurales arriérées, vieilles prématurément, résignées ou désespérées. Ces sources, tout comme les témoignages des observateurs sociaux, des démographes et des juristes, peuvent se révéler très utiles pour le chercheur qui veut reconstruire l'image des femmes restées au village, telle qu'elle fut diffusée en Italie au tournant de XX^e siècle. Une autre source n'a pas encore été suffisamment exploitée : elle est constituée par les archives paroissiales et diocésaines. En effet, les visites pastorales, les bulletins et les journaux paroissiaux livrent de précieuses informations pour celui ou celle qui veut analyser les formes de contrôle exercées sur la vie des femmes restées au village.

D'autres sources restent à explorer, comme les sources littéraires et folkloriques ainsi que les sources judiciaires, utiles à la reconstitution attentive des difficultés et des tensions qui surgirent à l'intérieur des communautés et des familles, à la suite de l'émigration des hommes. Les archives communales, provinciales et de l'Etat constituent un autre type de sources. On y trouve des registres de population, des compositions de familles et des recensements qui permettent de percevoir en détail les changements intervenus dans la vie en commun, dans les rythmes de la vie quotidienne, dans le cours des mariages et des naissances. Par ailleurs, les archives notariales et cadastrales permettent de mesurer la participation accrue des femmes dans les achats de terrains et de maisons.

Cependant, si l'on veut comprendre comment les femmes ont vécu les changements intervenus dans leur existence et dans leurs rapports familiaux, quel fut leur état d'esprit face à leurs nouvelles tâches et responsabilités, il faut faire appel à des sources personnelles : témoignages, notes, lettres, correspondance... qui peuvent être retrouvées dans les familles ou aux Archives nationales de la correspondance, à Pieve Santo Stefano (Arezzo). Pour la période chronologique traitée dans cet article, on ne peut évidemment plus recueillir de témoignages oraux de femmes sur l'histoire de leur vie mais il faut se hâter de recueillir l'expérience des femmes du sud de l'Italie, restées dans leurs villages pendant la grande vague migratoire des années 1950-1960. Dans les pages qui suivent, je préciserai chaque fois le type et les caractéristiques des sources utilisées pour retracer les conditions de vie et de travail des « veuves blanches ».

Les origines anciennes de l'émigration masculine

L'émigration volontaire et temporaire des hommes a des racines anciennes. Des foules d'artisans descendaient chaque année des vallées alpines vers les villes au-delà des Alpes pour offrir leur services ou leurs produits manufacturés : vendeurs de passementeries, ramoneurs, chaudronniers, repailleurs de chaises, tonneliers, cloutiers, maçons et rémouleurs. Les fileurs et les tisseurs de laine et de soie partaient de la zone nord-orientale et en particulier du Frioul. Les « comédiens » quittaient la montagne péninsulaire. Des flux d'émigration qualifiée existaient et leurs parcours étaient déjà tracés dès le XVI^e siècle. Des tailleurs de pierre et des maîtres-maçons partaient du Piémont, en particulier de Bielle; beaucoup d'artisans de la région du lac de Côme émigraient en Europe et en Amérique pour vendre des baromètres et des jumelles ou pour s'engager comme maçons et menuisiers; les peintres venaient de la zone du lac Majeur tandis que les mosaïstes provenaient du Frioul et surtout de Gemona. Les joueurs d'orgue de Barbarie, les cordonniers, les chaudronniers, les doreurs et les orfèvres partaient du Sud vers les plus lointaines destinations européennes.

Dans chaque région, parfois dans chaque village, les hommes exerçaient un métier spécifique en vue d'une destination particulière. Pendant des siècles, des paysans et des montagnards ont développé et transmis des compétences artisanales pour diversifier et étendre leur économie de subsistance, formant ainsi de véritables « vocations de village », des spécialisations enracinées dans la tradition. Grâce aux liens étroits au sein des communautés, ce savoir-faire professionnel se transmettait d'une génération à l'autre mais comme le village ne pouvait, à lui seul, offrir des débouchés à la production, l'habitude de se déplacer et d'émigrer se mua en nécessité (SARTI, 1985).

Cette émigration qualifiée favorisa, depuis le XVI^e siècle, la création d'écoles de village; la formation fut toujours très importante mais demeura une prérogative plutôt masculine. En revanche, les lourds travaux des champs étaient réservés aux femmes et aux filles. Depuis l'époque moderne, de vastes zones de la péninsule – en particulier, la chaîne des Alpes et des Apennins - ont basé leur équilibre économique sur la combinaison du travail agricole des femmes et des revenus de

l'émigration des hommes. Le caractère « féminin » de l'agriculture de montagne est poussé à un point tel qu'il se retrouve dans les spécificités et les dénominations des terrains : à Aveno, on définit certains champs comme des « labours de femmes ». [...]. En Valtellina, au début du XX^e siècle, on considère toujours les petites parcelles qui entourent les villages – où on cultive des pommes de terre, du seigle, du blé et du sarrasin – comme des « cultures de femmes » (MERZARIO, 1998, 63).

Les voyageurs, les observateurs, les rédacteurs d'enquêtes publiques et privées décrivent avec étonnement des femmes chargées des travaux virils, maniant la hache et la bêche, conduisant la charrue, abattant les arbres, semant et récoltant. Bien que les hommes restent maîtres des principales décisions relatives à la production agricole et que le travail des femmes ne gagne pas en considération supplémentaire, on relève de nombreux indices d'une volonté des femmes à valoriser leurs activités et à conquérir plus d'autonomie et d'indépendance. A titre d'exemple, un fait révélé par les sources judiciaires : en 1769, Apollonia Bossi, jeune épouse d'un émigré de Brusino Arsizio, cherche à se soustraire à la subordination qui lui est imposée dans la maison de ses beaux-parents. Elle y travaille comme couturière mais refuse de rendre compte de ses gains, se prépare elle-même le déjeuner et le dîner et n'hésite pas à affronter un procès à cause de son comportement (MERZARIO, 1996, 232-233).

Le sentiment de dignité et d'orgueil avec lequel beaucoup de femmes se soumettent au dur travail des champs, suscite de la stupeur mêlée d'admiration chez un moine qui visite la Vallée d'Intelvi en 1625 et qui n'hésite pas à comparer les vigoureuses paysannes aux « amazones belliqueuses » : « Tout comme elles ne voulaient pas que les hommes les surpassent dans le domaine des armes, celles-ci ne veulent pas que leurs maris, leurs pères et leurs frères, qui partent dans le monde pour gagner à la sueur de leur front de l'argent et de quoi vivre, les surpassent en fatigues et en privations » (MERZARIO, 1996, 236).

Les femmes qui affrontaient le labeur des champs, le travail domestique et l'éducation des enfants, sans jamais prendre de distraction ni s'éloigner de la maison, et qui pourtant, pendant longtemps,

Province de Belluno. Le travail agricole des femmes
(Lorenzo Dell'Andrea, *Selva di Cadore come era*, Union de i Ladiñ de Selva,
1993, p. 114)

furent considérées comme moins productives que les hommes, ne cessèrent pas de contester la dévalorisation de leur travail (PISA, 1985, 171 sv). Par leurs activités, elles garantissaient le succès de l'émigration masculine et sauvegardaient la stabilité de la vie économique et familiale.

Et pourtant, dans les études sur l'émigration, aussi bien les femmes migrantes que, plus encore, les femmes des émigrants, sont restées longtemps à l'arrière-plan, présences silencieuses et passives, décrites comme des femmes «qui attendent» le retour de leurs maris, parfois comme des victimes d'une émigration massive qui les aurait transformées en «veuves». Ce n'est que récemment que la recherche les a mises au centre de son analyse, en tant que protagonistes du phénomène migratoire, actrices à part entière qui affrontent des situations et déterminent des changements décisifs dans leur vie, dans celle de leur famille et de leur communauté. Cet article s'est concentré sur la période dite, en Italie, de la Grande Emigration².

La Grande Emigration

Des tâches supplémentaires

En Italie, de 1876 à 1914, presque 14 millions de personnes franchirent les frontières pour travailler à l'étranger ; parmi elles, un peu plus de 20% de femmes³. En 1901, le recensement de la

2. Bien que la situation ne soit encore connue que de manière incomplète, et que les sources restent inexploitées, de nouvelles études à caractère local ou régional, depuis les zones des montagnes jusqu'en Sicile, ont esquissé un tableau plus complexe et articulé (Audenino 1990; Corti 1990a; Corti 1990b; De Clementi 1999; Reeder 2003).

3. De 1876 à 1914, 11.268.367 hommes et 2.623.274 femmes ont émigré (*Commissariato generale dell'emigrazione*, 1926, p.167). L'écart entre les hommes et les femmes migrants fut en réalité moins grand ; en effet, les femmes qui partirent définitivement étaient plus nombreuses, mais les hommes qui franchirent les frontières plusieurs fois ou qui firent la navette entre les côtes de l'Atlantique, étaient nombreux et, par conséquent, ils apparaissent davantage dans les statistiques. D'autre part, les données officielles ont tendance à sous-estimer les flux migratoires des femmes car elles ne comprennent pas les émigrations qui se produisaient dans des conditions d'irrégularité ni les déplacements à l'intérieur du pays pendant une saison ou pendant des années, et qui faisaient partie du cadre normal de la vie des femmes.

population releva 38.000 familles « acéphales » en Calabre, 11.000 en Basilicate ; en 1905, en Calabre, les femmes devenues chefs de famille après le départ du mari étaient au nombre de 50.000 (DE CLEMENTI, 1999, 81).

Jusqu'au début du XX^e siècle, aussi bien dans les régions du Nord que du Sud, cet exode masculin a gardé les caractéristiques d'une émigration provisoire. L'absence des hommes se limitait à 9 ou 10 mois par an lorsqu'ils émigraient vers l'Allemagne, l'Autriche ou la France, elle durait davantage dans les cas d'émigration transocéanique, mais dans les deux cas, les femmes garantissaient le succès de l'émigration, représentaient le facteur de stabilité, « le contrepois stable à la précarité des professions des hommes à l'étranger » (CORTI, 1990, 18). En effet, la présence et le travail des femmes retardèrent l'abandon des terres et des vallées : le dépeuplement des montagnes ne survint qu'avec le départ des femmes, lorsque celles-ci rejoignirent leurs maris qui, entre-temps, avaient consolidé leur position à l'étranger (CORTI 1990, 218). Celui qui ne pouvait pas compter sur un petit domaine à confier aux soins des femmes, n'était pas facilement poussé à émigrer. En 1881, le préfet de Lucca écrivait : « Ceux qui partent ne sont pas les plus pauvres mais ceux qui peuvent se permettre de laisser derrière eux leurs familles (CINEL, 1982, 52).

L'exploitation d'un domaine, même petit mais confié aux soins des femmes, couplé à une modeste activité commerciale ou artisanale, garantissait la survie de la famille jusqu'à l'arrivée des premiers envois d'argent, ou pouvait compenser les périodes de chômage. Les salariés les plus pauvres, qui ne pouvaient compter que sur leurs propres bras, comme dans la région du Pô ou dans d'autres zones où les ouvriers agricoles sans terre étaient nombreux, se dirigèrent vers l'Amérique du Sud, surtout le Brésil, où toute la famille pouvait trouver du travail, en obtenant parfois le voyage gratuit⁴. Au fur et à mesure que les hommes émigraient, la traditionnelle division

4. L'émigration vers le Brésil eut un caractère presque exclusivement familial; une émigration subventionnée qui, pendant la phase de transition de l'esclavage au travail libre, fut dirigée vers les plantations de café de l'état de Sao Paolo.

« sexuelle » du travail s'atténua dans les villages d'origine au point que, au début du siècle, dans les campagnes, « on ne pouvait voir aucune différence d'occupation selon l'âge et le sexe » (VACCAI, 1914, 353) et que le travail des femmes et des enfants s'étendait même à des fonctions inhabituelles. Tant dans les vallées alpines, où les départs des hommes étaient temporaires, que dans le Sud où les absences des hommes se prolongeaient pendant des années, des tâches supplémentaires vinrent alourdir celles qui pesaient traditionnellement sur les femmes. Les enquêtes agricoles menées de la fin des années 1870 à la veille de la Première Guerre mondiale décrivent des femmes qui effectuaient tous les travaux agricoles : piochage, moisson, lourds travaux de transport.

Elles travaillaient aussi comme charbonnières et comme bûcheronnes. En 1877, Giuseppe Civelli, dans l'appendice à une enquête ministérielle sur les conditions du travail en usine, écrivait : « J'ai vu des femmes utiliser la masse du forgeron avec la même force qu'un homme ; soigner et conduire les chevaux [...] ; transporter des poids et accomplir les tâches les plus lourdes dans l'agriculture et dans les usines. En effet, dans nos Alpes, lorsque l'homme émigre pendant 10-11 mois par an [...], qui pense alors à travailler les quelques mètres carrés d'où on tire les pommes de terre, le peu de sarrasin et la maigre récolte de blé ? C'est la femme qui s'occupe de tout ; elle bêche la terre, elle sème, elle soigne le terrain, elle récolte, elle ramasse le bois et le transporte jusqu'à la maison pour l'hiver, elle frappe les châtaigniers et en ramasse les fruits. Et si des Alpes on passe à l'extrême Sicile, qui travaille davantage ? C'est la femme ! » (CIVELLI, 1877, 117).

En Sicile, dans les zones côtières, le travail rural des femmes s'intensifia ; en revanche, à l'intérieur de l'île où d'habitude, la distance entre les habitations et les domaines, et le risque de malaria continuèrent à éloigner les femmes du travail des champs, le nombre des métiers à domicile, et surtout de petites entreprises commerciales, augmenta. Dans toutes les régions du Midi les femmes : « vivaient dans la gêne, cultivant leur propre lopin de terre, s'offrant comme journalières quand elles le pouvaient, se débrouillant en récoltant des produits des bois, chapardant du bois pour se chauffer, glanant, cherchant des lessives à faire contre paiement, s'offrant comme

Pendant l'absence des hommes, les femmes s'attellent à de rudes travaux: ici l'approvisionnement en bois à Selva di Cadore par Caterina Dell'Andrea (*Selva di Cadore...op. cit*, p. 130)

femmes de ménage pour les travaux lourds des villes voisines, ou alors comme nourrices » (PISA, 1985, 190).

Dans la région des montagnes, les femmes se chargeaient des travaux agricoles, de l'élevage et des travaux du bâtiment ; dans les Apennins, elles récoltaient, transportaient et moulaient les châtaignes; en Campanie, elles arrachaient et battaient le chanvre à la journée. Partout, le soir, la nuit et dans les « temps morts », on filait et on tissait, passant de la pioche à l'aiguille, de la bêche aux aiguilles à tricoter ou à la quenouille. Dans tous les Apennins, les femmes filaient sur chemin de retour des champs (SARTI, 1985, 221). Caterina Chiapasco, de Ceriola (Cuneo), se souvient : « J'enfilais le bras dans la corde des bœufs, les mains restaient libres, *ié scapin* (les chaussettes), je les faisais tout en tirant les bœufs, en marchant » (REVELLI 1977, 181).

En 1908, Antonio Mangano, dans le périodique *Charities and the Commons*, décrit une paysanne au visage bronzé rencontrée aux environs de Tivoli : sur sa tête une corbeille où dormait un bébé, dans les mains une bêche, autour de la taille une corde retenant un porcelet (FRIEDMAN-KASABA, 1996, 74). En 1913, Giuseppina Scanni rapporte qu'à San Benedetto (Caserta), les femmes travaillent dans les exploitations où elles se livrent à la récolte des pâturins: « Elles partent le soir, sur les chariots, et elles vont là où le pâturin se trouve en abondance, elles dorment par terre tandis que le chariot se transforme en toit ; elles s'arrêtent pendant deux ou trois jours, ensuite elles reviennent au village pour repartir le lendemain » (SCANNI, 1913, 15). « Les femmes travaillent comme des bêtes de somme et on ne se soucie pas si elles sont enceintes ou si elles viennent d'accoucher » ; « les femmes travaillent comme des esclaves » ; « elles travaillent plus que les hommes » : ce sont des phrases récurrentes sous la plume des médecins décrivant les conditions de vie et de travail des femmes lors de l'enquête d'Agostino Bertani sur « Les conditions sanitaires des travailleurs de la terre »⁵.

5. L'enquête d'Agostino Bertani (1812-1886) fut publiée à titre posthume, en résumé, par Mario Panizza : *Risultati dell'Inchiesta istituita da Agostino Bertani sulle condizioni sanitarie dei lavoratori della terra*, Roma, 1880. Déjà depuis 1871, le député Bertani avait dénoncé l'exploitation des travailleurs agricoles et

Mortalité infantine, avortements, accouchements prématurés, déformations, vieillesse précoce, déviations utérines, déformations du squelette et maladies cardiaques sont les séquelles les plus courantes de ces conditions de travail, surtout dans les zones d'émigration. Les femmes, écrivent les médecins de la province de Catanzaro, « perdent même les aspects de leur sexe » (PANIZZA, 1890, 295). La fatigue qui « épuise et tue », Mario Panizza l'attribuait à la misère, mais aussi « à l'ignorance et à la brutalité » des hommes. Dans la *Conclusion* on peut lire : « Dans l'enquête, on parle très peu des hommes adultes parce que leur condition n'a rien de grave comparée à celle des femmes et des enfants [...] et on a vu comment, à l'exception de quelques provinces de l'Italie du Sud, les charges les plus lourdes pèsent sur les femmes des paysans, sans qu'elles puissent refaire leurs forces de manière satisfaisante et sans qu'elles ne bénéficient d'attentions spéciales qui devraient leur être accordées en raison de leur sexe » (PANIZZA 1890, 301).

Pour la première fois, le travail des femmes devint visible, ce travail même que les recensements postérieurs à 1871 allaient encore dévaloriser et occulter pendant de nombreuses années (ORTAGGI CAMMAROSANO, 1999, 118-121), ce que souligne Oreste Bordiga, un des parlementaires rapporteurs de l'Enquête. Alors que le recensement de 1901 n'enregistrait dans les chefs-lieux de la Campanie qu'un pourcentage minimal de femmes actives dans l'agriculture, dans la région de culture intensive, on ne rencontre pratiquement pas d'épouses d'ouvriers agricoles ou de colons qui n'aient les mains rendues calleuses par toutes sortes de travaux manuels et le visage desséché par le soleil⁶.

il avait affirmé la nécessité d'une enquête sur leurs conditions de vie, une exigence qui trouva une faible résonance dans l'enquête Jacini. Pourtant, Bertani réussit à achever l'enquête, la première consacrée à la question agraire du point de vue des paysans. Anna Maria Mozzoni, une féministe, participa aux travaux et dénonça la disparition, des archives du Ministère de l'Agriculture, des sept volumes de l'enquête. Elle attribua cette disparition à l'importance que les témoignages fournissaient sur la rigueur du travail des femmes, dans les champs aussi bien qu'à domicile, à la dénonciation de la subordination de la femme, de sa malnutrition, de son exclusion de l'instruction (Pieroni-Bortolotti, 1977, 602).

6. *Inchiesta parlamentare sulle condizioni dei contadini nelle province*

Au cours de la première décennie du XX^e siècle, avec l'intensification des départs, même les activités artisanales et celles du bâtiment passèrent aux mains des femmes dont les conditions de vie et de santé empirèrent. Une fois encore, les enquêtes parlementaires le confirment. Dans les régions du Sud, les cas de malaria parmi les femmes augmentèrent ; en 1909, Cesare Jarach attribua le nombre croissant des morts-nés dans les Abruzzes⁷ aux travaux exténuants des femmes lors des derniers mois de grossesse. Toutefois, les enquêtes parlementaires, bien qu'attentives à la fatigue au travail et à l'aggravation des conditions de vie et de santé des femmes, ne disent rien sur l'autonomie croissante et les nouvelles responsabilités qu'elles assument. En revanche, cette évolution apparaît dans des sources « subjectives ». La capacité de décider, d'affronter les difficultés d'une vie toujours à la limite de l'indigence et de pouvoir transmettre de l'affection aux enfants: ce sont les souvenirs que beaucoup de femmes gardent de leur mère restée au village après le départ du mari. Maddalena Andreis, âgée de quatre ans quand son père quitta le village de la province piémontaise de Cuneo pour l'Amérique, et de quatorze lorsqu'il revint, raconte : « Tandis que mon père envoyait les premiers sous de l'Amérique, ma mère payait les dettes, achetait une vache et quelques lopins de terre. Avant, nous n'avions rien, seulement une chèvre, mais malgré la pauvreté, ma mère avait toujours réussi à éviter que nous souffrions de la faim » (REVELLI, 1977, 81).

En effet, les femmes n'ont pas attendu le retour de leurs maris pour investir, vendre, acheter ; c'était à celle qui était restée au pays d'administrer les dépôts, de recourir à des petits emprunts, de satisfaire les créanciers, de négocier la remise des intérêts, comme le fit Maria de Bedonia (Parme) qui, en janvier 1873, écrivait à son frère émigré de revenir pour la division de l'héritage : « Sache que je travaille beaucoup de terres d'autrui pour vivre, donc sache que j'ai vendu une

meridionali e in Sicilia IPCC, vol. IV, *Campania, Relazione del delegato tecnico* Oreste Bordiga, Roma, 1909, p. 262.

7. En Abruzzo-Molise, le taux d'enfants morts-nés passa de 3.7 pour mille en 1895 à 4.37 en 1904. Au niveau national les valeurs étaient respectivement de 4.03 et 4.33 pour mille. IPCC, Vol. II, *Abruzzi e Molise*, Tomo I, *Relazione del delegato tecnico* Cesare Jarach, Roma, 1909, p. 192-193.

vache pour payer Montebello que je lui ai donné 8 napoléons qu'il m'a écrit que si je le paye il me décharge des intérêts et moi, j'ai décidé de le payer [...] donc cher frère ainsi te dis-je de rentrer à la maison pour faire notre division ainsi que tous les hommes du villages ont toujours fait en ami » (PORCELLA, 1998, 104)

Les femmes commencèrent ainsi à fréquenter le bureau postal, l'étude de notaire, les bureaux de mairie ; aussi bien l'argent que la terre commencèrent à circuler en leurs mains et elles investirent le marché immobilier - une autonomie qui, si elle n'entamait en rien l'autorité masculine, se substituait pourtant à celle-ci dans les décisions quotidiennes. Les documents d'état civil, les documents cadastraux et notariaux conservés dans les archives communales et provinciales, ont été des sources précieuses pour appréhender les nouvelles responsabilités des femmes dans la communauté et dans la famille, et les changements produits dans les habitudes, les styles de vie et la structure des biens domestiques.

Même en Sicile, une des régions d'où partit le plus grand nombre d'émigrants (1.231.000 personnes de 1880 à 1914, ce qui représente 16% de l'émigration italienne), les femmes prirent soin d'épargner les sommes importantes nécessaires au voyage, elles ont investi l'argent envoyé de l'étranger dans des habitations plus convenables et dans des activités commerciales⁸, elles ont manifesté un intérêt nouveau pour l'instruction des enfants et ont fréquenté elles-mêmes en nombre croissant les cours du soir et du dimanche⁹. Ce souci pour leur propre instruction et celle de leurs enfants trahit un désir d'ascension sociale et la volonté de devenir des membres plus respectés par la communauté (REEDER, 1998). Dans les régions où tous les hommes

8. Si en 1901 16% des attachés commerciaux étaient des femmes, 10 ans plus tard le pourcentage s'élève à 24,45% ; du début du siècle à 1910, dans le centre-ville de Sutera, dans la province de Caltanissetta, la présence des femmes sur le marché immobilier passa de 36 à 64% (Reeder, 2003, p. 147, 164).

9. Dans les premières années du XX^e siècle, en Sicile, l'assiduité aux cours à l'école primaire augmenta de 30%, une tendance plus accentuée dans les zones où subsistait un haut taux d'émigration ; dans la province de Caltanissetta, le taux d'analphabétisme parmi les femmes tomba de 84% à 7% entre 1901 et 1911 (Reeder, 2002).

aptes à travailler partaient de mars à décembre, la vie familiale eut tendance à devenir matriarcale; la famille et les sociétés locales se féminisèrent. La nécessité, pour ceux et celles qui restaient, de se réunir sous le même toit pour faire face aux besoins de la vie, changea la composition des liens domestiques et chez les jeunes, le désir se manifesta d'étendre au-dehors du village le rayon des choix matrimoniaux. Une nouvelle communauté de vie émergea ; elle n'était pas exempte de tensions et de contrastes, mais dans l'ensemble elle renforça des liens de solidarité et d'amitié parmi les femmes. Tandis que les jeunes femmes étaient au travail dans les champs, les femmes âgées s'occupaient de préparer les repas et de garder les enfants (AUDENINO,1990).

Dans plusieurs régions d'émigration, les femmes ont perpétué des cultures et des activités traditionnelles abandonnées par les hommes. Dans les communes de la Valbrenta, au pied d'une montagne qui relie la plaine de la région Veneto à celle du Trentin Haut-Adige, l'émigration saisonnière des hommes eut pour conséquence de faire passer entièrement aux mains des femmes la culture traditionnelle du tabac. Afin de compenser les restrictions imposées progressivement à cette culture et la faiblesse des rémunérations imposées par la régie d'état, les femmes, les fillettes et les jeunes garçons firent de plus en plus de contrebande, comme l'indiquent des sources judiciaires. En comparant la période 1871-1875 avec l'année 1890, on constate que le taux de femmes et de petites filles des communes de la Valbrenta poursuivies pour contrebande passa de 20 à 48%. Les peines furent souvent assez sévères : pour quelques feuilles de tabac, l'amende pouvait dépasser 100 liras¹⁰.

Les témoignages réunis au cours des dernières années nous restituent la fierté de ces femmes pour l'habileté acquise durant les phases difficiles et fatigantes de ce trafic du tabac : les dangers des voyages à pied à travers les sentiers de montagne, mais aussi leur côté aventureux: les feuilles cachées sous les amples vêtements, les ruses inventées dans le but de tromper les *guardie di finanza*¹¹.

10. Archivio di stato di Bassano, Tribunale di Bassano, *Sentenze penali*, année 1900, enveloppe 109. Pour 1871-1875: Celotto-Bonato-Pontarollo, 1993.

11. Corps de gardes dépendant du Ministère des Finances, chargé de veiller

Dans la zone de Bielle en particulier, le tissage du chanvre, devenu moins rémunérateur que le travail masculin dans le bâtiment à l'étranger, passa entièrement aux mains des femmes. Une étude relative aux communes de Sala et de Torrazzo le confirme (CORTI, 1990b). Lorsque, en 1896, les gains produits par le travail harassant du tissage, minimes mais pourtant indispensables, diminuèrent encore à cause d'une nouvelle taxe, les tisseuses de Sala descendirent dans la rue, suivies par les enfants et par les hommes encore au village avant les départs de printemps. Au cours de la manifestation, où trois maçons furent tués par la police, les tisseuses prirent la tête des groupes protestataires devant la mairie assiégée. Les dépositions lors de l'instruction font état de leurs sentiments : combativité, orgueil, volonté de défier les autorités : « J'étais moi aussi en premier rang et je criais 'à bas l'impôt' ; à la manifestation de lundi je portais en guise de drapeau un mouchoir jaune au sommet d'un bâton. Dans la manifestation de vendredi, je portais le drapeau des conscrits. Je ne me rappelle pas qui me l'a donné » (CORTI, 1990b, 124).

Dans les vallées des Alpes, dans la zone au pied de la montagne et dans la montagne péninsulaire, une forme d'équilibre s'établit entre les revenus des hommes à l'étranger et le travail des femmes, mais dans les vallées au Sud, touchées rapidement par la crise économique, la désagrégation de la société n'a pas permis aux femmes, même si elles acceptaient les tâches les plus harassantes, de compenser le manque de bras : ce fut ainsi que beaucoup de campagnes furent abandonnées (DE CLEMENTI, 1999, 77-79).

Nouveaux rôles et nouveaux conflits

La correspondance familiale est la source qui nous restitue le plus finement les changements apportés par l'émigration massive dans la vie des femmes et les relations familiales. Tout d'abord, l'émigration fut une puissante incitation à l'alphabétisation : savoir lire et écrire permettait aux femmes de communiquer avec les maris qui étaient au loin; les lettres écrites de leur main pouvaient avoir un ton plus intime et toucher plus librement à toutes les questions familiales.

sur les douanes, les régies et les contributions. Témoignage de Adelina Cavalli, recueillie par Marta Baggio, novembre 2003.

Les lettres que Giulia Piccoli, de Zompichia (Udine), écrit à son mari Luigi entre 1905 et 1915, au cours des nombreuses saisons qu'il passa à l'étranger comme maçon, révèlent une nouvelle prise de conscience d'elle-même. Les nouveaux rôles de décision et les nouvelles responsabilités des femmes changèrent peu à peu les rapports de couple. Dans ses lettres, Giulia tient son mari au courant du ménage et de la ferme: les récoltes, les achats, les ventes, les paiements des lettres de change; elle exprime son affection et sa nostalgie, ne lui cachant ni « les mauvaises pensées » qui l'assaillent quand il n'écrit pas, ni sa fatigue. Le 25 juin 1907, elle écrit: « On a fait les foins : ton père fauchait ; moi et Laura, nous les recueillions et les ramenions à la maison. J'ai bien fait aussi des cocons des vers à soie : 28 kilos et j'ai tout donné à ton père. J'étais contente mais je t'assure que j'ai travaillé comme un chien » (D'AGOSTIN-GROSSUTI, 1997, 119). Au fil des années, Giulia ressent de plus en plus la fatigue au moment de la récolte. Le 20 juillet 1912, elle écrit: « En famille, nous nous portons tous bien ; moi, par contre je me sens terriblement épuisée. Je suis devenue l'ombre de moi-même » (D'AGOSTIN-GROSSUTI, 1997, 188-189).

La période la plus rude des travaux agricoles terminée, Giulia est aux prises soit avec les maladies de ses enfants soit avec la sécheresse ; elle est obsédée par les dettes et par l'argent, jamais suffisant, attristée aussi car son mari, avare de mots, n'est pas attentif à elle et ne s'informe jamais de sa santé. Ses écrits trahissent des tournures plus intimes que ceux de son mari, elle lui confesse sa solitude, lui rappelle l'importance de garder des liens épistolaires avec son vieux père et ses enfants.

D'Autriche, Luigi annonce scrupuleusement chaque envoi d'argent (« Je t'envoie cent liras. Je dis 100 »), il donne des instructions précises, il recommande à sa femme de suivre l'éducation des enfants, de ne pas lésiner sur les dépenses scolaires. Luigi, qui n'est pas un manœuvre mais un contremaître respecté, accorde beaucoup d'importance à l'instruction qu'il considère comme « la base principale pour un homme ». Toutefois, avec le temps, Luigi doit déléguer à sa femme la capacité de prendre des décisions autonomes, et il lui confie complètement la gestion de ses gains. Le 10 septembre 1912 il écrit: « Je t'ai envoyé 40 liras le huit de ce mois, je crois que tu les a reçues. Tu en feras l'usage que tu jugeras nécessaire, de toute façon, je ne t'ai

demandé ni ceci ni cela. Ce que tu fais est bien fait, tu n'est pas une gamine ; de ce qui est indispensable on ne peut pas se passer, moi, pour ce que je peux, je n'ai jamais manqué » (Idem, 197).

Dans les années qui précèdent la Grande Guerre, le fils aîné de Giulia rejoint son père à l'étranger. En effet, beaucoup de femmes virent partir pour l'étranger, l'un après l'autre, leur mari puis leurs enfants, souvent encore jeunes, et pas toujours accompagnés de leur père ou d'autre parents. C'étaient les mères qui s'informaient et contrôlaient la fiabilité des « patrons » ou des compatriotes qui emmenaient les garçons, qui se renseignaient sur les pensionnats hébergeant les filles (PORCELLA 1998; BIANCHI, 2000) ; c'étaient les mères qui, de plus en plus nombreuses, s'adressaient aux bureaux de la commune pour obtenir les autorisations à émigrer ou entreprendre des recherches auprès des consulats si les jeunes garçons ou les jeunes filles ne revenaient pas.

Les lettres familiales témoignent aussi de l'intensité de l'affection entre les époux, de leur douleur à chaque séparation, de la peine de devoir différer chaque fois la perspective du bonheur conjugal, de la fatigue des femmes à élever seules les enfants dont le nombre augmentait après chaque retour du mari, de la difficulté à se décider à abandonner le village, des tentatives avortées pour s'établir à l'étranger, comme en témoignent les lettres que Pietro Rosazza et Rosa Peraldo ont échangées entre les Etats-Unis et la vallée du Cerf pendant vingt ans (AUDENINO, 1990, 214-223).

Malgré l'argent qui arrivait en Italie et la hausse des dépôts bancaires signalée dans chaque province d'émigration, les insuccès furent aussi nombreux. Souvent ces économies étaient englouties par les usuriers ou par l'inflation, par les périodes de chômage ou par le billet de retour. Maria Einaudi, de Cucchiales de Stroppo (Cuneo), s'en souvient avec amertume : « Presque tous les hommes parlaient travailler en France [...]. De là ils allaient aussi en Amérique. Culin, mon beau-frère, travaillait dans le bois au Canada. Ils revenaient de l'Amérique et ils disaient : « De l'argent, on n'en a pas rapporté, mais nous en avons fait des grands goûters et des grands déjeuners. L'argent que nous avons économisé, nous l'avons jeté à la mer, pendant le voyage de retour » (REVELLI, 1985, 218).

Les femmes qui ne recevaient pas d'envoi d'argent et qui n'arrivaient pas à vivre ne manquaient pas non plus de protester. Ainsi, un émigrant de Belluno écrit-il à sa femme qui, de toute évidence, avait décidé de s'engager comme nourrice et de pourvoir elle-même aux besoins de la famille: « Et tu as eu le front de m'envoyer une lettre pour me dire de cette façon que je ne t'écris plus, et que tu abandonnes les enfants pour aller travailler comme nourrice, et ensuite de me dire que tu n'est plus une enfant de 7 ou 10 ans » (MODESTI, 1987, 122).

Une autre source de conflits, surtout dans le Sud où, depuis le début du siècle, l'émigration avait tendance à devenir permanente, était la réticence de beaucoup de femmes à rejoindre leurs maris à l'étranger. Les faibles possibilités de travail au village, l'augmentation des prix de la terre ou l'ouverture de nouvelles perspectives à l'étranger, poussèrent beaucoup d'hommes à appeler auprès d'eux la famille. Sans doute, beaucoup de femmes laissèrent volontiers derrière elles une vie pleine de misères et de fatigues, mais d'autres furent forcées de partir par décision des hommes ; d'autres encore refusèrent de se soumettre à la volonté de leur maris et n'abandonnèrent pas la perspective d'une vie meilleure au village.

C'est le cas de Rosa Granata, de Spezzano Grande, près de Cosenza qui, selon une enquête d'Adolfo Rossi sur les conséquences de l'émigration en Calabre et en Basilicate, « travaillait la terre comme un homme » et ne voulait pas rejoindre son mari à Buenos-Aires, bien que celui-ci depuis quelque temps ne lui envoyait plus d'argent et la pressait de venir le rejoindre. Elle dit que son mari lui a écrit de vendre la maison et d'aller le rejoindre avec ses trois petits enfants. Mais moi, continue-t-elle, je ne l'écoute pas : les autres achètent une maison et moi, je devrais la vendre ? (ROSSI, 1908, 49). Carmelo F. aussi, qui avait émigré en 1909 d'un petit village de Sicile, envoyait à sa femme, après quelques années, au lieu d'argent, un billet pré-payé pour les Etats-Unis qu'elle lui renvoyait régulièrement, affirmant que, s'il voulait revoir sa famille, il devait rentrer à la maison (REEDER, 2001, 372).

Au cours de l'enquête sur les conditions de vie des paysans du Sud, Giovanni Lorenzoni réunit les déclarations de beaucoup

Paolina De Filippo et son mari. Le couple émigrera en Amérique au début du XX^e siècle (*Selva di Cadore...op.cit.*, p. 180).

d'émigrants revenus au village pour retrouver temporairement leur famille. Un de ces émigrants, originaire de la province de Caltanissetta, affirma: « Je suis parti en Amérique, ou mieux, je me suis enfui là-bas à cause de la faim qui régnait ici; et j'y suis resté neuf mois. Maintenant, je suis revenu pour emmener ma famille, mais elle ne veut pas partir ; alors, je retournerai en Amérique tout seul. Avant d'émigrer, je gagnais une lire par jour ; et maintenant je n'en gagne pas plus. Je fais tout ce que je peux pour travailler davantage et faire vivre ma famille au mieux [...], mais malgré mon travail, le pain ne suffit pas. Mais que dois-je faire? Comment est-ce que je peux faire ? »¹².

Si dans un premier temps, l'amélioration des conditions de vie au village, l'achat d'un lopin de terre ou d'une maison convenable sont des objectifs partagés, au cours des années, face à de nouvelles occasions, les hommes commençaient à considérer leur propre avenir sous un angle différent et la moitié de ceux qui émigrèrent des régions du Sud et traversèrent l'Atlantique, ne rentrèrent pas au village. Pour beaucoup de femmes qui, année après année, avaient travaillé dur pour mieux vivre au pays, le départ pouvait représenter un échec et elles insistaient pour investir les économies des maris dans la maison, dans la boutique ou dans la terre. En plus, il leur était difficile d'abandonner le lieu où elles étaient nées et la famille d'origine, d'affronter un voyage long et périlleux, d'être face à une langue et une façon de vivre complètement nouvelles. Des lettres qui arrivaient au village évoquaient aussi des enfants morts pendant la traversée, les difficultés d'intégration que les femmes mariées rencontraient au Nouveau Monde, leur vie isolée dans les *tenements*, le travail à domicile (BERNARDY, 1909; DE CLEMENTI, 1996); toutes ces nouvelles alarmantes renforçaient leur décision de rester.

L'image de la femme de l'émigrant dans l'opinion publique

La complexité des changements survenus dans la vie familiale, l'importance des nouvelles tâches assumées par les femmes échappèrent à l'attention des observateurs contemporains : les

12. IPCC, vol.VI, *Sicilia*, Tomo I, *Relazione del delegato tecnico Giovanni Lorenzoni*, Roma, 1909, p. 279.

travaux et les rôles des femmes subirent la dévalorisation sociale de toujours. L'opinion courante diffusa une image de femme restée au village, fruste, retardée ou immorale. A un monde masculin mobile, ouvert à d'autres expériences et cultures, s'opposait un monde féminin, lié aux activités agricoles, aux travaux les plus humbles et plus lourds.

Dans les descriptions du départ des hommes aussi bien dans la région de Bielle que du Frioul, les femmes accompagnent leurs maris, pieds nus, en portant dans les hottes les valises ou les lourdes malles. En Campanie aussi, les femmes sont décrites marchant à côté du mari qui « chevauche en fumant sa pipe ». Les photos accentuent le contraste, représentant la rudesse des femmes (en costume traditionnel ou avec de lourds vêtements de travail, le mouchoir, le tablier, la hotte) qui s'oppose à la modernité des hommes (plus d'élégance dans les vêtements, la cravate, le chapeau). Tandis que les femmes sont photographiées tenant des outils agricoles ou les bras croisés sur le ventre, les hommes prennent souvent une pose fière et effrontée, jambes croisées, poings sur les hanches, cigare ou pipe à la bouche, un verre de bière à la main. Le langage aussi commença à souligner une différence de genre : le fait de s'être frotté à une langue étrangère donnait la sensation d'appartenir à des plus vastes horizons culturels. Une nouvelle identité masculine était en train de se définir, en opposition à l'identité féminine, et elle réaffirmait la hiérarchie de genre (ALBERA, AUDENINO, CORTI 1991).

Les enquêtes citées par le parlement italien, qui décrivent le labeur des femmes rurales, ne s'éloignent pas de l'image de la paysanne, passive, résignée, abrutie, courbée sous sa hotte. Les observateurs de l'époque ne se sont pas arrêtés aux activités domestiques des femmes, ni aux soins de la maison et des enfants, ni aux travaux de couture, de filage et de tissage que les femmes faisaient partout et qui demandaient un long apprentissage, de l'habileté, de l'attention, de la précision. Ils ont seulement saisi les aspects épuisants et peu valorisants de leur travail.

En 1870 Antonio Dall'Oglio décrit ainsi les conditions de vie et de travail des femmes de la Carnia, la région montagneuse du Frioul : « Tant que l'émigration des hommes continue, les femmes dirigent les

familles ; et ces êtres que la civilisation et l'éducation de l'esprit et du cœur nous montrent comme dignes des égards les plus délicats, sont au contraire traités autant que n'importe quelle bête de somme. Elles sont utilisées spécialement au transport, avec leur hotte traditionnelle sur le dos, écrasées souvent sous un poids terrible, sur des chemins escarpés et bordés de précipices, afin de se procurer, après un travail très pénible, le bois à brûler qui est peut-être à peine suffisant pour préparer le ou pour toucher la rétribution de quelques centimes de lire. La femme est traitée très mal par les habitants de la Carnia [...] Le manque d'hommes, dû à l'émigration, est responsable de cette condition féminine si malheureuse» (DALL'OGGIO, 1870, 810). Puisque les femmes consomment moins qu'une mule, tous les travaux de transport sont faits « à dos de femme ». En Carnia, en effet, précise Dall'Oglio, sur une superficie de plus de 120.000 hectares et 46.000 habitants, les bêtes de somme ne s'élèvent qu'à 388 et sont attelées surtout aux chariots.

Trente ans plus tard, Giovanni Cosattini, dirigeant socialiste du Secrétariat pour l'Emigration de l'Udine, déplore ainsi les conséquences de l'émigration sur les familles de la région du Frioul : « Dans les villages des montagnes, caractérisés par une émigration plus grande et plus ancienne, la femme qui reste au village natal, qui n'a pas ouvert son esprit en voyageant dans presque toute l'Europe, qui ne sait ni gagner ni augmenter son petit patrimoine, [...] n'arrive pas à surmonter un sentiment d'humiliation, d'infériorité par rapport à l'homme qu'elle considère non pas comme égal, mais presque comme un seigneur (*gno patron*) (COSATTINI 1904, 84).

La distance, qui « affaiblit chaque élan et étouffe tout sentiment », était responsable de l'augmentation « épouvantable » des maladies vénériennes. En 1894, dans la province d'Udine, la mortalité par la syphilis était la plus élevée de toute l'Italie (COSATTINI, 1904, 91). Les curés aussi tirèrent la sonnette d'alarme : selon eux, les hommes qui émigraient temporairement à l'étranger et ne restaient au village que quelques mois, étaient portés à l'oisiveté, à la boisson et au jeu de cartes ; à l'étranger, ils avaient contracté l'habitude de l'infidélité et nourrissaient du mépris pour leurs épouses, fanées prématurément par un travail qui dépassait leurs forces (ERMACORA, 1999).

Dans le Sud, où les absences des hommes se prolongeaient davantage, les inquiétudes relatives au comportement sexuel des femmes des migrants étaient encore plus fortes ; on diffusait l'image d'une femme seule, immorale, incapable de résister aux avances des hommes et d'exercer l'autorité nécessaire sur les enfants, prédestinés à la délinquance. On renforça d'anciens stéréotypes misogynes, issus du folklore (TETI, 1987) et le comportement des femmes d'émigrés devint objet de dérision. Les « Américaines » étaient rendues responsables de la dégénérescence des traditions, de l'augmentation des crimes contre les bonnes mœurs et l'ordre des familles.

Les quotidiens accordaient beaucoup de place aux faits divers impliquant des femmes: des adultères, des infanticides, des vengeances. En 1905, Angelo Mosso décrit le désespoir des femmes qui étaient allées saluer les émigrants de la gare de Castelfilippo, près de Caltanissetta (MOSSO, 1906). On retrouve aussi dans la littérature des histoires analogues d'abandon, de désespoir, de folie (MESSINA, 1911, CAPUANA, 1918, PIRANDELLO, 1902). Les procureurs généraux, dans leurs écrits et dans leurs mercuriales, soulignaient également avec emphase le problème des crimes contre les bonnes mœurs. En 1905, le procureur de Reggio Calabria écrit : « Les drames de l'adultère, les grossesses occultées, les naissances illégitimes, les dépôts au tour d'enfants non voulus, les avortements provoqués et les infanticides se multiplient à vue d'œil et produisent des scènes dégoûtantes, des épanchements abjects, des luxures précoces, des jalousies, des corruptions et des désordres de toutes sortes » (TARUFFI, DE NOBILI, LORI, 1908, 864).

Par la condamnation morale et la satire, s'exprimait en fait la crainte de voir s'effondrer la structure de l'ancienne famille patriarcale, sous le coup de l'émigration de masse. Le culte de la famille, écrit un autre magistrat de Calabre, est aujourd'hui en décadence et la maison, qui devrait être le sanctuaire de la moralité et la première école efficace de civilisation, est devenu un lieu d'instigation au vice (TARUFFI, DE NOBILI, LORI, 1908, 866). Ces craintes étaient partagées par les rédacteurs de l'Enquête parlementaire sur les conditions de vie des paysans dans les provinces du Sud et en Sicile. En décrivant l'exploitation du travail des femmes dans les campagnes, ils désapprouvaient la dissolution de la famille patriarcale et les traditions ma-

trimoniales qui ne se basaient plus, selon eux, sur l'affection mais plutôt sur les intérêts ; ils se plaignaient de ce que les principes d'autorité et de respect étaient en train de perdre leur signification et leur valeur.

Pourtant, les statistiques judiciaires et les chiffres démographiques démentent de tels propos alarmistes : les naissances illégitimes et les infanticides n'ont pas augmenté pendant la période de la grande émigration. Le nombre d'enfants illégitimes et d'enfants trouvés, surtout en Calabre et en Basilicate, diminua constamment à la fin des années 1890 (COLETTI 1912, 230). En Sicile, entre 1901 et 1913, le pourcentage de naissances illégitimes baissa de 5.8% à 3.2%. En revanche, on nota une augmentation de la mortalité infantine féminine. En effet, selon Giorgio Mortara, la plus grande utilité économique des garçons, mise en relief par l'émigration, s'accompagna de soins accrus pour les enfants mâles dont la survie paraissait plus précieuse (DE CLEMENTI, 1999, 81). C'était une conséquence dramatique de la dévalorisation du travail et du rôle de la femme dans la société, que les contemporains, pour la plupart, ont occultée.

La virulence de la polémique anti-migratoire, qui mit la condition des femmes au centre de ses attaques, loin de proposer une nouvelle valorisation des femmes, en fit des victimes du contrôle dans les petites communautés. Les «veuves blanches» étaient l'objet de comméragés et de cancans qui, quoique sans fondement, étaient suffisants pour compromettre la respectabilité d'une famille. L'isolement des jeunes femmes qui avaient épousé l'émigrant peu avant son départ était parmi les plus difficiles.

Dans le Sud en particulier, dans les régions où dominaient la petite propriété et la structure familiale élargie, où seuls les aînés héritaient de la terre, beaucoup de jeunes gens cherchèrent dans l'émigration et dans le mariage une possibilité d'indépendance. Afin d'avoir une gardienne de confiance pour leurs futures économies, ils célébraient le mariage peu avant le départ. Adolfo Rossi observe avec cynisme: « De jeunes garçons qui n'ont pas d'argent pour le voyage se marient du seul lien civil dans le but d'utiliser l'argent de la dot pour émigrer et ils renvoient la célébration du mariage religieux à leur retour » (ROSSI, 1908, 33). La coutume patrilocale ne fut pas ébranlée pour autant;

soucieux de la fidélité de leur femme, les émigrants confiaient leur famille à leurs parents et à leurs frères. Les histoires de trahison, d'adultères et de déshonneur, auxquelles la presse donnait un grand écho, diffusaient amplement l'anxiété chez les jeunes gens qui avaient décidé d'émigrer.

Alors qu'ils souhaitaient l'autonomie et l'indépendance de la famille nucléaire lorsqu'ils se mariaient, les préoccupations sur le comportement sexuel de leur femme rendaient l'émigration particulièrement difficile pour eux. Sans trop d'état d'âme, ils soumettaient alors leur épouse au régime patriarcal qu'il essayaient de fuir pour eux-mêmes (DE CLEMENTI, 2002, 93).

Le rêve américain

Exclues de l'héritage, abandonnées au village dans la maison des beaux-parents, les femmes du Sud de l'Italie nous apparaissent dans la condition traditionnelle de soumission et de subordination de toujours. Toutefois, le fait de représenter les intérêts du mari à l'intérieur de la famille pouvait renforcer, avec le temps, la solidité du couple et s'opposer aux « logiques trop restreintes de la famille patrilocale » (GRIBAUDI, 1990, 433). Mais ce n'était que si l'émigration réussissait et si le mari était revenu au village, que le projet d'indépendance conjugale pouvait se réaliser. Par conséquent, les jeunes Italiennes du Sud ont plutôt cherché la voie de l'émancipation dans leur propre émigration.

A New York, à Boston, il y a toujours une tante, une marraine, une amie, qui a un *bordo* (pension) et qui s'offre de trouver, parmi ses *bordanti* (pensionnaires) un « bon mari » pour sa compatriote restée au village. Celle-ci envoie tout de suite sa photo que l'amie « américaine » s'empresse d'exposer et sur laquelle elle attire l'attention des pensionnaires (SCANNI, 1913, 13)

En 1913, Giuseppina Scanni, de San Benedetto (Caserta), avait réuni les témoignages de quelques femmes mariées. L'une d'entre elles, tenancière d'un bureau de tabac, mère de sept enfants, affirma que les jeunes filles du lieu espéraient toutes en « la bonne fortune de l'Amérique ». Elles seraient perdues si elles se mariaient à San Benedetto [...] ; au contraire, elles vont en Amérique et c'est vite fait : là-

bas même, les bossues se marient! (SCANNI, 1913, 16). La perspective de l'émigration devenait ainsi une façon de se soustraire au contrôle étouffant de la communauté. Essayez de les réprimander pour leur excessive légèreté, écrit Giuseppina Scanni, elles haussent les épaules en disant : « Je trouverai quand même à me marier ; j'écrirai en Amérique et je me marierai ! (SCANNI 1913, 14).

Bibliographie

ALBERA D., AUDENINO P., CORTI P., *I percorsi dell'identità maschile nell'emigrazione. Dinamiche collettive e ciclo di vita individuale*, in "Rivista di Storia Contemporanea", 1, 1991.

AUDENINO P., *Un mestiere per partire. Tradizione migratoria, lavoro e comunità in una vallata alpina*, Milano, 1990.

BERNARDY A., *L'emigrazione delle donne e dei fanciulli nella North Atlantic Division*, in «Bollettino dell'emigrazione», 1, 1909.

BIANCHI B., *Ragazzi per il mondo*, in *Lavoro ed emigrazione minorile dall'Unità alla Grande guerra*, a cura di B.- Bianchi e A. Lotto, Venezia, 2000.

CAPUANA L., *Gli Americani di Rabbato*, Palermo, 1918.

CELOTTO A.- BONATO A. - PONTAROLLO R., *Canale di brenta, terra di tabacco e di contrabbandieri*, Sant'Elia del Grappa, 1993.

CINEL D., *The Seasonal Emigrations of Italians in the Nineteenth Century: From Internal to International Destinations*, in «Journal of Ethnic Studies», X, 1.

CIVELLI G., *Risposta all'interrogatorio formulato dalla Commissione consultiva sugli istituti di previdenza e del lavoro presso il Ministero di agricoltura, industria e commercio*, in «Annali del Ministero di Agricoltura, industria e commercio», vol. 103, *Ricerche sopra la condizione degli operai nelle fabbriche*, Roma, 1877.

COHEN M., *Workshop to Office: Two Generation of Italian Women in New York City, 1900-1950*, Ithaca-New York, 1992.

COLETTI F., *Dell'emigrazione italiana*, Milano, 1912.

Commissariato generale dell'emigrazione, *Annuario statistico dell'emigrazione italiana dal 1876 al 1925*, Roma, 1926

CORTI P., *Donne che vanno, donne che restano. Emigrazione e comportamenti femminili*, in "Annali dell'Istituto Alcide Cervi", 12, 1990a.

----, *Paesi d'emigranti. Mestieri, itinerari, identità collettive*, Milano, 1990b.

COSATTINI G., *L'emigrazione temporanea del Friuli*, in «Bollettino dell'emigrazione», 3, 1904.

D'AGOSTIN A.- GROSSUTTI J. (a cura di), *Ti ho spedito lire cento. Le stagioni di Luigi Piccoli, emigrante friulano. Lettere famigliari (1905-1915)*, Pordenone, 1997.

- DALL'OGGIO A., *Gli abitanti dell'Alpi carniche. Costumi ed emigrazione*, in «Nuova Antologia», vol. XIV, 1870.
- DE CLEMENTI A., *Madri e figlie nell'emigrazione americana*, in *Il lavoro delle donne*, a cura di Angela Groppi, Roma-Bari, 1996.
- , *Di qua e di là dall'oceano*, Roma, 1999.
- , *Gender relations and Migration Strategies in the Rural Italian South: Land, Inheritance, and the Marriage Market*, in Gabaccia D.- Iacovetta F., *Women, Gender, and Transnational Lives*, Toronto, 2002.
- ERMACORA M., *Parroci ed emigranti nelle visite pastorali della Diocesi di Udine*, in «Metodi e Ricerche», 1, 1999.
- FRANZINA E., *Donne emigranti e donne di emigranti. Memorie e scritture popolari dell'emigrazione femminile italiana fra i due secoli*, in «Annali dell'Istituto Alcide Cervi», 12, 1990.
- FRIEDMAN-KASABA K., *Memories of Migration*, New York, 1996.
- GABACCIA D.- IACOVETTA F., *Women, Gender, and Transnational Lives*, Toronto, 2002.
- GRIBAUDI G., *Emigrazione e modelli familiari*, in *Storia d'Italia. Le regioni, La Campania*, Torino, 1990.
- HARNEY R., *Uomini senza donne. Emigrati italiani in Canada 1885-1930*, in Id., *Dalla frontiera alle Little Italies. Gli Italiani in Canada 1800.1945*, Roma, 1984.
- MERZARIO Raul, *Il capitalismo nelle montagne. Strategie famigliari nella prima fase dell'industrializzazione nel comasco*, Bologna, 1898.
- , *Donne sole nelle valli e nelle montagne*, in *Il lavoro delle donne* a cura di Angela Groppi, Roma-Bari, 1996.
- MESSINA M., *Piccoli gorgi (1911)*, Palermo, 1988.
- MICELLI F., *L'emigrazione temporanea friulana e la mobilità femminile tra 1900 e 1915*, in «Studi trentini di scienze storiche», 1998.
- MODESTI F., *Emigranti bellunesi dall'800 al Vajont. Sfruttamento, burocrazie, culture popolari*, Milano, 1987.
- MOSSO A., *Vita moderna degli italiani*, Milano, 1906.
- ORTAGGI CAMMAROSANO S., *Condizione femminile e industrializzazione tra Otto e Novecento*, in *Tra fabbrica e società. Mondi operai nell'Italia del Novecento*, a cura di S. Musso, «Annali della Fondazione Giangiacomo Feltrinelli», vol. XXXIII, 1997, Milano, 1999.
- PANIZZA M., *Risultati dell'Inchiesta istituita da Agostino Bertani sulle condizioni sanitarie dei lavoratori della terra in Italia*, Roma, 1890.
- PIERONI-BORTOLOTTI F., *Anna Maria Mozzoni*, in *Il movimento operaio italiano. Dizionario biografico 1853-1953*, Roma, 1977.
- PIRANDELLO L., *L'altro figlio (1902)*, Verona, 1956.
- PISA B., *Il lavoro femminile nella struttura sociale italiana*, in Pisa B. - Taricone F., *Operaie, borghesi, contadine nel XIX secolo*, Roma, 1985.
- PORCELLA M., *Con arte e con inganno. L'emigrazione girovaga nell'appennino ligure - emiliano*, Genova 1998.
- REEDER L., *Women in the Classroom: Mass Migration, Literacy and the Natio-*

nalization of Sicilian Women at the Turn of the Century, in «Journal of Social History» 1998.

----, *Conflicts across the Atlantic: Women, Family and Male Mass Migration in Sicily 1880-1920*, in IRSH, 46, 2001.

----, *Sicilian Women and Mass Migration, 1880-1920*, in Gabaccia D. - Iacovetta F., *Women, Gender, and Transnational Lives. Italian Workers of the World*, Toronto, 2002.

----, *Widows in White: Migration and the Transformation of Rural Italian Women*, Toronto, 2003.

REVELLI N., *Il mondo dei vinti. Testimonianze di vita contadina*, vol. 2, Torino, 1977.

----, *L'anello forte*, Torino, 1985.

ROSSI A., *Vantaggi e danni dell'emigrazione nel mezzogiorno d'Italia*, in «Bollettino dell'emigrazione», 13, 1908.

SARTI, R. *Long Live the Strong. A History of Rural Society in the Appennine Mountains*, Amherst, 1985.

SCANNI G., *L'emigrazione delle donne e dei fanciulli dalla provincia di Caserta*, in «Bollettino dell'emigrazione», 13, 1913.

TARUFFI D., DE NOBILI L., LORI C., *La questione agraria e l'emigrazione in Calabria*, Firenze, 1908.

TETI V., *Note sui comportamenti delle donne sole degli "americani" durante la prima emigrazione in Calabria*, in «Studi Emigrazione», 85, 1987.

TIRABASSI M., *Le emigrate italiane in prospettiva comparata*, in «Altreitalia», 9, gennaio-giugno 1990.

----, *Rethinking Domestic Work and Morality in Italy*, in GABACCIA D.- IACOVETTA F., *Women, Gender, and Transnational Lives*, Toronto, 2002.

VACCAI M., «Eccessi del lavoro delle donne e dei fanciulli nelle campagne», in *Bollettino della Società degli agricoltori italiani*, maggio 1914.

Itinéraires de domestiques allemandes

à Paris vers 1900

Sources, méthodes et interprétations*

Mareike KÖNIG

Introduction

Pendant plusieurs décennies au XIX^e siècle, les jeunes femmes allemandes et germanophones dominent le marché de la domesticité à Paris. Des milliers d'entre elles viennent dans la capitale française pour y trouver un emploi comme « bonne à tout faire » et gouvernante ou – pour les plus qualifiées – comme préceptrice, institutrice et cuisinière. L'engouement pour les jeunes Allemandes dans ce secteur professionnel est tel qu'en 1901, elles représentent 43% de l'ensemble des domestiques étrangères de la capitale française (tableau 1).

Cette migration, oubliée aujourd'hui malgré son importance numérique, est à replacer dans un contexte plus général : la deuxième moitié du XIX^e siècle est marquée par une féminisation croissante des grandes villes, conséquence de l'industrialisation et des changements affectant le marché du travail. Ne trouvant plus de travail à la campagne, les jeunes femmes quittent leur village natal pour chercher un emploi dans les grandes villes. Pour des milliers de femmes, travailler comme domestiques devient la principale voie d'accès à la vie de « salariée ». Cette voie d'accès est facilitée par le fait

* Je remercie Gaël Chaptou pour les corrections de la traduction française.

la profession de domestique ne nécessite ni qualification ni capital préalable, et que l'employeur, en plus des gages, procure vivres et couvert¹.

Tableau 1 : **Origine des domestiques étrangers à Paris en 1901²**

Pays	Femmes	Hommes	Total
Allemagne	7.600	222	7 822
Angleterre	1.223	340	1 563
Autriche	363	43	406
Belgique	2.239	690	2 929
Espagne	280	87	367
Italie	947	301	1 248
Luxembourg	609	163	1 772
Suisse	2.786	861	3 647
Autres	629	171	800
Total	17.676	2.878	20.554

L'importance du phénomène de la domesticité a été redécouverte il y a peu, à la fois par les chercheurs dans le domaine de l'histoire urbaine et sociale et par les historiens de la famille, des mentalités, du genre et des migrations³. Outre l'extrême variété de cet « univers

1. Abel CHATELAIN; « Migrations et domesticité féminine urbaine en France, XVIII^e siècle-XX^e siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, 4, 1969, p. 506-528, ici p. 508 ; Valérie PIETTE, « Les servantes belges à Paris », in Anne MORELLI (dir.), *Les Émigrants belges: réfugiés de guerre, émigrés économiques, réfugiés religieux et émigrés politiques ayant quitté nos régions du XVI^e siècle à nos jours*, Bruxelles, 1998, p. 79-100, ici p. 81.

2 *Résultats statistiques du recensement général de la population, effectué le 24 mars 1901*, tome 1, Paris 1904, p. 328 sv.

3. Voir Maria CASALINI, « Pour une histoire de la domesticité au XIX^e siècle: Quelques considérations à partir d'une étude sur Florence », Regina SCHULTE, Pothiti HANTZA-ROULA (dir.), *Narratives of the Servant. EUI Working Papers HEC*, 1, 2001, p. 63-80, ici p. 64 ; Antoinette FAUVE-CHAMOUX, « État de la

de la domesticité » – qu'il faut toujours garder à l'esprit – on retient de ces études une perspective critique sur les sources : les écrits autobiographiques disponibles sont rares, les autres sources sont extérieures et/ou moralisantes. Quant aux sources quantitatives du XIX^e siècle (statistiques officielles, registres,...etc.), elles sont souvent peu fiables et incomplètes.

À partir d'un travail en cours consacré aux domestiques allemandes à Paris vers 1900, cet article propose une approche critique des sources et des méthodes. Les sources utilisées seront présentées et, dans un deuxième temps, interprétées à travers quelques thèmes-clés de la domesticité. L'intérêt est d'opposer et de revaloriser les sources qui, pour la plupart, ne reflètent que les aspects négatifs de la domesticité. A travers elles, on peut aussi découvrir des jeunes femmes actives et indépendantes. Elles ont des projets de vie précis qu'elles poursuivent avec persévérance et des stratégies adaptées à leur situation. Ces stratégies sont étudiées sans nier les conditions du travail extrêmement dures des domestiques ni les dangers et les problèmes certainement bien réels que pose le fait d'émigrer dans une grande ville comme Paris. Nous insisterons sur les multiples facettes des itinéraires « normaux » qui sont souvent oubliés au profit des cas scandaleux et plus spectaculaires.

Les sources

Tout travail historique sur les Allemands à Paris au XIX^e siècle s'appuie sur des sources lacunaires : en effet, beaucoup de documents ont aujourd'hui disparu⁴ à la suite des incendies pendant la Commune de Paris, et des deux vagues d'expulsion de la population allemande de Paris, pendant la guerre franco-allemande (1870/71) et au début de la Première Guerre mondiale⁵, qui ont entraîné des

question. L'apport de l'historiographie internationale», *Sextant. Revue du Groupe interdisciplinaire d'Études sur les Femmes*, 15/16, 2001, p. 9-31.

4. Mais la correspondance d'une domestique allemande à Bordeaux fut, par contre, récupérée par la police après son départ dû à la guerre franco-allemande. Voir Michel ESPAGNE, *Bordeaux-Baltique: la présence culturelle allemande à Bordeaux aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris 1990, p.196-202.

5. Sur l'évolution de la communauté allemande à Paris au XIX^e siècle voir Mareike KÖNIG, « Brüche als gestaltendes Element : Die Deutschen in Paris im

départs forcés et précipités. Quoique dispersées, des sources sur les domestiques allemandes à Paris existent pourtant. Elles peuvent être classées en quatre groupes : sources autobiographiques, sources d'organisations caritatives, sources d'observateurs contemporains et statistiques officielles.

Sources autobiographiques

Les sources autobiographiques, les lettres écrites et reçues par les jeunes filles, les journaux intimes et les récits sont rares, même si la lecture et l'écriture occupent une place importante dans la vie des domestiques⁶. C'est une façon de s'occuper avant et après le travail ou lors d'une pause. C'est aussi, et peut-être avant tout, un moyen pour garder le contact avec la famille et les amies et pour échanger des informations. Les noms cités dans les lettres sont nombreux, ce qui illustre l'importance de cette forme de communication. Des nouvelles des amies, frères et sœurs et d'autres membres de la famille ou des anciens maîtres et de leurs enfants y sont fréquemment demandées et transmises, des photos envoyées, des places disponibles signalées. Des réseaux d'information denses constituent un atout pour la mobilité des domestiques.

La dimension subjective de ces lettres d'émigrées est le sujet de quelques études historiques⁷. Tout texte autobiographique implique une sorte de mise en scène de l'auteur. De même que pour les photos, qui deviennent de plus en plus populaires à la fin du XIX^e siècle. Ces textes sont néanmoins riches en informations sur la vie quotidienne, sur les sentiments et les espoirs de ces femmes. Ainsi, la correspondance d'une institutrice allemande entre 1881 et 1904, résidant à Paris de 1881 à 1889, autorise une étude sur la longue

19. Jahrhundert », IDEM (dir.), *Deutsche Handwerker, Arbeiter und Dienstmädchen in Paris. Eine vergessene Migration im 19. Jahrhundert*, Munich, Oldenbourg Verlag, 2003, p. 9-26 ; IDEM, « Une migration oubliée : les Allemands à Paris au XIX^e siècle », *Annales de l'Académie de Rouen*, 2004, (sous presse).

6. Marina TICHY, *Alltag und Traum. Leben und Lektüre der Dienstmädchen im Wien der Jahrhundertwende*, Wien, Böhlau, 1984.

7. Silke WEHNER-FRANCO, *Deutsche Dienstmädchen in Amerika 1850-1914*, Münster, New York, Waxmann, 1994, p. 6-18

durée et permet de suivre la trajectoire et les relations de cette jeune femme pendant et après son séjour à l'étranger⁸. Nous disposons également des lettres de jeunes filles germanophones d'origine luxembourgeoise⁹ et des cartes postales et d'autres écrits de jeunes Alsaciennes à Paris¹⁰.

Les œuvres caritatives des églises

La plupart des sources sur les domestiques allemandes à Paris proviennent des œuvres caritatives de l'église allemande protestante de Paris. Il s'agit de rapports, d'articles et de lettres des pasteurs allemands en poste à Paris¹¹. Ces documents ont pour but de demander de l'argent pour venir en aide aux femmes allemandes en détresse dans la capitale. Des véritables « voyages de collecte » (*Kollektenreisen*) à travers l'Allemagne ont été organisés dans ce but. Il est dans la nature de ces documents – pour obtenir un maximum des dons – de n'évoquer que la misère des domestiques et les dangers moraux auxquels étaient exposées les femmes.

Ces sources portent généralement un regard extérieur et moralisant sur les domestiques. Dans ces documents, l'image négative de la domesticité est prédominante. Les contemporains considèrent qu'elle est à l'origine du dépeuplement des campagnes, y laissant seuls les

8. Lettres de Jenny Schaumann conservées aux Deutsches Tagebucharchiv e. V. Emmendingen (DTA), 54, 1.

9. Germaine GOETZINGER, « Les servantes luxembourgeoises à Bruxelles », *Sextant*.15/16, 2001, p. 83–100 ; IDEM., « Da löst mech an den Dengscht göen. » *Zur Sozial- und Alltagsgeschichte der Dienstmädchen*, in Germaine GOETZINGER, Antoinette LORANG, Renée (dir.), « Wenn nun wir Frauen auch das Wort ergreifen... ». *Frauen in Luxemburg – Femmes au Luxembourg 1880–1950*, Luxembourg, 1997, p. 192–205.

10. Voir Jean HAUBENESTEL, « Active, propre, honnête ». *Jeunes filles alsaciennes en place à Paris 1900–1960*, Strasbourg, 2002.

11. Dans les archives de l'église protestante allemande, rue Blanche à Paris (Archiv Christuskirche), se trouve une petite collection d'articles sur la communauté allemande et quelques extraits des revues des paroisses protestantes en Allemagne. Voir aussi Wilhelm von der RECKE (dir.), « *Fluctuat nec mergitur ...* » *Deutsche Evangelische Christuskirche Paris 1894–1994. Beiträge zur Geschichte der lutherischen Gemeinden deutscher Sprache in Paris und Frankreich*, Sigmaringen, Thorbecke Verlag, 1994.

hommes. Cette perception est renforcée par une « vague moralisatrice issue des affaires de mœurs »¹² à la fin du siècle. Partout en Europe, on raconte des histoires de jeunes rurales innocentes qui se retrouvent perverties dans les grandes villes, obligées de se prostituer.

Nous disposons également de documents concernant le Foyer pour les éducatrices et les bonnes allemandes¹³. Cette auberge pour domestiques et institutrices au chômage est tenue par l'Église protestante allemande à Batignolles dans le nord de Paris à partir de 1886¹⁴. Institutrices et domestiques sont séparées : le bâtiment au coin de la rue Nollet et de la rue Brochant, a deux entrées, deux adresses différentes et des papiers à en-têtes différentes. Cette séparation, demandée à maintes reprises par les éducatrices, déclenche une vive controverse en 1901, qui se répercute jusque dans l'Association anglaise des éducatrices allemandes à Londres¹⁵. Les deux foyers sont dirigés par une sœur, une diaconesse de la maison Sarepta située à Bielefeld. Le travail de cette directrice, disposant d'une secrétaire, est surveillé par un comité présidé par le pasteur allemand de Paris.

Dans les archives de Sarepta et les archives de Bodelschwingh à Bielefeld, se trouvent quelques lettres des diaconesses, les règlements pour les deux foyers et les instructions pour la directrice. En outre, il y a les rapports annuels des deux foyers avec quelques statistiques et les lettres du pasteur au fondateur de la commune protestante allemande, Friedrich von Bodelschwingh qui, à l'époque, poursuit son œuvre caritative en Allemagne. Ce sont les rares documents et lettres à usage interne, qui permettent un coup d'œil dans les coulisses.

Par contre, toute la correspondance envoyée aux foyers de Paris ainsi que tous les dossiers gardés sur place ont disparu. La maison

12. V. PIETTE, *Les servantes belges à Paris*, p. 80 sv.

13. « Doppelheim für deutsche Erzieherinnen und deutsche Mädchen ».

14. Le foyer pour jeunes filles allemandes à Paris, fondé en 1869, doit fermer ses portes en 1870 en raison de la guerre franco-allemande.

15. Voir Rudolf MUHS, « Eine Stütze für Germanias 'Töchter in der Fremde' : 'Der Vereinsbote' aus London », *Ariadne. Forum für Frauen- und Geschlechtergeschichte*, 44, novembre 2003, p. 38-45.

de Paris doit fermer ses portes dans les 48 heures qui suivent le début de la Première Guerre mondiale. Rien n'a pu être sauvé et malheureusement toutes les lettres envoyées par les jeunes filles sont aujourd'hui perdues.

Les deux auberges catholiques pour jeunes filles allemandes à Paris, rue Fondary et avenue de Choisy, n'ont presque pas laissé de traces dans les archives¹⁶. Elles sont seulement mentionnées dans des articles de l'époque et dans les guides pour jeunes femmes recueillant les adresses utiles pour un séjour à l'étranger¹⁷.

Statistiques et registres

Dans les résultats du recensement de 1901, pour la première fois, les domestiques sont enregistrés dans une section séparée, intitulée « service domestique ». Auparavant, on ne distinguait pas entre les domestiques attachés à une exploitation agricole et le personnel de maison¹⁸. C'est aussi le premier recensement fournissant des informations détaillées sur les communautés étrangères : l'âge des femmes et des hommes, la profession et l'arrondissement de leur logement à Paris. Mais l'intérêt de ces données reste faible : les chiffres, établis tous les cinq ans, ne tiennent pas compte des migrations temporaires et ne sont donc pas exacts. Une méthode pour établir des statistiques fiables sur les domestiques allemandes à Paris et

16. Aux Archives nationales, deux dossiers contenant une correspondance entre le préfet de police et le ministre de l'Intérieur sont conservés, malheureusement ils apportent très peu de renseignements, Archives Nationales, F 7 12367 / 62, F 7 12371 / 301, voir aussi Archives de la Préfecture de Police, B/a 1741. Sur l'œuvre caritative catholique et les communautés allemandes catholiques à Paris : Hermann WEBER, « Die « Mission de St. Joseph des Allemands » in Paris (1851–1925) », *Francia*, 16/3, 1989, p. 1–13.

17. Par exemple Käthe SCHIRMACHER, « Die Ausländer und der Pariser Arbeitsmarkt », *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, 27, 1908, p. 234–259 et p. 477–512, ici p. 490; Leonore NIESSEN-DEITERS, *Die deutsche Frau im Auslande und in den Schutzgebieten*, Berlin, 1913, p. 113.

18. Anne MARTIN-FUGIER, *La place des bonnes. La domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Perrin, 2004, p. 34.

sur leurs villages de départ fait donc défaut¹⁹. Les recensements à Paris ne deviennent nominatifs qu'à partir de 1926. Pour entamer une étude systématique et approfondie des dossiers de naturalisation pendant une certaine période, il faudrait disposer du nom de ces femmes. Il en est de même pour les repérer dans les registres des hôpitaux, des prisons de femmes²⁰, des enfants trouvés ou de la morgue²¹.

Les observateurs contemporains

Offrant une perspective extérieure, moralisante parfois, mais sans le but financier évoqué plus haut, les romans et récits littéraires de l'époque ainsi que les articles des observateurs contemporains publiés dans la presse en France et en Allemagne se révèlent assez intéressants²².

Une étude des petites annonces dans la presse générale et spécialisée des deux pays constitue une autre source d'information. À travers les offres et les recherches d'emploi, on peut reconstruire le profil-type de ces femmes allemandes et leurs attentes en matière d'emploi. Jean Haubenestel l'a fait pour les domestiques alsaciennes à Paris de 1900 à 1960²³. Lors de ses recherches, il a trouvé deux

19. Pour cela, il faudrait étudier les statistiques et les listes des demandes de passeport dans les villes et villages allemands, un travail énorme et quasi impossible.

20. Une source intéressante, les registres de Saint Lazare, hôpital-prison pour les prostituées malades, ont été probablement mis au pilon.

21. Voir le travail sur les balayeurs hessois à Paris de Barrie RATCLIFFE, « Imaged Places / Imaged Spaces in Pre-Haussmann Paris : Deconstruction early Photographs of the City ; Reconstruction Popular Cultures », Alan SEARS (dir.), *Urban Places, Urban Pleasures : The Cultural Use of Civic Space*, Windsor, 2002, p. 47-107.

22. Voir p. e. la série d'articles sur les professions d'Allemands à Paris dans la *Pariser Zeitung*, journal germanophone, notamment les articles sur les domestiques : « Ein deutsches Dienstmädchen », *Pariser Zeitung*, 21 mai 1904 ; « Deutsches Dienstpersonal in Paris », *Pariser Zeitung*, 17 décembre 1904 ; « Deutsche Frauenberufe in Paris », *Pariser Zeitung*, 21 octobre 1905.

23. HAUBENESTEL, *Jeunes filles alsaciennes...*, p. 45-47. Voir aussi Ruth GOEBEL, *Dienstbotenzeitungen: die « Dienstbotenfrage » und Erzählungen für*

certificats de travail datant d'avant 1914. Reste à signaler l'absence générale de contrats de travail écrits qui nous empêche d'en savoir plus sur les conditions de travail et les gages.

Nous disposons également de quelques documents trouvés par hasard dans les archives ou mentionnés dans la littérature, comme quelques citations de maîtres sur leurs domestiques allemands ou le procès d'une domestique accusée de vol en 1851²⁴. Il s'agit d'un vaste chantier qui reste à exploiter, comme le montre une analyse des différences entre les objets volés par les domestiques masculins et féminins²⁵.

Cet aperçu sommaire montre que les sources sur les domestiques allemandes à Paris sont multiples mais disparates et inégales. La plupart ne reflètent que les aspects négatifs de la domesticité. Les rares documents qui évoquent le succès ou la joie sont des sources autobiographiques. Pour échapper à cette disproportion, il faut croiser statistiques, documents autobiographiques et documents extérieurs afin de dégager des points communs et des contradictions.

Un phénomène : l'afflux des femmes allemandes à Paris

Les domestiques allemandes sont très recherchées à Paris au XIX^e siècle²⁶. Elles sont considérées comme sérieuses, soignées et dignes de confiance. On loue leur savoir-faire et leur aptitude au travail, leurs « qualités professionnelles et d'endurance »²⁷. On croit alors qu'une jeune fille allemande « consent encore à faire de gros travaux de nettoyage ou d'entretien (parquets, récurages, etc.) que la Française refuse de plus en plus »²⁸. Les bonnes allemandes

Dienstmädchen in deutschen Dienstbotenzeitungen zwischen 1898 und 1932, Francfort/M., 1994.

24. Archives de Paris, D. 1U/ 2 Mag 53.

25. Voir CASALINI, *Pour une Histoire de la domesticité...*, p. 67 sv.

26. KÖNIG, *Deutsche Dienstmädchen in Paris...*, p. 74 sv.

27. Käthe SCHIRMACHER, *La spécialisation du travail par nationalités à Paris*, Paris, Arthur Rousseaux, 1908, p. 73.

28. *Ibid.*

semblent plus résistantes à la tâche que les Françaises²⁹ et se contentent ... de rémunération inférieure³⁰. En outre, dans les familles françaises, il est bien vu d'avoir une domestique étrangère qui enseigne sa langue aux enfants. Comme l'allemand est perçu comme une langue de haute culture, les bonnes germanophones ou d'origine allemande sont souvent avantagées à l'embauche³¹.

Les raisons qui poussent les femmes à venir à Paris sont nombreuses et dépendent souvent du parcours individuel. Néanmoins, deux traits principaux se dégagent : d'une part la recherche d'une certaine liberté et d'une vie indépendante, au moins pour un certain temps, et d'autre part l'espoir d'une ascension sociale, soit par le mariage soit par l'accès ultérieur à un travail plus qualifié.

La domesticité apparaît comme une période temporaire de travail, après l'école et avant le mariage. C'est une période de transit, une forme d'apprentissage³², dans laquelle s'inscrit le séjour à Paris. Les femmes veulent travailler dans la capitale française pour trois à quatre ans, parfois moins : quelques mois ou le temps d'un hiver seulement³³.

Travailler comme domestique permet aux jeunes femmes de quitter la campagne. Elles peuvent ainsi échapper à un milieu médiocre et limité, et éviter un mariage arrangé avec « un paysan »³⁴. En général, la grande ville est une promesse de liberté et d'aventures, et surtout

29. Un phénomène à étudier : les femmes de ménage immigrées qu'elles soient polonaises, philippines ou turques, auraient des qualités ou défauts spécifiques déterminés par leur origine, cf. PIETTE, *Les servantes belges à Paris...*, p. 90.

30. L'effet inverse est qu'il y a peu de migrations de femmes françaises en Allemagne: Käthe SCHIRMACHER, « Warum geht die Französin nicht ins Ausland ? », *Pariser Zeitung*, 2 juillet 1910.

31. KÖNIG, *Deutsche Dienstmädchen in Paris...*, p. 74 sv.

32. Anne MARTIN-FUGIER, Michelle PERROT, Madeleine REBERIOUX, « Sur le travail des femmes », *Le Mouvement Social*, 105, 1978, p. 157-161.

33. HAUBENESTEL, *Jeunes filles alsaciennes en place à Paris...*, p. 26.

34. Henri WEHENKEL, « Le Tour de France d'un typographe luxembourgeois », Idem (dir.), *Luxembourg - Paris - Luxembourg. Migrations au temps de la Commune*, Luxembourg, 2001, p. 71-96, ici p. 84. Voir aussi HAUBENESTEL, *Jeunes filles alsaciennes en place à Paris...*, p. 35 : « d'Maide welle Herre » (les jeunes filles souhaitaient se marier avec un « Monsieur » de la ville).

Paris fait rêver les jeunes filles. C'est la capitale de la mode, des arts, de la culture – en un mot, « la » capitale du XIX^e siècle³⁵. Les jeunes femmes veulent aller danser, voir des pièces de théâtre, aller au cinéma, visiter des expositions et se divertir. L'indépendance et la liberté priment : « C'est tellement bien d'être libre et son propre maître, et de voir un peu le monde ! »³⁶

Dans le rapport annuel de 1900/01 du foyer protestant pour domestiques, pour la première fois, le chiffre de bonnes ayant demandé l'asile régresse³⁷. Ce fait est lié au règlement intérieur de l'hébergement qui interdit toute sortie après le dîner de 19h00³⁸. Or, en 1900, année de l'exposition universelle à Paris, les jeunes filles auraient préféré, selon la directrice, « aller voir les « merveilles » de l'exposition même tard la nuit et en toute liberté »³⁹. Ce souhait n'étant pas conforme au règlement intérieur, les jeunes filles ont pris quartier ailleurs. Deux conclusions s'imposent : les jeunes femmes ont envie de profiter de la liberté que leur procure le séjour à Paris et elles sont capables de se débrouiller sans hébergement caritatif...

Outre la soif d'aventure et de liberté, Paris est intéressant parce que les gages y sont presque deux fois plus élevés qu'à Berlin⁴⁰. Les jeunes filles veulent épargner pour trouver plus facilement un mari. Certaines envoient de l'argent à leurs parents au village. D'autres s'achètent des vêtements selon le chic parisien⁴¹. Dans leurs lettres, il est souvent question de mode, de se confectionner des robes, de s'envoyer les derniers catalogues. Bien s'habiller – une fois rentrée

35. Voir l'extrait du Journal d'Amélie Weiler de 1840, cité (sous le nom d'Amélie Weiss) dans HAUBENESTEL, *op. cit.*, p. 39 sv et les citations p. 41.

36. « wie schön es ist, frei und sein eigener Herr zu sein und sich die Welt ein wenig anzusehen. », Lettre de Jenny Schaumann, s.d., (1881), DTA, 54, 1.

37. *Sechzehnter Jahresbericht des deutschen Mädchenheims zu Paris* (1 avril 1900 au 31 mars 1901), Sarepta-Archiv, 1/257.

38. Les gouvernantes doivent rentrer avant 22 heures.

39. « auch noch abends spät die « Herrlichkeiten » der Ausstellung in voller Freiheit zu genießen », *Sechzehnter Jahresbericht* (voir note 37).

40. Vers 1900, une simple bonne gagnait entre 360 et 480 francs à Paris par an et environ 200 francs à Berlin. Pour la France : Martin-Fugier, *La place des bonnes*, p. 79 ; pour l'Allemagne : Oskar Stillich, *Die Lage der weiblichen Dienstboten in Berlin*, Berlin, 1902, p. 155-157.

41. GOETZINGER, G., *Les servantes luxembourgeoises à Bruxelles...*, p. 67-71.

dans le pays également – est le signe extérieur qui marque celles qui ont connu le privilège d'un séjour à Paris. Mais les sources émanant des églises exagèrent souvent le comportement dépensier et futile des jeunes femmes⁴². Car il ne faut pas oublier que le succès des femmes allemandes à Paris provient du fait qu'elles se contentent d'un salaire inférieur à celui des Françaises.

La troisième raison de la grande attraction de Paris est la possibilité d'y apprendre le français. Connaissance indispensable pour les institutrices et les préceptrices, le français est aussi un atout non négligeable pour les autres domestiques sur le marché du travail⁴³. Comme les nourrices et les institutrices sont censées enseigner l'allemand aux enfants, elles se trouvent parfois confrontées à une sorte de conflit d'intérêts : elles-mêmes veulent apprendre le français mais leurs maîtres veulent que la *Fräulein* parle sa langue pour que les enfants apprennent l'allemand. Des études restent à faire, par ailleurs sur le niveau de connaissance de la langue allemande parlée par ces femmes. Contrairement aux institutrices, les jeunes gouvernantes n'ont pas toujours l'instruction nécessaire pour enseigner et – pour la plupart originaires de la campagne – parlent leur langue avec un accent campagnard⁴⁴. En revanche, les femmes allemandes se plaignent souvent de l'impossibilité de parler français, dans la famille où elles travaillent ou ailleurs. Leurs sorties étant très réglementées, elles restent trop souvent entre elles⁴⁵.

42. P. e. *Vierter Jahresbericht des Doppelheims für deutsche Erzieherinnen und deutsche Mädchen*, p. 3, Hauptarchiv Bodelschwingsche Anstalten (HBA), 2/90-34.

43. Jean Haubenestel constate, que parmi les jeunes Alsaciennes, c'est l'argument qui revient le plus fréquemment, *op. cit.*, p. 41. Voir aussi les lettres de Jenny Schaumann, 6 octobre 1898, 2 octobre 1901, DTA, 54, 1.

44. Valérie PIETTE, *Domestiques et servantes. Des vies sous condition. Essai sur le travail domestique en Belgique au 19e siècle*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2000, p. 167 sv. Concernant les problèmes linguistiques: voir le chapitre « Confrontées au « doux parler de France », HAUBENESTEL, *op. cit.*, p. 87-90.

45. KÖNIG, *Deutsche Dienstmädchen in Paris...*, p. 90 sv.

Jeune, célibataire, paysanne

En France et en Allemagne, plus de 90 % des domestiques viennent de la campagne. Ce sont des filles de paysans qui sortent de l'école à 14 ou 15 ans. Dans les deux pays, 75 % de domestiques ont entre 15 et 30 ans. L'écrasante majorité des domestiques est célibataire⁴⁶. Les institutrices et les préceptrices ayant suivi une formation de professeur, sont plus âgées que les bonnes mais sortent également d'un milieu modeste. Le statut particulier d'institutrice, « censée instruite (et pauvre) », ne faisant partie ni des domestiques ni de la famille et ne pouvant pas se marier, a tendance à les isoler⁴⁷. Contrairement aux bonnes, les institutrices restent enseignantes le plus souvent à vie.

Tableau 2 : Nombre d'étrangères actives à Paris (1901),
dont les domestiques

Pays	Total	Domestiques	% du total
Allemagne	12 081	7 600	63
Angleterre	2.777	1.223	44
Autriche	948	363	38
Belgique	7825	2.239	29
Espagne	719	280	39
Italie	3.929	947	24
Luxembourg	3.047	609	20
Suisse	5.432	2.786	51
Autres	3.537	629	18
Total	40 295	17 676	44 %

46. STILLICH, *Die Lage der weiblichen Dienstboten...*, p. 95.

47. PIETTE, *Domestiques et servantes...*, p.177-180.

Ces moyennes générales sont confirmées par les résultats des recensements faits à Paris : 40 % des femmes allemandes dans la capitale française ont entre 21 et 30 ans (seulement 28 % des Autrichiennes, 27 % des Anglaises, 26 % des Italiennes et 21% des Belges). Ce pourcentage reflète le fait que sur les 12 081 femmes allemandes actives au total, 7 600 travaillent comme domestique, donc 63 % (tableau 2)!

En 1901, le taux d'activité des immigrées allemandes est très élevé : 74 % des Allemandes travaillent, contre seulement 66 % des Luxembourgeoises, 61 % des Suisses, 56 % des Belges, 51 % des Autrichiennes, 49 % des Italiennes, 43 % des Anglaises et Espagnoles (voir tableau 3). Les femmes représentent 63 % des effectifs à l'intérieur de la communauté allemande de Paris, un taux beaucoup plus élevé que dans les autres communautés étrangères. Ces chiffres confirment que la migration des femmes allemandes n'est pas une migration en famille. La plupart viennent seules à Paris pour travailler.

Tableau 3 : Nombre d'étrangers travaillant à Paris (1901)

Pays	Femmes	Dont actives	%	Hommes	Dont actifs	%
Allemagne	16.258	12.081	74	9.310	7.558	91
Angleterre	6.387	2.777	43	4.145	2.946	71
Autriche	1.862	948	51	2.816	2.697	96
Belgique	14.019	7.825	56	13.935	12.819	92
Espagne	1.660	719	43	1.840	1.391	76
Italie	8.053	3.929	49	13.738	12.386	90
Luxembourg	4.582	3.047	66	3.468	3.267	94
Suisse	8.884	5.432	61	10.755	9.416	88
Total	61.705	36.758	60	60.007	52.480	87

L'arrivée à Paris

Selon le degré de préparation de leur migration, l'installation à Paris des jeunes femmes peut se passer très différemment. Quatre cas de figures sont à distinguer : la jeune fille arrive à Paris avec des maîtres (allemands ou français) ; elle a déjà une place assurée qui l'attend ; elle rejoint des parents ou des relations qui l'aideront à se placer ; soit, enfin, elle est « absolument seule, et nous la retrouverons alors sur le quai d'une gare parisienne, confrontant ses illusions à la réalité de la grande ville »⁴⁸.

Les documents issus des églises insistent sur le fait que les femmes viennent à Paris « sans repère, sans connaissance de la langue et sans le moindre filet de protection »⁴⁹. Ainsi, elles sont une proie facile pour les recruteurs qui attendent l'arrivée des trains à la gare. Ils cherchent à profiter de leur naïveté et proposent des emplois -naturellement contre une commission exorbitante- qui bien souvent n'existent pas. D'autres escrocs, après avoir promis un toit aux jeunes filles, les poussent à s'endetter de sorte qu'elles se retrouvent – une fois leurs dernières économies envolées – « à la rue dans la détresse, la honte et la misère »⁵⁰. Pour protéger et avertir les jeunes femmes, l'église envoie des diaconesses et sœurs à la gare. Ainsi est née en 1905 l'Œuvre des Gares, pour accompagner et aider les femmes voyageant seules à la recherche d'un travail⁵¹.

Il est impossible d'estimer le chiffre des jeunes femmes qui partent, persuadées que dans une grande ville comme Paris il y aura toujours du travail. Elles sont certainement nombreuses : l'institutrice, Jenny Schaumann, conseille « de s'établir à Paris avec quelques moyens et de trouver un poste convenable sur place »⁵². En

48. MARTIN-FUGIER, *La place des bonnes...*, p. 41.

49. « ohne Anhalt, ohne Kenntniß der Sprache, ohne irgend welchen Schutz », *Kollektenreise*, octobre 1885, Archiv Christuskirche, 110-1.

50. « Strasse in Jammer, Schande und Not », *Evangelisches Monatsblatt für Westfalen*, 1869, p. 118-119, ici p. 118, HBA, 2/90-29 7 l.

51. Barbara HENKES, *Heimat in Holland. Deutsche Dienstmädchen 1920-1950*, Straelen, 1998, p. 48 sv.

52. « Am besten wäre es jedenfalls, Dora könnte mit einigen Mitteln ausgerüstet in Paris versuchen, Fuss zu fassen und dort dann eine ihr zusagende Stelle annehmen. », Lettre de Jenny Schaumann, 2 octobre 1901, DTA, 54, 1.

1898, le *Hilfsverein*, l'association de secours allemand à Paris, publie des articles dans plusieurs journaux allemands pour avertir les jeunes gens attirés par l'exposition universelle de 1900. Le conseil est de ne pas partir pour Paris sans travail ni logement. L'appel étant peu entendu, l'association commande en novembre 1899 des affiches pour les coller dans les gares et les bâtiments publics en Allemagne⁵³.

Le foyer de jeunes filles et l'église protestante allemande reçoivent des centaines de lettres chaque année⁵⁴, demandant des renseignements concernant un séjour à Paris. En 1905, pour commémorer ses 10 ans, l'Association évangélique des femmes, demande de créer un poste fixe rémunéré pour répondre à toutes ces lettres. L'église ainsi que les journaux et les guides mettent en garde les jeunes et leur conseillent de ne partir qu'avec la certitude d'un travail à l'arrivée et suffisamment d'argent pour tenir au moins trois mois⁵⁵.

Si l'église se plaint souvent de la naïveté des jeunes femmes, l'importance de cette correspondance montre *a contrario* que beaucoup de femmes préparent leur séjour en demandant des informations avant le grand départ.

À la recherche d'un emploi : bureaux de placement ou « tante de Paris »?

Le logement trouvé, les jeunes femmes peuvent se mettre alors à la recherche d'une place. Comme elles changent souvent d'employeurs, la recherche d'un travail occupe une place importante dans la vie des domestiques. Dans ce but, elles s'inscrivent dans l'une des nombreuses agences spécialisées, les bureaux de placement. Ces intermédiaires ont mauvaise réputation et passent pour de véritables parasites. En plus de l'inscription, ils exigent en effet, pour chaque

53. Franz MENGES, « Die deutschen Hilfsvereine in Frankreich vor dem ersten Weltkrieg », *Francia*, 3, 1975, p. 359-377, ici p. 365 sv.

54. En tout 2.497 lettres pour les deux hébergements en 1901, *Sechzehnter Jahresbericht* (voir note 37).

55. *Kollektenreise*, octobre 1885, Archiv Christuskirche, 110-1.

embauche, un supplément représentant 3–5 % des gages annuels⁵⁶. La situation devient critique lorsque la place n'est pas satisfaisante : la jeune femme se trouve de nouveau à la rue et il faut entamer une nouvelle recherche fort coûteuse pour trouver un emploi. Chaque jour, pension et nourriture sont à payer. Les économies fondent et parfois ne suffisent même plus pour payer un éventuel retour.

Syndicats, églises, journaux et guides mettent unanimement en garde contre ces agences privées. Les bureaux ne sont pas seulement chers ; ils proposent parfois des emplois fictifs pour augmenter le nombre de membres payants. Il arrive aussi que certaines agences mal intentionnées encouragent la prostitution. En conséquence, les bureaux payants sont soumis à une autorisation à partir de 1904⁵⁷. Les bureaux municipaux gratuits ainsi que ceux des églises restent une alternative pour les jeunes femmes.

Néanmoins, les femmes allemandes utilisent fréquemment les bureaux payants pour trouver un emploi : Anna Schwirtz, une jeune fille germanophone d'origine luxembourgeoise, et une jeune Tyrolienne qui partage sa chambre, rue de Montreuil, sont inscrites dans 15 bureaux simultanément. Chaque matin, les jeunes femmes se rendent dans les bureaux pour regarder les nouvelles offres d'emplois. Elles passent leur après-midi dans une agence où les futurs maîtres viennent chercher leurs domestiques⁵⁸.

Un observateur anonyme donne les chiffres suivants : en 1862, 52 femmes allemandes postulent dans une agence pour le même poste ; 80 sont inscrites dans une autre agence comme bonne à tout faire. Parmi les 800 bonnes sans emploi pendant l'hiver 1862, 500 sont allemandes⁵⁹. Selon une autre source, environ 4 500 femmes se sont présentées dans une agence dans la seule année 1869⁶⁰. Nous

56. Pierre GUIRAL & Guy THUILLIER, *La vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle*, Paris, 1978, p. 228. Ce système change avec l'adoption d'une loi en 1904. Désormais, c'est au maître de payer les droits de placement, ce qui n'a pas empêché l'exploitation des domestiques.

57. MARTIN-FUGIER, *La place des bonnes...*, p. 58 sv.

58. GOETZINGER, *Zur Sozial- und Alltagsgeschichte der Dienstmädchen*, p. 194.

59. *Die Deutschen in Paris*, vom Verfasser der Rundschau [anonym], Freiburg 1862, p. 38 sv.

60. *Evangelisches Monatsblatt für Westfalen*, 1869, HBA, 2/90–29 7 1.

ne savons rien de la situation de ces femmes à la recherche d'un travail. Mais ces chiffres soulignent surtout l'ampleur du phénomène. Rien ne prouve que les femmes allemandes seraient plus touchées par le chômage que les autres : en 1901, le taux de chômage est de 2,16% parmi les domestiques allemandes ce qui correspond à peu près aux autres groupes étrangers (tableau 4).

Tableau 4 : **Domestiques allemandes à Paris en 1901**

Pays	En service	Sans emploi	% sans emploi
Allemagne	7 436	164	2,16
Angleterre	1 196	27	2,21
Autriche	351	12	3,31
Belgique	2 176	63	2,81
Espagne	274	6	2,14
Italie	925	22	2,32
Luxembourg	1 579	30	1,86
Suisse	2 728	58	2,08
Autres	617	12	1,91
Total	17 282	394	2,28

Les bureaux de placement du foyer protestant

Les chiffres des bureaux de placement, rattachés au foyer protestant, sont plus concrets. Les rapports annuels, du mois d'avril au mois de mars de l'année suivante, nous indiquent le nombre de demandes de familles françaises, le nombre de femmes logées au foyer et le nombre de femmes placées.

Tableau 5 : **Bonnes placées en 1900, 1902 et 1907**

	1900/01	1902/03	1907/08
Demandes	1 570	1 598	1 993
Femmes disponibles	500	515	592
Placées	228	276	357

Les demandes des familles françaises sont en progression constante et dépassent largement le nombre de gouvernantes et de bonnes sans travail logées au foyer. Malgré cette forte demande, seulement la moitié des femmes logées au foyer sont placées : 46 % en 1900, 54 % en 1902 et 60 % en 1907. L'explication donnée dans un rapport de l'église est que les familles, ainsi que les domestiques, cherchent mieux ou autre chose⁶¹, ce qui indique l'existence de problèmes liés à la qualification des domestiques et au salaire.

La situation est presque identique pour les institutrices. En 1901, environ 40 % de femmes trouvent un emploi par le bureau rouvert la même année. Un an plus tard, le taux s'élève seulement à 32 %, et en 1907 à 55 %. Le rapport de 1901 indique que les femmes font appel à d'autres bureaux et qu'elles ont pour la plupart réussi à trouver un travail⁶². Les chiffres montrent aussi que l'on cherche alors moins d'institutrices que de bonnes ou de gouvernantes.

61 « Herrschaften und Stellensuchende wünschen oft mehr und anderes, als wir zu bieten haben. », *Gemeindeblatt der deutschen evangelischen Gemeinden A.K. der Christuskirche und Hügelkirche zu Paris*, juin / juillet 1908, HBA, 2/90-35.

62. *Siebzehnter Jahresbericht des deutschen Lehrerinnenheims zu Paris*, Sarepta-Archiv, 1/257.

Tableau 6 : **Institutrices allemandes placées en 1901, 1902 et 1907**

	1901/02	1902/03	1907/08
Demandes	133	129	161
Femmes disponibles	132	110	140
Placées	53	35	78

La durée du séjour au foyer est une bonne source d'informations. Le règlement intérieur prévoit en effet un séjour maximum de quatre semaines. Pour rester plus longtemps, il faut une permission. Ce règlement contredit donc les autres injonctions de l'église qui exige que les arrivantes disposent d'une somme couvrant les frais d'un séjour de trois mois. L'écrasante majorité, plus de 93 % des bonnes et gouvernantes, ne reste pas plus d'un mois au foyer. Il est impossible d'évaluer le nombre de femmes qui partent parce qu'elles ont trouvé un poste et celui des femmes qui déménagent dans une autre pension, peut-être moins chère ou moins sévère. Anna Schwirtz par exemple, après avoir été logée au foyer de la rue Nollet puis dans un autre asile, la « Maison des Sœurs de St. Charles », partage une chambre au loyer de 4 francs la semaine, donc la moitié du prix de l'hébergement. Un journal autrichien conseille de louer une chambre dans un hôtel meublé, tout en soulignant que des centaines de jeunes femmes étrangères vivent ainsi librement à Paris sans avoir perdu pour autant leur « honnêteté »⁶³.

63. « Hunderte von jungen Ausländerinnen führen in Paris diese Lebensweise, ohne dadurch etwas von ihrer « Anständigkeit », einzubüßen; denn je mehr man selbst im besten Sinne des Wortes « Dame », ist, desto mehr Freiheiten wird man sich selbst gestatten dürfen. », Henriette HEIDER, « Ratschläge für den Aufenthalt in Paris », *Österreichische Frauen-Rundschau*, n° 76, 1^{er} août 1910.

Tableau 7 : **Durée de l'hébergement des bonnes au foyer (1888, 1900 et 1901)**⁶⁴

	1888/89	1900/01	1901/02
3 mois et plus	3	0	0
2 mois et plus	8	2	0
1 mois et plus	25	20	23
1 à 4 semaines	457	475	492
Total	490	500	515

Les institutrices, elles, ont le droit de rester deux mois au foyer. Mais souvent, elles ne restent pas plus longtemps que les gouvernantes : en 1901, l'hébergement de la grande majorité (81%) ne dépasse pas 4 semaines. Un an plus tard, en 1902, 90% restent moins de deux mois. Si les femmes restent parfois plus de trois mois au foyer des institutrices, c'est parce que ce foyer – plus grand – accueille également des artistes ou des étudiantes en vacances à Paris. Ce fait n'est pas divulgué pour ne pas perdre les sources de financement allemandes⁶⁵. Si on ne peut évaluer à partir de ces chiffres le temps passé à chercher un emploi, ils témoignent pour le moins des grandes fluctuations que connaît le foyer et de la grande mobilité des femmes.

64. Selon les rapports annuels. Les erreurs de calcul sont liées aux chiffres donnés dans les rapports.

65. Lettre du pasteur Anthes à Bodelschwingh le 11 février 1901 ; lettre du pasteur Anthes le 14 février 1901 à Mme Koch, Sarepta-Archiv, 1/257.

Tableau 8 : **Institutrices : Temps resté au foyer (1901 et 1902)**⁶⁶

	1901/02	1902/03
3 mois et plus	3	3
2 mois et plus	3	10
1 mois et plus	1	103
1 à 4 semaines	115	20
Total	142	136
Dont institutrices	132	110

Les rapports annuels insistent sur le fait que la plupart des femmes logées n'arrivent pas directement d'Allemagne ; elles ont déjà vécu en France. En 1902 par exemple, sur 500 jeunes filles logées, seulement 90 viennent directement d'Allemagne. Cette disproportion est intéressante pour déterminer les objectifs que s'est fixé le foyer : sa création ne peut pas contribuer à attirer de nouvelles bonnes sans travail. Elle prouve aussi que la situation des jeunes femmes devient difficile, dès qu'elles perdent leur emploi.

La « tante de Paris »

Beaucoup d'éléments laissent penser que, avant de partir, la majorité des femmes ont déjà un poste en vue ou disposent d'un contact quelconque à Paris. Or, s'il y a bien un trait qui caractérise les domestiques et les institutrices, que l'on retrouve dans pratiquement toutes les sources, c'est qu'elles sont toujours à deux. Ce sont souvent des sœurs qui partent ensemble, des cousines, d'autres membres de la famille, des amies, des collègues. Voici quelques exemples à travers les différentes sources : jeune fille de 15 ans en service à Bordeaux,

66. Selon les rapports annuels. Les erreurs de calcul sont liées aux chiffres donnés dans les rapports.

Hélène Schöttler, de Greifswald, travaille dans la même famille que sa sœur Hermine, 17 ans⁶⁷. Adèle Schemann, 19 ans, originaire de Prusse, est condamnée pour vol à Paris en 1850, en même temps que sa sœur Caroline, soupçonnée d'être sa complice⁶⁸. Les photos montrent souvent deux sœurs ou plusieurs amies en service à Paris⁶⁹. Dans les lettres, il est question d'une cousine ou d'une amie qui aimerait aussi travailler en France. Des villages entiers sont appelés « Petit Paris » parce que la plupart des jeunes filles ont été dans la capitale française⁷⁰. En outre, il y a le phénomène de ce que l'on appelle la « tante de Paris » – l'inverse symétrique de « l'oncle d'Amérique ». La « tante » vit à Paris depuis un certain temps et prend en charge les jeunes immigrées : « accueil, placement, refuge, initiation à la vie urbaine »⁷¹.

Le bouche à oreille fonctionne : une place libre dans une famille voisine est indiquée aux amies, une fille qui part propose une remplaçante, une autre prend la place de sa sœur malade, « comme une sorte d'indemnisation »⁷². À travers les correspondances, des réseaux denses d'informations sont perceptibles, dépassant le cadre familial. Jenny Schaumann, institutrice à Paris entre 1881 et 1888, cherche même des places dix ans après son séjour à Paris pour plusieurs amies ainsi que pour une de ses élèves⁷³. Quand une nouvelle collègue arrive dans une famille française du voisinage, elle la connaît déjà⁷⁴. Il en est ainsi également pour les sœurs Schöttler à Bordeaux. Plusieurs jeunes filles, originaires du même petit village mecklembourgeois et travaillant en Aquitaine, constituent une sorte de réseau⁷⁵.

67. ESPAGNE, *Bordeaux – Baltique...*, p. 198 sv.

68. Archives de Paris, D. 1U/ 2 Mag 53.

69. HAUBENESTEL, *Jeunes filles alsaciennes en place à Paris...*, p. 106 et surtout p. 109–111.

70. *Idem*, p. 19, 25.

71. *Idem*, p. 128.

72. *Idem*, p. 48.

73. Lettres de Jenny Schaumann, 6 octobre 1898, 13 mars 1901, 13 avril 1904, DTA, 54,1.

74. Lettre du 7 mars 1886, *ibidem*.

75. ESPAGNE, *Bordeaux – Baltique...*, p. 198.

Ce type d'embauche est avantageux pour les deux parties : la jeune fille connaît déjà la famille par le récit de son amie ; la famille est rassurée par les recommandations et fait confiance à sa future domestique ; de plus, l'embauche est gratuite. On peut affirmer, sans trop s'avancer, qu'un grand nombre des domestiques trouvent leur emploi de cette manière.

Vie quotidienne : travail, mal du pays, solitude⁷⁶

La vie quotidienne des domestiques allemandes à Paris est variée. Tout dépend du type d'emploi, de la famille, de la taille de la maison, des conditions du travail et du logement, des espoirs et capacités de la jeune femme. En général, à l'époque, les domestiques se plaignent d'un travail trop dur, d'un salaire trop bas, de la mauvaise nourriture, de ne pas avoir assez de temps libre... Les maîtres, quant à eux, trouvent leurs domestiques trop chères, « fainéantes », « immorales » et « voleuses ». Ce sont les lieux communs de l'époque, avec leur part de vrai et de faux⁷⁷.

En ce qui concerne les femmes allemandes à Paris, les sources ecclésiastiques ainsi que les écrits des observateurs de l'époque insistent sur la pénibilité du travail et l'isolement des domestiques. Certes, la solitude et l'isolement sont des problèmes typiques de la profession, liés à sa situation particulière : vivre dans une famille sans en faire partie vraiment et travailler presque sans répit⁷⁸. Mais à Paris, le personnel de maison n'habite pas avec la famille, comme c'est le cas à Berlin. Tous les domestiques de la maison sont regroupés sous les combles, dans ce qu'on appelle encore aujourd'hui (à Paris) « les chambres de bonnes ». Mal aérées, sans chauffage ni électricité, sans eau courante, ces chambres sont tout sauf confortables. On dit souvent que ce regroupement des domestiques au même

76. Voir le chapitre « Solitude » de HAUBENESTEL, *Jeunes filles alsaciennes en place à Paris*, p. 92-95.

77 Voir aussi les exemples dans les chapitres : « Nourrie et logée... Oui, mais comment ? », p. 58.

78. Käthe SCHIRMACHER, « Le travail domestique des femmes. Son évaluation économique et sociale », *Revue d'économie politique*, 1904.

étage favorise la promiscuité⁷⁹, tandis que l'escalier séparé menant au 6^e étage favorise une liaison avec Monsieur⁸⁰. En tout cas, les domestiques allemandes, habituées à vivre au sein de la famille pour laquelle elles travaillent, se sentent ici plus isolées encore⁸¹.

Dans les lettres des jeunes Allemandes, il n'est jamais question de ces chambres de bonnes. Jenny dit vivre très confortablement dans sa propre chambre, bien équipée et meublée par Madame, mais c'est une institutrice et non une véritable domestique. Pourtant, elle partage deux choses avec les autres employées : le mal du pays et l'ennui. Ce sont deux aspects très présents dans les lettres des jeunes femmes. Les bonnes et les institutrices s'ennuient parfois « terriblement » et en parlent souvent. « Pour tenter de dissiper la morosité, on observe scrupuleusement les fêtes et l'on se fait des petits cadeaux »⁸².

À Paris, Jenny entretient des relations avec ses compatriotes. Elle va souvent dîner le mardi soir chez le Pasteur Frisius à l'église allemande protestante. À Noël, Jenny est également invitée à dîner chez le pasteur. En 1885, ils sont 18 Allemands autour de la table.⁸³ Par contre, Jenny s'ennuie plus pendant l'été, qu'elle passe avec la famille à la campagne. Ses seules joies sont les rencontres régulières avec une amie, également institutrice allemande dans une famille voisine, et sa correspondance : « Ma correspondance est mon unique distraction et vous pouvez imaginer avec quelle impatience j'attends le facteur tous les jours. »⁸⁴

79. *Evangelisches Monatsblatt für Westfalen*, 1869, HBA 2/90-29 7 1 ; Käthe SCHIRMACHER, *Paris!*, Berlin 1900, p. 259.

80. Alain CORBIN, *Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au XIX^e siècle*, Paris, 1978, p. 305.

81. *Die Deutschen in Paris*, p. 42.

82. ESPAGNE, *Bordeaux - Baltique...*, p. 199.

83. Lettre de Jenny Schaumann, 30 décembre 1885, *ibid.*

84. « Ich habe jetzt als einzige Zerstreuung meine Korrespondenz, und Sie können sich vorstellen, mit welcher Ungeduld ich täglich den Briefträger erwarte. », Lettre de Jenny Schaumann, 30 octobre 1885, DTA, 54,1.

Carte postale écrite par Maguerite Krafft (coll. G. Schultz, Obermodrn),
avec l'aimable autorisation de J. Haubenestel.

Texte : « Hier haben Sie einen kleinen Begriff wie viel Menschen die Ausstellung besuchen. Am letzten Sonntag sollen 300.000 Personen darin gewesen sein. Viele herzliche Grüße sendet Ihnen Ihre M.K. » : « Vous avez ici un petit aperçu de la foule qui visite l'exposition. Dimanche dernier, on parlait de 300.000 visiteurs. Salutations cordiales. M.K.»⁸⁵

85. HAUBENESTEL, *Jeunes filles alsaciennes en place à Paris...*, p. 112.

Solitude, ennui et mal du pays : tel est le lot quotidien de ces immigrées. C'est pour cette raison que des rencontres sont organisées, surtout par l'église : une « Association des jeunes filles » (*Jungfrauenverein*), créée en 1902, compte jusqu'à 90 membres⁸⁶. À partir de 1903, chaque premier dimanche du mois, ces femmes se rencontrent autour d'une tasse de café au foyer protestant. Elles sont parfois 40 dans ces *Kaffeekränzchen*, créés à l'instigation des domestiques qui, une fois placées, veulent rester en contact avec le foyer. Elles sont d'ailleurs nombreuses à s'être adressées, à ce sujet, à la directrice. C'est donc bien à la demande des femmes que sont organisées ces rencontres ; une fois de plus, celles-ci se montrent très actives. Pour elles, c'est une possibilité de sortir de leur isolement et de leur solitude et de garder un lien avec leurs compatriotes. Seul désavantage : elles restent entre elles. Au foyer, il y a bien des cours gratuits de langue français, mais les rencontres avec des Français(es) sont rares. Les domestiques restent confinées socialement, comme le montre la stricte séparation entre domestiques et institutrices au sein du foyer⁸⁷.

Avec leurs services multiples (lecture collective de la bible, etc.), ces foyers poursuivent surtout une œuvre de mission et d'éducation⁸⁸. C'est d'ailleurs pour ne pas laisser le terrain à l'église catholique que le foyer protestant a ouvert ses portes⁸⁹. Ainsi, on y accueille « quelle que soit leur confession, toutes les bonnes et les domestiques allemandes irréprochables »⁹⁰.

Drames : malade, enceinte, sans travail, à la rue

Le sentiment de solitude peut s'accroître lorsque ces femmes tombent malades. Else, une amie de Jenny Schaumann, rentre de

86. VON DER RECKE, *Deutsche evangelische Christuskirche*, p. 331.

87. KÖNIG, *Bonnes à tout faire*, p. 91.

88. KÖNIG, *Deutsche Dienstmädchen in Paris*, p. 87 sv.

89. *Evangelisches Monatsblatt für Westfalen*, 1869, HBA, 2/90-29; *Schifflein Christi*, No. 5, mai 1870, p. 76 sv., Archiv Christuskirche.

90. « Aufnahme finden in der Herberge alle unbescholtenen deutschen Bonnen und Dienstmädchen jeder Confession, die sich durch gestempelte Papiere ausweisen können. » *Hausordnung für die Mädchenherberge*, Sarepta-Archiv, 1/257.

Paris après seulement trois mois parce qu'une maladie aggrave son mal du pays⁹¹. Souvent, seules dans leur chambre du 6^e étage, les domestiques ne reçoivent pas de soins médicaux. Il n'existe aucune disposition juridique prévue à cet effet et de plus, elles ne sont jamais à l'abri d'un licenciement. Huit jours de « congé de maladie » sont normalement acceptés par l'employeur⁹². Anna Schwirtz est licenciée parce qu'elle s'est évanouie : ses maîtres en informent le bureau de placement et lui conseillent de ne plus la placer⁹³.

Dans leurs rapports, les pasteurs allemands affirment que des centaines de jeunes Allemandes finissent leur vie seules et oubliées dans les hôpitaux parisiens. Une fille originaire de la région de Thuringe passe ainsi trois mois « sans un mot de consolation »⁹⁴. Apparemment, le besoin d'un réconfort religieux est si important qu'un service en langue allemande est établi dans certains hôpitaux⁹⁵. Les femmes protestantes s'organisent aussi au sein d'une association, nommée *Elisabethverein*, qui soutient les malades⁹⁶.

Pour d'autres femmes, peut-être plus rares, la maladie n'est pas un drame. Ainsi l'institutrice Jenny, atteinte d'anémie, est tout simplement envoyée chez le médecin, et les frais sont pris en charge par sa patronne. Mais, c'est à elle de payer le dentiste⁹⁷. Encore une fois, cela montre que tout dépend du bon vouloir de la famille.

91. Lettre de Jenny Schaumann, 13 avril 1904, DTA, 54,1.

92. Marcel CUSENIER, *Les domestiques en France*, Paris, 1912, p. 74. En Allemagne, les domestiques ne bénéficièrent d'une assurance maladie qu'à partir de 1914, cf. Dorothee Wierling, « Ich hab meine Arbeit gemacht – was wollte sie mehr? » Dienstmädchen im städtischen Haushalt der Jahrhundertwende, Karin HAUSEN (dir.), *Frauen suchen ihre Geschichte. Historische Studien zum 19. und 20. Jahrhundert*, Munich, 1983, p. 146–174.

93. GOETZINGER, *Zur Sozial- und Alltagsgeschichte der Dienstmädchen*, p. 196 sv.

94. « ohne ein Wort des Trostes », *Nachbar für Sachsen*, 9 novembre 1885, Archiv Christuskirche.

95. *Schifflein Christi*, No. 7, juin 1864, Archiv Christuskirche.

96. VON DER RECKE, *Deutsche evangelische Christuskirche*, p. 324.

97. Lettres de Jenny Schaumann, 30 octobre 1882, 28 décembre 1882, DTA, 54,1.

Une grossesse peut être un motif de licenciement. Selon la situation, les femmes essaient d'avorter ou de cacher leur état⁹⁸. Une fois né, l'enfant ne peut pas rester avec sa mère dans la chambre de bonne, et est, selon les rapports des prêtres allemands, soit baptisé et envoyé à la campagne, soit abandonné devant les portes des « enfants trouvés », soit tué par la mère⁹⁹. Les domestiques sont sur-représentées dans les registres de la Maternité et dans les registres des asiles pour femmes sans abri et enceintes¹⁰⁰. Mais nous ne disposons d'aucun chiffre concernant les domestiques allemandes à Paris pour quantifier ces exemples¹⁰¹.

Les problèmes graves commencent quand la jeune femme se trouve à la rue et au chômage. Il faut alors joindre les deux bouts pendant une période de chômage indéterminée et ce, avec le moins d'argent possible. La jeune fille au chômage est vulnérable. C'est un moment – plus ou moins long – dans une vie normalement bien réglée. Pour les œuvres caritatives, il s'agit donc d'apporter leur aide matérielle et morale, de servir de refuge contre les « tentations de la grande ville ».

À Paris, les domestiques au chômage pouvaient se loger dans un des nombreux asiles. Ces œuvres, associations et congrégations, sont en général à caractère confessionnel. Les femmes y sont logées et nourries ; parfois on leur donne du travail ou on les aide à se placer à nouveau. Le prix de la pension est assez élevé, un seul asile à Paris est gratuit¹⁰². Le foyer protestant allemand ne fait pas exception : environ 40 francs sont nécessaires pour y être logée pendant un mois, ce qui correspond à plus ou moins un salaire mensuel. Dans certains cas graves, le paiement de la pension peut être suspendu ou

98. Rachel G. FUCHS, Leslie Page MOCH, « Pregnant, Single, and Far from Home : Migrant Women in Nineteenth Century Paris », *American Historical Review*, 95, 1995, p. 1007-1031.

99. *Schifflein Christi*, No. 6, mai 1866, p. 87, Archiv Christuskirche.

100. FUCHS & MOCH, *Pregnant, Single, and Far from Home*, p. 1020

101. En général, au début du XIX^e siècle, environ 75 % des mères célibataires abandonnaient leurs enfants. Ce taux tombe à 10 % à la fin du siècle: Scarlett BEAUVALET-BOUTOUYRIE, *Naitre à l'hôpital au XIX^e siècle*, Paris, 1999, p. 272-276.

102. MARTIN-FUGIER, *La place des bonnes...*, p. 46, 70.

le rapatriement pris en charge. En 1888, des 490 femmes logées; seules dix ne sont pas en mesure de payer le loyer¹⁰³. En général, les malades ne sont pas hébergées et on peut donc se demander si c'étaient bien les cas les plus tragiques qui étaient secourus dans les asiles.

Les foyers sont plutôt un répit entre deux emplois. D'autres possibilités – à la fois moins chères et moins contraignantes – existent : par exemple, louer une chambre meublée ou partager une chambre à deux. Le problème crucial est toujours d'avoir un peu d'argent en attendant un nouveau travail. Dans ses lettres, Anna Schwirtz raconte qu'elle donne en gage ses objets de valeur et quelques bijoux pour ne pas rentrer prématurément au pays. Selon elle, une femme luxembourgeoise est devenue la maîtresse d'un homme riche, tandis qu'une autre « a fait le boulevard » pendant huit mois¹⁰⁴. Les liens entre domesticité et prostitution au XIX^e siècle sont bien connus. 50 % des prostituées – à Berlin et à Paris – sont d'anciennes domestiques. Souvent, la prostitution des domestiques est temporaire et commence entre deux embauches. Les rapports de pasteurs allemands indiquent que « d'innombrables femmes périssent ainsi »¹⁰⁵. Certains contemporains estiment à 20.000 le nombre de prostituées allemandes à Paris : ce chiffre est peu crédible puisque ce genre d'*estimation* provient généralement d'écrits imprégnés d'esprit revanchard, après la guerre franco-allemande¹⁰⁶. Il n'y a pas de raison de penser que les Allemandes aient été surreprésentées parmi les prostituées. En l'absence de sources fiables, nous avons estimé, dans un autre article, leur nombre à environ 4 000 vers 1900 à Paris¹⁰⁷.

103. *Vierter Jahresbericht des Doppelheims für deutsche Erzieherinnen und deutsche Mädchen*, HBA, 2/90-34.

104. GOETZINGER, *Sozial- und Alltagsgeschichte der Dienstmädchen...*, p. 201.

105. « Unzählige gehen so zu Grunde. », *Kollektenreise*, mai 1886, Archiv Christuskirche, 110-1.

106. Par exemple : Lucien NICOT, *L'Allemagne à Paris*, Paris, 1887, p. 105.

107. KÖNIG, *Deutsche Dienstmädchen in Paris*, p. 85 sv.

Le séjour à Paris : échec, succès ou expériences mitigées ?

Tout bilan est d'une certaine manière personnel car il dépend de l'idée que se fait chaque Allemande du succès et de l'échec. En ce qui concerne les exemples donnés dans l'article : la sœur de Hélène Schöttler se marie avec un jeune Français à Bordeaux et tiendra ensuite avec lui un magasin de fruits et légumes. Anna Schwirtz, la jeune fille de Luxembourg, déclare : « Paris, - une fois mais plus jamais »¹⁰⁸. Après huit ans en France, Jenny change de poste et enseigne dans une famille en Allemagne. Elle reste institutrice et célibataire, se rend de temps en temps à Paris et garde ainsi le contact avec la famille française. Elle conseille à ses jeunes collègues de faire comme elle et de passer quelques années en France pour se perfectionner en français¹⁰⁹.

Selon des recherches sur une période plus tardive, beaucoup de jeunes filles, autrefois servantes, ont connu une ascension sociale et la grande majorité d'entre elles ont considéré l'expérience comme « positive et enrichissante »¹¹⁰. Leur prestige au village s'est élevé et ce sont elles qui, une fois rentrées, font rêver les filles plus jeunes d'un séjour à Paris. Ainsi, Marcelle (née en 1884 et issue d'une famille de huit enfants de Wingersheim, *monte* comme bonne à tout faire à Paris, se marie avec un riche joaillier et rentre dans son village natal, après des séjours à l'étranger et son divorce, « riche et oisive »¹¹¹.

Sans ces exemples positifs, et même si les femmes enjolivent leur récit après leur retour, on ne peut expliquer l'attraction exercée par Paris sur des milliers des jeunes filles pendant plusieurs décennies.

108. GOETZINGER, *Zur Sozial- und Alltagsgeschichte der Dienstmädchen*, p. 202.

109. Lettre de Jenny Schaumann, 6 octobre 1989, DTA, 54,1.

110. HAUBENESTEL, *Jeunes filles alsaciennes en place à Paris*, p. 137, 126.

111. *Ibid.*, p. 132.

Marcelle, de Wingersheim, 7 avril 1906. Photo-portrait prise à Chelsea (coll. privée), avec l'aimable autorisation de Jean Haubenestel.

Il reste que le problème quantitatif n'est pas résolu : combien de filles allemandes sont parties sans préparation, sans contact ? Quel fut le nombre de celles qui avaient déjà une place en vue ou connaissaient quelqu'un à Paris ? Combien d'échecs (par rapport à leurs attentes) ? Combien de « succès » ? Combien d'expériences mitigées ? Un tiers de succès, un tiers d'échecs, un tiers d'expériences mitigées ?¹¹²

Parmi tous ces itinéraires, la proportion de succès et d'échecs reste inconnue mais ils font apparaître des stratégies et quelques traits communs aux domestiques allemandes à Paris. Outre leur grande mobilité et leur courage certain, les liens de solidarité qui les unissaient forment sans doute l'aspect le plus important de cette migration.

112. Estimation de Theresa McBRIDE, *The domestic revolution : the modernisation of household service in England and France, 1820-1920*, New York, London, 1976.

Les nourrices de Vénétie, migrantes temporaires*

Daniela PERCO

En Italie au XIX^e siècle, la profession de nourrice subit des mutations complexes, liées entre autres à l'industrialisation, à l'emploi croissant de la main-d'œuvre féminine dans les usines et au paupérisme diffus. On trouve ainsi, à une même époque, quatre formes d'allaitement « mercenaire » qui se côtoient : l'allaitement d'assistance pour les enfants abandonnés¹, l'allaitement à domicile chez des nourrices de la campagne, le recours aux nourrices urbaines de la part de femmes qui travaillent en ville, et enfin l'allaitement par des nourrices internes dans les familles aristocratiques et bourgeoises.

Une reconstruction historique systématique de cet important phénomène « bio-socioculturel », comme le définit Emmanuel Le Roy

* Traduction française de Christine Lamoureux.

1. En Vénétie et en particulier à Venise, le nombre d'enfants abandonnés dans les instituts d'assistance croît à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, et pousse les administrateurs de ces hospices à confier les nourrissons à des nourrices externes qui les élèvent dans leurs propres maisons. Ce service décentralisé devint tout au long du XIX^e siècle un des pivots de l'assistance ; il incita de nombreuses femmes en milieu rural à se charger de nouveaux-nés abandonnés pour les allaiter contre rétribution. Celle-ci leur est versée jusqu'à ce que l'enfant ait atteint 12 ans, elle était plus élevée la première année pour l'allaitement puis diminuait sensiblement: F. COSMAI, "L'infanzia abbandonata a Santa Maria della Pietà nell'Ottocento", in N. M. FILIPPINI, T. PLEBANI (dir.), *La scoperta dell'infanzia. Cura, educazione e rappresentazione. Venezia 1750-1930*, Venezia 1999, p. 3-21; G. DA MOLIN (dir.), *Trovatelli e balie in Italia, secoli XVI-XIX*, Bari 1994; C. GRANDI (dir.) "*Benedetto che ti porta, maledetto chi ti manda*". *L'infanzia abbandonata nel Triveneto (sec. XV-XIX)*, Fondazione Benetton, Treviso, 1998.

Ladurie², qui prend en compte tant la démographie que l'économie et les comportements, n'a pas encore été effectuée pour l'Italie.

Les sources officielles fournissent des données précieuses sur l'allaitement des enfants abandonnés et sur le rôle des nourrices dans les hôpitaux de l'assistance publique³ mais elles sont plus avares d'informations pour les autres aspects de l'allaitement mercenaire, qui échappent en grande partie au contrôle des institutions.

Les départs sont rarement enregistrés dans les communes d'origine, les accords ayant souvent été pris de gré à gré. Des mesures pour le contrôle hygiénique de l'allaitement entrent en vigueur durant les premières décennies du XX^e siècle, elles prévoient l'autorisation du maire, une visite médicale obligatoire et la tenue d'un registre communal des nourrices. Mais en réalité ces prescriptions sont très peu suivies, ce qui rend impossible tout contrôle de la véritable ampleur des flux et empêche de vérifier si des mères abandonnaient leur propre enfant avant qu'il n'ait atteint cinq mois⁴. Le nombre de femmes inscrites dans les registres de nourrices conservés aux archives communales est dérisoire et ne rend en aucun cas compte, même de manière très approximative, de l'ampleur de cette émigration contre laquelle tant de voix s'élevaient et qui préoccupait aussi bien les institutions que le clergé. Il est évident que les autorités préposées n'avaient aucun intérêt à freiner une activité qui, dans bien des cas, était la seule source de survie des familles.

La clandestinité, corollaire de cette émigration féminine particulière, était préservée au départ comme sur le lieu de travail. Pour les

2. E. LE ROY LADURIE, « Un phénomène bio-socioculturel: l'allaitement mercenaire en France au XVIII^e siècle », *Communications*, n° 31, 1979, p. 20. Sur les nourrices françaises : F. FAY SALLOIS, *Les nourrices à Paris au XIX^e siècle*, Paris, 1980.

3. Outre la documentation conservée dans les archives des instituts d'assistance publique, on trouve beaucoup d'informations dans les règlements qui organisaient l'assistance publique dans les différentes villes italiennes. Pour Venise : *Norme e discipline per l'andamento dell'esterno baliatico dell'Istituto degli esposti di Venezia*, Venezia 1856 ; C. GRANDI, Il baliatico esterno nel "Piano di generale regolazione del Pio Ospedale della Pietà" di Venezia del 1791", in G. DA MOLIN (dir.), *Trovatelli e balie...*, p. 215-251.

4. Ce qui était par exemple stipulé par la loi du 10 décembre 1925, n. 2277.

nourrices, il n'existait aucune garantie contractuelle ni forme d'assistance officiellement reconnue, comme c'était le cas pour d'autres catégories de travailleuses⁵. En effet les nourrices, tout comme les femmes de chambre et les cuisinières, faisaient partie de ce qui était défini comme « l'invisible quotidien »⁶.

On peut chercher des informations sur ce sujet dans les traités de médecine pratique, dans les manuels d'économie domestique et de conseils d'hygiène personnelle, dans les romans⁷ et les manuels de savoir-vivre. Cependant, les données qui se trouvent dans ce genre de documentation sont de caractère général ; elles permettent de comprendre les idées et l'attitude de la société bourgeoise et ecclésiastique face à cette activité féminine particulière mais pas les dynamiques et les caractéristiques du phénomène migratoire. On trouve d'autres informations dans les archives des familles des nourrices, par exemple dans les lettres envoyées à leur mari ou reçues des employeurs et plus tard des enfants allaités, sur les cartes postales envoyées des différents endroits où les nourrices se rendaient en vacances avec les nourrissons et surtout au travers des très nombreuses photographies prises à chaque occasion importante et qui rythmaient les différentes étapes de la vie de ces femmes. Grâce à ces images, au dos desquelles il y a souvent un commentaire ou un court message, il est possible de suivre l'évolution des rapports entre la nourrice et son nourrisson⁸. D'autres informations peuvent être trouvées dans la presse locale publiée au tournant des XIX^e-XX^e

5. Pour cette même région on peut voir, par exemple, le traitement réservé aux ouvrières agricoles, presque toujours mineures d'âge, qui émigraient dans la région voisine, le Trentin: Voir (AA.VV.), *Ciòde e ciodèti, Un'emigrazione stagionale di donne e ragazzi dal Bellunese al Trentino*, "Quaderno" 12 du Musée ethnographique de la province de Belluno, Feltre, 1995.

6. P. GUIRAL & G. THULLIER, *La vie quotidienne des domestiques en France*, Paris, 1978, p. 14 ; voir aussi les travaux de R. SARTI.

7. Citons par exemple le bref récit de Luigi PIRANDELLO, *La Balia*, 1913, à partir duquel le metteur en scène Marco Bellocchio réalisa en 1999 le film du même nom.

8. Certaines de ces photographies sont très stéréotypées et soulignent l'aspect symbolique du statut social qu'avait la nourrice pour la famille qui l'embauchait. La nourrice n'est presque jamais photographiée seule : sa présence n'acquiert de sens que par rapport à l'enfant qu'elle allaite ou au personnel de service, en comparaison duquel elle tient un rôle privilégié.

siècles, mais elles sont généralement tendancieuses et imprégnées d'idéologie cléricale.

Enfin, pour le XX^e siècle, la tradition orale constitue sans aucun doute un outil fondamental pour essayer de comprendre le rôle joué par les nourrices au sein des familles d'accueil et les dynamiques de cette activité assez spéciale. Nous avons eu la chance de pouvoir récolter plus de 60 interviews de nourrices⁹ dont certaines sont toujours en vie. Les témoignages de nombreux enfants de nourrices, et de nourrissons souvent issus de l'aristocratie vénitienne¹⁰, ont été enregistrés. Les sources orales sont indispensables pour cerner les aspects anthropologiques, psychologiques et sociaux de ces départs dramatiques et pour tenter de reconstituer les caractéristiques principales de cette émigration particulière. Par contre, les retombées économiques de cette activité et l'importance de ces flux restent actuellement difficiles à estimer.

L'origine géographique et sociale des nourrices

Certaines régions de la péninsule italienne semblent avoir été particulièrement touchées par l'émigration de jeunes mères qui offraient leur propre lait aux nouveaux-nés de l'aristocratie et de la bourgeoisie des différentes villes italiennes, moyennant rétribution. Il s'agissait d'une émigration *sui generis*, sans lien avec les rythmes des saisons mais étroitement liée aux cycles de la reproduction, à l'abondance et à la qualité du lait.

Cette activité comportait une sorte d'aliénation physique et morale d'une partie de soi-même pour éviter aux femmes des classes sociales plus élevées le poids et les obligations de l'allaitement. Les nourrices étaient rarement célibataires et encore plus rarement mères d'enfants

9. Les recherches, commencées durant les années 1980, sont en cours. Les enregistrements sonores, les photographies et la documentation sont conservés au Musée ethnographique de la province de Belluno (Serravella di Cesiomaggiore). Une partie des résultats a été publiée dans D. PERCO (dir.), *Balie da latte. Una forma peculiare di emigrazione temporanea*, Feltre, 1984.

10. Sur ce sujet : D. PERCO, "Balie da latte e balie asciutte. Figure femminili nelle famiglie aristocratiche e borghesi di Venezia", in N.M. FILIPPINI, T. PLEBANI (dir.), *La scoperta dell'infanzia. Cura, educazione e rappresentazione. Venezia 1750-1930*, Venezia, 1999, p. 23- 37.

morts en très bas âge. Les nourrices du Frioul (en particulier de la Carnia) se comptaient par milliers à Venise dès le XVIII^e siècle; de nombreuses femmes de la vallée Chisone (Piémont) émigraient aussi en France en raison des salaires avantageux qu'elles percevaient au-delà de la frontière. De très nombreuses nourrices de la vallée de la Brianza en Lombardie travaillaient dans les familles aristocratiques et bourgeoises de Milan; les nourrices de Bologne et de Florence provenaient des Apennins. Les nourrices de la Ciociaria, une région montagneuse du Latium, étaient également renommées¹¹.

Ce n'est évidemment pas un hasard si ces émigrations se produisaient dans des endroits déjà touchés par d'autres formes de mobilité masculine et féminine. En Vénétie - la région dont je m'occupe dans cet article - l'émigration des nourrices de la zone préalpine prend une grande importance dès le premier quart du XIX^e siècle, d'abord vers Venise, pour s'étendre ensuite à d'autres villes italiennes : Bologne, Milan, Vicence, Rome¹². L'allaitement mercenaire de cette zone préalpine vénitienne semble trouver ses racines dans la pratique très courante de l'allaitement des enfants abandonnés en provenance des institutions pieuses de Venise, de Trévise, mais également de Padoue, d'Udine et de Vérone. Parfois c'étaient les jeunes mères qui se rendaient dans les institutions pour offrir leurs services, mais le plus souvent les femmes allaitaient chez elles l'enfant abandonné, qui leur avait été confié.

11. G. GREVEMBRUCH, *Gli abiti de veneziani di quasi ogni età con diligenza raccolti e dipinti nel secolo XVIII*, Vol. III, Venezia 1754; P. CORTI, A. LONNI, "L'emigrazione temporanea in una vallata alpina dell'800", in E. FRANZINA (dir.) *Un altro Veneto. Saggi e studi di storia dell'emigrazione nei secoli XIX e XX*, Abano Terme 1983; A. DADA (dir.), *Balie da latte. Istituzioni assistenziali e privati in Toscana dal XVII al XX secolo*, Firenze 2002; Id., *Il lavoro di balia. Memoria e storia dell'emigrazione femminile da Ponte Buggianese nel '900*, Pisa 1999; D. NOTARI, *Donne da bosco e da riviera. Un secolo di emigrazione femminile dall'Alto Appennino reggiano (1860-1960)*, Ferlina (RE), 1998; A. LONNI, M. TOGNETTI (dir.), *Balie e colf straniere*, Milano 1997; A. Maramao, Veroli. "Terra di balie", 1800-1950, Veroli s.d.

12. D. PERCO (dir.), *Balie da latte. Una forma peculiare di emigrazione temporanea*, Feltre 1984; A. MARESIO BAZOLLE, *Dell'emigrazione dei contadini bellunesi*, Belluno 1892, p. 13-19.

A la fin du XIX^e siècle, l'émigration des nourrices commença à prendre des proportions préoccupantes, au point de déclencher la colère des milieux catholiques qui manifestèrent dans la presse locale une réprobation totale de la « nourriçomanie » des paysannes. Ils dénonçaient surtout l'influence morale néfaste exercée par ces « mères imprévoyantes » qui « dès qu'elles ont mis au monde leur enfant, l'abandonnent au pire sort pour aller en tant que nourrices en Vénétie et même plus loin »¹³. Malgré les interventions explicites des médecins qui privilégiaient l'allaitement maternel¹⁴, les demandes de nourrices saines et robustes venues des montagnes vénitiennes se sont maintenues, et c'étaient précisément les médecins qui jouaient un rôle décisif dans la sélection des nourrices ! Le point culminant de cet exode fut atteint durant la période du fascisme, parallèlement à la fermeture des débouchés traditionnels masculins à l'étranger¹⁵.

Le recrutement

Le recrutement des nourrices se faisait souvent de bouche à oreille ou via des parentes qui avaient déjà servi comme nourrices ou femmes de chambre dans les familles nobles et bourgeoises. Il n'est pas rare en effet de retrouver des nourrices liées par des liens de parenté au service d'une même famille. Tout aussi important était le placement par des intermédiaires. Ces canaux privés de sélection, qui prévoyaient l'intervention du médecin et parfois du curé pour garantir les qualités morales de la femme, restèrent fonctionnels jusqu'à l'extinction du phénomène au cours des années 1950.

La diffusion de la syphilis et d'autres maladies contagieuses dans les hospices de l'assistance publique entraîna l'adoption d'une réglementation des contrôles sanitaires. Le décret n. 1395 du 4 août 1918 subordonna l'exercice de la profession de nourrice à l'autorisation du maire, qui devait contrôler la condition physique et morale de la

13. "La baliomania delle nostre contadine", *Il Tomitano*, XIII, 1884, p. 42-43.

14. A. BIANCHI, *Dello allattamento. Memoria fisiologico medico politica*, Milano 1833; C. ADELASIO, *Avvertimento alle madri sul dovere d'allattare i loro figli*, Padova 1884.

15. F. MODESTI, "Emigrazione femminile e baliatico nella provincia di Belluno tra '800 e '900", in D. Perco (dir.), *Balie da latte...*, p. 8.

Ecole de nourrices, Limana (Belluno), 1952

femme. Le décret du 6 janvier 1919 rendit obligatoire la visite médicale et réglementa la légalisation ou l'institution d'agences spécifiques (*ufficio baliatico*) pour la sélection de nourrices¹⁶.

On constate que, dans les sociétés fortement stratifiées, le contrôle de l'allaitement était généralement une prérogative masculine¹⁷. Dans les Préalpes vénitiennes, c'étaient effectivement les hommes qui décidaient comment utiliser au mieux une ressource précieuse dont la femme n'avait pas le droit de disposer librement. Les nourrices étaient bien rétribuées; on leur réservait un traitement privilégié; la période d'absence du foyer était généralement limitée et leur donnait la possibilité de résoudre des situations familiales ou économiques précaires.

Comme le note James Lehnig, dans une situation économique de pure subsistance, les besoins d'un des membres de la famille (dans ce cas-ci un enfant nouveau-né) sont subordonnés à ceux du groupe familial. Il s'agirait donc d'une stratégie économique précise par le biais de laquelle on essayait d'assurer non seulement la survie mais une instruction adéquate et un avenir meilleur pour les autres enfants¹⁸. La décision d'émigrer était donc rarement le résultat d'un choix personnel de la femme qui se voyait contrainte à un départ comportant des déchirements profonds sur le plan psychologique et affectif. L'abandon de son propre enfant en bas âge, qui avait encore besoin de sa mère, l'exposait à de graves dangers et constituait un poids certain dans l'expérience des nourrices.

La jeune mère disposée à se placer comme nourrice devait posséder quelques qualités fondamentales : avoir un aspect sain, du lait abondant et nourrissant et une conduite morale irréprochable. Ce n'est pas un hasard si, dans la construction du stéréotype de la nourrice telle qu'elle est représentée sur les cartes postales et dans la publicité du début du XX^e siècle, on trouve quelques associations significatives avec les pâturages qui, pendant des siècles, avaient fourni le lait et le beurre de qualité à la République de Venise et l'eau

16. F. MODESTI, "Emigrazione femminile e baliatico...", p. 10.

17. C. KLAPISCH-ZUBER, "Genitori naturali e genitori di latte nella Firenze del quattrocento", *Quaderni storici*, n. 44, XV, 1980, p. 543-563.

18. J.R. LENNING, "Family Life and Wetnursing in a French Village", *Journal of Interdisciplinary History*, XII, 1982, p. 654-655.

claire qui abonde dans tout le territoire. Giovanni Comisso écrit par exemple, à propos des Préalpes vénitiennes : « Toute la large vallée de Feltre, où abondent les hauts pâturages, purifiés par les bois de sapins, les eaux qui coulent limpides, était comme un énorme fût de bon lait qui était distribué par ses nourrices »¹⁹.

Les théories médicales du XIX^e siècle et les habitudes locales établissaient d'autres paramètres d'évaluation : « Que la nourrice soit ... peu grosse, habituellement saine et vigoureuse, sans malformations apparentes, plutôt brune que blonde, jamais rousse : les femmes à la chevelure rousse ont d'ordinaire une transpiration de la peau assez fétide. Qu'elle ait les dents blanches et entières, les gencives solides, les lèvres couleur vermillon, l'haleine fraîche, qu'elle n'ait pas la peau sèche, sale, couverte de boutons ..., que sa voix soit douce et bien articulée »²⁰.

L'aspect des seins devint également objet de dissertations. Ils doivent être « de volume médiocre, hémisphériques et assez coniques, de consistance qui ne relève pas du dur, mais qui ne se rapproche pas non plus trop du flasque, revêtus de peau fine et tendre et pourvus de nombreuses veines »²¹. Ce qui fait cependant vraiment la différence, c'est la qualité et l'abondance du lait. Si après la Seconde Guerre mondiale, les analyses du lait ont été faites dans les hôpitaux locaux selon des critères scientifiques, auparavant les moyens de vérification étaient plus élémentaires: le médecin, après avoir examiné et palpé le sein des futures nourrices pour en vérifier l'aspect et la consistance, laissait couler quelques gouttes de lait sur l'ongle ou sur un morceau de verre. Si elles glissaient difficilement, cela signifiait que le lait était de bonne qualité... Une autre épreuve censée garantir l'abondance du lait était celle des giclées : la nourrice qui arrivait à en faire jaillir le plus démontrait qu'elle avait du lait à volonté²².

19. G. COMISSO, "Ricordo di Feltre", *Abitare in campagna. Il Feltrino*, Padova, 1967.

20. A. BIANCHI, *Dello allattamento...*, p. 45-46.

21. D. TOCCOLI TIROLESE, *Della scelta della nutrice*, Venezia, 1836, p. 19.

22. A. BAGATELLA SENO, "Criteri di selezione e canali di assunzione delle balie", in D. PERCO (dir.), *Balie da latte...*, p. 54.

Une autre vie

Après avoir passé tous les examens, la femme était prête à partir pour une période d'au moins douze à quatorze mois. Le déchirement du départ, qui est une constante de beaucoup d'émigrations, prend ici un sens très particulier. La femme laissait son propre enfant de quelques mois à sa mère ou à sa belle-mère ou, si elle avait de la chance, à une femme du village qui allaitait son enfant. A la douleur de la séparation s'ajoutait l'inquiétude que le changement d'alimentation pourrait provoquer des maladies gastro-intestinales et même la mort chez son propre enfant. L'angoisse, comme le témoignent de nombreuses interviews d'ex-nourrices, augmentait à chaque tétée du bébé qu'elle nourrissait, ou quand la nourrice devait ôter son lait en excès, à l'idée que, chez elle, son propre enfant souffrait peut-être du manque de lait maternel. Il arrivait que la mort de son enfant ne soit communiquée à la nourrice qu'après quelques mois, pour éviter que le chagrin ne fasse tarir son lait²³.

Le départ de ces femmes de la communauté provoquait une réorganisation des rapports de parenté et des rôles des différents membres de la cellule domestique. Dans les familles nucléaires, le mari était contraint de se substituer à sa femme pour les travaux domestiques et pour s'occuper des autres enfants. Quand, au contraire, c'était la belle-mère de la nourrice, sa mère, une parente ou encore une personne liée par des liens de parenté spirituelle (parrain, marraine) qui vaquait à ces occupations, cette activité était rétribuée. Dans certains villages, des femmes avaient donc fait de l'éducation des enfants des autres, y compris leur allaitement, une profession.

Arrivée à destination, la nourrice se trouvait confrontée, une fois de plus, à une situation difficile qu'elle vivait parfois de manière dramatique. Souffrant de l'abandon de ses enfants et de la rétention forcée du lait pendant le voyage, désorientée dans un milieu inconnu, la femme subissait une visite médicale supplémentaire, embarrassante, et un bain. Ses vêtements grossiers, souvent usés, étaient remplacés par des vêtements dont la couleur principale était le blanc (peut-être

23. D. PERCO, "Dare il proprio sangue...". L'emigrazione delle balie da latte dalle Prealpi venete (sec. XIX-XX)", *Annali di San Michele*, 6, 1993, p. 209-224.

comme rappel symbolique de la couleur du lait ou pour pouvoir s'assurer quotidiennement de leur impeccable propreté), et elle était ornée de bijoux voyants, rendant évidente son appartenance à la catégorie des nourrices. Son aspect extérieur changeait radicalement pour arriver, progressivement, à coïncider avec le modèle idéalisé et stéréotypé requis par la profession²⁴.

La dignité et le décorum des familles aristocratiques et bourgeoises s'exprimaient également par le biais de cette jeune femme, qui, parfois, devait porter de précieux bijoux de famille. Pendant l'année de l'allaitement, la nourrice était respectée, bien nourrie, richement habillée, mais elle vivait un régime de liberté surveillée et devait se consacrer complètement au nourrisson. Il lui était interdit de revoir son mari, par crainte que d'éventuels rapports sexuels et une grossesse ne compromettent l'allaitement, elle ne pouvait pas revoir ses enfants et durant ses fréquentes promenades quotidiennes, il lui était interdit d'approcher et de s'adresser aux hommes, même s'ils étaient de son village d'origine. Durant la période de l'allaitement, la nourrice devenait donc mère *de facto* du nourrisson qu'elle allaitait, ce qui suscitait des sentiments contradictoires chez la mère biologique qui en était souvent jalouse mais la traitait avec respect et lui faisait pleinement confiance, tout en ressentant son infériorité culturelle. A ce propos, les conseils contenus dans un *Manuel de bonnes manières* de 1952, quand l'émigration des nourrices touchait désormais à sa fin, sont intéressants. « La nourrice constitue un des problèmes les plus épineux ; comment traiter cette femme dont la grossièreté, l'indifférence totale aux principes hygiéniques, l'importance même qu'elle assume, la jalousie qu'elle déclenche nous dérangent mais de la tranquillité de laquelle dépend cependant la santé de l'enfant ? Il n'y a qu'à patienter sur tout, subir et la faire sortir vêtue de larges jupes plissées sur les hanches et de colliers de coraux. Pour qu'elle accepte

24. D. PERCO, "Condizione professionale e abbigliamento: il caso delle balie da latte", in T. RIBEZZI (dir.), *Per lo studio dell'abbigliamento tradizionale*, Udine, 1987, p. 45-53; C. ZOLDAN, "Alimentazione e abbigliamento delle balie", in D. PERCO, (dir.), *Balie da latte...*, p. 87-100.

une surveillance serrée, il faudra la traiter avec beaucoup d'égards, lui adresser quelques paroles gentilles mais jamais aucune familiarité »²⁵.

Des rapports affectifs profonds s'instaurent par ailleurs entre le nourrisson et la nourrice, rapports qui constituent une sorte de compensation à l'absence de son propre enfant et de sa famille, même si la nostalgie et la tristesse sont les compagnes inséparables de cette profession difficile. Les liens avec le nourrisson se maintiennent souvent dans le temps²⁶. Un exemple emblématique est celui de Maria Canova, nourrice du metteur en scène Luchino Visconti : celui-ci lui enverra des photos et des messages affectueux toute sa vie (« à ma chère nourrice avec mon amour filial, ...etc ») et enverra une couronne de roses à son enterrement avec ces mots : « A mon inoubliable Maria »²⁷.

Lorsqu'elle rentrait dans sa communauté, la nourrice prospère, couverte de bijoux, avec ses vêtements et tabliers en dentelles, n'était plus la même personne : elle avait appris l'italien²⁸, les bonnes manières, parfois à préparer des mets plus raffinés. Le contact entre des situations sociales et culturelles aussi différentes était sans aucun doute un puissant détonateur de transformation idéologique et comportementale, de nature à déstabiliser le rôle traditionnellement réservé à la femme dans la famille paysanne. Le problème le plus grave que la nourrice devait affronter à son retour était celui des retrouvailles avec ses enfants qui la considéraient comme une étrangère et ne l'acceptaient pas; dans certains cas l'éloignement avait des conséquences définitives, parce qu'il n'était pas toujours possible de reconquérir l'affection de ses propres enfants, surtout quand le séjour de la femme s'était prolongé dans le temps. Le prix à payer était donc

25. E. CANINO, *La vera signora. Guida pratica di belle maniere*, Milano 1952, p. 45.

26. A ce propos voir D. PERCO, "Balie da latte e balie asciutte. Figure femminili nelle famiglie aristocratiche e borghesi di Venezia", in N.M. FILIPPINI, T. PLEBANI (dir.), *La scoperta dell'infanzia. Cura, educazione e rappresentazione. Venezia 1750-1930*, Venezia, 1999, p. 23 -37; G. ASCOLI, *Balie*, Palermo, 1994.

27. Les documents sont conservés au Musée ethnographique de la province de Belluno, à Seravella di Cesiomaggiore.

28. L. CORRA, "Tra due lingue e due culture: Note sulla competenza linguistica delle balie", in D. PERCO (dir.), *Balie da latte...*, p. 67-85.

Maria Canova, nourrice du metteur en scène Luchino Visconti, Milan, 1906.

fort puisque son rôle de mère et de femme et sa capacité à aimer étaient remis en question.

Le recours aux nourrices se développa au début du XX^e siècle dans la bourgeoisie italienne et se confirma comme signe extérieur tangible de réussite sociale. Comme le souligne Le Roy Ladurie, et même s'il se réfère au XVIII^e siècle français, le développement de l'utilisation des nourrices pourrait être relié à une image de la femme précieuse qui commence à s'imposer auprès des classes sociales les plus élevées comme « un objet de consommation, de parade »²⁹. Elle doit donc administrer son corps et ne pas se transformer en « vulgaire » nourrice. D'après d'autres spécialistes, comme Bouchart-Godard, l'allaitement mercenaire devrait être interprété comme une tentative d'instaurer une distance entre la mère naturelle et la mère éducatrice et symbolique. La fonction symbolique, menacée par l'acte « animal » de l'allaitement serait ainsi sauvegardée dans le jeu des substitutions³⁰.

Les conséquences de cette migration

Il est évident que cette forme particulière d'émigration a eu de nombreuses conséquences sur les rapports familiaux et sociaux en amorçant des transformations au plan des comportements, des idées et de la langue.

De plus, d'un point de vue économique, elle a fortement contribué à améliorer le niveau de vie des communautés touchées par le phénomène et à accroître les petites propriétés (l'acquisition de terrains était un des premiers investissements réalisés avec l'argent gagné par les nourrices). Selon la qualité des rapports entre la nourrice et la famille d'accueil, les retombées économiques ont parfois été de longue durée : envoi de cadeaux, d'argent, de vêtements usés, un bon emploi pour le mari de la nourrice, de l'aide pour favoriser la poursuite des études des enfants.

29. E. LE ROY LADURIE, "Un phénomène bio-socioculturel...", p. 17.

30. A. BOUCHART-GODARD, "Mère ou nourrice ?", *Les cahiers du nouveau-né*, 3, 1980, p. 278.

D'un point de vue démographique, on peut supposer que la pratique de l'allaitement a influencé les taux de fécondité de deux manières :

1. en augmentant la fertilité des mères naturelles, moins protégées des risques de nouvelles grossesses, ce qui pourrait avoir influencé dans le temps les habitudes sexuelles, en favorisant notamment l'essor des pratiques contraceptives dans l'aristocratie et la bourgeoisie³¹.
2. en diminuant la fertilité des nourrices tant à cause de l'allaitement prolongé qui leur était imposé que par l'interdiction d'avoir des rapports sexuels avec leur propre mari pendant plus d'un an.

Par ailleurs, en l'absence de données spécifiques, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure le sevrage anticipé des enfants des nourrices a pu influencé le taux de mortalité infantile dans les régions de départ.

En conclusion, les nourrices qui, pour la plupart, voient se renouveler à chaque nouvelle naissance l'expérience dramatique de l'abandon, accumulent dans leur vie diverses expériences hors de leur milieu, remettant en question les images stéréotypées et enracinées sur la femme.

La femme n'est plus seulement l'ange du foyer, l'allaitement n'est plus un lien indissoluble entre la mère et l'enfant : les rôles de mère et d'épouse peuvent être abandonnés de manière temporaire pour obtenir une amélioration économique dont bénéficiera toute la famille, mais également pour rechercher une autonomie personnelle qui permettra l'ouverture à de nouveaux horizons.

31. E. LE ROY LADURIE, " Un phénomène bio-socioculturel...", p. 20.

Alice Ciotta, nourrice du prince Borghese, Castelvechio, 1938

**Le rôle des Portugaises en France
dans les choix résidentiels des migrants
L'architecture domestique réinventée**

Carolina LEITE

Introduction

Les vagues migratoires des Portugais vers l'Europe industrialisée qui ont eu lieu depuis la fin des années cinquante, ont eu de multiples conséquences, individuelles et collectives, et le bilan d'un tel exode reste en grande partie à faire (ALMEIDA, BARRETO, 1976). On s'occupera ici d'une question très particulière, celle qui concerne les transformations opérées dans le paysage bâti, dès que les premiers efforts d'épargne ont été investis dans la construction ou la rénovation d'une habitation. Les hommes sont partis seuls mais un grand nombre de femmes les ont suivis dès que la situation au pays d'accueil leur a permis de s'installer¹. D'autres femmes ont préféré rester au pays, d'autres ont été contraintes d'y rester (WALL, 1982 ; BRETTELL, 1986). Très vite les femmes sont devenues actives, le plus souvent dans des secteurs de travail non déclaré, comme les services domestiques.

Le projet migratoire étant conçu comme provisoire, la maison construite au village garantissait les conditions de logement au pays, de façon à préparer le retour, et la possibilité d'une future activité, agricole, commerciale, industrielle ou autre. Ce projet conclu, ces

1. Déjà en 1975, la population portugaise en France comptait 758.925 individus, dont 350.448 femmes, soit un taux de féminisation le plus élevé (46,2%) parmi les principales nationalités étrangères arrivées au cours de la même période (MOULIER; SILBERMAN, 1982).

mêmes familles – cette fois-ci avec l'appui déterminé des femmes – investissent ensuite dans le logement dans le pays d'accueil, en améliorant l'habitat, en construisant dans les périphéries ou, le plus souvent, en rénovant des maisons individuelles dans les quartiers populaires périphériques.

On essaiera ici de tracer les principales phases du parcours résidentiel de ce groupe de migrants, en soulignant le rôle joué par les femmes lors des différents projets résidentiels. Qu'il s'agisse de construire une maison au village natal, de rénover une maison familiale ou achetée, au Portugal ou en France, les femmes se sont fortement investies, dès le début du processus migratoire, dans les conditions de logement et dans les projets de propriété immobilière. À un autre niveau, on cherchera à comprendre le rapport entre ces projets immobiliers et les aspirations des femmes. Au-delà des projets familiaux, on tentera de dégager les aspirations individuelles des femmes au cours du processus migratoire et dans le jeu périlleux de ses multiples ré-actualisations.

Les maisons construites au Nord du Portugal

Le choix de la méthode

Un tout premier travail de terrain sur ce sujet et, plus précisément, sur les maisons construites dans le nord du Portugal par des familles émigrées en France, a été mené au tournant des années 1980-1990, avec la collaboration de Roselyne De Villanova et d'Isabel Raposo (1994). Les outils de la recherche ont été créés à mesure que le travail de terrain progressait, en tenant compte que nous cherchions à comprendre l'origine du modèle architectural émergent et ses auteurs, en relation étroite avec les aspirations et les projets de ces familles. Dans ce but, des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les familles afin de reconstituer les étapes décisives de leurs itinéraires migratoires, entretiens accompagnés d'une visite de la maison. Isabel Raposo, l'architecte de l'équipe, avait mis au point une grille d'analyse², de façon à réunir le maximum d'éléments relatifs à la

2. Il s'agit d'une grille extrêmement détaillée qui a permis d'enregistrer de nombreux éléments, à la base d'hypothèses concernant la définition de ce que l'on peut appeler une nouvelle typologie architecturale et ses transformations,

construction de la maison, dans ses diverses dimensions : de la *conception* (projet, auteur, sources d'influence, rôle des différents membres de la famille et de la femme en particulier dans la définition du programme initial, transformations du projet face à l'objet construit, ...etc.) à la *réalisation* (lieu de construction, plan réel de la maison, telle qu'elle était construite, caractéristiques de la parcelle, localisation sur la parcelle, utilisation de l'espace extérieur, durée de la construction, constructeurs et rôle de l'auto-construction, marges de décision des uns et des autres, matériaux et couleurs choisis, déroulement du processus administratif auprès des mairies locales, ...etc.). Enfin, une troisième dimension restait à ébaucher, celle de *l'appropriation* de ces maisons, les informations étaient recueillies à la fois lors des interviews, mais aussi par l'observation (plus ou moins participante, selon les cas) et par les commentaires des propriétaires lors de la visite des maisons.

Pour évaluer les deux temps forts du projet — la conception et la réalisation de la maison — et les différences qui pouvaient exister entre eux, il a fallu créer un instrument capable de permettre la comparaison. Ainsi, d'une part, il a fallu identifier, dans les mairies locales, les plans présentés par les futurs propriétaires pour obtenir le permis de bâtir (lorsque la construction a observé les exigences légales, ce qui n'était pas toujours le cas !). D'autre part, lors de la visite de la maison, l'architecte faisait un dessin détaillé de la construction *réelle*, rendant ainsi la comparaison possible. Les différences relevées entre le plan et le bâtiment ont permis d'aborder le processus des décisions ainsi que les raisons des différents choix ; elles permettent en outre de mesurer l'écart entre le plan (l'espace représenté) et la maison réelle. De même on a pu constater qu'une analyse fondée sur la simple consultation des plans serait restée éloignée de la réalité bâtie, étant donné les différences observées.

L'idée de reconstituer le processus de construction, dans ses multiples phases, a obligé à tenir compte du rôle joué par de nombreux acteurs extérieurs, notamment les ingénieurs et les dessi-

au cours des trente années étudiées (1960/1990). Voir à ce propos, l'article d'Isabel RAPOSO, "La transformation de l'habitat rural populaire", p. 105-165, in DE VILLANOVA (1994).

nateurs, les responsables locaux, les délégués et autres personnes chargées de veiller au déroulement de la construction, pendant l'absence du propriétaire en France.

L'ensemble de ces visites – 70 maisons et leurs propriétaires – a révélé l'importance du rôle des femmes dans la réalisation de ce projet. C'était toujours la femme qui acceptait de répondre à notre demande d'interview, parfois accompagnée du mari, plus rarement des enfants. Sa compétence dans le déroulement du processus était évidente, même si le mari et la famille du mari avaient joué un rôle important dans les décisions prises pour la maison construite au village.

Pendant, malgré l'ampleur de cet investissement en cours au Portugal — une sorte de scénario de repli destiné à un avenir plus ou moins lointain — les femmes montraient une forte détermination à rester en France. Ce discours ne correspondait pas à celui des hommes, plus soucieux de rentrer au pays natal. En espérant pouvoir prolonger leur séjour en France, les femmes commençaient alors à songer à améliorer leurs logements en France, à les rendre plus agréables et plus proches des conditions de confort que les maisons au village étaient capables d'offrir.

Une perception différente du retour se dessinait comme première divergence de fond entre les femmes et leurs maris, alors que le projet migratoire était, à l'origine, élaboré sur une forte base de complicité et d'entraide. A partir de ce constat, on a étudié, dans un deuxième temps, les projets résidentiels des Portugais en France, vus et analysés à partir du regard des femmes (LEITE, 1998 ; 2001). L'essentiel des matériaux utilisés pour cette étude ont été réunis par enquête orale auprès de 30 femmes, selon la méthode des entretiens semi-directifs (plusieurs d'entre elles ont été interrogées plusieurs fois), accompagnés de la visite du logement. L'échantillon a été constitué en fonction des différents types de logements occupés par les familles portugaises : loges de concierge (en plein centre ville), HLM (en banlieue, dans différents quartiers à forte concentration de Portugais), logements loués dans le parc privé (banlieue) et, finalement, pavillons construits ou rénovés (en banlieue). Ces différents choix résidentiels traduisaient des investissements particuliers, réalisés ou en cours, même si

l'ensemble des femmes interrogées en France (à une exception près) possédaient déjà un logement au Portugal, parfois même plusieurs, dont une maison individuelle.

Les outils méthodologiques testés lors du premier travail de terrain nous ont aidés à poursuivre, même si la dimension architecturale n'a pas été traitée de manière aussi poussée. Néanmoins, les logements visités ont été dessinés grâce à l'aide de deux architectes, de façon à permettre l'utilisation de plans. Dans certains cas, il a été possible de comparer, pour une même famille, le logement habité en France et la maison construite au Portugal.

Le sexe de l'espace : territorialisation et identité

On a trop souvent associé l'espace privé aux femmes et l'espace public aux hommes, selon un vieux proverbe portugais qui décrète : « la maison est le monde de la femme ; le monde est la maison de l'homme ». Espace concentrique par excellence, la maison est représentée dans de nombreuses cultures (BOURDIEU, 1972 ; BEKKAR, 1991 ; PEREZ, 1994) comme l'espace idéal pour la femme, constituant ainsi un archétype des rapports entre genre et référents spatiaux. En réalité, le fait de limiter l'accès des femmes à l'espace public n'est qu'un des aspects de leur cloisonnement social et de leurs difficultés à pouvoir choisir les frontières de leur espace de mobilité. Cependant, l'existence d'un discours de valorisation de la « vie au foyer » semblait contrecarrer les effets les plus visibles de cette domination, par l'éloge des vertus qui lui sont associées et « par opposition au monde extérieur qui incarne les désordres humains et sociaux » (SEGALEN, 1986, 514).

L'intérieur domestique a longtemps été perçu comme le seul espace capable d'apporter aux femmes un territoire d'identification, dépassant l'exercice des compétences domestiques pour devenir l'idéalisation même d'un champ de réalisation possible. Or l'espace du logement et la relation des femmes à cet intérieur privé ne sont pas sans lien avec l'espace extérieur. Comme l'écrit Henri Raymond, qui souligne l'importance de l'environnement : « Le chez soi implique des relations avec les autres ... dans le cas qui nous intéresse, l'espace urbain, rapport fondamental pour les modèles des relations sociales,

mais qui étend jusqu'à l'espace urbain en général les propriétés de l'espace habitable » (RAYMOND, 1972, 52). On verra par la suite la pertinence de cet aspect de l'espace domestique, évalué à partir de son contexte et moins en raison de ses caractéristiques en tant que logement. Autrement dit, un même type de logement, mais dans des contextes urbains différents, va orienter différemment les choix, notamment des hommes et des femmes de notre échantillon. Et même si ces hommes et ces femmes sont partis d'un projet commun qui les a fortement mobilisés pendant de longues années de travail, leurs choix ont pris une direction de plus en plus nette en fonction d'une future sédentarisation. Le choix reste, pour beaucoup, soit le retour au village et au pays natal soit la fixation en France. Quand l'accord se révèle difficile, la solution qui intervient se traduit par des séjours prolongés dans les deux pays, permettant ainsi de sauvegarder les deux options d'une alternative qui s'avère pour beaucoup, impossible à trancher.

Actuellement, la définition des frontières spatiales s'effectue de moins en moins selon des critères de genre. En effet, l'investissement de l'espace domestique est de plus en plus l'affaire des hommes comme des femmes (LOSH-HESELBART, 1987), du moins dans les sociétés occidentales où les rôles de genre ont tendance à être de plus en plus indifférenciés. Cependant, il faut souligner que les contraintes sociales relatives à la mobilité des femmes dans l'espace public et dans les relations entre l'espace domestique et l'espace extérieur, restent valables pour la population considérée, compte tenu du moment du départ, de son origine majoritairement rurale, et des bas niveaux de scolarité³.

Les trois moments d'une histoire résidentielle pluri-locale

Il faut rappeler que ce mouvement migratoire des Portugais a déclenché des situations particulières en matière de logement, comme cela

3. Lors du départ, et dans des conditions socio-économiques semblables, les femmes étaient moins scolarisées que les hommes. Selon des données du recensement de 1970, 37.4% des femmes étaient analphabètes; seulement 32.9% avait un taux de scolarisation égal ou supérieur à l'enseignement primaire (4 ans de scolarité). Dans le groupe de femmes âgées de plus de 50 ans, le taux d'analphabétisme dépassait alors 50% (ROMÃO, 1978).

arrive souvent dans des circonstances semblables lors de migrations économiques. Plusieurs études font état de ces transformations, comme celle d'Adelina Miranda qui traite des changements résidentiels liés à la migration dans une communauté italienne (1996), celle de Daniel Pinson qui analyse la « maison » des immigrés marocains, en France et au Maroc (1996) ou encore de Francine Dansereau qui étudie l'accès à la propriété des Portugais à Montréal (1988).

Pour les Portugais en France et, plus précisément en région parisienne, dès leur arrivée, on peut distinguer trois temps dans leur parcours résidentiel. Tout d'abord, une phase d'installation dans le pays les conduit vers les périphéries des centres urbains et, en particulier, vers la banlieue parisienne. Il en résulte de fortes concentrations d'individus dans les bidonvilles ; s'agissant des Portugais, le bidonville de Champigny en a accueilli le plus grand nombre, au moins 10.000⁴.

Dans un deuxième temps, ces familles ont commencé à préparer le retour au pays en construisant une maison dans leur village d'origine et ce n'est que dans une troisième phase que la plupart de ces familles ont choisi d'investir en France.

L'installation en France et les priorités des femmes

Parmi les diverses communautés étrangères installées en France, les Portugais ont été ceux qui ont résisté le plus longtemps et le plus fermement à l'abandon des bidonvilles, imposé par les autorités françaises. La description des conditions d'habitation peut donner une idée de l'urgence des femmes à résoudre la question de l'installation : « Les baraques sont élémentaires et alignées en longues files. Elles mesurent en général 3m sur 2m et servent au logement des isolés, à raison de deux à trois hommes par baraque. Les logements des familles ont en général deux ou trois pièces et, très exceptionnellement, quatre pièces ». En regardant, sur place, un emplacement de 20m², un ancien résident ajoute : « Voyez ce petit carré, eh bien, sept

4. Selon Volovitch-Tavares, « au milieu des années 60, au minimum 10.000 habitants, peut-être 14.000 selon les recensements officiels, probablement beaucoup plus, étant donné le nombre de clandestins et d'habitants de passage » (1995, 37).

personnes y habitaient, avec l'eau à 80 mètres, pas d'égout ni d'électricité, on s'éclairait avec une lampe à pétrole, ça sentait mauvais » (VOLOVITCH-TAVARES, 1995, 73, 74).

Le fait de refuser les propositions de logement social qui leur étaient offertes ne traduisait pas seulement une réticence e n entrer dans ce type de logement - où la ghettoïsation ne serait plus ethnique mais forcément multi-ethnique, et donc susceptible de déstructurer les réseaux de solidarité et d'entraide déjà mis en place - mais il traduisait aussi la volonté d'échapper à un système d'intégration et de normalisation de l'habitat. S'agissant en outre d'une population vivant en grande partie dans des situations d'irrégularité (beaucoup étaient clandestins, beaucoup avaient des activités professionnelles irrégulières), les Portugais ne voyait pas d'un bon œil la vigilance et le contrôle des autorités françaises. Outre la menace de visibilité, par rapport aux multiples instances du système institutionnel, l'abandon du réseau de logement informel, où ne manquaient pas les spéculateurs, impliquait aussi des charges financières associées au futur logement régulier, ce qui mettait en péril la possibilité d'épargner au maximum.

Les femmes ont très vite participé à l'effort financier en accédant, dès qu'elles ont pu, au marché du travail. Pour celles qui sont arrivées dans les bidonvilles, loin des centres urbains capables d'offrir des emplois permanents, les difficultés ont été multiples. Différents réseaux de recrutement ont alors été activés, notamment au sein des paroisses. Kotlok-Piot rappelle qu'à Villiers dans les années 70, il existait un marché aux bonnes où les Françaises à la recherche de femmes de ménage ou de gouvernantes venaient recruter les Portugaises » (1994, 229).

Tout en sachant que la participation des femmes dans le travail rémunéré est sous-estimée dans les statistiques, en raison du « travail au noir », en 1975 la population active féminine comptait déjà 30.8% de l'effectif total de femmes, qui s'élevait à 108.050. Entre 1982 et 1990, cette tendance n'a cessé de croître chez les Portugais : « Ainsi, dans les couples, le taux d'activité des étrangères âgées de 25 à 49 ans est de 47% contre 75% pour les Françaises. Si plus des deux tiers des Portugaises ont un emploi ou en recherchent un, l'activité est moins répandue parmi les Italiennes et les Espagnoles et surtout

parmi les femmes originaires des pays d'Afrique du Nord (30% des Algériennes ou des Tunisiennes, 25% des Marocaines) » (DESPLANQUES, 1993, 31).

Pendant plus de trois décennies, les Portugaises ont été sur-représentées dans les catégories socio-professionnelles des « ouvriers non qualifiés » et du « personnel de service direct chez des particuliers » (INSEE, 1991), puisque 90% des Portugaises actives se trouvaient recensées dans cette catégorie. La participation des femmes au projet migratoire fournit très vite une contribution financière décisive, permettant aux familles portugaises d'accélérer la réalisation de leurs projets immobiliers et de leurs aspirations.

Le rapport au logement était un souci plus constant chez les femmes que chez les hommes – pour beaucoup de femmes, leur logement était aussi leur espace de travail, notamment pour les milliers de femmes concierges : les conditions de confort devinent une priorité. Les femmes avaient déjà essayé d'apporter une amélioration qualitative dans les bidonvilles, comme le rappelle Marie Christine Volovitch-Tavares en citant ce témoignage : « Si je dois rester encore longtemps dans la baraque, je referai les peintures. Pendant l'hiver, on est obligé d'allumer le poêle et la fumée a sali les murs, il faut les blanchir » (1995, 85).

Améliorer le confort du logement a suivi diverses trajectoires ; occuper des loges de concierges fut une solution qui répondait aux priorités des femmes et des familles. Les femmes obtenaient ainsi un salaire et allégeaient les charges liées au logement, leurs horaires de travail étaient suffisamment flexibles pour qu'elles puissent articuler activité professionnelle et tâches familiales, notamment la garde d'enfants en bas âge. De plus, cette fonction favorisait un accès direct à tout un réseau d'employeurs potentiels, à partir des contacts avec les habitants des immeubles. En bref, la loge de concierge constituait une place privilégiée d'insertion dans le tissu urbain.

Plan d'une loge de concierge, av. Ornano, 18^e arr., Paris
Surface totale : 24m². Occupée par une femme seule.

Plan d'une loge de concierge, rue Goethe, 16^e arr. Paris.
Surface totale : 39m² . Occupée par un couple avec enfant

Beaucoup de familles portugaises ont occupé des loges de concierge à Paris, notamment dans les quartiers urbains plus chics, ce qui ne sera pas sans conséquence sur les aspirations de ces femmes, fréquemment en contact avec des familles françaises, leurs valeurs et leurs modes de vie.

Néanmoins, d'autres choix existent, dont le logement social : à la fin des années 1990, 60.000 ménages portugais étaient locataires en HLM, ce qui correspond à un quart des logements occupés par les Portugais en France (PORTUGAL-BRANCO, 1996, 92)⁵. Simultanément un nombre croissant de familles se mobilisait déjà dans la rénovation d'un pavillon, accédant ainsi à la propriété en France.

Les femmes et la construction d'une maison au village d'origine

La construction d'une maison au village d'origine, qui a mobilisé tant de familles portugaises, des années 1960 au début des années 80, a entraîné une transformation sans précédent dans le paysage du nord du pays, une région qui a connu, au cours de son histoire, de multiples mouvements migratoires. Ce bouleversement n'est pas passé inaperçu aux yeux de beaucoup d'étrangers : « Mais la forme la plus originale revêtue par la rurbanisation est le développement d'une urbanisation avec maintien d'une partie des activités agricoles dans les campagnes peuplées des états les moins développés et, en particulier, dans le nord-ouest du Portugal (DRAIN, 1988: 826).

Dorénavant, les formes ancestrales des habitations rurales sont remplacées par des modèles industrialisés, proches des typologies urbaines et péri-urbaines. Ces nouvelles constructions sont vite décriées par l'opinion citadine cultivée, qui ne cessera de les ridiculiser, car ces maisons intégraient souvent des éléments architecturaux des pays d'immigration aux modèles de l'architecture vernaculaire. L'originalité de ces agencements, faits d'éléments hétérogènes, échapp-

5. Comparativement aux autres immigrés arrivés en France au même moment, ce pourcentage de Portugais dans les HLM – qui n'est pas négligeable – reste toutefois très inférieur aux autres groupes. Ainsi, 45% des ménages turcs, marocains et algériens habitent en HLM. Les groupes minoritaires sont issus de flux migratoires plus anciens : 14.2% d'Italiens et 20.5% d'Espagnols occupent des logements HLM (PORTUGAL-BRANCO, 1996, 92).

paît à la fois aux principes du langage architectural érudit mais aussi au langage et aux pratiques de l'architecture rurale. On se trouvait en face d'un produit architectural nouveau, parfois même surprenant, bien toléré par les autochtones, en particulier par les parents et les proches des émigrés, mais rejeté par ceux qui regardaient de loin l'émergence d'un tel phénomène et l'étendue qu'il ne cessait de prendre. Pour une majorité des familles, cette maison signifiait l'émergence du confort, une aspiration qui a mobilisé beaucoup d'hommes et de femmes et avait justifié le départ du village⁶.

L'importance de cette réalisation semble avoir eu un même poids pour les femmes et pour les hommes. Toute la famille était concernée par cette preuve de la réussite qui justifiait ainsi l'abandon du village et le départ à l'étranger. Et cela reste vrai pour les autres membres de la famille, les parents restés au village et qui ont suivi, parfois même accompagné de très près, la construction de cette maison. Comme on l'a dit ailleurs, cette maison ne répond pas seulement au besoin de se loger, ou à la volonté d'accéder à la propriété, ni même au désir de constituer un patrimoine à léguer aux générations futures : « cette maison est également une inscription individuelle permanente dans la terre des ancêtres, celle que les immigrés ont osé quitter pour un lointain prometteur. Désormais, le poids de leur absence sera atténué par la présence, à la fois matérielle et symbolique, de la « Maison » des multiples rêves : ceux de la volonté et la décision individuelles, confondus avec ceux de la société d'origine, cette communauté villageoise constituée par la famille, les parents proches et les voisins » (1997 : 212).

6. Il suffit de rappeler quelques indicateurs de confort avant le départ : en 1960, seulement 19% des logements disposaient d'installations fixes de douche et bain ; l'eau courante ne desservait que 29% des maisons et seulement 38% accédaient au réseau du tout-à-l'égout (...). Encore en 1970, 40% des logements n'avaient pas d'installations sanitaires » (BARRETO, 1996, 54).



Maison construite au village, à Lebução (Portugal)

Maison construite au village, à Vieira do Minho (Portugal)

Comme on a pu le constater auparavant, la contribution financière des femmes a été décisive pour réaliser ce projet, elle a permis à beaucoup de familles d'éviter le recours aux prêts bancaires. Pourtant, dans ce premier projet, la marge de décision des femmes est restée en-deçà de leur participation matérielle : comme on l'entendait souvent : « (...) et c'était un beau-frère qui s'occupait des finances... moi j'étais présente, mais à vrai dire je n'avais aucune influence dans ce projet au Portugal, c'était surtout mon mari et sa famille à lui... » (CATARINA, 1993).

Et pourtant, dans les régions rurales, le terrain choisi pour la construction de la maison a été plus fréquemment choisi dans le village des femmes (DE VILLANOVA et al., 1994) et dans la proximité des familles des femmes. Mais ceci n'a pas été suffisant pour leur assurer la part de décision qu'elles auraient souhaité prendre à propos de la maison, que les autres membres de la famille, notamment la famille du mari, ont prise à leur place.

Le processus de construction s'est déroulé de façon lente, suivant le rythme de l'épargne mais aussi le rythme des allers et retours entre la France et le Portugal, puisque beaucoup de futurs propriétaires ont travaillé eux-mêmes comme ouvriers de leur future maison. Une majorité de migrants portugais était liée au secteur du bâtiment en France, tendance qui se vérifie encore dans l'Enquête à l'Emploi de 1995, de l'INSEE. Les différents savoir-faire associés à la construction ont renforcé des pratiques d'entraide et des échanges de compétences, autrefois très fréquentes dans les milieux ruraux, et qui persistent encore dans certaines régions (HESPANHA; ALVES, 1995), non seulement en matière de construction des maisons mais surtout en ce qui concernait les travaux agricoles. L'auto-construction des émigrés a en quelque sorte permis d'actualiser ces pratiques ancestrales d'échange, sur le point de disparaître, du moins sous leurs formes traditionnelles. Comme on le constate, même la construction de la « maison des rêves » a une dimension communautaire, puisqu'elle fait appel à la participation, et ceci à différents niveaux. Il s'agit, certes, d'un projet familial qui répond, avant tout, à des besoins d'ordre pratique et fonctionnel. Mais l'importance de ce projet a un retentissement communautaire indéniable, à la fois pratique et symbolique. Il n'est donc pas étonnant que l'évaluation faite par les villageois, à propos

des maisons construites, soit l'inverse de l'évaluation faite par les citoyens qui fondent leur jugement sur des critères strictement formels et esthétiques.

Trente ans après ces réalisations, il reste à évaluer les rôles joués par ces maisons. Une bonne partie des projets associés à la maison du village se sont évanouis. Le retour n'est plus inévitable et les femmes sont plus réticentes que les hommes à l'idée d'un retour définitif. Dans ce contexte d'incertitude, la grande maison pensée pour répondre aux besoins résidentiels, les leurs et éventuellement ceux de leurs enfants, risque fort de ne pas remplir sa fonction initiale.

Nouvelle installation ou établissement en France ? Le choix des femmes

Depuis la fin des années quatre-vingt, on remarque une forte inversion des investissements, dirigés vers les zones périphériques de la région parisienne, qui se traduit par un fort mouvement de construction et, le plus souvent, d'auto-rénovation. Une fois de plus, les pratiques d'entraide communautaire jouent un rôle décisif dans la réalisation de ce nouveau projet (LEITE, 1998 ; CASTRO, 2001). Les quartiers choisis sont les plus oubliés de la spéculation immobilière urbaine et sont souvent situés dans des zones autrefois investies par d'autres groupes sociaux issus de l'immigration. Aujourd'hui délaissés par le développement économique et urbain et par le vieillissement de la population, ces quartiers constituent la cible de ces groupes immigrés. Dans le cas particulier des Portugais, un de ces quartiers privilégiés correspond à un « retour » sur des environs de Champigny – le premier lieu d'installation pour des milliers de personnes. On y trouve à présent des rues entières d'habitants d'origine portugaise, de la première et de la deuxième génération.

La communauté portugaise comptait, déjà à la fin des années 90, un taux de 26% de familles, propriétaires de leur logement, ce pourcentage pouvant atteindre 53.7% chez les Portugais naturalisés. Les hommes comme les femmes affichent une préférence pour maison individuelle, même si cela suppose le choix d'un endroit périphérique. Mais les avantages leur semblent largement compenser les inconvénients.

Les récits des femmes immigrées — presque toutes propriétaires d'une maison construite dans le village d'un des conjoints — permettent de dégager le rôle différencié qu'elles ont assuré lors des deux projets de maison. Étudiant d'une école de commerce au Portugal, Joaquim quitte le pays pour échapper au recrutement forcé et à la guerre coloniale et arrive à Paris en 1963. A la suite d'un grave accident de travail, l'entreprise où il travaille lui propose une formation technique de dessinateur. Joaquim devient ainsi l'auteur de nombreux projets de maisons, dans son village d'origine mais aussi dans la banlieue parisienne et, plus précisément à Champigny, où il habite depuis son arrivée. Joaquim est ainsi un témoin rare de ce processus qu'il résume ainsi : « Dans les maisons là-bas [au village], ils ne cherchent pas à profiter de la surface comme ici, parce que là-bas ils ont plus de terrain. Les pièces sont trop nombreuses alors qu'ici elles sont plus adaptées aux conditions de vie. Ici on ne construit pas des pièces trop grandes pour ne pas trop augmenter la surface bâtie, c'est pour ça qu'on profite ici de l'espace des mansardes pour faire des chambres » (interview, 1992).

La grande maison construite au village — un rêve devenu réalité — constitue désormais une charge, en particulier pour les femmes, confrontées à la gestion, à l'aménagement et à l'entretien d'un espace trop grand pour les besoins et pour le type d'occupation : « Ce que je ne voulais pas répéter dans la nouvelle maison, c'est que je ne voulais pas une maison énorme comme celle que j'ai au Portugal, (...) j'ai un rez-de-chaussée, un étage et encore un étage au-dessus... je rêvais d'une maison bien organisée, mais d'un seul étage. » (Catarina, propriétaire au Portugal et à Ermont-Eaubonne). On a relevé ainsi un fort consensus chez les femmes interrogées à propos de la superficie des maisons au village, qu'elles estiment — comme Catarina — être une charge supplémentaire, sans lien avec l'usage du logement.

**Maisons auto-construites par des familles portugaises,
années 1980, Champigny (France)**

L'expérience acquise par les femmes lors de la construction de cette première maison leur permet ensuite de mieux adapter le deuxième investissement résidentiel aux besoins réels de la famille. Et d'autre part, comme le suggère Joaquim, les contraintes imposées par une construction en milieu urbain ou péri-urbain (dimension des parcelles, coût du terrain, impôts fonciers, prix de la construction, coûts d'entretien, ...etc.) exigent de la part des femmes une définition plus stricte du programme. Joaquim résume ainsi les principales exigences formulées par les femmes au moment de la commande ; toutes veulent : « une grande cuisine, un salon, obligatoirement avec une cheminée, deux chambres minimum, salle de bains et WC séparés, toujours. Les caves sont toujours aménagées : cela compte très peu dans le calcul de la surface totale (...). Les deuxièmes cuisines [fréquentes dans les maisons au village] existent mais elles sont construites après les travaux. On prolonge la cheminée vers la cave et ils peuvent faire des grillades. À l'extérieur, presque tous ont une autre cheminée complémentaire pour faire des rôtis et des grillades. Des cuisines extérieures, ici, il y en a très peu. Moi-même, j'en avais deux au Portugal et j'en ai éliminé une, j'en ai fait un salon ».

L'unanimité des femmes pour la grande cuisine nous fait penser à une tentative de reconstitution de la centralité domestique, assurée autrefois par cette pièce dans le contexte rural. En évitant une spécialisation de la cuisine qui risquerait de la réduire à la seule fonction de préparation des repas, les femmes veulent écarter le scénario où elles risqueraient fort de se retrouver seules. La grande cuisine peut ainsi combiner la préparation des aliments mais aussi la prise des repas, ce qui simplifie les tâches ménagères et permet la proximité des différents membres de la famille.

Il faut rappeler que, dans leur parcours résidentiel, ces femmes ont connu, depuis leur village natal, différents types de cuisines, même si le plus souvent il s'agissait d'espaces réduits, voire exigus, sans fenêtre ni lumière, noircis de fumée, comme c'était le cas dans beaucoup de maisons rurales rudimentaires. En France, après leur arrivée, la situation n'était pas forcément meilleure : en 1975, 372.165 logements n'avaient pas de cuisine et dans 685.920 autres les cuisines étaient construites avec des matériaux précaires ; il faut ajouter les 321.970 logements où les cuisines n'avaient pas d'eau

courante (VERRET, 1995, 82). Après un itinéraire résidentiel varié et précaire, il n'est donc pas étonnant que, le moment venu, les femmes révèlent leurs exigences à propos de la cuisine. Et puisque les activités associées à cet espace demeurent, dans la plupart des familles, une charge presque exclusivement réservée aux femmes, il semble important pour elles de sauvegarder le caractère familial de la cuisine, bien au-delà des exigences fonctionnelles. En outre, il est fort possible que bon nombre de femmes associent encore à la cuisine cette atmosphère nostalgique dominée par la présence du feu, à la fois source de chaleur et de confort, lieu de préparation des repas, mais aussi lieu intense d'échange et de sociabilité.

Conclusions

L'expérience du logement dans un contexte d'émigration, du moins dans le cas analysé ici, révèle une polarisation de certaines caractéristiques.

Si l'on considère les deux projets successifs de logement, il faut souligner la dimension onirique de la maison construite au village. Les hommes et les femmes, sans oublier l'importance du rôle joué par la famille restée au pays – et plus souvent, celle du mari – ont mis en œuvre un projet d'inscription spatiale, qui devait correspondre aux aspirations de tous. Tout d'abord celles des propriétaires, mais aussi de presque tous les villageois qui se sentaient en quelque sorte concernés par ces maisons, qui étaient bien davantage que l'expression d'une nécessité pratique. La reconnaissance tant attendue par ceux qui ont risqué leur cohésion familiale et sociale dans l'aventure migratoire constitue une dimension fondamentale. Hommes et femmes y participent dans le même but d'acquérir une place socialement reconnue et valorisée. L'objet architectural assure alors, par sa visibilité et, souvent, par son originalité, la présence de ces migrants-absents.

Cet investissement à forte charge onirique est remplacé, en France, par un autre logement qui tient compte des impératifs locaux. S'agissant, à nouveau, d'un processus d'intégration, les données du contexte sont bien différentes. Ainsi, en sachant que l'intégration sera d'autant plus effective que les protagonistes se révèlent capables

d'assurer une marge d'invisibilité calculée⁷ - sans laquelle ils peuvent se heurter à la réaction des résidents - les immigrants sont confrontés à un ensemble de facteurs matériels qui les amènent à rester le plus proche possible des modèles architecturaux français et locaux.

Bâisseurs permanents, ces hommes et ces femmes sont à présent confrontés au choix d'une fixation : retour au pays ou établissement en France? Comme c'est le cas dans d'autres mouvements migratoires, les femmes semblent plus attachées au mode de vie urbain (SELIM, 1980) qui implique une diversité des rôles, la proximité des enfants et l'accès à un ensemble de services mis à leur disposition par l'Etat social. Il s'agit d'un choix en faveur de la ville et pour le mode de vie qu'elle leur offre. Cette expérience de l'urbanité, vécue loin des pratiques de contrôle que les femmes ont connues au village, revient sans cesse dans leurs discours, comme un résultat non attendu de l'itinéraire migratoire. Et ce résultat inattendu devient alors un patrimoine aussi précieux que toutes les réalisations matérielles accumulées et les femmes sont très attachées à sa défense.

A l'inverse, les hommes semblent plus souvent tentés par le retour au village, un geste qui vise à régler une sorte de compromis affectif avec tous ceux qui y sont restés et qui, en quelque sorte, les attendent toujours. Comme si une dette de fidélité, qui est aussi un désir de retour à la terre-mère, leur demandait une dernière preuve d'appartenance. Quant aux enfants, il faudra suivre leur parcours, même si quelques rares d'entre eux semblent revenir au village et à la maison portugaise, à la recherche du rêve familial.

7. Stratégie utilisée souvent par les migrants chaque fois qu'ils estiment, « à tort ou à raison, ne pas avoir les ressources matérielles ou symboliques pour affronter autrement la situation » (LOPES, 1996, 44)

Auto-portrait : migrant et sa femme, déjà rentrés au village, Lebução

Bibliographie

- ALMEIDA, Anibal (1969), « Un bidonville est-il un domicile? », *Hommes et Migrations*, 114, p. 4-22.
- ALMEIDA, Carlos ; BARRETO, António (1976), *Capitalismo e emigração em Portugal*, Cadernos de Hoje, Prelo, Lisboa.
- ARTEAGA, Ana Maria ; WALL, Karin (1979), *Migration féminine et changement : étude d'une situation conflictuelle*, vol. II : L'enquête, Université de Genève.
- BARRETO, António (coord.) (1996), *A situação social em Portugal, 1960-1995*, Instituto de Ciências Sociais, Universidade de Lisboa.
- BEKKAR, Rabia (1991), *Espaces et pratiques des femmes à Tlemcen*, thèse de doctorat, Université Paris X, Nanterre.
- BOURDIEU, Pierre (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Droz, Genève.
- BRETTEL, Carol B. (1986), *Men who migrate, women who wait*, Princeton Univ. Press.
- CASTRO, Alexandra (2001)n « Une esthétique 'interculturelle' : les constructions des immigrés portugais », p. 327-341, in *Construire l'interculturel ?*, VILLANOVA, R. DE ; HILY, M.-A. ; VARRO, G. (eds), L'Harmattan, Paris.
- CLAVEL, Maité (1986), « Propretés : mots, rites, images », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. LXXX, p. 41-51.
- DE VILLANOVA, Roselyne ; LEITE, Carolina ; RAPOSO, Isabel (1994), *Maisons de Rêve au Portugal*, Créaphis, Paris.
- DE VILLANOVA, R. (1997), « L'espace résidentiel des Portugais de France », *Hommes et migrations*, n° 1210, nov-déc., p. 32-42.
- , « Architecture et habitat dans le champ interculturel », *Espaces et Sociétés*, n° 113-114, p. 163-180.
- DRAIN, Michel (1988), « Sociétés et espaces ruraux en Europe du Sud », *Méridiens*, n° 7-8, p. 817-827.
- FIBBI, Rosita ; BOLZMAN, Claudio ; VIAL, Marie (2001), « À l'écoute des femmes immigrées: témoignages et mémoire », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17-1, p. 127-150.
- HESPANHA, P. ; ALVES, A. I. (1995), « A construção da habitação em meio rural: um domínio da Sociedade-Providência », *Revista Crítica de Ciências Sociais*, n° 42, p. 125-137.
- KOTLOK-PIOT, Nathalie (1994), *La communauté portugaise en France, espace et devenir*, thèse de doctorat, Université de Toulouse-le-Mirail, deux volumes.
- LEITE, Carolina (1998), *Eva, depois do Paraíso - modos de habitar e identidade no percurso migratório*, thèse de doctorat, Universidade do Minho, Braga.
- LEITE, Carolina (2001) ; « Féminin masculin dans la reconstruction de l'espace domestique », p. 342-361, in *Construire l'interculturel ?*, DE VILLANOVA, R. ; HILY, M.-A. ; VARRO, G. (eds.), L'Harmattan, Paris.

LOPES, Sérgio (1996), « *Le Portugal et ses émigrés, de l'art difficile de « penser » le Portugal et ses émigrés* », *Migrations – Société*, vol. 8, n° 43, janv-fév, p. 29-50.

LOSH-HESELBART, Susan (1987), « Development of gender roles », p. 535-563, in SUSSMANN AND STEINNETZ (eds.), *Handbook of marriage and the family*, Plenum Press, New York.

MAGRI, Susanna (1997), « L'intérieur domestique. Pour une analyse du changement dans les manières d'habiter », *Genèses*, 28, p. 146-164.

MIRANDA, Adelina (1996), *Migrants et non-migrants d'une communauté italienne*, L'Harmattan, Paris.

MORELLI, Anne (2001), « Les servantes étrangères en Belgique comme miroir des diverses vagues migratoires », *Sextant*, n° 15-16, p. 149-164.

MOULIER, Y. ; SILBERMAN, R. (1982), « La montée de l'activité des femmes étrangères en France : une tendance qui ira en s'accroissant », *Travail et Emploi*, avril-juin, n° 12, p. 61-81.

PEREZ, Rosa (1994), *Reis e intocáveis. Um estudo do sistema de castas no noroeste da Índia*, Celta, Oeiras.

PINSON, Daniel (2001), « Lecture de l'habitat : les registres culturels de la maison de l'émigré marocain », p. 309-325, in *Construire l'interculturel ?*, VILLANOVA, R. DE ; HILY, M.-A. ; VARRO, G. (eds), L'Harmattan, Paris.

ROMÃO, Isabel (1978), *Situação das mulheres portuguesas perante a educação*, Cadernos da Condição Feminina, n° 7, Lisboa.

SEGALIN, Monique (1986), « La révolution industrielle : du prolétaire au bourgeois », pp. 487-532, in BURGUIERE, André et al. (éd.) *Histoire de la famille*, vol. 3, *Le choc des modernités*, Armand Colin, Paris.

SELIM, Monique (1980), « Quelques aspects de la migration féminine basque à Paris », *Ethnologie Française*, X, p. 197-200.

VERRET, Michel (1995), *L'espace ouvrier*, L'Harmattan, Paris.

VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine (1995), *Portugais à Champigny, le temps des baraques*, Autrement, Paris.

WALL, Karin (1995), « La face cachée de l'immigration », p. 37-80, in *Effets de la migration sur les femmes dans les cultures méditerranéennes*, Unesco, Paris.

Les « travailleuses immigrées », la politique de genre et le marché du travail ouest-allemand (1955-1973)

Monika MATTES

Pour l'historiographie allemande, le travailleur immigré type a très longtemps été un homme jeune. On a complètement ignoré qu'à la suite des accords d'immigration avec une série d'Etats méditerranéens, un très grand nombre de femmes ont été recrutées pour travailler en Allemagne. En 1960, 43.000 ouvrières étrangères étaient officiellement enregistrées en RFA. Dix ans plus tard, en 1970, leur nombre s'élevait à plus de 500.000. Entre 1960 et 1970 la part des femmes dans le nombre total d'ouvriers étrangers est passée de 15 à 30 %¹.

Malgré ces statistiques officielles, l'histoire des migrations de travailleurs en Allemagne de l'Ouest a été décrite et analysée comme une affaire exclusivement masculine. La politique et l'administration ouest-allemandes ont interprété l'immigration des hommes comme l'exercice du rôle masculin de soutien familial. Selon les images et les conceptions de l'époque, adoptées plus tard par l'historiographie, ce sont les hommes migrants, qui, en tant que personnes économiquement actives, ont fait venir leurs épouses, non actives. Depuis peu se sont ouvertes les archives de l'Etat pour toute la période de recrutement de main-d'œuvre étrangère, entre 1955 et 1973. Avec l'accès aux archives, il est devenu nécessaire de corriger et de réviser certaines descriptions, convictions et images concernant l'histoire

1. Bundesanstalt für Arbeit, Beschäftigung, Anwerbung, Vermittlung ausländischer Arbeitnehmer. Erfahrungsbericht 1972/73, Nürnberg 1973, 70f.

des travailleurs immigrés². La périodisation en une première phase de migration, représentée par les hommes, et une phase ultérieure de migrations familiales, représentée par les femmes à partir de 1973, n'est plus pertinente³. Les deux processus ont été intimement imbriqués.

Cet article présente quelques aspects de ma thèse sur l'immigration féminine en Allemagne de l'Ouest entre 1955 et 1973, entre le premier accord d'immigration avec l'Italie (1955) et l'arrêt de l'immigration décrété par le gouvernement fédéral allemand (fin 1973). Dans quel but précis a-t-on recruté des femmes ? Comment le recrutement et la mise au travail des femmes immigrées ont-ils été discutés et organisés ? Après une présentation des sources et de la méthode, une première partie analyse la politique de recrutement de la main-d'œuvre féminine comme politique de *genre*. Une deuxième partie traite des secteurs d'emploi embauchant les travailleuses immigrées et donne quelques informations sur le salaire et la structure des immigrées. En troisième lieu, l'hétérogénéité de l'immigration féminine sera démontrée à titre exemplatif dans deux entreprises : l'entreprise électronique Siemens à Berlin-Ouest et l'usine de biscuits* Bahlsen à Barsinghausen en Basse Saxe.

Sources et méthode

Les ouvrières étrangères n'ont laissé que des traces dispersées dans les sources écrites. Il s'agit des documents de l'administration fédérale du travail, de certains ministères (comme le ministère de l'Emploi, de l'Intérieur, de l'Economie ou des Affaires Étrangères), des syndicats, des fédérations patronales ou des associations de bienfaisance (*Wohlfahrtsverbände*). Généralement, il est assez difficile de

2. Voir plus en détail Monika MATTES, *Weibliche Arbeitsmigration und staatliche Anwerbepolitik: zur Anwerbung und Beschäftigung von „Gastarbeiterinnen“ in der Bundesrepublik Deutschland 1955-1973*, thèse de doctorat, Université Technique de Berlin, 2003.

3. Voir une autre thèse de doctorat, basée sur les sources officielles étatiques: Barbara SONNENBERGER, *Nationale Migrationspolitik und regionale Erfahrung. Die Anfänge der Arbeitsmigration in Südhessen 1955-1967*, Darmstadt 2003.

* Le mot allemand *Keks* (*Keksfabrik-Bahlsen*) désigne en France le gâteau sec et en Belgique le biscuit.

trouver les femmes dans ces sources parce qu'elles disparaissent souvent derrière le terme officiel de « salarié étranger » (*ausländischer Arbeitnehmer*), dans les statistiques et leurs critères d'enregistrement. Dans les Archives Fédérales (*Bundesarchiv*), les sources les plus riches pour les migrations de travail féminines se trouvent au ministère de l'Emploi et surtout à l'agence fédérale pour l'emploi, qui organisait tous les recrutements. Là les statistiques, mais aussi les mémoires et les rapports des recruteurs allemands, donnent beaucoup d'informations sur les femmes migrantes ainsi que sur les stratégies, les conceptions et la mentalité des recruteurs eux-mêmes. C'est également vrai pour les Archives des Länder qui conservent les sources des institutions officielles, notamment les ministères et les agences pour l'emploi des Länder.

Pour étudier les regroupements locaux, les intérêts et les stratégies des entreprises et de l'administration locale concernant la mise au travail des femmes étrangères, il faut rechercher les matériaux dans les archives d'entreprises. Siemens et Bahlsen sont des entreprises typiquement « féminines », c'est-à-dire employant majoritairement des femmes. Mais les sources conservées par l'une et l'autre étant de nature fort différente, elles ne peuvent être mises en parallèle. La reconstitution de l'immigration féminine espagnole chez Bahlsen est basée en grande partie sur la presse locale et sur le journal de cette entreprise. En revanche, pour Siemens il existe plus de correspondances, de rapports et de statistiques internes.

L'autre type de source pour les migrations féminines concerne les associations confessionnelles de bienfaisance comme Caritas et ses organisations. Les archives de l'Association pour la Protection de la Jeune Fille, une organisation subordonnée à Caritas, sont une véritable mine. Ces documents renseignent sur les valeurs, les convictions et les conceptions catholiques de l'époque à propos du travail féminin, qui avaient largement influencé l'opinion des gouvernements chrétiens-démocrates de l'époque⁴.

L'article analysera le regard de la société d'accueil ouest-allemande et de ses acteurs institutionnels sur les travailleuses

4. Après la chancellerie de Konrad Adenauer 1949-1963, le ministre de l'Economie Ludwig Erhard fut chancelier de 1963 à 1965.

immigrées. Que signifiait le genre/le sexe de la main-d'œuvre recrutée, pour les acteurs allemands qui participaient plus ou moins directement aux recrutements ?

Gender et *ethnicity* sont les catégories-clés pour une histoire sociale et culturelle des migrations⁵. Dans les sources décrites, il s'agit d'étudier comment la différenciation sexuelle et ethnique est exprimée, confirmée ou créée dans les actes et les paroles des individus et des institutions. Dans le contexte de la migration économique, il faut considérer le marché du travail non seulement comme l'endroit où l'offre et la demande de main-d'œuvre se rencontrent mais aussi comme un espace social où des acteurs négocient un ordre social et culturel souhaitable. Cette définition élargie du marché de travail implique un aspect culturel et social. Ainsi, elle permet de comprendre la différence sexuelle comme principe fondamental et permanent qui se reproduit dans la pratique sociale et discursive de *gendering* et se traduit par la ségrégation et la hiérarchisation⁶.

5. Michael BOMMES, « Migration und Ethnizität im nationalen Sozialstaat », dans *Zeitschrift für Soziologie*, 23, 1994, n°5, p. 364-377, ici p. 367 sv.

6. Pour cette approche: Karin HAUSEN, « Wirtschaften mit der Geschlechterordnung. Ein Essay », Karin HAUSEN (ed.), *Geschlechterhierarchie und Arbeitsteilung. Zur Geschichte ungleicher Erwerbschancen von Männern und Frauen*, Göttingen 1993, p. 40-67, Gudrun-Axeli KNAPP, « Segregation in Bewegung. Einige Überlegungen zum 'Gendering' von Arbeit und Arbeitsvermögen », Karin HAUSEN & Gertraude KRELL (eds), *Frauenerwerbsarbeit. Forschungen zur Geschichte und Gegenwart*, München 1993, p. 25-46; Bettina HEINTZ, u. a., *Ungleich unter Gleichen. Studien zur geschlechtsspezifischen Segregation des Arbeitsmarktes*, Frankfurt/M.-New York 1997, p. 16 sv; Friederike MAIER, « Arbeitsmarkt und Geschlechterverhältnis. Frauenarbeit als Gegenstand politischer Regulierung », Teresa KULAWIK & Birgit SAUER (eds), *Der halbierte Staat. Grundlagen feministischer Politikwissenschaft*, Frankfurt/M.-New York 1996, p. 175-199; Karin HAUSEN, « Frauenerwerbstätigkeit und erwerbstätige Frauen. Anmerkungen zur historischen Forschung », Gunilla BUDDE (ed), *Frauen arbeiten. Weibliche Erwerbstätigkeit in Ost- und Westdeutschland nach 1945*, Göttingen 1997, p. 19-45.

Marché du travail et politique de recrutement

Dans les années 1950 et 1960, la RFA a conclu des accords d'immigration avec une série d'états: en 1955 avec l'Italie, en 1960 avec l'Espagne et la Grèce, en 1961 avec la Turquie, en 1964 avec le Portugal et en 1968 avec la Yougoslavie. Selon ces accords bilatéraux, l'agence fédérale pour l'Emploi avait établi des commissions de recrutement dans ces pays. Ces commissions organisaient sur place l'ensemble du recrutement, en collaboration étroite avec l'agence locale pour l'Emploi de chaque pays. Elles devaient suivre les demandes des entreprises concernant leur contingent de main-d'œuvre : sexe, âge, profil physique et psychique, aptitudes professionnelles souhaitées⁷.

Même s'il n'existe pas de conception officielle de l'immigration, la politique de recrutement visait un séjour temporaire des travailleurs et travailleuses immigrés. Le processus d'immigration de peuplement (*Einwanderung*) qui s'enclencha dès les premiers recrutements n'était ni intentionnel ni voulu par le pouvoir politique⁸. Mais le recrutement d'hommes et de femmes et la possibilité de regroupement familial ont entraîné l'installation durable des étrangers en RFA.

Au début des recrutements, le gouvernement considérait le recours à la main-d'œuvre étrangère comme une solution transitoire. La conception économique du « travailleur immigré » (« *Gastarbeiter* ») prévoyait que l'économie allemande profiterait au maximum de leur séjour temporaire⁹. Pour maintenir le niveau de dépenses au plus

7. MATTES, *Weibliche Arbeitsmigration*, p. 62 sv.

8. Karen SCHÖNWÄLDER, *Einwanderung und ethnische Pluralität. Politische Entscheidungen und öffentliche Debatten in Großbritannien und der Bundesrepublik von den 1950er bis zu den 1970er Jahren*, Essen 2001.

9. Pour les traditions historiques de cette conception: Ulrich HERBERT, *Geschichte der Ausländerpolitik in Deutschland. Saisonarbeiter, Zwangsarbeiter, Gastarbeiter, Flüchtlinge*, München 2001 et les travaux de Klaus BADE, p.e. « Arbeitsmarkt, Bevölkerung und Wanderung in der Weimarer Republik », Michael STÖRMER (ed), *Die Weimarer Republik. Die belagerte Civitas*, Königstein i. Ts. 1980, p. 160-187; Klaus J. BADE, *Vom Auswanderungsland zum Einwanderungsland? Deutschland 1880-1980*, Berlin 1983; Klaus J. BADE (ed), *Auswanderer – Wanderarbeiter – Gastarbeiter. Bevölkerung, Arbeitsmarkt und Wanderung in Deutschland seit der Mitte des 19. Jahrhunderts*, 2.^e Bde., Ostfildern

bas, les immigrés devaient loger dans des habitats collectifs provisoires, comme des foyers d'accueil ou s'il s'agissait d'hommes, dans des baraquements¹⁰.

Le marché du travail féminin en RFA s'est transformé complètement en 1959¹¹. Pour la première fois, il y avait davantage de postes de travail proposés que de femmes au chômage. Les branches peu attractives ne pouvaient plus couvrir leurs besoins en main-d'œuvre féminine. Les agences pour l'Emploi avaient de grandes difficultés à faire correspondre les femmes inscrites avec les offres d'emploi de plus en plus nombreuses. Ces femmes avaient des raisons convaincantes — familiales ou médicales — pour refuser les postes vacants, même au risque de perdre leur allocation de chômage. Les entreprises recherchaient un personnel entièrement disponible : idéalement, des jeunes femmes célibataires, ne reculant pas devant les heures supplémentaires, le travail à la chaîne ou à la pièce, ni devant d'autres conditions de travail peu favorables, telles que les longues stations debout¹².

A partir de 1959, les entrepreneurs réclamèrent de plus en plus fortement des travailleuses immigrées. A la suite de l'accord conclu en 1955 entre la RFA et l'Italie, à peine plus de quelques centaines de femmes italiennes avaient été recrutées. Cette demande croissante

1984; Klaus J. BADE (ed), *Deutsche im Ausland – Fremde in Deutschland. Migration in Geschichte und Gegenwart*, München 1992.

10. Anne von OSWALD & Barbara SCHMIDT, «Nach Schichtende sind sie immer in ihr Lager zurückgekehrt...» *Leben in „Gastarbeiter“-Unterkünften in den sechziger und siebziger Jahren*, Jan MOTTE, Rainer OHLIGER & von OSWALD (eds), *50 Jahre Bundesrepublik - 50 Jahre Einwanderung. Nachkriegsgeschichte als Migrationsgeschichte*, Frankfurt/M., New York, 1999, p. 184-214.

11. Sur le travail à mi-temps pour les femmes mariées: voir Christine von OERTZEN, *Die Teilzeitarbeit und die Lust am Zuverdiener. Geschlechterpolitik und gesellschaftlicher Wandel in Westdeutschland 1945-1965*, Göttingen 1999.

12. Rundbrief der Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung (BAVAV) an die Landesarbeitsämter vom 26. August 1957 bzgl. Arbeitsvermittlung weiblicher Hauptbetragsempfänger, Staatsarchiv München, Landesarbeitsamt Südbayern, Abgabe 1982, 5079; Bericht Landesarbeitsamt Südbayern an BAVAV über Frauenvermittlung vom 30. November 1959, ibidem. Pour la communication interne de l'administration du travail: MATTES, *Weibliche Arbeitsmigration*, p. 232-242.

Ouvrières espagnoles dans une usine métallurgique allemande (première moitié
des années soixante) (Col. General, CDEE)

de personnel féminin célibataire fut sans doute une des raisons pour lesquelles le gouvernement allemand conclut les accords de recrutement avec la Grèce et l'Espagne en 1960¹³.

L'agence fédérale pour l'Emploi aimait se présenter comme une structure qui recrutait la main-d'œuvre étrangère avec la plus grande efficacité. Mais si on se penche sur le cas des femmes, on a l'impression que son action n'était pas vraiment couronnée de succès. Ces commissions de recrutement n'étaient même pas en mesure de satisfaire la grande demande de main-d'œuvre féminine — du moins jusqu'à la récession de 1966/67. Souvent les entreprises devaient attendre plus de six mois avant de voir arriver leurs ouvrières étrangères¹⁴.

En analysant les accords de recrutement, on perçoit une divergence d'intérêts entre les pays de l'Europe du Sud et la RFA. Les pays du Sud, confrontés à leurs problèmes de chômage et de sous-développement économique, voulaient faire émigrer les jeunes hommes non qualifiés pour exporter leurs problèmes sociaux. Mais ils étaient opposés à l'émigration des femmes, surtout s'il s'agissait de recrutement par les commissions allemandes, parce qu'en Allemagne, on ne pouvait plus contrôler leur moralité¹⁵. L'agence fédérale pour l'Emploi, quant à elle, a développé une série de stratégies pour recruter tout de même des femmes méditerranéennes.

Comment a-t-elle procédé ? Tout d'abord il fallait signaler aux pays d'origine que la RFA préserverait ces jeunes femmes des dangers de la société moderne ouest-allemande. Avant d'envoyer les offres de main-d'œuvre féminine aux commissions de recrutement,

13. Pour les accords avec la Grèce et l'Espagne : *Bundesarbeitsblatt*, n°3, 1962, p. 77-80. Aussi Knuth DOHSE, *Ausländische Arbeiter und bürgerlicher Staat. Genese und Funktion von staatlicher Ausländerpolitik und Ausländerrecht vom Kaiserreich bis zur Bundesrepublik Deutschland*, Königstein/Ts. 1981, p. 186.

14. MATTES, *Weibliche Arbeitsmigration*, p. 35 sv.

15. Monika MATTES, «Hindernisse und Strategien der staatlichen Anwerbung von „Gastarbeiterinnen“ in der Bundesrepublik 1955-1973», dans *Archiv für Sozialgeschichte*, vol. 42, 2002, p. 105-121.

les agences locales pour l'Emploi inspectaient les postes de travail et le logement prévu pour les travailleuses étrangères, sur un plan moral. Dans ce domaine il y eut une coopération étroite entre l'administration du travail et l'Association catholique pour la Protection de la Jeune fille. Cette association s'efforçait de protéger et contrôler les jeunes travailleuses, surtout en organisant leurs loisirs. Elle essayait de les attirer dans les salles de l'Association pour boire du thé, coudre ou chanter. On voulait éviter ainsi que ces jeunes femmes n'entrent en contact avec des hommes. Sur le terrain, ces activités de protection ne furent pas très efficaces; elles jouèrent surtout un rôle au plan discursif¹⁶.

D'autres stratégies furent mises en place pour attirer de la main-d'œuvre féminine. Les commissions de recrutement essayèrent de stimuler des réseaux sociaux pour l'émigration. Elles instaurèrent un recrutement particulier des couples, des groupes familiaux et des amis¹⁷. Les entreprises qui n'avaient besoin que de femmes acceptèrent les maris, pour améliorer leurs chances de recrutement¹⁸. Le fait que l'agence fédérale pour l'Emploi recrutait des groupes familiaux et parentaux a évidemment engendré des migrations en chaîne.

Jusqu'en 1966, les commissions ne sont pas arrivées à combler la demande en personnel féminin. Elles se voyaient confrontées aux plaintes réitérées d'entreprises qui protestaient contre le fait qu'on avait recruté pour elles des femmes déjà âgées, ou enceintes, ou mères de famille nombreuse. En effet, pour combler plus ou moins l'importante demande en personnel féminin¹⁹, les commissions de recrutement ne pouvaient pas se montrer aussi exigeantes et sévères

16. *Ibidem*.

17. Voir par exemple *Erfahrungsbericht 1965 über spanische Arbeitnehmer der Deutschen Kommission in Spanien*, p. 31, Bundesarchiv Koblenz (BAK), B 119/3020.

18. Landesarbeitsamt Südbayern, *Ergebnisniederschrift über Dienstbesprechung von Hauptvermittlerinnen und Vermittlerinnen für das Hotel- und Gaststättengewerbe am 15. - 16.3.1965 beim Landesarbeitsamt Südbayern*, Staatsarchiv München, 5080, édition 1982.

19. Hellmuth WEICKEN, *Fünf Jahre spanische Arbeitnehmer in Deutschland, Anlage zum Bericht über die 5. Jahrestagung der Sozialbetreuer für spanische Arbeitnehmer vom 22.-26.2.1966 in Freiburg*, *Deutscher Caritasverband (DCV)*, 380.22.059, F3.

à propos de l'examen social et sanitaire des femmes que des hommes. Il n'existait pas d'examen gynécologique; pour cette raison, certains employeurs étaient furieux lorsque les travailleuses qui arrivaient étaient enceintes²⁰. La Fédération des Employeurs allemands exigea plusieurs fois qu'une clause soit ajoutée au contrat de travail prévoyant sa nullité en cas de grossesse non déclarée. Mais l'agence fédérale pour l'Emploi rétorquait que la grossesse était un "risque naturel" lié au recrutement des femmes. Cependant, à partir de 1969, les commissions allemandes commencèrent à soumettre les candidates à un test de grossesse²¹.

L'agence fédérale pour l'Emploi et ses recruteurs embauchaient également des mères. Face à la forte demande en personnel féminin, on ne voulait pas renoncer à leur capacité de travail. Mais comme leurs enfants étaient restés dans leur pays d'origine, les mères quittaient souvent leur poste de travail pour rentrer et résoudre des problèmes familiaux. Les plaintes des patrons auprès de l'administration du travail s'accumulèrent; en 1964, l'agence ordonna enfin aux commissions de ne plus recruter des mères des famille nombreuse. A la suite de cette disposition, la commission d'Athènes par exemple excluait les mères de quatre enfants ou plus, et celle d'Istanbul excluait les mères de cinq enfants ou plus²².

Pour les travailleuses d'Europe du Sud, le recrutement officiel — mais aussi d'autres possibilités de migrations liées aux filières migratoires déjà existantes, jouèrent un grand rôle dans leur départ. Lorsque les immigrées n'étaient pas recrutées directement, elles entraient par ce qu'on appelait la « deuxième ou la troisième voie », avec un visa de travail ou de tourisme. Normalement, l'administration du travail veillait très jalousement sur son monopole de recrutement et voulait contrôler l'accès au marché du travail à tout prix. Mais dans le cas des travailleuses immigrées, très recherchées, les agences locales pour l'Emploi faisaient souvent une exception et leur

20. Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung an Deutsche Kommission in Athen vom 31.10.1960, BAK, B 119/4148.

21. MATTES, *Weibliche Arbeitsmigration*, p. 103sv.

22. Erfahrungsbericht 1966 der Deutschen Kommission in Athen, BAK, B 119/3017; Erfahrungsbericht 1965 der Deutschen Kommission in Athen, BAK, B 119/3020 : détails dans MATTES, *Weibliche Arbeitsmigration*, p. 117 sv.

donnaient le visa ou le permis de travail. En 1965, il existait explicitement un aiguillage différent des immigrés selon leur sexe. L'entrée en RFA avec un visa de travail était fermée aux hommes ouvriers non qualifiés, mais pas aux femmes ni aux ouvriers qualifiés²³.

Les secteurs d'emploi, le salaire et la structure de l'immigration féminine

Avant de partir, les candidates sélectionnées par les commissions signaient leur contrat de travail sans connaître leur poste de travail en Allemagne. Pour les immigrées, on ne prévoyait qu'un éventail restreint d'emplois, non qualifiés, mal payés, insalubres, dans l'industrie ou les services. Alors que les hommes migrants se concentraient surtout dans le bâtiment, le secteur minier et l'industrie métallurgique où ils occupaient souvent des positions d'ouvriers qualifiés (« *Facharbeiter* »), les femmes étaient employées en règle générale comme simples manœuvres dans les secteurs de transformation dits « féminins ». Dans les branches du textile, de la confection, de l'alimentation, de la métallurgie légère et de l'électronique, il s'agissait de travail à la chaîne, en équipe et payé à la pièce. Mais les femmes immigrées ont aussi été recherchées pour les services domestiques, pour les hôpitaux, pour la restauration et l'hôtellerie. Dans les hôpitaux et l'administration, où la situation du personnel s'était aggravée dans les années 1960 à cause de l'extension du secteur public, les immigrées travaillaient dans les grandes cuisines, les cantines et dans le nettoyage.

Généralement, les Allemands étaient animés d'un préjugé selon lequel les étrangères étaient moins exigeantes, voire très modestes, en ce qui concerne leurs conditions de travail et de vie. On estimait aussi — ce qui était considéré comme positif — qu'elles avaient une mentalité *féminine* plus traditionnelle que celle des femmes allemandes. L'exemple des femmes de ménage et des filles de cuisine espagnoles, employées pour la saison dans les hôtels et les restaurants de l'île de Helgoland, en témoignait, comme l'écrit la revue *La femme*

23. Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung an Landesarbeitsämter und Deutsche Kommissionen vom 25.3.1965, BAK, B 119/4698.

et le travail en 1963 : « Elles étaient très travailleuses et, surtout, elles avaient toujours envers les hôtes une retenue sans raideur et un comportement irréprochable. On a l'impression que, pour ces femmes et ces jeunes filles habituées chez elles à des mœurs strictes et à une mentalité patriarcale, cette attitude correcte est encore toute naturelle ».

Parmi les femmes qui se faisaient recruter, il y avait peu d'enthousiasme pour ces travaux ménagers traditionnels, rebutants, harassants et mal payés, caractérisés par un temps de travail excessivement long et l'absence de recours contre l'employeur. Trouver des candidates pour ce secteur peu recherché était devenu la tâche ingrate des recruteurs de l'agence fédérale pour l'Emploi. Dans les grandes villes comme Rome, Milan ou Madrid, ils cherchaient des bonnes en les attirant avec les mêmes salaires que ceux proposés en Allemagne²⁴. Cette différence salariale entre le pays d'origine et la RFA était une des motivations les plus fortes pour émigrer. Mais les femmes migrantes préféraient généralement un poste dans l'industrie. Le salaire brut d'un emploi industriel, fixé par le contrat de travail, pouvait paraître de prime abord très élevé aux migrantes turques ou grecques. Mais par rapport aux rémunérations ouest-allemandes, le salaire proposé était extrêmement bas. Jusqu'à la fin des années septante, les différences conventionnelles entre les salaires masculins et féminins étaient chose courante dans tous les domaines économiques. Dans les catégories dites des « salaires légers » (« *Leichtlohngruppen* »), la rémunération des travailleuses était inférieure d'au moins 30% de celle des hommes employés dans la même branche industrielle²⁵. Le contrat de travail allait de pair avec un permis de travail, qui pouvait se limiter à certaines branches ou à certaines activités ; il constituait donc un instrument de régulation pour maintenir la ségrégation des sexes propre au marché du travail²⁶.

24. Maria BÖCKLING, «Ausländische Arbeitnehmerinnen in der Bundesrepublik Deutschland», dans *Bundesarbeitsblatt* 1962, N° 15, p. 530-534, ici p. 531.

25. Friederike MAIER, «Zwischen Arbeitsmarkt und Familie - Frauenarbeit in den alten Bundesländern», Gisela HELWIG & Hildegard Maria NICKEL (eds), *Frauen in Deutschland 1945-1992*, Bonn 1993, p. 257-279, ici p. 272.

26. MATTES, *Weibliche Arbeitsmigration*, p. 95sv.

L'emploi des femmes immigrées avait comblé de manière ciblée un déficit allemand en main-d'œuvre très jeune. En effet, en 1963, environ 23% des salariées étrangères avaient moins de 21 ans, contre 11 % des hommes. Par rapport à la population active féminine allemande, les étrangères sont restées plus jeunes aussi dans les années suivantes. Non seulement à cause de la structure par âge, mais aussi parce qu'en général les femmes mariées et les mères de famille étrangères travaillaient à temps plein, contrairement aux Allemandes. Le taux d'étrangères actives s'élevait à 58 % en 1970, ce qui contrastait nettement avec les 29% observés chez les Allemandes²⁷.

Les chiffres disponibles ne permettent pas de savoir vraiment combien d'étrangères célibataires arrivèrent en Allemagne ni si elles arrivèrent avant, en même temps ou après leur mari. Une enquête de 1968 indique que 36% des femmes immigrées actives étaient célibataires, contre 29 % chez les hommes. Parmi les étrangères mariées, la grande majorité (plus de 90%) vivaient avec leur mari en RFA²⁸. De grandes diversités existaient dans l'emploi des immigrées; plusieurs facteurs, dont quelques uns présentés dans la dernière partie de cet article, entraînent en ligne de compte pour inciter une à préférer des travailleuses non mariées ou à encourager la migration familiale.

Deux entreprises exemplaires : Siemens et Bahlens

Siemens à Berlin-Ouest

L'entreprise spécialisée dans la production d'équipement électroménager Siemens, à Berlin-Ouest, se plaignait déjà du manque de personnel féminin avant la construction du mur en 1961. Les

27. Pour les statistiques: Johannes ADAMS, «Erwerbsbeteiligung der Ausländer im Vergleich zur deutschen Erwerbsbevölkerung», *Wirtschaft und Statistik* 1973, n°11, p. 641-647; *Ergebnisse der Repräsentativ-Untersuchung vom Herbst 1968 über die Beschäftigung ausländischer Arbeitnehmer im Bundesgebiet und ihrer Wohn- und Familienverhältnisse*, Nürnberg 1969, p. 74 sv; *Repräsentativuntersuchung '72, Beschäftigung ausländischer Arbeitnehmer im Bundesgebiet und ihre Wohn- und Familienverhältnisse*, Nürnberg 1973, p. 15.

28. *Repräsentativuntersuchung* 1968, p. 55.

travailleuses proposées par les agences locales pour l'Emploi n'étaient pas acceptées par Siemens parce qu'elles étaient soit trop vieilles soit mariées²⁹. Les entreprises d'électroménagers comme Siemens réclamaient de très jeunes ouvrières aux mains agiles, douées d'une très bonne acuité visuelle. Les ouvrières de montage travaillaient avec une loupe pour assembler de très petites pièces.

Avec la construction du mur en août 1961, la situation de la main-d'œuvre, notamment féminine, à Berlin-Ouest s'est encore aggravée. Le gouvernement ne permettait pas le recrutement à l'étranger à cause de la conjoncture politique mais Berlin se trouvait enclavée dans le territoire de la RDA, et on craignait que les travailleurs étrangers ne se fassent recruter par les communistes de Berlin-Est³⁰.

Au lieu de recruter de la main-d'œuvre à l'étranger, l'agence pour l'Emploi essaya d'attirer de jeunes salariés d'Allemagne de l'Ouest à Berlin. Mais les jeunes Allemandes surtout travailler dans les bureaux ou dans le commerce plutôt qu'à l'usine. Ce n'est qu'à partir de 1964 qu'on décida de faire venir du personnel étranger dans quelques secteurs économiques à Berlin. Au début on voulut limiter le recrutement aux femmes et aux couples, qui semblaient moins se faire séduire par les idées communistes que des hommes jeunes et célibataires³¹. Face au vieillissement de la population berlinoise, il n'y avait pas d'autre solution que l'immigration. La direction de Siemens poursuivit une double stratégie : elle continua à chercher des familles d'Allemagne de l'Ouest qui acceptaient de s'établir à Berlin, tout en faisant pression sur le gouvernement pour forcer le recrutement d'une main-d'œuvre féminine étrangère.

29. Monatsbericht des Landesarbeitsamt Berlin über Arbeitsmarktlage auf dem weiblichen Sektor im Januar 1958, Landesarchiv Berlin (LAB), Rep. 301, Acc. 1673, 47. Voir aussi les rapports mensuels suivants pour 1958, *ibidem*.

30. Arbeitskreis für Fragen der Beschäftigung ausländischer Arbeitnehmer beim Bundesarbeitsministerium, Niederschrift der Sitzung am 24.4.1963, BAK, B 149/6225. Détails dans MATTES, *Weibliche Arbeitsmigration*, p. 177 sv.

31. Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung (BAVAV) an Landesarbeitsamt Berlin vom 1.4.1963, BAK, B 119/4147; Senator für Sicherheit und Ordnung, Heinrich Albertz, an den Regierenden Bürgermeister vom 11.5.1964, Landesarchiv Berlin, Rep. 002, 5556.

Les embauches commencèrent plus tard qu'ailleurs en RFA. Le fait qu'il n'existait pas encore de réseaux sociaux, comme dans les autres régions ouest-allemandes, rendait le recrutement pour Berlin-Ouest plus difficile. Pour les migrantes, Berlin avait la réputation d'être une ville « dangereuse »³². Pour intéresser les candidates grecques ou turques à entrer chez Siemens, on leur offrit un emploi à long terme. Bien qu'on eût préféré des ouvrières célibataires, les femmes mariées étaient cependant acceptées et on leur promettait de faire venir aussi leur mari. Même des couples furent recrutés³³. Au début des recrutements, la direction de Siemens mettait l'accent sur la construction d'habitations collectives, séparées par sexe. La construction des foyers était subventionnée par l'agence fédérale pour l'Emploi. Mais Siemens multipliait aussi de plus en plus les logements pour les familles étrangères³⁴. L'entreprise avait à coeur de disposer d'un personnel stable car dans l'industrie électroménagère, il fallait beaucoup de temps pour former les ouvrières. Ce besoin de l'industrie électroménagère d'employer du personnel féminin a structuré le processus d'immigration à Berlin-Ouest. Cette immigration était fortement marquée par la présence féminine. Tandis que dans le reste de la RFA, la part des femmes ne s'élevait qu'à 30% des ouvriers immigrés en 1970, elle était de 40 % à Berlin³⁵.

32. Aktenvermerk der sozialpolitischen Abteilung vom 2.12.1964, Siemens-Archiv (SAA) 7438-1. SozPol, Aktenvermerk vom 11.3.1965, SAA 7438-2; SozPol, Aktenvermerk vom 28.5.1964 über Besprechung beim Präsident des Landesarbeitsamts, Herrn Potratz, am 22.5.1964, SAA 7441; ZBL, Bremeier, an Herrn Oetken, Frau Dr. Weber, SozPol, vom 3.11.1964, SAA 7438-1; Aktenvermerk der sozialpolitischen Abteilung vom 2.12.1964, *ibidem*.

33. Siemens & Halske AG, Zentrale Abt. für Bauten und Anlagen, an den Direktor der Deutschen Kommission Herrn Eichner vom 10.11.1964, SAA 7441. Aktenvermerk der sozialpolitischen Abteilung vom 2.12.1964, SAA 7438-1.

34. Marcel MICHELS, *Ausländische Arbeitnehmer bei Siemens Berlin in den 1960er/70er Jahren*, Magisterarbeit, Ms., vorgelegt am Historischen Seminar der Ludwig-Maximilian-Universität München, München 2001, p. 61f.

35. Senator für Arbeit, Gesundheit und Soziales, Klaus Bodin, Senatsvorlage n°2224 zur Beschlußfassung: Bericht über die Situation ausländischer Arbeitnehmer in Berlin, Bericht LAB, Rep. 2, Senatskanzlei, Acc. 5556; *Ausländische Arbeitnehmer. Beschäftigung, Anwerbung, Vermittlung. Erfahrungsbericht 1969, Nürnberg 1970*, p. 17.

Jeunes travailleuses espagnoles dans une fabrique de chocolats près de
Hambourg, années 1960 (Col. General CDEE)

L'entreprise Bahlsen à Barsinghausen

La deuxième étude de cas concerne l'usine spécialisée dans la production de biscuits Bahlsen à Barsinghausen en Basse Saxe. En 1957, l'entreprise familiale de Hanovre construisit, à quelques kilomètres de la ville, une très grande usine, avec l'aide financière du gouvernement de Basse Saxe³⁶. Mais l'entreprise surestima la main-d'œuvre féminine disponible dans la région. Bien qu'on ait organisé des lignes d'autobus autour de la petite ville de Barsinghausen et qu'on ait offert le déjeuner gratuit, l'usine ne trouva pas assez d'ouvrières³⁷. Pour le personnel, la charge de travail s'aggravait avec l'expansion économique constante. Les chiffres des ouvrières malades étaient en hausse, la direction de Bahlsen dut réagir.

Déjà avant la conclusion de l'accord de recrutement avec l'Espagne, la direction avait passé une « commande » d'ouvrières espagnoles à un fournisseur d'emploi privé³⁸. En mai 1960, les quatorze premières Espagnoles arrivèrent chez Bahlsen. A la fin de l'année, elles étaient déjà plus de 300, en mai 1964 presque 800. Après ce point culminant, leur nombre diminua³⁹.

Les Espagnoles de l'usine de biscuits étaient à cette époque un thème courant dans la presse locale. Leur mise en travail avait été préparée minutieusement par Bahlsen, au point que l'agence fédérale estimait que les autres entreprises auraient dû prendre Bahlsen pour modèle. En effet, il existait beaucoup moins de fluctuations d'ouvriers immigrés que dans d'autres firmes. L'Association pour la Protection

36. Richtfest in Barsinghausen, *Leibniz-Blätter* (LB), September 1957. Vgl. auch Bahlsen baut in Barsinghausen, *LB*, März 1957.

37. *Goslarsche Zeitung* vom 27.11.1959; vgl. auch das auf diesen Zeitungsartikel Bezug nehmende Fernschreiben der Hauptstelle der BAVAV an das Landesarbeitsamt Niedersachsen vom 15.12.1959, Hauptstaatsarchiv Niedersachsen (HStA Nds.), 1310, Acc. 136/82, 616. Bahlsen produziert täglich 150 Tonnen Kekse, *Deister-Leine-Zeitung* du 19.1.1959; Fabrikbericht Mai 1958, Bahlsen-Archiv, Akte Personal- und Fabrikberichte 1950-1984.

38. L'ambassade espagnole joua un rôle important dans les premiers recrutements privés: MATTES, *Weibliche Arbeitsmigration*, p. 33sv.

39. Quartalsbericht 3, 1964, Werk III, und Jahresbericht 1964, Werk III, Bahlsen-Archiv, Ordner 0.0.1.3.-1443. "Die ersten spanischen Mädchen kamen 1960 in die Deisterstadt", *Landkreis-Zeitung West* du 30.9.1985.

de la Jeune fille faisait, elle aussi, l'éloge de Bahlsen parce que l'entreprise se montrait ouverte à ses activités. Tandis que d'autres firmes organisaient souvent l'emploi et l'accueil des immigrées d'une manière provisoire et à moindre prix, Bahlsen ne voulait rien laisser au hasard⁴⁰. Le nouveau foyer avait été équipé et meublé de manière relativement confortable. Il y avait des chambres pour quatre, plusieurs salles de bain avec eau chaude, une salle pour repasser dotée d'une machine à coudre, une bibliothèque, une salle commune avec télévision, radio et disques espagnols. Des plantes, des vases remplis de fleurs et des miroirs devaient créer une ambiance agréable. Le chemin reliant le foyer et l'usine fut même couvert d'un toit, pour préserver les travailleuses de la pluie ! Enfin Bahlsen engagea deux cuisiniers espagnols qui préparaient des repas traditionnels. Un interprète espagnol s'occupait des problèmes quotidiens des travailleuses et une femme de ménage nettoyait leurs chambres⁴¹. Bahlsen envisageait ces mesures dans la tradition sociale de la firme; pourtant, au sein du personnel allemand, on reprochait à la direction de *gâter* les «étrangères»⁴².

Pour les Espagnoles immigrées, le logement collectif signifiait bien sûr des contrôles et des règlements. Le foyer avait été construit sur le terrain même de l'entreprise; ainsi la directrice du foyer, qui coopérait étroitement avec la direction de l'entreprise, pouvait mieux surveiller les ouvrières. Par exemple, il était difficile de simuler une maladie pour ne pas travailler. Habiter tout près de l'usine signifiait aussi être disponible pour tout appel de travail supplémentaire. Dans l'industrie de la confiserie, il était même normal de faire des heures supplémentaires le week-end.

Chez Bahlsen, le projet de mise au travail d'ouvrières étrangères visait des femmes très jeunes et célibataires qui venaient toutes de la région de Palencia et de Valladolid en Vieille Castille. Pour d'autres firmes allemandes, recruter en Espagne était devenu difficile après

40. Aktennotiz: Besprechung im Caritasverband Hannover du 5.4.1961, DCV, 380.22 Spanien, +172.Fasz.02.

41. Schwarzes Haar ist Trumpf, *Westdeutsche Allgemeine Zeitung* du 2.12.1960. Bericht des Spanischen Mädchenschutzes über Besuche bei der Firma Bahlsen am 21., 26., 27. et 28.12.1960, DCV, 380.22+172, Fasz.01.

42. Wir brauchen ausländische Mitarbeiter, *LB*, déc. 1960.



Résidence féminine d'une usine allemande (Col. General, CDEE)

1963-1964, quand Franco s'était prononcé explicitement contre l'émigration des jeunes femmes. Mais Bahlsen n'eut jamais de problème pour recruter suffisamment d'ouvrières, grâce à sa bonne réputation. En effet, le succès de ce recrutement s'explique notamment par le produit fabriqué : des biscuits! Faire des biscuits, des gâteaux, de la pâtisserie rappelait l'activité traditionnelle d'une ménagère et cette activité était donc assez bien acceptée par les parents espagnols pour leurs filles. Même s'il s'agissait naturellement de travail en équipe et à la chaîne.

Les Espagnoles obtenaient des contrats de travail pour un an. Normalement ces contrats étaient renouvelables, à condition que les femmes prennent leur congé annuel pendant la période de Nouvel an. Pour Bahlsen, ces contrats à durée déterminée servaient en fait d'instrument conjoncturel pour adapter la quantité de main-d'œuvre à la production, sans devoir licencier d'ouvrières allemandes⁴³.

Le point de vue des femmes elles-mêmes, leurs intérêts et leurs activités, peuvent être reconstitués de manière indirecte à travers des articles de la presse locale. Leur motivation principale pour émigrer était économique. Comparés aux salaires espagnols de l'époque, ces jeunes femmes pouvaient gagner énormément d'argent en Allemagne. Avec cet argent, elles espéraient améliorer non seulement leurs possibilités de mariage en se constituant une dot, mais aussi améliorer la position sociale de leur famille. Le journal illustré *Kristall* cite ainsi l'exemple d'une jeune migrante espagnole, institutrice dans son pays, qui aurait perçu chez Bahlsen un salaire cinquante fois supérieur à sa rémunération d'enseignante⁴⁴.

Dans une enquête de l'Association pour la Protection de la Jeune Fille en 1961, les jeunes immigrées interrogées ont, très majoritairement, invoqué des raisons économiques comme motif de migration, en disant qu'elles voulaient soutenir leur famille. Les autres voulaient se marier, acheter des meubles ou faire de grands investissements

43. Pour plus de détails: MATTES, *Weibliche Arbeitsmigration*, p. 329 sv.

44. Deutsches Wunder für spanische Senioritas, *Kristall*, 1961, n°1, col. 10-15, ici 11.

comme, par exemple, acquérir un appartement⁴⁵. Pour comprendre l'émigration féminine espagnole de cette époque, il faut aussi prendre se rappeler que la société sous Franco n'offrit pendant longtemps aux jeunes filles que très peu de perspectives d'avenir.

Mais les jeunes femmes espagnoles dépensaient aussi une partie de leur salaire pour acheter des vêtements et pour sortir le week-end. Les journaux qui faisaient le portrait des Espagnoles employées chez Bahlsen aimaient décrire les métamorphoses de filles rurales et traditionnelles en jeunes femmes modernes et urbaines, vêtues de minijupes, qui s'étaient fait couper les tresses et coiffer à la mode⁴⁶. Dans une petite ville comme Barsinghausen, ces centaines de consommatrices supplémentaires étaient devenues un véritable facteur de développement économique pour les boutiques et les magasins locaux. Les relations interethniques entre les sexes étaient également un sujet courant dans la presse. Les Espagnoles étaient dépeintes comme des beautés exotiques et séduisantes qui provoquaient – je cite le *Hamburger Abendblatt* de février 1961 – une « insurrection des cœurs » chez les jeunes Allemands⁴⁷. Il paraîtrait même que quelques jeunes filles allemandes, qui aux soirées dansantes ne trouvaient plus de partenaire pour danser, se seraient fait teindre les cheveux en noir ! Ce qui est certain, c'est que ces contacts aboutirent à un certain nombre de mariages germano-espagnols⁴⁸.

La grève de mai 1967 marqua une coupure profonde dans l'histoire des immigrées espagnoles de Bahlsen. L'analyse de la grève montre comment le paternalisme social de l'entreprise a pu se transformer en paternalisme autoritaire⁴⁹. En mai 1967, un chronomé-

45. Bericht über eine Informationsreise, welche in der Bundesrepublik Deutschland erfolgte, um Arbeits- und Lebensbedingungen spanischer Frauen und Mädchen im Betrieb und am Ort ihrer Unterbringung kennenzulernen, Juin 1961, p. 13.

46. Voir par exemple 'Invasion' im Deistergebiet, *Hamburger Abendblatt* du 2.2.1961; Carmen in der Keksfabrik, *Süddeutsche Zeitung* du 28.11.1960.

47. 'Invasion' im Deistergebiet, *Hamburger Abendblatt* vom 2.2.1961.

48. *Allgemeine Zeitung* vom 2.12.1960; 'Invasion' im Deistergebiet, *op. cit.*, Wenn die Hochzeitsglocken läuten ..., *LB* d'octobre 1963.

49. Détails de la grève dans MATTES, *Weibliche Arbeitsmigration*, p. 341 sv.

treur, qui inspectait les travailleuses de la pause du matin, leur ordonna d'accroître leur capacité de production de 25 % à partir du lendemain. Les normes de productivité avaient été élevées sans en informer préalablement les Espagnoles concernées, et les ouvrières, qui emballaient les biscuits à la chaîne, ne comprirent pas pourquoi subitement elles toucheraient un salaire moindre pour le même travail. Après qu'elles aient remarqué que toutes les ouvrières ne pouvaient pas suivre le nouveau rythme, les Espagnoles décidèrent de continuer à travailler comme avant l'augmentation de la cadence. Les travailleuses de la pause de l'après-midi firent de même. Quelques-unes d'entre elles furent forcées de quitter leur poste de travail pour faire du nettoyage. Ce conflit latent couva lentement pendant trois semaines. A ce moment, trois des quatre Espagnoles détachées au nettoyage reçurent une lettre de licenciement, sans préavis, pour cause de travail insuffisant. Elles refusèrent d'encore nettoyer, parce que pour elles, ce travail était une mesure vexatoire. Lors de leur dernier jour de travail, après la pause du déjeuner, les travailleuses licenciées voulurent discuter encore une fois avec le directeur de l'entreprise. Mais celui-ci se moqua d'elles et la dynamique du conflit s'accéléra: les autres ouvrières espagnoles quittèrent leur poste de travail pour assister à la dispute au cours de laquelle le directeur gifla une des ouvrières. Ceci déclencha la grève générale des Espagnoles : pendant dix jours, la grande majorité des 600 ouvrières espagnoles cessèrent de travailler. Douze d'entre elles furent encore licenciées, différents intervenants prirent part aux négociations.

D'un côté il y avait les Espagnoles, un représentant de l'ambassade d'Espagne, un prêtre espagnol et un avocat mandé par l'église catholique allemande. De l'autre, la direction et le conseil d'entreprise. Le « parti espagnol » voulait que les licenciements soient annulés, Bahlsen refusait. Bien que la grève ait eu une apparence très spontanée, elle avait probablement une « préhistoire ». Quelques Espagnoles avaient été étroitement liées au mouvement ouvrier catholique. Inspirées par le prêtre catholique, elles voulaient éclairer leurs compatriotes de Bahlsen sur leurs droits mais la direction de l'usine avait refusé de telles activités. Déjà bien avant la grève, un certain mécontentement couvait parmi chez les Espagnoles.

A propos des relations entre les immigrées et les syndicats allemands, il faut souligner l'indifférence du conseil d'entreprise et du syndicat local envers leurs intérêts, ce qui est très symptomatique de leur attitude dans les années soixante. Les fonctionnaires du syndicat considéraient les immigrées comme des travailleuses temporaires, ne pouvant guère être mobilisées.

La grève chez Bahlsen s'est finalement terminée par le licenciement massif de 350 travailleuses, qui n'avaient pas accepté de reprendre le travail comme l'exigeait la direction. A ce moment la récession économique gagnait la branche de la confiserie et la grève a été réinterprétée comme une possibilité pour l'entreprise de licencier rapidement un grand nombre de travailleuses.

Conclusion

Pendant les années 1950/60 où l'économie ouest-allemande prospérait, le recrutement de main-d'œuvre étrangère est devenu une question existentielle pour les entreprises. Dans la politique de recrutement de l'agence fédérale pour l'emploi et du patronat ouest-allemand, la catégorie de genre a joué un rôle décisif. Sur le marché du travail, le manque de main-d'œuvre menaçait de faire disparaître le secteur « féminin », caractérisé par ses postes les moins bien payés et peu attractifs. L'embauche de femmes méditerranéennes permettait de rétablir les hiérarchies entre hommes et femmes. Ce n'était pas seulement une question de salaire mais aussi une question culturelle concernant le partage du travail entre les sexes.

Au moins jusqu'à la récession de 1966, la demande en main-d'œuvre féminine étrangère a été de loin supérieure à l'offre. Les sociétés méditerranéennes s'opposaient au recrutement des femmes par des raisons morales et culturelles. L'intérêt des entreprises allemandes visait surtout les femmes célibataires; mais celles-ci n'étaient pas assez nombreuses pour satisfaire la demande. C'est pourquoi l'agence fédérale accepta et soutint l'émigration de femmes mariées, de mères et de groupes familiaux. Ainsi, elle a involontairement encouragé l'immigration de peuplement.

L'histoire des migrations économiques en RFA a longtemps eu tendance à victimiser les travailleurs immigrés. En analysant la poli-

tique d'immigration et les structures d'exclusion, on a mis l'accent sur l'impuissance des immigrés. Depuis l'accès aux sources étatiques, le regard commence à changer. Même si ces sources reflètent la perspective de pouvoir de l'État, elles renseignent également sur la capacité des immigré(e)s d'agir dans des contextes différents. Déjà avant la grande vague de grèves du début des années 1970, il y avait une série de protestations, d'arrêts de travail et de grèves brèves et inorganisées, mais la grève des 600 femmes espagnoles de chez Bahlsen est, par son ampleur, exceptionnelle. Elle démontre que, en dépit de leur position subordonnée, les immigrées n'acceptèrent pas toutes les conditions de travail et de vie qui leur étaient imposées.

L'histoire de la résistance des immigré-e-s en RFA n'a pas encore été écrite. Pour comprendre par qui (hommes ou femmes, de quelle nationalité) ces actions menées, si elles s'inscrivent ou non dans une tradition de grève, dans quel secteur économique elles ont éclaté, il faudra encore réaliser plusieurs études de cas.

Endoctrinement ou formation ?

Les émigrantes espagnoles, le travail et la qualification professionnelle vers le milieu du XX^e siècle*

Ana FERNANDEZ ASPERILLA

Les sources documentaires

L'objectif de cet article étant de faire progresser la connaissance des migrations de femmes espagnoles vers le reste de l'Europe, nous débiterons par un exposé des sources documentaires et des difficultés qu'elles présentent¹. Il faut insister tout d'abord sur le caractère « invisible » des femmes dans de nombreuses sources et donc sur la difficulté de dégager des renseignements pour étudier les migrations sous l'angle du genre. Par définition, les processus migratoires unissent deux lieux (celui d'origine et celui d'arrivée) ; dans le cas qui nous occupe, les femmes qui ont quitté l'Espagne vers le milieu du XX^e siècle pour rejoindre la France, la Suisse, l'Allemagne et, dans une moindre mesure, la Belgique, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni, ont entraîné une dispersion des sources².

* Traduit de l'espagnol par Johan Boulard.

1. Pour une réflexion sur les sources et pour une méthode de recherche sur les migrations espagnoles à l'étranger : Susana ALBA MONTESERÍN et Coro LOMAS LARA, «Los movimientos migratorios durante el franquismo. Fuentes para su estudio», dans *V Encuentro de Investigadores del franquismo. Comunicaciones*, CD Rom, Albacete, 2003, 2/13.

2. Cette « invisibilité » explique le peu d'attention des historiens; c'est pourquoi depuis 1995, nous travaillons, au sein d'une équipe d'historiens, à la collecte

Les sources officielles

Tenant compte de ces problèmes, nous distinguerons les sources officielles espagnoles des sources non officielles³. S'agissant des premières, les administrations des pays impliqués dans les processus migratoires ont tenté de canaliser et de contrôler les mouvements de population quand ceux-ci ont pris une certaine ampleur, comme cela a été le cas en Espagne au milieu du XX^e siècle. Des sections ou des organismes administratifs spécialisés ont été créés, comme l'*Instituto Español de Emigración* (désormais abrégé en IEE) en 1956, qui dépendait du ministère du Travail et comprenait des délégations provinciales. L'IEE avait pour mission de prendre en charge l'émigrant au moment de son départ, durant son séjour à l'étranger et lors de son retour au pays⁴. Toutefois la consultation des archives de l'Institut n'est pas accessible actuellement, alors qu'il s'agit là de la source documentaire par excellence pour l'étude des migrations économiques durant le franquisme⁵.

de témoignages (oraux, graphiques, écrits et imprimés) produits par l'expérience migratoire des Espagnols, et conservés au *Centro de Documentación de la Emigración Española* (désormais abrégé en CDEE). Actuellement, les inventaires d'une vingtaine de fonds peuvent être consultés sur le site : www.1mayo.org/archivos/cdee. Au sujet de ce travail : José BABIANO et Ana FERNANDEZ ASPERILLA, «El CDEE y las posibilidades de investigación sobre la emigración económica a Europa», dans *Exil et migrations ibériques au XXe siècle*, n°3/4, 1997, p.1 97-204 ; José BABIANO, «O centro de Documentación da Emigración Española (CDEE) da Fundación 1° de Mayo», dans *Dez Eme. Revista de Historia e Ciencias Sociais de Fundação 10 de marzo*, n°4, décembre 2001, p. 59-67.

3. Le type de sources auxquelles nous nous référons correspond du point, de vue de leur classement, à celui réalisé pour les Pays-Bas par Jan LUCASSEN, «Pays-Bas: archives et recherche historique dans un vieux pays d'immigration», dans *Migrance*, 1999, p. 65-70.

4. Tous les émigrants n'utilisaient pas les canaux officiels pour émigrer; beaucoup le faisaient à leur propre compte, s'appuyant sur les réseaux informels de compatriotes, d'amis ou de voisins : José BABIANO MORA et Ana FERNANDEZ ASPERILLA, «En manos de los tratantes de seres humanos (notas sobre la emigración irregular durante el franquismo)», dans *Historia Contemporánea*, n°26, 2003, p. 35-56.

5. Nous nous sommes fait l'écho de ce problème dans plusieurs articles, car on ignore l'endroit où ont été entreposées ses archives. Cependant, quelques rapports de l'IEE sont publiés.

La presse figure parmi les autres sources importantes, dont la presse officielle, soit les publications du séminaire de l'IEE destinées à l'émigration, *Carta de España* ou *Siete Fechas*. A cela s'ajoutent les statistiques et la législation. Toutefois les statistiques sont loin de refléter fidèlement la fièvre migratoire déclenchée dans les années soixante-dix⁶. C'est pourquoi il faut les confronter avec celles des pays d'accueil. Les déficiences statistiques ont suscité un débat sur l'impact de l'émigration sur le marché du travail pendant la dictature et la transition vers la démocratie. Quant à la législation, le départ de travailleurs pour l'étranger a rendu nécessaire l'actualisation des lois de 1907 et 1924 sur la régulation de l'émigration, principalement par la promulgation de la loi-cadre sur l'émigration de 1960 et la loi d'ordonnance de 1962. Leur élaboration aux Cortes a donné lieu à une série d'interventions des procureurs, intéressantes pour connaître l'argumentation officielle. De même, pour canaliser légalement l'émigration, le gouvernement espagnol a signé avec les pays accueillant de la main-d'œuvre espagnole, une série de conventions sur la sécurité sociale et des accords bilatéraux sur l'émigration. Ces documents constituent une source indispensable à l'étude des mouvements migratoires du milieu du XX^e siècle⁷.

6. Un ouvrage, édité par le ministère du Travail, rassemble des données diachroniques sur l'émigration : *Datos básicos de la emigración española*, Madrid, Ministerio de Trabajo, 1975. On peut également consulter les *Anuarios de Migraciones*, édités par le même ministère, présentant des séries diachroniques. En outre, une autre publication donne des éclaircissements sur les sources statistiques des migrations extérieures et leurs déficiences depuis 1882, année où on a commencé à publier les listes de passagers embarquant dans les ports de la Péninsule : *Estadísticas históricas de España siglos XIX y XX*, Madrid, Fundación Banco de España Exterior, 1989. Cette dernière publication souligne le peu de fiabilité des données statistiques pour sur la période qui nous concerne et présente, sur les émigrants espagnols, des chiffres fournis par les pays d'accueil. Le problème des données déficientes pour les périodes antérieures, a été également analysé par Blanca SANCHEZ ALONSO, *Las causas de la emigración española 1880-1930*, Madrid, Alianza Universidad, 1995 et par María Xosé RODRÍGUEZ GALDO. Celle-ci réfléchit sur les possibilités offertes par une source statistique concrète pour l'étude de l'émigration transatlantique, à savoir la base de données élaborée par le *Centro de Estudios Migratorios Latinoamericanos* de Buenos Aires, dans « Cruzando el Atlántico, ¿Solos o en familia ? Migrantes españolas en las "listas de pasajeros" argentinas (1882-1926) », *Historia Social*, n°42, 2002, p. 59-79.

7. On pourra les consulter dans le *Boletín oficial del Estado*.

Le ministère des Affaires étrangères est également intervenu dans les questions migratoires : étant donné les relations ténues de l'Espagne avec l'étranger durant les deux premières décennies de la dictature, l'exportation de main-d'œuvre offrit l'opportunité d'établir des relations avec les démocraties européennes et d'influer sur les pays latino-américains avec lesquels existait un lien étroit depuis la période coloniale⁸. A ce titre, les documents les plus intéressants pourraient être ceux des ambassades et des consulats.

Les *Annuaires (Memorias Anuales)* du ministère public de la Cour suprême espagnole, dépendant du ministère de la Justice, forment une autre source officielle que nous avons utilisée, bien qu'elle ne traite pas le sujet de façon spécifique. Cette source comprend des renseignements sur les effets des migrations du point de vue des délits, ainsi que quelques circulaires émanant du Procureur général près la Cour suprême et adressées à ses subordonnés, les procureurs provinciaux et municipaux, pour leur donner des instructions sur la manière d'aborder la délinquance liée à l'émigration des travailleurs et à la traite des blanches. L'intérêt de ces documents est de révéler les préoccupations suscitées par le fait migratoire au sein de la Justice, autre sphère de l'administration de l'Etat. Parfois apparaissent des références spécifiques à propos des femmes qui, en termes de délit, concernent la traite des blanches, des cas de bigamie ou d'abandon de famille — délit prévu par le Code pénal espagnol. Il s'avère dès lors intéressant de connaître la doctrine juridique, traitée dans des publications spécialisées.

En matière migratoire, d'autres agences parastatales ont détenu des compétences notamment l'*Organización Sindical Española* (OSE) qui participait à la sélection des candidats à l'émigration. A ce titre, il est intéressant de consulter les archives des *Agregadurias Laborales*⁹, conservées en partie dans le fonds de l'OSE.

8. Sur le rôle économique et politique attribué à l'émigration, voir le *Boletín Oficial de las Cortes Españolas*, n°647, 19 octobre 1960, p.14.127 ; n°675, 22 octobre 1960, p. 14.139, dans les archives du *Congreso de los Diputados*.

9. Sur la concurrence entre l'OSE et l'IEE nouvellement créé : Ramón BAEZA, *Agregados laborales y acción exterior de la organización sindical española. Un*

Il existe donc des documents officiels, produits par les ministères compétents, et des documents non officiels. Les premiers peuvent être consultés dans les archives des ministères ou dans l'*Archivo General de la Administración*, à Alcalá de Henares.

Les sources non officielles

Si les sources officielles sont très utiles pour l'étude des politiques migratoires et pour les études macro-historiques, les sources de nature privée informent sur les conditions de travail et de vie des émigrés, ainsi que leurs conditions de départ. Ces sources privées se révèlent plus utiles pour les études micro-historiques. Nous en analyserons quelques-unes, telles que les archives d'origine syndicale, la correspondance, les contrats de travail, les fiches de paie et les photographies, puis nous traiterons des documents produits par les associations d'émigrants.

Parmi les archives non officielles, on distingue les sources provenant des institutions et des organismes de médiation, par exemple l'Eglise catholique et ses organisations, et les sources d'origine syndicale. L'Eglise catholique intervenait dans la préparation et la formation des émigrants avant leur départ pour l'étranger. Pour cette raison, les *Memorias de la Comisión Episcopal de Emigración*, tout comme la presse éditée par l'Eglise et destinée aux émigrés ou encore les rapports et documents d'organisations catholiques comme la JOC, permettent de cerner le rôle joué par l'institution.

Parmi les documents d'origine syndicale de grand intérêt, on note d'une part la presse, particulièrement celle destinée aux travailleurs étrangers, parfois éditée dans la langue des immigrants – c'est le cas de la presse utilisée dans cet article – et d'autre part les documents rassemblés par les émigrants qui ont exercé des fonctions de représentation des travailleurs¹⁰.

conato de diplomacia paralela (1950-1962), Madrid, Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, 2000.

10. Sur l'utilité de la presse syndicale pour l'étude des migrations : Annie KUHNMUNCH, «Archives syndicales et histoire des migrations : les archives de la CFDT», dans *Migrance*, 1999, p. 5-18 ; Henri SINNO, «Les archives de la CGT et de la main-d'œuvre immigrée (MOI)», *ibidem*, p. 8-22.

La correspondance envoyée au syndicat *Comisiones Obreras* (CCOO) par les émigrés ou par les personnes rentrées au pays à partir de la fin des années 1970 s'est également révélée très utile. Les auteurs de ces lettres réclamaient une assistance juridique pour des situations ponctuelles et concrètes, liées à des problèmes de travail. À la recherche d'un conseil technique, les émigrés donnent une description détaillée des faits la plus proche possible de la réalité. En revanche, dans les lettres adressées à la famille, les émigrants essaient de ne pas inquiéter leurs parents, surtout si ceux-ci sont âgés ; c'est pourquoi il leur arrive d'enjoliver une réalité qui apparaît au contraire dans toute sa dureté dans le premier type de correspondance. Au travers des lettres évoquant les problèmes de travail, nous avons découvert les conditions d'exploitation, d'insalubrité, de discrimination et de précarité, ainsi que la nature des tâches et le niveau de qualification demandé par les employeurs étrangers aux travailleurs espagnols. Par ces témoignages, nous connaissons les difficultés des personnes rentrées au pays pour se réinsérer dans le marché du travail, les tracasseries administratives rencontrées pour solliciter une pension de retraite, les absences de cotisations à la sécurité sociale de la part des employeurs pour les périodes de travail prestées. Un autre avantage de la correspondance, par rapport à d'autres sources, est qu'elle permet de savoir si l'auteur est une femme ou un homme et, par conséquent, de découvrir dans les processus migratoires, les problèmes propres aux femmes, tels que les cas de harcèlement sexuel, les discriminations liées au sexe, les conséquences de la maternité, ...etc.¹¹

Quant aux archives privées, il existe des recueils de lettres adressées à des amis et à des proches. Il s'agit de lettres envoyées du Brésil, du Venezuela et de l'Uruguay entre 1916 et 1969 par des émigrants galiciens qui commentent la réalité qu'ils vivent – réalité différente de la vision des chroniqueurs, des voyageurs, des intellectuels ou des politiques – et dont le point de vue est conditionné par leur perception

11. Voir Ana FERNANDEZ ASPERILLA et Coro LOMAS LARA, «Emigración y vida laboral: correspondencia como fuente de documentación histórica », dans *Ofim. Suplementos. Publicación Especializada de Inmigración*, juin 2001, p. 91-101.

du monde et leurs modèles d'avenir¹². Au fil du temps, la correspondance envoyée se raréfie, si bien que son utilité pour la connaissance des processus migratoires se limite surtout aux premières années.

Enfin d'autres archives privées proviennent des familles ou des associations d'émigrants. Sur ce point, les fiches de paie et les contrats des travailleurs fournissent des informations utiles car, mieux que n'importe quel autre document, ils reflètent les conditions de travail et de salaire des émigrés.

Les photographies informent surtout de la vie quotidienne. Elles reflètent les conditions de logement, les relations familiales, l'organisation des loisirs ainsi que la pratique religieuse, sportive ou les préoccupations politiques des émigrants. À ce propos, nous avons utilisé, dans certaines recherches, les collections photographiques de particuliers pour démontrer le rôle joué par les émigrants en tant qu'acteurs politiques. Ces collections nous placent au centre d'un débat qui identifie les émigrés économiques à des sujets politiques passifs, c'est-à-dire dépourvus de culture politique et de droits, devenus de pures victimes ou de simples rouages de la machine économique. Les images, par contre, apportent des nuances au stéréotype de l'émigration espagnole considérée comme un prolongement de la dictature elle-même.

Face à d'autres dictatures des années trente, le franquisme a favorisé la démobilisation sociale et le repli des citoyens sur la sphère privée. C'est ainsi que, à cause de sa prétendue indifférence et passivité en matière politique, l'émigration économique a été identifiée au régime. En contrepartie, l'exil républicain devenait le mythe de l'anti-franquisme. Ce stéréotype s'est construit par la transposition de certains traits du franquisme sur les émigrés économiques, surtout

12. Les travaux de compilation et leur publication ont été réalisés par Raul SOUTELO, *De América para casa : correspondencia familiar de emigrantes gallegos no Brasil, Venezuela e Uruguai (1916-1969)*, Saint-Jacques-de-Compostelle, Consello da Cultura Gallega, 2001. Du même auteur et d'un plus grand intérêt pour la période à laquelle se rapporte la correspondance, à savoir le franquisme, «La correspondencia familiar de los emigrantes gallegos en América latina durante el franquismo», dans Feliciano MONTERO et Antonio CASTILLO (coord.), *Franquismo y memoria popular. Escrituras, voces y representaciones*, Madrid, Sietemares, 2003, p. 123-177.



Les photographies- informent sur la vie quotidienne et l'organisation des loisirs.
Ici, des Espagnoles préparant une paëlla lors d'une fête au Club Frederico
Garcia Lorca à Bruxelles (années 1960 - Coll. General, CDEE)

Autre aspect dont témoignent les photographies: la mobilisation politique. Ici: groupe d'Espagnoles participant à une manifestation anti-franquiste à Liège, en 1970 (Coll. General CDEE)

dans les pays où se sont installés les républicains espagnols, comme la France et le Mexique.

Les photographies montrent, au contraire, une activité anti-franquiste intense déployée par l'émigration économique dans toute l'Europe. En Suisse par exemple, où, hormis quelques personnages isolés du républicanisme, l'exil n'a pas eu l'influence qu'il a acquise dans d'autres pays, la collection photographique de Diego González illustre une intense activité d'opposition à la dictature. L'existence d'exilés n'était donc pas une condition indispensable au développement de l'anti-franquisme, qui n'a pas été l'apanage exclusif des républicains mais a été aussi un trait politique et culturel des émigrés économiques¹³.

Une collection photographique, aussi riche soit-elle, ne peut cependant conduire à penser que tous les émigrants espagnols ont participé aux activités politiques rapportées par les photos. Certains se sont tenus à l'écart de celles-ci, pour se borner aux préoccupations plus quotidiennes. De plus, une partie des émigrés économiques, identifiés au franquisme, considéraient l'émigration comme une possibilité offerte par le régime, confronté en Espagne même, à un éventail limité de perspectives économiques. En d'autres termes, les attitudes adoptées par les émigrés furent variées, allant de l'opposition à l'adhésion à la dictature, en passant par le désaccord politique, la passivité et l'indifférence¹⁴.

13. Ainsi que l'a écrit Sebastià FARRE, *Spanish Agitation: emigración española y antifranquismo en Suiza*, Madrid, Fundación 1° de Mayo, Document de travail 3/2001.

14. Divers travaux récents montrent effectivement que l'émigration ne constituait pas un groupe homogène et indifférencié d'hommes et de femmes exclusivement occupés à travailler et à économiser pour rentrer le plus tôt possible à la maison. Outre le travail de Sebastià FARRE déjà cité, notons Carlos SANZ, «Emigración económica, movilización política y relaciones internacionales. Los trabajadores españoles en Alemania», dans *Cuadernos de Historia Contemporánea*, n°23, 2001; et José BABIANO, «El vínculo del trabajo. Los emigrantes españoles en la Francia de los treinta gloriosos», dans *Migraciones & Exilios*, n°2, 2000, pp.9-39. En juillet 2004, le CDEE a organisé un séminaire sur «Acción colectiva y protesta sociopolítica de los emigrantes españoles en la Europa de los años sesenta».

Grâce à l'important fonds photographique conservé au CDEE, on peut se faire une idée très précise non seulement de l'activité politique mais aussi des loisirs et de la reconstitution dans les pays d'accueil de la culture espagnole. Nous voudrions mentionner ici le fonds photographique de Santiago Cebollero et celui de Robert Jordi. Le premier est entièrement constitué de scènes montrant des représentations de troupes de théâtre amateur, composées par les émigrants espagnols du *Solar Español* à Bordeaux entre 1948 et 1957.

Mais l'utilisation des archives privées peut provoquer une certaine distorsion, résultant de l'idée que l'émigration serait un agrégat de trajectoires migratoires individuelles. Or les migrations sont aussi des processus collectifs qui touchent plusieurs générations, ou du moins certains membres de plusieurs générations, et qui, par conséquent, requièrent une analyse en tant que processus sociaux complexes et non comme simple somme de situations individuelles.

A ce propos, il est intéressant de consulter un troisième type de sources que nous avons abondamment utilisées dans plusieurs recherches et qui peuvent être consultées au CDEE. En effet, ces sources apportent cette vision collective qui est absente de la correspondance et des collections photographiques des particuliers décrites précédemment. Ces sources, elles aussi non officielles, sont constituées par les archives des organisations des émigrants, qui montrent l'effort des travailleurs étrangers et de leurs familles pour surmonter de façon collective les difficultés rencontrées dans les sociétés d'accueil. Les organisations ethniques permettent d'étudier les migrations du point de vue des réseaux, puisque leurs archives renseignent sur les relations entretenues par les émigrants avec les sociétés d'origine et d'accueil¹⁵. Nombre de ces associations possédaient des

15. Pour l'étude de plusieurs organisations d'émigrants espagnols : Ana FERNANDEZ ASPERILLA, «La emigración española en Suiza. La Asociación de Emigrantes Españoles en Suiza», dans *V Encuentro de Investigadores del Franquismo*, CD-Rom, Albacete, Universidad de Castilla La Mancha, 2003. Voir aussi «Los emigrantes españoles en París a finales del siglo XIX y en el primer tercio del siglo XX. La Sociedad de Socorros Mutuos el Hogar de los Españoles», dans *Hispania*, n°211, 2002, p. 505-520; et enfin José BABIANO, «El vínculo del trabajo: los emigrantes españoles en la Francia de los treinta gloriosos», dans *Migraciones & Exilios. Cuadernos de AEMIC*, 2001, n°2, p. 9-39; Coro LOMAS et Julián PANIAGUA, «El movimiento asociativo de los trabajadores emigrantes en

secrétariats de la femme, destinés à organiser diverses activités comme des journées ou des congrès au cours desquels étaient abordés les problèmes spécifiques des femmes émigrées.

Pour l'étude de l'émigration, nous pensons qu'il faut consulter les trois types de sources cités, sources officielles, sources privées, aussi bien individuelles que collectives. Il est également indispensable de connaître les sources conservées dans les pays d'accueil qui informèrent des politiques migratoires et des processus d'intégration des migrants. Il est nécessaire de reconstituer les réseaux de relations car ils offrent un niveau intermédiaire de connaissance des processus migratoires. L'analyse des réseaux joue un rôle intermédiaire entre les conditions macro-sociologiques et économiques et les migrations individuelles dont les acteurs sont considérés comme des indépendants et solitaires « calculateurs » des coûts et bénéfices générés¹⁶. La théorie des réseaux a également contribué à mettre sur pied les recherches sur les migrations des femmes, qui constituent le centre d'intérêt de cet article¹⁷.

Les limites de formation et d'aptitudes professionnelles des émigrantes

La dictature franquiste a tenté de confiner les femmes à la sphère domestique, à l'espace privé en leur réservant le rôle d'épouses et de mères. Par conséquent, le régime a essayé de les éloigner – particulièrement les femmes mariées – du monde du travail, dans la mesure où le travail fait partie de la sphère publique. En règle générale, l'idéologie franquiste considère le travail des femmes en dehors du foyer comme secondaire et complémentaire au travail du mari, chef de famille et pourvoyeur de subsistance. Le *Fuero del Trabajo*, une loi fondamentale de 1938 inspirée de la Charte du Travail du fascisme italien, souli-

Europa », dans *III Encuentro de Investigadores del Franquismo y la Transición*, Séville, Muñoz Moya, 1998, p. 417-425. Sur les associations espagnoles en Amérique latine, il existe une abondante littérature dont nous ne parlerons pas ici.

16. Ubaldo MARTÍNEZ VEIGA, «Teorías sobre las migraciones», dans *Migraciones & Exilios*, n° 1, 2000, p. 11-27.

17. Rocío GARCÍA ABAD, «Un estado de la cuestión de las teorías de las migraciones», dans *Historia Contemporánea*, n°26, 2003, p. 329-353.

gnait déjà, sous le titre II.1, que « L'Etat [...] libérera la femme mariée de l'atelier et de l'usine. »

Cette idéologie a pour conséquence, dans l'école franquiste, de séparer les garçons des filles, l'enseignement de ces dernières étant fortement orienté vers l'apprentissage des compétences nécessaires aux tâches ménagères¹⁸. Naturellement cette discrimination dans l'éducation désavantage grandement les femmes sur le marché du travail espagnol. De plus la législation franquiste comprend d'autres mesures destinées à décourager le travail féminin ; ainsi la discrimination salariale ou le congé obligatoire en cas de mariage, sont repris comme tels dans les règlements de travail jusqu'en 1961. En outre, selon la loi sur les contrats de travail de 1944, les femmes mariées doivent obligatoirement disposer de l'autorisation du mari pour pouvoir signer un contrat de travail¹⁹. Pendant longtemps aussi, l'accès des femmes à certaines professions a été interdit. Le régime considérait l'activité hors du foyer comme dévalorisante, symptôme d'une inadaptation de la femme aux exigences matérielles et morales de l'époque²⁰.

Évidemment, le franquisme n'a pas fait que freiner les avancées enregistrées durant la Deuxième République et la Guerre civile en matière d'insertion des femmes dans la vie professionnelle et dans la sphère publique en général. Plus encore qu'un frein, il a constitué un recul important²¹. Dans ce contexte, les statistiques officielles indi-

18. Voir Pilar BALLARÍN, *La educación de las mujeres en la España contemporánea (siglos XIX-XX)*, Madrid, Sintesis, 2001.

19. Comme l'a montré Celia VALIENTE, *Políticas públicas de género en perspectiva comparada: la mujer trabajadora en Italia y España (1900-1996)*, Madrid, Universidad Autónoma Ediciones, 1997, p. 84-85. Les règlements de travail, dictés par le gouvernement, déterminaient les conditions de travail ainsi que les rémunérations dans chaque secteur d'activité.

20. On considérait que les femmes qui travaillaient hors de leur foyer le faisaient parce qu'elles étaient incapables de supporter les difficultés économiques, se sentant attirées par le superflu ou par «le vertige de la vie moderne », selon Giuliana DI FEBBO, «Nuevo Estado, nacionalcatolicismo y género», dans Gloria NIELFA (éd.), *Mujeres y hombres en la España franquista: sociedad, economía, política, cultura*, Madrid, Universidad Complutense de Madrid, 2003, p. 35.

21. Toute la législation républicaine sur le mariage civil, l'avortement et le divorce a été suspendue par la dictature du général Franco : Lourdes BENERIA,

quent que le taux d'activité des femmes est demeuré vraiment faible, en dépit de sa croissance. Ainsi, selon les recensements de population, ce taux était de 8,29 % en 1940 ; 11,78 % en 1950 et 13,49 % en 1960.

Malgré les restrictions, ou plus précisément à cause d'elles, les femmes ont continué à travailler, soit dans le travail à domicile, soit en dehors du foyer mais dans une économie parallèle disposant de toute une gamme d'activités. En fait, si on considère les principaux secteurs d'activité, aussi bien dans l'industrie que dans les services durant les années 1960 et le début des années 1970, on observe une coïncidence entre ces secteurs employant une main-d'œuvre féminine plus importante et ces autres secteurs caractérisés par une plus grande influence du travail non déclaré et par l'absence de réglementation. Ainsi, au cours de la décennie 1965-1975, plus de la moitié des femmes recensées dans l'industrie étaient employées dans la confection textile, secteur dans lequel existait bien entendu, outre les usines et les ateliers, un travail à domicile très important. Quant au secteur des services, durant la même période, le service domestique et le commerce constituaient les principaux secteurs d'activité féminine qui entraient pleinement, eux aussi, dans l'économie informelle²².

Durant les années 1960, les restrictions légales de l'immédiat après-guerre se relâchèrent, rendant plus flexible la présence féminine dans le monde du travail²³. Toutefois, la législation allait maintenir des inégalités comme les prestations moindres de la sécurité sociale

Mujer, economía y patriarcado durante la España franquista, Barcelone, Editorial Anagrama, 1977.

22. Pour les données par secteur : Alvaro ESPINA, *Empleo, democracia y relaciones laborales en España*, Madrid, Ministerio de Trabajo, 1990.

23. La loi sur les droits de la femme, approuvée en juillet 1961, établit l'égalité en droits pour les hommes et les femmes dans les activités politiques et économiques. Les femmes peuvent à nouveau accéder aux professions interdites après la guerre, exceptées celles liées à l'administration judiciaire, à l'armée, à la marine et aux corps armés. Les restrictions dans l'administration judiciaire disparaissent en 1966. En 1962, l'obligation de quitter son emploi pour la femme qui se marie est supprimée et la discrimination salariale sexuée déclarée illégale. Une autre loi, promulguée en 1970, reprend toutes ces réformes, toutefois maintient l'autorisation maritale pour signer un contrat de travail.

pour les femmes, des limites dans la perception des allocations familiales en cas d'exercice d'un travail rémunéré, ou encore des discriminations salariales qui s'accroissent dans les années 70, malgré leur suppression dans la législation.

Quant au niveau de qualification des femmes émigrantes, nous avons évoqué plus haut l'éducation ségréguée établie par le franquisme et l'orientation des filles vers les tâches domestiques. Selon les termes de Pilar Primo de Rivera, chef de la section féminine de la Phalange – le parti unique – il s'agissait de «canaliser le flux d'étudiantes en les éloignant de la pédanterie féministe des bachelières et des universitaires», afin d'éviter à tout prix que la femme ne devienne «un produit intellectuel aride»²⁴.

L'objectif de la ségrégation et de la différenciation dans l'éducation, du point de vue du cursus, était, en outre, de mettre en évidence les valeurs de la féminité, de diriger les femmes vers la maternité, le mariage et le service dans et hors du foyer. C'est pourquoi l'enseignement moyen, qui accueillait une plus grande proportion de femmes, devint un enseignement spécialisé dans la formation aux soins pour les enfants, les malades ou les personnes dépendantes. D'autres types d'enseignements se sont fortement féminisés : ceux destinés à former les instituteurs, les aides-soignantes, les assistants et interprètes dans le secteur commercial et ceux pour les conservatoires de musique, l'assistantat social et l'enseignement des langues²⁵. Par contre la présence des femmes dans les centres d'enseignement technique est minime. Et même si aucune loi n'interdisait l'entrée des femmes dans l'enseignement supérieur, les limites d'accès à certaines

24. La citation, qui est de José PERMATIN, responsable du *Servicio Nacional de Enseñanza Superior y Media*, est extraite de Giuliana DI FEBBO, «*Nuevo Estado, Nacionalismo y Género*», op. cit., p.19-45. La loi du 20 septembre 1938 rend obligatoire pour les filles l'étude de matières comme la formation civique, la musique, les travaux ménagers, la cuisine, l'économie domestique et l'éducation physique. De la même manière, la loi sur l'éducation primaire du 17 juillet 1945 organise les matières suivantes: formation civique, éducation physique, initiation aux tâches ménagères, chant et musique. La loi générale sur l'éducation de 1970 maintient des enseignements différenciés pour les filles.

25. C'est-à-dire les secteurs où l'on rencontrait les postes de travail les plus mal rémunérés et qui ne sont pas occupés par des hommes.

professions et l'idée qu'elles étaient inadaptées aux femmes, se sont traduites par un niveau de formation inférieur à celui des hommes. Ce conditionnement social influençait le choix d'une carrière chez les femmes, et celles-ci s'orientaient vers les carrières considérées comme les plus simples et comportant une plus forte variable culturelle. De plus, pour nombre d'entre elles, le passage par l'université ne signifiait pas l'abandon de leurs convictions selon lesquelles le mariage et le foyer constituent leurs principales perspectives de vie. A la discrimination sexiste, s'ajoute une série de limites à la formation, dues à l'orientation de classe et élitiste du système éducatif franquiste. En conséquence la proportion de femmes analphabètes en Espagne était, en 1970, supérieure à celle des hommes. En effet, alors que le taux moyen d'analphabétisme s'élevait à 8.9 %, celui des femmes montait jusqu'à 12,3% et celui des hommes à 5.1 %. En 1960, 61.35 % des étudiants inscrits dans le secondaire étaient des garçons, et dans l'enseignement universitaire, leur proportion dépassait les deux tiers²⁶.

Outre le système éducatif franquiste proprement dit, les circonstances sociales et économiques de l'après-guerre ont contribué au fait que les femmes espagnoles émigrant vers le reste de l'Europe dans les années 1960 ne sont pas dotées de formation solide. Nombre d'entre elles ont commencé à travailler dès leur enfance et n'ont même pas achevé leurs études primaires. Ajoutons à cela la pression sociale qui, généralement, incitait les femmes à abandonner leurs études plus tôt que les hommes²⁷. À l'étranger, les femmes sont donc confrontées au marché du travail avec un faible bagage éducatif qui conditionne leurs possibilités de carrière professionnelle.

L'émigration vers les pays les plus développés d'Europe occidentale – principalement l'Allemagne, la France et la Suisse – devient, dans les

26. Voir Judith CARBAJO VAZQUEZ, «Mujeres y educación (1965-1975)», dans Josefina CUESTA BUSTILLO, *Historia de las mujeres en España (1965-1975)*, Madrid, Instituto de la Mujer, 2003, p. 226-235.

27. Sur les limites de la formation des émigrants espagnols, voir Ana FERNANDEZ ASPERILLA, «¡Qué treinta años no es nada...! Entre la exclusión y la fragilidad social: los emigrantes españoles de tercera edad retornados», dans Ubaldo MARTÍNEZ VEIGA (dir.), *Situaciones de exclusión de los emigrantes españoles ancianos en Europa*, Madrid, FACEEF, 2000, p. 217-265.

années soixante, un phénomène de masse qui touche un nombre élevé de femmes. Entre 1962 et 1974, 16.6 % de l'émigration assistée – c'est-à-dire l'émigration contrôlée par les autorités franquistes – est féminine²⁸. L'*Instituto Español de Emigración* (IEE) estime à 258.172 le nombre de femmes ayant émigré. Cependant, le chiffre véritable est beaucoup plus élevé, étant donné l'importance de l'émigration clandestine qui atteint, au moins, la moitié du volume total de l'émigration²⁹. Les femmes étaient impliquées dans l'émigration de plusieurs manières: quand elles se déplaçaient elles-mêmes à l'étranger mais aussi, sous différentes formes, quand elles rejoignaient des hommes partis dans un premier temps comme mères, épouses ou filles. Une autre forme de participation induite des femmes aux processus migratoires se manifesta dans la société d'origine où, en l'absence des hommes, elles ont endossé le rôle de chef de famille.

En partant pour l'étranger, beaucoup de femmes disposaient déjà d'une expérience professionnelle. La nouveauté ne résidait donc pas dans leur insertion sur le marché du travail mais bien dans le contexte dans lequel elles le faisaient. Même si certaines venaient d'un milieu rural et émigraient vers des villes européennes comme Genève, Paris ou Francfort, dans d'autres cas, elles avaient d'abord migré en Espagne même, de la campagne vers une ville industrielle comme Madrid, Bilbao ou Barcelone — ce qui atténuait le choc avec le processus d'urbanisation au moment de l'émigration vers l'étranger³⁰.

Dans les pays d'accueil, la main-d'œuvre féminine s'est spécialisée dans différents types d'emploi, tributaires de l'offre de travail délaissée par la population autochtone et du niveau de qualification

28. Instituto Español de Emigración, *Datos básicos de la emigración española*, Madrid, Ministerio de Trabajo, 1975.

29. Ce qui porterait à un demi million le nombre de femmes émigrées: José BABIANO et Ana FERNANDEZ ASPERILLA, «En manos de los tratantes de seres humanos (notas sobre la emigración irregular durante el franquismo)», *op. cit.*, p.35-56.

30. Cristina BORDERÍAS, «Emigración y trayectorias sociales femeninas», dans *Historia Social*, n°17, 1993, pp.75-97.

En haut: Espagnoles travaillant dans une usine textile, à Hambourg, 1960
En bas: Espagnoles fabriquant des bas nylon, Pays-Bas, 1966
(Collec. General, CDEE)

travailleuses³¹. D'une façon générale, les secteurs économiques auxquels elles ont accédé à l'étranger ne différaient pas beaucoup de ceux où elles avaient travaillé en Espagne, même s'il existait sans aucun doute des différences significatives selon les pays d'accueil. En Allemagne, les femmes travaillaient en majorité dans l'industrie métallurgique. En raison de la forte taylorisation dans ce type d'industrie, elles occupaient des postes sans qualification, à caractère répétitif et soumis au chronométrage. En Suisse, elles ont surtout travaillé dans l'hôtellerie et dans le service domestique. Dans ces deux secteurs, les aptitudes professionnelles requises étaient des aptitudes acquises dès l'enfance dans les tâches domestiques comme la cuisine, le nettoyage, le repassage, le service, ...etc. En France, les caractéristiques du travail exercé par les Espagnoles ressemblaient fort à la situation de la Suisse puisque, effectivement, c'est le service domestique, suivi de très loin par le secteur des services, dans les branches les moins qualifiées comme le commerce et l'hôtellerie, qui ont absorbé la main-d'œuvre féminine³².

Dans ce contexte et bien que cela puisse sembler à première vue paradoxal, les entreprises étrangères demandaient peu de qualification aux travailleuses, au point de ne même pas leur demander de connaître la langue. Ceci se vérifie aisément, dans le cas de l'Allemagne, en feuilletant *Grito*, le bulletin de la confédération syndicale DGB, dans lequel il est constamment fait référence à la présence d'interprètes chargés de faire comprendre aux travailleuses et travailleurs espagnols les consignes de production. Exemple encore plus parlant, dans le cadre d'une campagne contre les accidents du travail menée au début de 1962, *Grito* annonçait que « Pour les collègues

31. C'est pourquoi la *Comisión Católica Española de Migración* avançait, à propos de la France, les arguments suivants: «[...] ici il manque des bras pour le s

ervice domestique, qui est bien rémunéré même si les maîtresses de maison sont exigeantes [...]. Les possibilités d'exercer un travail d'ordre intellectuel sont minimales. Ici, il y a trop de professeurs et de secrétaires et on ne trouve d'emploi qu'à titre temporaire» (voir «90.000 espagnoles en Paris», dans *Emigrantes. Trasplante del catolicismo*, n°5, novembre 1958, p. 3).

32. Pour plus de détails sur cet aspect, voir Ana FERNANDEZ ASPERILLA, «La emigración como exportación de mano de obra: el fenómeno migratorio a Europa durante el franquismo», dans *Historia social*, n°30, 1998, p. 64-72.

étrangers, la question revêt une grande importance car c'est eux, précisément, qui doivent prendre au travail toutes les précautions possibles, étant donné qu'ils ne connaissent pas toujours bien les consignes de sécurité »³³.

Évidemment, la nature des tâches effectuées par les femmes espagnoles, généralement répétitives, aussi bien sur les chaînes de montage que dans le service domestique, n'exigeait pas de consignes très compliquées. Mais aussi simples qu'aient pu être ces tâches, une connaissance de la langue, même rudimentaire, était indispensable car l'impossibilité de communiquer avait des effets très perniciose sur les émigrants, placés dès lors dans une situation de vulnérabilité totale. Quelques exemples, impliquant une atteinte à l'intégrité physique des travailleuses, illustrent ce phénomène. Dans le premier, J. C. a quitté Palencia pour aller travailler en Allemagne. Le fait de ne pas comprendre les instructions qui lui sont données sur le fonctionnement d'une machine qu'elle utilise, a provoqué la mutilation d'une de ses collègues. Autre exemple : une Espagnole travaillant en Suisse subit un accident de travail à cause de son manque de maîtrise de la langue. Son témoignage illustre bien son état de vulnérabilité: « Le 24 juin 1977, j'ai subi un accident au bras droit [...] c'est arrivé parce que celui qui était alors mécanicien [...] en réparant une machine de marque Wickeln, a oublié d'y mettre une protection [...] mais comme ils étaient toujours en train de nous harceler avec leur fameux HI! HI! HI! à la bouche pour exiger toujours plus de pièces, j'ai dû travailler sur cette machine dans ces conditions, alors que je savais qu'elles étaient très dangereuses [...] moi, je travaillais avec 5 machines : 2 de marque Isolieri et 3 de marque Wickeln; je n'avais donc pas beaucoup de temps à ma disposition pour penser au danger de la machine sans protection, parce qu'en plus, je devais faire sur chacune d'elles [...] le nombre de pièces qu'ils exigeaient de moi. Et je ne pouvais rien lui dire, à lui, parce que, comme il ne parlait rien d'autre que le suisse, à chaque fois qu'il devait me dire quelque chose, ou moi à lui, il appelait toujours un autre mécanicien, S.E., sicilien, pour qu'il serve d'interprète entre lui et moi. Mais c'est un type que je n'ai jamais pu supporter parce qu'il voulait de moi quelque chose que je ne pouvais

33. Voir «*Campaña contra los accidentes*», dans *Grito*, n°3, mars 1962.

ni ne voulais accepter. Alors moi, je préférerais le garder le plus loin possible de moi, parce qu'à chaque fois qu'il s'approchait de moi, c'était pour me faire enrager et me taper sur les nerfs. Il me rendait la vie impossible parce qu'il ne pouvait pas obtenir ce qu'il voulait³⁴ ».

Le même témoignage insiste sur la vulnérabilité juridique de la travailleuse lors du jugement qui l'a opposée à l'entreprise, à la suite de son licenciement: « Le jugement s'est tenu le 29. Moi, je n'ai pas été satisfaite du résultat. Monsieur G. m'a dit que je n'avais pas besoin d'interprète parce que Maître S. [l'avocat] parlait parfaitement l'italien, mais en réalité il le parlait assez mal et à vrai dire, il ne s'exprimait pas bien du tout dans cette langue. Pendant l'audience, il ne s'est pas du tout adressé à moi, sauf à la fin, pour me dire que nous avions gagné le procès, et il m'a fait signer. Je ne sais pas comment il m'a expliqué dans son mauvais italien qu'ils me donnaient 750 francs d'indemnisation. Moi, je croyais que ce serait une somme versée tous les mois, mais quand je me suis rendu compte que ce n'était qu'une seule fois 750 francs, ils m'avaient déjà fait signer de sorte qu'il n'y avait déjà plus rien à faire »³⁵.

Un rapport de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) présenté au Congrès national de la Jeunesse soulignait que la méconnaissance de la langue de la part des émigrants les prédisposait à être les victimes d'abus, de sorte qu'on les payait moins que ce qui avait été convenu ou qu'on leur appliquait des retenues sur salaires inadéquates³⁶.

Si nous analysons les offres d'emplois émanant d'employeurs étrangers, nous constatons que, outre le fait de ne pas exiger la connaissance de la langue, beaucoup soulignent qu'il n'est pas

34. C'est nous qui soulignons.

35. Voir «Carta enviada en demanda de asesoramiento a CCOO por una trabajadora española en Suiza», dans le *Centro de Documentación de la Emigración Española* (CDEE), *Fondo de la Secretaría de Migraciones*, exp.7/1. La vulnérabilité physique des travailleurs, due à la méconnaissance de la langue, s'illustre encore dans le besoin, né aux Pays-Bas dans les années soixante-dix, de médecins ayant des connaissances en espagnol afin de soigner les travailleurs venus d'Espagne.

36. *Emigración exterior. Informe presentado al Congreso Nacional de Juventud, 26-29 de junio de 1965*, dans *Archivo de la Juventud Obrera Cristiana* (Madrid), 1000/1.1.2.



Les patrons embauchent de préférence des femmes jeunes et célibataires. Ici, deux jeunes Espagnoles travaillant dans une usine de produits électriques à Liège, 1970 (Collec. General, CDEE)

nécessaire d'avoir des connaissances dans la profession, même si on demande généralement une expérience dans la branche d'activité : industrie métallurgique, électricité, conservation du poisson, ou service domestique. Ainsi en 1962, on sollicitait depuis l'Allemagne trois travailleuses pour s'occuper de machines à fabriquer des brosses. Même s'il était prévu qu'elles reçoivent une formation sur place, une expérience dans ce domaine était considérée comme un avantage³⁷. Les conditions requises pour les travailleurs immigrants étaient de trois types. La première concernait la condition physique. On demandait des femmes fortes, saines et sans défauts physiques. Il s'agissait de précisions inutiles puisque les examens médicaux auxquels elles étaient soumises, selon les accords bilatéraux sur l'émigration conclus par le gouvernement espagnol avec les pays demandeurs de main-d'œuvre, garantissaient aussi bien leur état de santé que leur habitude à réaliser des travaux difficiles³⁸.

La deuxième condition concernait l'origine géographique, l'âge et l'état civil. La préférence allait aux femmes jeunes et célibataires de sorte que, dans le cas contraire, l'embauche était impossible, comme ce fut le cas en Allemagne en 1962 pour 40 ouvrières textiles débutantes qui voulurent, en vain, suivre une formation sur le tas dans une filature de coton. Autre condition requise : ne pas avoir d'enfant, même quand l'offre d'emploi s'adressait à des couples mariés³⁹. Évidemment ces exigences allaient à l'encontre de certaines caractéristiques et valeurs de la sphère domestique que la dictature franquiste avait enseignées aux femmes.

Le troisième type de conditions rassemblait les exigences d'ordre moral : «avoir très bonne réputation, être catholique, être de bonnes filles, ordonnées, dignes de confiance et sérieuses». Cette fois, c'étaient les valeurs liées à la sphère domestique, aux rôles de mère et d'épouse inculqués par le franquisme qui étaient requises !

37. Selon le *Fondo General de Galicia*, exp.25/28 et 25/14, dans le CDEE.

38. Ce fut le cas de cinq travailleuses sollicitant un emploi à Hambourg pour le transport de charbon. Ces conditions étaient également requises pour les hommes tels les 30 ouvriers destinés à travailler avec des machines à Hanovre en 1961 (selon le *Fondo General de Galicia*, exp.25/35).

39. Nous renvoyons à *ibidem*, exp.25/35.

En fonction des conditions exigées par les employeurs étrangers, l'administration espagnole s'appliquait à choisir des travailleuses sans qualification professionnelle de niveau supérieur, à tel point que le fait de posséder un niveau de formation plus élevé devenait un handicap à l'émigration, même si on était disposé à réaliser des travaux non qualifiés et adaptés à la demande étrangère de manœuvres⁴⁰. Les niveaux de qualification les plus élevés atteints par les Espagnoles à l'étranger correspondaient aux professions de maîtresses d'école, d'assistantes sociales et aux professions médicales. Payées par l'administration espagnole, les personnes employées dans ces secteurs veillaient aux besoins de la communauté émigrée mais rencontraient des difficultés d'accès aux services d'éducation et de santé des sociétés d'accueil. Certains gouvernements, comme ce fut le cas aux Pays-Bas, ont instauré l'obligation de disposer de médecins parlant l'espagnol afin de soigner les travailleurs. Mais, d'une façon générale, ce type d'offres d'emploi qualifié — qui ne représentait qu'une faible proportion des offres — se rapportait toujours non pas aux besoins des pays d'accueil mais bien à ceux des émigrants. En outre, il s'agissait d'emplois rattachés à l'administration espagnole qui organisait des cours de spécialisation pour l'instruction de ses personnels qualifiés, par exemple les cours destinés aux assistants sociaux⁴¹.

Comme le montrent les conditions exigées par les employeurs étrangers, les émigrants n'étaient pas requis de posséder des qualifications élevées puisque précisément ils étaient embauchés pour des emplois socialement les plus dévalorisés et les plus délaissés dans les pays d'accueil. Aussi les services spécialisés de l'administration espagnole n'ont pas fourni de grands efforts pour former les travailleurs

40. C'est ce qui est arrivé en 1971 à un travailleur au chômage, à Santa Eulalia de Oza. Il avait cherché à émigrer en France pour y travailler comme manœuvre et a été refusé car sur ses papiers d'identité figurait son statut d'étudiant.

41. En 1967 était donné un cours de spécialisation pour assistants sociaux destinés à prendre en charge les Espagnols émigrés en Allemagne et en Suisse. Vingt personnes, de jeunes diplômés et des assistants sociaux, y ont assisté. Les matières enseignées au siège de l'*Instituto Español de Emigración*, étaient l'allemand, la législation du travail ainsi que l'histoire et les coutumes de l'Allemagne et de la Suisse (d'après «*El cursillo de especialización para asistentes sociales* », dans *Carta de España*, 77, 1967, p.).

prêts à partir pour l'étranger, ce que dénonçait la Jeunesse ouvrière catholique en Allemagne: « Peu, très peu, sont ceux qui arrivent en sachant exactement ce qu'ils vont trouver [...] l'*Instituto Español de Emigración*, qui est le responsable officiel de cette instruction, ne remplit pas toujours sa mission comme il le devrait »⁴².

Les délégations provinciales de l'*Instituto Español de Emigración* organisaient des «cours d'initiation au milieu» destinés aux travailleurs qui voulaient émigrer. Ces cours visaient à donner aux futurs émigrants des notions simples sur le pays de destination, sur leurs droits et obligations liés au contrat de travail et sur le nouveau milieu dans lequel ils s'apprétaient à vivre. Selon la revue officielle de l'IEE, pour l'année 1965, on aurait dispensé 150 «cours d'initiation au milieu et à la société, destinés aux émigrants», cours auxquels auraient assisté 10.111 travailleurs⁴³.

Analysons un de ces cours, par exemple, le sixième cours organisé à la délégation provinciale de l'IEE à Melilla, auquel ont assisté 50 travailleurs. D'une durée de 30 jours, il dispensa les matières suivantes: langue allemande, droit du travail, sécurité sociale, formation religieuse, «conscience» et relations humaines, connaissance de l'IEE et de son plan d'aide, géographie et particularités de la vie en Allemagne et en Suisse ainsi que des leçons pratiques de secourisme.

La revue *Carta de España* soulignait le peu de formation préalable des inscrits⁴⁴, qui, ajouté au contenu du programme et à sa courte durée, corrobore la légèreté du bagage professionnel des candidats à l'émigration. Une partie des matières dispensées, comme la formation religieuse, la « conscience » et les relations sociales, servaient peu à des personnes adultes prêtes à partir travailler à l'étranger. D'autres matières, comme l'apprentissage de la langue, le droit du travail, la sécurité sociale, la géographie et les notions sur la vie des pays de

42. Voir *Informe de la reunión de jocistas españoles trabajando en Alemania, Essen, 3-4 diciembre 1960*, dans *Archivo de la Juventud Obrera Cristiana*, Madrid, 101/1.1.1, p.3.

43. Le montant des cours s'est élevé à 24.516.075 pesetas, d'après «Breve resumen del plan asistencial de 1965», dans *Carta de España*, avril 1966, p.4.

44. D'après «Los cursos de preparación ambiental», dans *Carta de España*, n°82, octobre 1966, p.4.

résidence, revêtaient un intérêt incontestable pour les travailleurs, même si, dans un laps de temps aussi court, le niveau de connaissances atteint était faible.

Enfin, il existait un troisième groupe de matières dans lequel nous plaçons la connaissance de l'IEE et de son plan d'aide ainsi que les notions de secourisme. Ces matières fournissaient aux travailleurs des informations et certains moyens limités pour se débrouiller dans une société inconnue. À nouveau, la Jeunesse ouvrière catholique insistait sur le fait que l'initiation au milieu était très déficiente car, « généralement les émigrants partent sans avoir reçu aucune préparation ni information sur le pays dans lequel ils iront travailler [...]. La langue est pour eux ce qui est le plus dur : dès qu'ils ont passé la frontière, ils ne comprennent rien⁴⁵ ».

Du point de vue de la formation professionnelle, ce cursus ne correspondait pas non plus à un programme de formation professionnelle. Le gouvernement espagnol ne commencera à se préoccuper d'une meilleure formation professionnelle de la main-d'œuvre que dans les années soixante, époque où on a commencé à lier l'éducation aux besoins du marché du travail et au développement économique. Mais cette période coïncide avec le départ massif vers l'Europe d'émigrants qui, par conséquent, n'ont pas pu bénéficier de la nouvelle orientation adoptée par l'administration espagnole. Désormais, celle-ci accorda plus d'attention tant à la formation professionnelle qu'à la formation des femmes, aux degrés primaire et secondaire, en délaissant toujours le niveau supérieur. En d'autres termes, les femmes ayant émigré vers l'Europe dans les années soixante n'avaient pas accédé à des niveaux de formation auxquels les femmes en Espagne accéderont bel et bien à partir de cette époque.

En 1964, le ministère du Travail mit sur pied un Plan national de formation professionnelle pour adultes (PPO) prévoyant des cours élémentaires de formation pour exercer une activité. Ces cours n'exigeaient que peu de qualification et un faible niveau d'études préalables. Le souci de diminuer les coûts faisait que le ministère

45. Voir *Balance de vida obrera y acción 1963-1964*, dans *Archivo de la Juventud Obrera Cristiana*, Madrid, 100/1.6.6.

manquait d'infrastructures propres pour dispenser ses enseignements ; c'est pourquoi il recourait à la collaboration d'entreprises ou d'organismes officiels comme l'IEE qui prêtait ses installations pour permettre aux étudiants d'y recevoir leur formation, ce qui diminuait les frais pour l'administration.

À la fin de l'année 1966, a été créée à Vigo la *Casa de América*, un centre de perfectionnement professionnel de l'IEE, principalement voué à la promotion technique d'émigrants espagnols en partance pour l'Amérique latine. C'était une école pour formateurs censés se rendre dans différents pays sud-américains pour collaborer avec les institutions nationales chargées de l'enseignement professionnel. L'école organisait également des cours de perfectionnement pour des boursiers latino-américains en Espagne. L'enseignement professionnel était à charge de professeurs du PPO, même si d'autres professeurs fournissaient également une initiation au milieu, axée sur les différents pays de destination. C'était une initiative intermédiaire entre l'émigration et la coopération au développement avec l'Amérique latine ; elle répondait à une demande de main-d'œuvre qualifiée venant d'Amérique latine depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Durant le premier semestre de 1970, la *Casa de América* de Vigo dispensa trois cours. Le premier s'adressait à des boursiers en provenance de Colombie, de Bolivie, d'Équateur ou du Mexique, qui voulaient se perfectionner professionnellement dans différentes spécialités, surtout le secteur de la navigation et de la pêche. Les deux autres cours étaient destinés aux émigrés espagnols et aux Espagnols rentrés au pays. L'un, qui consistait en cours concertés avec le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), visait à perfectionner des techniciens industriels et des instructeurs pour la formation professionnelle ainsi qu'à transformer des dessinateurs en mécaniciens en dessinateurs-projeteurs, des professeurs de l'enseignement technique en spécialistes de l'organisation et de la méthode, et des ajusteurs en matriciens. Il était destiné à l'industrie ibéro-américaine, principalement du Brésil, du Venezuela, du Chili et d'Argentine. L'autre cours, adressé à des émigrants et à des gens revenus au pays, portait sur la formation professionnelle de monteuses-réparateurs pour les radios et télévisions, l'électricité industrielle et l'automobile, ainsi que de mécaniciens, de frigoristes et

des employés dans l'hôtellerie⁴⁶. La plupart de ces cours dispensaient une formation pour des activités essentiellement masculines : à nouveau, les femmes étaient rejetées du circuit de l'enseignement professionnel. La même année, le ministre du Travail, Licinio de la Fuente, signait un accord entre son département et la Caisse d'Épargne pour la construction, dans le zoning de San Ciprià de Viñas (Orense), de la maison culturelle pour l'émigrant, destinée à la formation de travailleurs émigrants, et pouvant accueillir une centaine d'internes et autant d'externes⁴⁷. Du point de vue quantitatif et qualitatif, la formation préalable reçue par les émigrants a, de toute façon, été limitée.

Le triomphe du modèle étranger de la femme au travail : contrastes entre la société d'origine et la société d'accueil

Pour les émigrants, le choc le plus significatif avec la société d'accueil résidait dans le fait que, contrairement à l'Espagne qui confinait la femme au foyer, la présence féminine à l'étranger devait être liée au travail, considéré comme élément par excellence de la sphère publique. En effet dans certains pays d'accueil, comme l'Allemagne ou la Suisse, les émigrantes se heurtaient à des restrictions dans la mesure où leur présence n'était pas liée à un travail. Ceci eut pour conséquence immédiate, entre autres, des taux d'activité féminine supérieurs à ceux enregistrés en Espagne. En France, par exemple, 26% des travailleurs espagnols en 1968 sont des femmes alors qu'en Espagne, quelques années auparavant, la proportion de femmes dans la population active n'était que de 24,1 %⁴⁸.

À l'étranger, la pression familiale poussait également les femmes à exercer un travail. L'objectif du retour au pays incitait tous les membres de la famille à travailler pour réunir les économies permettant de rentrer en Espagne le plus vite possible. En d'autres termes, la

46. Voir «Inauguración de los cursos de 1970 en la Casa de América del Instituto Español de Emigración, en Vigo», dans *Carta de España*, n°122, 1970.

47. D'après «La casa del emigrante en Orense», dans *Carta de España*, n°125, 1970.

48. D'après *Cuadernos para el Diálogo*. Collection *Los Suplementos*, n°21, 1971 (Sociologie du travail de la femme). La donnée sur la France provient de Javier RUBIO, *La emigración española a Francia*, Barcelone, Ariel, 1974, p. 344.

participation accrue de la femme sur le marché du travail n'était pas liée exclusivement au rôle économique assigné aux femmes immigrantes par les pays d'accueil mais aussi à l'intérêt de ces femmes elles-mêmes. La conjonction de ces facteurs a fait qu'à l'étranger, l'image de la femme au travail a pris le pas sur l'idéal traditionnel de la femme mère et épouse au foyer, malgré les efforts déployés par le franquisme pour maintenir ce modèle au-delà des frontières⁴⁹.

La valorisation sociale des femmes liée au mariage et à la maternité s'opposait à la valeur productive, économique en somme, reconnue aux immigrantes dans les sociétés d'accueil. Ainsi, en Suisse, seules les femmes bénéficiant d'un contrat de travail étaient autorisées à rejoindre leurs maris ; quant aux femmes enceintes, on leur rappelait qu'elles n'étaient pas venues en Suisse pour se reproduire et qu'elles ne seraient pas transférées, pour cause de maternité, vers des postes de travail moins éprouvants. En Angleterre, durant les années soixante-dix, on licencia les Espagnoles employées dans l'hôtellerie quand on découvrait leur grossesse. En Allemagne et aux Pays-Bas, on a limité la présence des femmes et on tentait parfois de les expulser en arguant d'un problème de logement⁵⁰. La maternité était également pénalisée dans tous les cas où des couples sans enfants étaient recherchés pour le travail domestique ou de jardinage⁵¹.

La dimension socialisante du travail des femmes à l'étranger faisait naître d'autres contrastes. Le travail apportait aux femmes des contacts avec le monde extérieur, loin des réseaux sociaux d'origine

49. Pour les stratégies migratoires des groupes familiaux des émigrants, nous nous reportons à Ana FERNANDEZ ASPERILLA, «Estrategias migratorias. Notas a partir del proceso de la emigración española a Europa (1959-2000)», dans *Migraciones & Exilios*, 1, 2000, p. 67-97.

50. A la fin de l'année 1969, cette restriction touchait, dans la République helvétique, 50 pour cent des travailleurs italiens et 34 pour cent des travailleurs espagnols. Ce qui explique la quantité de femmes et d'enfants vivant clandestinement à la frontière suisse ainsi que l'existence de colonies de femmes et d'enfants allant visiter leurs maris et pères en fin de semaine; voir Ana FERNANDEZ ASPERILLA et Coro LOMAS LARA, «Condición, traballo, e xénero na emigración española dos anos sesenta», dans *Dez Eme. Revista de Historia e Ciencias Sociais da Fundación 10 de marzo*, Saint-Jacques-de-Compostelle, 2001, p. 22-32.

51. Voir *Fondo General de Galicia*, exp.25/6, au CDEE.

dans lesquels se déroulait la vie des émigrants. En d'autres termes, le travail hors du foyer favorisait tout naturellement les relations des émigrants avec la population autochtone, sans que la méconnaissance de la langue ne constitue une barrière infranchissable. Ainsi, le travail féminin à l'étranger, qui permet de comparer les systèmes de valeurs des pays d'origine et d'accueil, joua un rôle émancipateur qu'il n'avait pas en Espagne.

Un autre aspect émancipateur des mouvements migratoires se manifeste dans les itinéraires de femmes qui ont choisi consciemment l'émigration afin de garantir, à long terme, leur indépendance économique. Le travail à l'étranger permettait non seulement d'atteindre la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une pension de retraite mais aussi et surtout pour échapper aux restrictions du travail féminin imposées par la dictature, qui rejetaient les femmes dans l'économie parallèle, dépourvue de droits sociaux.

Toutefois les femmes travaillant dans l'économie parallèle et passant toute leur vie active à l'étranger dans l'illégalité, ont été plus nombreuses. À l'étranger, l'emploi dépourvu de droits subsistait et l'émigration n'y apporta aucune note d'émancipation. Sur ce point, le témoignage de Francisca Merchán, émigrante espagnole à Paris, est éclairant: « Comme je t'en ai déjà parlé, le problème pour mon travail en France, c'est qu'il me manque aussi des années de cotisations parce que je n'ai pas obtenu ma carte de travail en 1949, quand j'ai commencé à travailler à Paris dans la confection. Là-bas, je cotise officiellement depuis 1955 et on me compte deux années supplémentaires parce que j'ai un enfant à charge. Évidemment, comme actuellement je n'ai pas les 37 années et demie requises, je ne remplis pas toutes les conditions nécessaires pour ma retraite [...]»⁵².

Dans l'économie domestique, on accordait au travail de l'homme un rôle central tandis que l'activité de la femme était considérée, dans le meilleur des cas, comme complémentaire. C'est pourquoi, en Belgique, comme les intérêts de la famille passaient avant ceux des femmes, certaines émigrées espagnoles n'ont pas abandonné

52. Voir «Carta», Paris, 1983, dans le *Fondo de la Secretaría de Migraciones de CCOO*, exp.39/12. CDEE.

l'économie informelle. L'augmentation de la pression fiscale, induite par le travail déclaré de la femme, faisait baisser l'épargne de la famille et, en conséquence, retardait le retour en Espagne.

Les contrastes se renforcent encore entre la société d'origine et celles d'accueil au plan des salaires et des conditions de travail. Ainsi José Antonio García Trevijano Fos, directeur général de l'IEE, affirmait en 1962 que le «boom migratoire» se résorberait si les travailleurs espagnols percevaient entre 75 et 80% des salaires perçus en Europe. Même les discriminations salariales rendaient les conditions de travail des émigrantes plus difficiles que celles des travailleurs autochtones, les systèmes de promotions et les journées de travail présentaient des conditions plus avantageuses qu'en Espagne. À ce titre, le témoignage d'Antonia Sánchez, émigrante aux États-Unis, est significatif : elle insiste beaucoup sur le fait que, durant les années cinquante, après un voyage en Espagne où la famille pensait qu'il marquerait son retour définitif, elle a préféré revenir en Amérique, malgré l'éloignement du pays et la rigueur de la société américaine, afin d'y travailler toute sa vie dans des usines de conserves, pour l'emballage et la sélection de fruits et légumes. On retrouve le même témoignage chez Maruja, qui a pris sa retraite en Suède comme femme de ménage, ou chez Agustina, également émigrée en Suède où elle a mené une carrière professionnelle ponctuée de promotions dans l'industrie de l'armement. Elles affirment toutes que, même en restant dans le secteur dans lequel elles travaillaient en Espagne, les conditions de travail et la considération dont elles bénéficiaient en tant que travailleuses, étaient meilleures qu'en Espagne, aussi bien avant de partir que dans les décennies qui ont suivi⁵³.

Face à cette image stéréotypée du franquisme promoteur d'un système de relations professionnelles très rigide où les emplois sont très protégés, il est intéressant de souligner la récurrence des situations de chômage et d'emploi précaire sans perspective d'amélioration

53. Informations obtenues des interviews réalisées auprès d'Antonia Sánchez à Antioch (Californie) en décembre 2004, et auprès de Maruja Solar et Agustina Lázaro à Madrid en mars 1999.

dans les itinéraires pré-migratoires des travailleuses. Ce sont ces situations qui poussèrent beaucoup de travailleurs à émigrer.

On peut conclure que le modèle étranger de la femme au travail triompha du modèle traditionnel de la femme épouse et mère, promu par la dictature franquiste, qui tenta cependant de le maintenir parmi les milieux émigrés espagnols. Le contact des sociétés européennes plus développées et dotées de critères moraux plus souples sur le plan des relations personnelles entraîna un changement de conduite et de valeurs chez les femmes émigrantes, comme le montrent ces quelques exemples.

La décision d'émigrer prise par les femmes était en soi novatrice. Elle permettait aux célibataires de se débarrasser de la réprobation qui les visait dans la société espagnole. Dans les années soixante-dix, une émigrante écrivait d'Allemagne à l'administration espagnole pour réclamer l'argent dépensé à entretenir un fils, issu des relations qu'elle avait entretenues avant son mariage avec un autre Espagnol rentré en Espagne pour se soustraire à ses obligations paternelles. Ce cas, même s'il est particulier, illustre un renversement des valeurs féminines entretenues par l'Espagne franquiste. Face à l'administration, cette femme se pose en actrice, revendiquant ses droits de mère célibataire et de plus, faisait étalage de ses relations prémaritales. Or c'étaient précisément deux tabous dans la société espagnole du milieu du XX^e siècle qui les considérait comme un déshonneur souillant toute la famille !

Un autre exemple significatif se retrouve dans la région parisienne, Plaine-Saint-Denis, surnommée la Petite Espagne. Pour la seconde génération d'émigrantes, l'école et le travail sont devenus des échappatoires au contrôle paternel et à la morale rigide importée d'Espagne. Au sein de cette seconde génération de femmes, des pratiques familiales propres à l'Hexagone apparaissent, comme le contrôle des naissances et un nombre d'enfants inférieur à celui des émigrées de la première génération⁵⁴.

54. Natacha LILLO, « Espagnoles en *banlieue rouge* : l'intégration à travers le parcours des femmes (1920-2000) », dans Madeleine HERSENT et Claude

Face à l'étroite marge de manœuvre laissée par le franquisme, les femmes mariées qui jouèrent un rôle dans l'émigration d'accompagnement apprécieraient les avantages offerts par l'émancipation féminine dans les sociétés d'accueil. Le contraste culturel bouleversa leurs croyances : d'une religiosité épurée en Espagne, Agustina Lázaro, émigrée en Suède, adopte à un certain scepticisme religieux, influencé par la laïcité qui caractérise les sociétés européennes. Emigrée en Suisse, Pilar Ayuso considère que le fait d'avoir émigré lui a permis de progresser socialement et culturellement. Elle a évolué et le bilan de l'expérience migratoire est positif.

Cependant il existe aussi, surtout chez la première génération d'émigrantes, des limites au changement de coutumes et de valeurs, notamment en ce qui concerne les relations avant le mariage, le contrôle de la natalité, la vie en couple mixte ou d'une éducation différenciée entre garçons et filles⁵⁵.

L'émigration constitua aussi une alternative au modèle traditionnel selon lequel les femmes choisissaient entre le mariage ou le travail en endossant le rôle, socialement méprisé, de la *vieille fille au travail*. Toutefois, le cas de femmes choisissant d'émigrer pour préserver leur famille se révéla fréquent. En effet, elles suspectaient leurs maris de vivre des situations de bigamie et d'avoir, dans les pays où ils travaillaient, une famille autre que celle du pays d'origine. Dans les revues féminines de l'époque, les rubriques consacrées au courrier des lectrices font souvent référence à ce genre de situations où les décisions des femmes sont motivées par la préservation de leur famille⁵⁶.

ZAJDMAN (coor.), *Genre, Travail et Migrations en Europe*, Collection des Cahiers du CEDREF, Paris, Université Paris 7 – Denis Diderot, 2003, pp.191-211.

55. Cela a été mis en évidence par Beatriz RUIZ, «Vidas en movimiento: la emigración y el retorno en la vida de las mujeres gallegas», dans *Migraciones & Exilios. Cuadernos de AEMIC*, n°2, 2001, pp.65-85. L'auteur pose la question de l'immobilisme idéologique chez certaines émigrantes qui, après avoir vécu plusieurs années à Paris, gardaient encore, cependant, les valeurs de leur village de Galice.

56. Ces situations sont aussi décrites par le Procureur général de l'Etat espagnol dans les Annuaires qu'il adressait au gouvernement de la nation pour différentes années.

Pour enrayer les changements provoqués par l'émigration sur les relations de genre, le régime franquiste disposa du soutien de l'Église catholique, alliée zélée pour maintenir le modèle féminin traditionnel au sein des communautés émigrées. Les valeurs de la sphère privée et le confinement de la femme dans sa mission de mère et d'épouse, prônés par la dictature, étaient pleinement partagés par le catholicisme réactionnaire espagnol. Ainsi, la *Comisión Católica Española de Migración* prônait des valeurs opposées à la modernité, en faisant de la femme un sujet passif et souffrant qui doit être protégé, particulièrement contre l'exploitation sexuelle: « Mais la mise en garde la plus sérieuse doit être faite aux jeunes femmes. Qu'elles ne se fient jamais aux petites annonces, surtout si celles-ci sont alléchantes. Combien de filles, répondant à l'appel d'une publicité, se sont présentées pour travailler comme femme de chambre et se désolent aujourd'hui dans le désert (sic) de Pigalle! »⁵⁷

Autre exemple: « À cause de l'émigration du mari, [...] l'épouse est la victime d'absences prolongées, quand ce n'est pas d'un oubli définitif de la part du mari. [...] (et quand c'est la femme qui émigre) la femme qui est mère et qui émigre est une des principales victimes de cette aventure »⁵⁸. L'émigration, loin d'être une forme de progrès ou d'émancipation, est considérée comme aggravant au contraire la souffrance de la femme, due à la maternité car, « si la vocation de mère se réalise toujours sous le signe de la douleur, nous pouvons dire en toute vérité que la maternité de la femme exilée, de l'émigrante, est une longue chaîne de souffrances »⁵⁹.

C'est ainsi que l'Église catholique s'adressa aux émigrantes non seulement pour qu'elles perpétuent à l'étranger leur rôle traditionnel d'épouses et de mères, mais aussi pour qu'elles deviennent, au sein des communautés émigrées, un vecteur de transmission des valeurs traditionnelles et réactionnaires: « La femme émigrante, en tant que mère et épouse, est appelée à jouer un rôle très important dans la

57. «90.000 españoles en Paris», dans *Emigrantes. Trasplante del catolicismo*, n°5, 1958, p. 3.

58. Voir «Maternidad y emigración», dans *Emigrantes. Trasplante del catolicismo*, n°6, 1958, p.1-2.

59. *Ibidem*, p.3.

sauvegarde des valeurs religieuses et morales de la famille. [...]. C'est elle qui doit être, dans cette nouvelle vie d'exil, la voix du passé et de la tradition. C'est elle qui doit constituer le trait d'union le plus solide entre la famille et toutes les valeurs que la mer ou la frontière a éloigné. Ce rôle, elle l'assume très facilement car elle souffre à peine de l'impact de cette nouvelle situation sur sa mentalité et sa manière de travailler. Elle conserve instinctivement tout ce qu'elle a apporté et le défend jusqu'au bout »⁶⁰.

L'Eglise attribue donc à la femme émigrante le rôle de frein à la modernité, ce qui intéresse la dictature dans la mesure où le contact avec tout autre réalité constitue une menace pour le modèle féminin prôné par le franquisme: « [...] la mère, l'épouse, est la plus rétive à toute forme d'intégration ou d'assimilation. Ce problème est source d'une profonde nostalgie et d'incompréhensions. Elles entrent dans le pays mais le pays n'entre pas en elles »⁶¹.

Ce discours adressé aux femmes émigrantes et partagé aussi bien par la dictature franquiste que par l'Eglise catholique, sa fidèle alliée, appelle quelques remarques. Tout d'abord, il s'agit d'un discours qui transpose en quelque sorte vers l'extérieur – au sein des communautés émigrées – le discours adressé aux femmes vivant en Espagne. Ensuite, il s'agit clairement d'un discours strictement moral, d'un pur endoctrinement. En conséquence, sur le plan de la préparation et de la formation des femmes prêtes à émigrer, ce discours ne leur apporte évidemment ni qualification ni outils nécessaires pour une meilleure insertion dans les sociétés d'accueil. À ce titre, Concha Rico, qui a émigré en Australie dans le cadre d'un programme d'émigration féminine, l'*Operación Marta*, patronnée par le gouvernement espagnol, livre un témoignage caractéristique : « Le mercredi 18 octobre 1961, je quittais avec un groupe de 65 autres jeunes, la maison des religieux réparateurs d'Alcobendas à Madrid, où nous étions restées pendant un mois entier pour apprendre des rudiments d'anglais et recevoir quelques notions sur les coutumes et la vie en Australie. Les personnes qui nous donnaient cours avaient visité l'Australie et étaient

60. Voir «*Maternidad y emigración*», dans *Emigrantes. ...*, n°6, 1958, p. 1.

61. *Ibidem*.

employées par l'émigration catholique. Soit dit en passant, quand nous sommes arrivées ici, rien ne correspondait à ce qu'on nous avait dit là-bas. Tout était différent. En fait, les cours ne nous ont servi à rien [...] »⁶².

Face à cette situation, le régime s'est révélé incapable, par le biais de son administration spécialisée (principalement l'*Instituto Español de Emigración*) d'élaborer un programme destiné aux femmes émigrantes et conçu à tout le moins comme un programme de formation professionnelle. Les programmes de la maison de l'émigrant de Vigo concernaient essentiellement, comme on l'a vu, des professions d'hommes. Et si nous relisons les pages de *Teresa*, la revue de la section féminine de la Phalange, nous constatons l'absence, dans les annonces, de cours de qualification professionnelle en vue de l'émigration. A cela s'ajoutent les inconvénients de base affrontés par les Espagnoles sur le marché du travail, découlant du système éducatif discriminatoire entre les sexes. Dans ce contexte, il était prévisible que les emplois offerts dans les pays d'accueil seraient des emplois subalternes et sans qualification.

62. Concha RICO, «La Operación Marta», dans I. GARCIA et A. MARAVER (éds.), *Memories of Migration*, Sydney, Spanish Heritage Foundation, 1999, p. 97.

L'influence du genre sur la politique d'immigration des économies industrielles

Europe occidentale, première moitié du 20^e siècle

Frank CAESTECKER

Ce travail analyse dans quelle mesure la politique d'immigration de l'Europe occidentale continentale dans la première moitié du 20^e siècle fait une distinction entre immigration masculine et féminine.

Dans les analyses historiques de la politique d'immigration, la catégorie « genre » n'est encore que très peu problématisée. Pourtant, la politique d'immigration faisant partie de la politique des étrangers qui règle l'accès au pays et à la nation, elle présente des caractéristiques spécifiques selon le genre. Les recherches sur l'immigration internationale et sa réglementation analysent la plupart du temps exclusivement la politique concernant l'immigration masculine. La supériorité des hommes, en nombre mais surtout en visibilité, dans l'immigration internationale vers et à l'intérieur de l'économie industrielle de l'Europe occidentale, ne fait aucun doute¹. Cet article

1. La visibilité moindre des migrations féminines se répercute dans les sources; moins éloquentes à leur propos. La présence des migrantes, se situant beaucoup plus dans la sphère privée, est moins documentée dans les archives publiques, sauf pour les prostituées soumises au contrôle étatique qui a produit une abondante documentation. Les organisations protectionnistes, animées d'un préjugé sur la fragilité et la dépendance des femmes, constituent une source alternative (voir l'article d'Anne Summers et de Valérie Piette dans ce volume). L'utilisation des sources typiques de l'histoire démographique (registre de mariage, de population...) est un moyen de reconstruire la réalité historique. Le recours aux sources orales est aussi intéressant: A. MORELLI (2001, 153-158).

ébauche une synthèse de la recherche menée dans le domaine de l'histoire de l'immigration en Europe occidentale. Comme ce domaine de recherche est relativement récent et n'a encore abordé la dimension homme/femme que de manière insuffisante, je puiserai largement dans l'expérience belge pour cette esquisse.

La migration vers l'Europe occidentale

Le mouvement migratoire féminin se compose de deux grands courants : d'une part un courant de migration *dépendant* – c'est-à-dire où partenaire et enfants *suivent* (l'homme) – et d'autre part un courant de migration lié au travail. La migration où la famille *suit* s'inscrit dans le sillage des migrations masculines vers l'agriculture et l'industrie (lourde) d'Europe occidentale. Il s'agit d'une migration internationale de main-d'œuvre masculine répondant aux besoins structurels et conjoncturels en matière d'emploi dans la société industrielle. En effet, la désertion de la main-d'œuvre locale pour des travaux pénibles, dangereux et relativement mal payés a nécessité l'importation de main-d'œuvre supplémentaire.

Mais des femmes ont aussi immigré individuellement pour combler des besoins en matière d'emploi. Il existait aussi une pénurie dans les secteurs féminisés du marché du travail. Ces secteurs étaient caractérisés par des salaires inférieurs, un statut moins élevé et une mobilité plus forte de la main-d'œuvre locale. Ces caractéristiques du travail féminin répondaient au modèle masculin du « soutien de famille » de la société industrielle où le travail salarié se limitait le plus souvent à la période de célibat des femmes ou lorsque la femme devait ramener un salaire « complémentaire ». Cet aspect temporaire ou cyclique du travail féminin se retrouve également dans les migrations ouvrières internationales: ce sont surtout des jeunes femmes célibataires qui traversent les frontières et qui sont présentes dans ces secteurs du marché du travail.

Les migrations ouvrières féminines se sont surtout tournées vers les services ménagers, les services sexuels et l'agriculture, sous forme de courants migratoires peu structurés. Les migrants masculins étaient surtout attirés par l'industrie lourde, un secteur qui investissait énormément pour attirer de la main-d'œuvre étrangère.

Surtout après la Première Guerre mondiale, la réussite du recrutement dépendait de la collaboration avec les autorités des pays d'émigration. Des accords bilatéraux furent ainsi conclus à la demande de l'industrie et rendirent possible un recrutement organisé de réserves de travailleurs dans la périphérie de l'économie européenne. Ce courant migratoire organisé ne concernait qu'une partie de la migration ouvrière; la migration spontanée resta importante. Néanmoins, la migration organisée par les employeurs contribua à amorcer et à réorienter des courants de migration spontanés.

La migration saisonnière féminine s'organisa elle aussi de plus en plus. Déjà avant la Première Guerre mondiale, l'agriculture allemande — et l'agriculture française dans une moindre mesure — faisaient appel à des femmes étrangères pour combler leurs besoins en main-d'œuvre. Peu avant la Première Guerre, 360.000 personnes quittaient annuellement les régions limitrophes de la Russie tsariste et de l'Autriche-Hongrie, la future Pologne, pour travailler dans l'agriculture prussienne. Environ 160.000 femmes furent concernées par cette migration saxonne (*Sachsengängerei*), une migration saisonnière appelée ainsi à cause de sa destination initiale. Ce courant migratoire ne fut pas organisé par l'État mais fut cependant contrôlé par l'État. Ce contrôle était surtout destiné à assurer le retour des migrants, principalement des ouvriers polonais, dans leur pays d'origine après la période de travail saisonnier. La présence polonaise en Allemagne était en effet perçue comme une menace pour l'identité nationale allemande. Pour des raisons politiques mais également économiques, on exigeait des candidates-ouvrières saisonnières qu'elles soient célibataires et sans enfant. Les femmes célibataires et sans enfant auraient alors moins tendance à se fixer. Dans le débat public, on critiqua cependant violemment le danger que constituerait leur installation par le biais de mariages avec des Allemands, mais cette crainte ne déboucha pas sur des mesures politiques. En cas de grossesse, le licenciement des migrantes ouvrières non mariées et leur expulsion prenaient effet immédiatement (ROLLER, 1994, 79).

Après la Première Guerre, l'agriculture française s'appuya aussi largement sur la main-d'œuvre étrangère. Des accords bilatéraux avec la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Italie furent conclus pour assu-

rer cette importation. Dans les années 1920, 830.488 immigrants ont travaillé dans le secteur agricole français, beaucoup parmi eux directement recrutés en Pologne et en Italie (CROSS, 1983, 73). Des migrantes furent attirées dans l'agriculture française pour un salaire inférieur à celui de leurs collègues masculins et le secteur agricole français définit environ un tiers des emplois vacants dans l'agriculture et non occupés par des Français comme des fonctions *féminines* (PONTY 1988, 97, 238, 265).

Sous la République de Weimar, l'importation de main-d'œuvre ouvrière en Allemagne fut fortement restreinte en raison de facteurs économiques et politiques. Le secteur agricole fut presque exclusivement le seul à faire encore appel à l'immigration. Les postes de travail agricole furent essentiellement définis comme féminins; en 1927, 71% de la main-d'œuvre étrangère en Allemagne étaient des femmes (OLTMER, 2001, 418).

De même, le besoin d'employées de maison amena un certain recrutement organisé pour répondre à la pénurie de personnel (GUBIN, 2001, PIETTE 2001). Ainsi, les autorités polonaises et hongroises organisèrent, à partir de la fin des années 1920, le recrutement d'employées de maison pour le marché belge. Ce recrutement organisé visait surtout les tâches les plus dures, sans contrepartie salariale équitable. Via l'intervention de la Ligue des Familles nombreuses, des jeunes Hongroises furent placées comme employées de maison internes dans des familles nombreuses (CAESTECKER 200 : 125). Mais la migration informelle vers les ménages privés a pu présenter un caractère de migration interne. Ainsi, des ouvriers polonais et tchécoslovaques, occupés dans les bassins miniers belges, envoyaient leurs filles de plus de 14 ans à Bruxelles ou à Anvers pour y travailler comme bonnes dans des familles des classes moyennes (GUBIN 2001 : 46-50 , WIARUS POLSKI 19.6.1938).

Une dernière forme de migration féminine était constituée par les prostituées. Les migrantes à longue distance, qui passaient éventuellement les frontières, représentaient déjà une partie de cette main-d'œuvre au 19^e siècle. Des prostituées venant de l'étranger n'étaient donc pas une exception (KRAFT 1996, CAROLI A., CHIABERTO G.

& ENGELS. 1987, ULRICH A. 1985, CORBIN 1995)². On ne peut ignorer qu'il y ait eu une politique concernant cette migration de femmes, que ce soient des migrantes ouvrières ou des migrantes qui ont suivi leur partenaire, étant donné que ce courant de migration a débouché sur des mesures politiques spécifiques. Celles-ci apportent un éclairage nouveau à la dynamique de la politique d'immigration.

L'accès au pays

Dans la deuxième moitié — libérale — du 19^e siècle, l'immigration en Europe occidentale était exempte d'interventions politiques. Aussi longtemps que l'immigrant-e pouvait assurer sa subsistance, on ne lui mettait pas de bâtons dans les roues. À la veille de la Première Guerre mondiale, cette attitude de laisser-faire fut abandonnée au profit d'interventions étatiques qui souhaitaient surtout gérer et diriger la migration ouvrière masculine.

En Allemagne, tous les ouvriers étrangers devaient obtenir une autorisation explicite des autorités pour pouvoir travailler (*Legitimationskarte*). Cette autorisation n'était valable que pour un poste déterminé. En effet, tant le nom de l'ouvrier que celui de son employeur étaient mentionnés sur cette autorisation de séjour et de travail. Les autorités avaient pour objectif de discipliner la main-d'œuvre étrangère en freinant sa mobilité interne; il ne s'agissait pas de la limiter mais bien de la contrôler et de la maîtriser.

En France, la nouvelle politique à l'égard des étrangers visait toutefois à faire barrage à la migration ouvrière. En 1893, une discrimination institutionnalisée des ouvriers étrangers fut introduite dans la législation française. Tous les migrants ouvriers de nationalité étrangère devaient s'inscrire, contre paiement, dans un registre spécial. Cette mesure fut prise par le Parlement comme une mesure protectionniste dissimulée: l'impôt que l'ouvrier migrant étranger

2. Dans un quartier gantois du milieu du 20^e siècle, 336 des 1462 prostituées enregistrées étaient nées à l'étranger (VAN DOORSSELAER, 2001,72). À la fin du 19^e siècle, 15% de la prostitution recensée était de nationalité française ou allemande à Bruxelles: DE SCHAEPDRIJVER, 1984, 1986. En janvier 1923, 10% des prostituées enregistrées (122) étaient de nationalité étrangère: AOE (Archives Office des étrangers, Bruxelles), 215.

devait payer était censé garantir la préférence donnée aux ouvriers français.

Lorsque la Première Guerre mondiale éclata, la France et l'Allemagne avaient donc déjà jeté les bases d'une politique vis-à-vis des étrangers, qui sera élaborée systématiquement par tous les États européens dans le courant du 20^e siècle. Cette politique combinait à la fois le protectionnisme social des mesures françaises et le dirigisme économique du contrôle allemand.

Dans le contexte politique démocratisé de l'entre-deux-guerres, la politique d'immigration, parallèlement à une partie de la politique économique, s'est muée en politique sociale protectionniste. Les défenseurs organisés des intérêts privés des professions libérales, entreprises, commerçants et ouvriers purent constituer des *lobbies* efficaces pour préserver leurs membres de la concurrence faite par les étrangers. A la fin des années 30, les économies nationales d'Europe occidentale étaient totalement protégées contre toute immigration qui n'était pas strictement indispensable. L'immigration des ouvriers fut soumise à un permis de travail, octroyé seulement si la main-d'œuvre nationale ne pouvait assumer les emplois vacants. C'était une exigence des syndicats à laquelle les autorités avaient souscrit, dans un souci de paix sociale, mais également dans le but de limiter les dépenses sociales (et en particulier les allocations de chômage pendant la crise des années 30).

La diversification de la vie économique impliquait une sécurité d'emploi plus grande pour l'ouvrier qualifié ou l'employé et engendrait chez les ouvriers la volonté de rechercher des emplois plus « dignes ». Cette ambition de mobilité sociale entraînait un problème de recrutement dans les secteurs dépréciés du marché du travail. L'idéologie de la concertation sociale veilla à ce que seuls ceux qui se situaient en dehors de la communauté nationale puissent être contraints exercer ces fonctions dévalorisées.

Travailleuses immigrées, travailleuses d'appoint

Dans le secteur tertiaire, la migration de main-d'œuvre féminine échappa aux nombreuses critiques que la campagne protectionniste avait provoquées contre les migrations ouvrières.

Lorsqu'en 1930 la politique d'immigration en Belgique eut pour nouvelle mission de protéger la main-d'œuvre locale, rien ne changea dans la gestion de l'immigration des employées de maison. Cette immigration (féminine) continua à être considérée comme souhaitable et personne ne jugea nécessaire de procéder à un examen du marché du travail. L'impossibilité de souscrire à une assurance contre le chômage dans ce secteur écartait toute préoccupation étatique de limiter les dépenses sociales. C'est pourquoi l'autorisation d'immigration pour les employées de maison resta tributaire seulement de l'aptitude médicale et morale de la candidate (sur base d'un certificat de bonnes vie et mœurs). On considéra que la situation sur ce marché du travail ne posait pas de problème; ce n'est qu'en août 1932 que l'aide ménagère fut intégrée dans la gestion réformée du marché du travail.

Ce changement soudain ne visait pas à protéger les employées de maison autochtones — un groupe non organisé — contre la concurrence des immigrants, mais la police des étrangers estimait en revanche qu'il fallait mettre un terme à l'arrivée croissante des employées de maison venant d'Allemagne, pays fortement touché par la crise. Un véritable mouvement migratoire féminin se précisait dans ce secteur, les femmes venaient soi-disant pour apprendre le français et se contentaient en guise de rémunération du gîte et du couvert³. Un contrôle des conditions de travail fut instauré pour supprimer ces « abus ». Le contrôle étatique établit aussi une limite d'âge (plus de 21 ans) et permit de refouler les femmes mariées⁴.

3. Des plaintes s'élevèrent contre ces immigrantes pour désertion, dans ces secteurs dépréciés du marché du travail – des plaintes analogues contre les migrants masculins furent à l'origine de la révision de la politique d'immigration – mais elles ne jouèrent qu'un rôle mineur dans les décisions concernant les employées de maison : « Des jeunes Hongroises, une fois en Belgique et en possession de leur autorisation de séjour définitif dans le pays, renoncent à leur place de servante et entreprennent un métier donnant plus de loisirs ou bien ne font plus rien du tout, ce qui leur permet de s'occuper de politique et de faire de la propagande subversive ». Rapport de la police judiciaire 22.1.1932. AOE, 58.

4. Correspondance entre le consulat polonais à Bruxelles et Varsovie, 1937-1938. Archiwum Akt Nowych (AAN), Ministerstwo Spraw Zagraniczny (MSZ), 9632.

De leur côté, les autorités néerlandaises commencèrent à exercer timidement un certain contrôle sur les employées de maison étrangères. À partir d'octobre 1931, des femmes allemandes sans ressources venant aux Pays-Bas pour travailler comme employées de maison devaient présenter un contrat de travail légalisé par la police. Cette réglementation visait à écarter les migrantes spontanées qui, arrivées aux Pays-Bas et ne trouvant pas de place dans les services domestiques, seraient amenées à chercher un revenu grâce à la prostitution. Cette réglementation n'avait pas, elle non plus, comme objectif de protéger les employées de maison néerlandaises (HENKES 1995, 119-128).

Tant en Belgique qu'aux Pays-Bas, les dispositions légales ne visaient guère à protéger les conditions de travail des employées de maison autochtones mais résultaient d'une préoccupation morale vis-à-vis de la respectabilité des travailleuses importées. Et lorsque la migration ouvrière féminine fut contrôlée à l'instar de la migration masculine, elle resta caractérisée, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas, par une attitude plus libérale. Au plus fort de la crise économique (1932-1935), des travailleuses immigrées ont continué à venir en Belgique et aux Pays-Bas pour servir chez des particuliers. Ainsi, par exemple, la Ligue des Familles nombreuses en Belgique obtint la permission de recruter un millier de jeunes filles hongroises (CAESTECKER 2000, 156). Dans les années 30, les étrangers masculins virent leurs possibilités d'embauche en Belgique se limiter au secteur minier, et au plus fort de la crise, il n'y eut pratiquement plus de places vacantes pour eux, même dans ce secteur. S'engager comme employée de maison, en revanche, resta toujours une option possible pour les femmes, quelle que soit leur nationalité⁵. Ainsi, des

5. Après la Deuxième Guerre mondiale, lorsqu'on recruta massivement pour l'industrie minière belge, ce principe de la politique d'immigration fut réitéré : pour les épouses des mineurs recrutés à l'étranger, être employée de maison était la seule possibilité de travail. Des femmes isolées de familles de mineurs-réfugiés (DPs) qui séjournèrent encore dans des camps allemands pouvaient rejoindre leur frère, beau-frère ou oncle, à condition qu'elles soient prêtes à travailler comme employée de maison en Belgique. Mémoire de la conversation tenue, le 24 août 1945, au cabinet de Monsieur le Premier Ministre (Van Acker) concernant le recrutement de mineurs étrangers. AOE, 33 C21/12. Note aux Délégués locaux, s.d. (1947 ?), ministre du Travail à Herment, 15.3.1948. Archives UNHRC, Genève, Brussels office, D44 PR. AA.

étrangers, qui perdirent leur emploi en Belgique au milieu des années 30 et à qui l'allocation de chômage fut refusée en raison de leur nationalité, devinrent économiquement dépendants de leur épouse. Comme domestique, elle était devenue le seul soutien de la famille⁶.

La politique d'immigration protégeait les hommes autochtones contre les immigrants, alors que les femmes, lorsqu'elles étaient employées de maison, ne profitaient guère de ce protectionnisme. Cette politique spécifique liée au *genre*, força des couples immigrés à échanger leurs rôles traditionnels.

Le fait qu'il ne s'agit pas d'un phénomène typiquement belge est illustré par l'expérience des réfugiés juifs, contraints à quitter l'Allemagne nazie, dépossédés de leurs biens à partir de 1938. Beaucoup d'hommes juifs qui obtinrent provisoirement l'asile dans des pays d'Europe de l'Ouest furent forcés de ne compter que sur leur partenaire, étant donné qu'ils n'obtenaient pas d'autorisation officielle pour travailler. Seules les femmes réfugiées pouvaient avoir officiellement l'accès au marché du travail comme employées de maison⁷.

Les politiques belge et française concernant la prostitution considéraient les prostituées comme un mal nécessaire, que les autorités devaient canaliser pour limiter les risques moraux et médicaux. Les autorités isolèrent les prostituées dans des maisons de tolérance, surveillées par la police des mœurs et des médecins. À la fin du 19^e siècle, cette réglementation fut vivement critiquée car elle était considérée comme co-responsable du développement de la prostitution, moralement condamnable et dangereuse pour la société. Le ministre belge de la Justice, Jules Le Jeune, plaida pour qu'elle soit criminalisée. Il plaida pour interner toutes les prostituées afin de les rééduquer (WEBER, 1996,139), mais sans succès. Cette stratégie répressive

6. Belgiumi Magyar Konyv, 1934, Vromons, Bruxelles, p. 58.

7. Pour ceci, voir surtout KUSHNER (1944 : 90-115), mais aussi MOORE (1986), CARON (2000), CAESTECKER & MOORE (1998). Par exemple, 90% du placement de réfugiés juifs en provenance de l'Allemagne nazie par le comité de soutien juif à Bruxelles concernait le secteur des employés de maison: Service social de Foyer, Rapport sur l'activité 1939. Institut d'histoire du Judaïsme, fonds Gottschalk, boîte 5.

n'eut de succès que plus tard. Les Pays-Bas et le Luxembourg interdirent la prostitution réglementée avant la Deuxième Guerre mondiale; la France et la Belgique immédiatement après la guerre. Une offensive internationale contre les prostituées avait déjà été lancée dès la fin des années 30, avec la mise en place d'un instrument international pour lutter contre la traite des femmes et qui exclut les prostituées étrangères. Le recrutement de femmes pour l'industrie du sexe dans un autre pays, y compris si ces femmes se prostituaient de leur plein gré, fut pénalisé par le Traité international de la Traite des blanches en 1936 (STEVENS, 2002, 204-205). Ce délit fut repris tel quel dans la législation pénale des États d'Europe occidentale.

Cette radicalisation des mesures prises pour traiter la question des prostituées étrangères contrastait violemment avec la tolérance de la « traite des blanches » nationale encore de mise, du moins en France et en Belgique. Cette adaptation de la législation pénale avait déjà été précédée par des modifications administratives de la politique. Ainsi, en Belgique, le ministre de la Justice, Jules Le Jeune, avait engagé la lutte contre les prostituées étrangères dès la fin du 19^e siècle. S'il est vrai que son plaidoyer pour la criminalisation de la prostitution n'eut pas de suite, il s'appuya sur la politique des étrangers qu'il il pouvait régir de façon plus autonome pour combattre ce « mal » de la société. À partir de mars 1901, les prostituées étrangères furent expulsées même si elles se faisaient enregistrer dans des maisons de tolérance⁸. Ce reflux des prostituées ne visait pas à protéger leurs concurrentes belges mais bien à lutter contre un danger potentiel pour la société. Simultanément, cette intervention répressive fut légitimée par le besoin de protection de ces femmes. L'État devait étendre sa main protectrice sur ces prostituées. Les femmes étrangères qui travaillaient de leur plein gré dans ce secteur tertiaire durent être *protégées*, parfois contre leur propre volonté.

8 Une pratique qui ne fut apparemment interrompue que par Emile Vandervelde, Ministre de la Justice juste après la Première Guerre Mondiale, qui est revenu à la politique libérale du 19^e siècle, selon laquelle on n'expulsait que les prostituées étrangères non enregistrées. Dès la fin de l'année 1922, la politique discriminatoire de Le Jeune à l'égard des prostituées étrangères fut réintroduite avec le changement de ministre. AOE, 215.

La migrante qui suit son partenaire

Dans le cadre de la politique d'immigration, la migration des femmes suivant leur partenaire, fut surtout considérée du point de vue de la reproduction du travailleur immigré. Dans certains secteurs où le besoin de travailleurs revêtait un caractère permanent et structurel, des employeurs incitèrent 'leur' immigrés à faire venir leur famille. Ils mirent des logements familiaux à leur disposition ou (co-)financèrent les frais de voyage. Mais la famille migrante qui s'installe dans le pays, encouragée ou non par les employeurs, resta un phénomène minoritaire dans les courants migratoires vers la société industrielle d'Europe occidentale.

La migration ouvrière se limitait le plus souvent à une période déterminée de la vie, tant à cause des stratégies personnelles des travailleurs immigrés qu'en raison des besoins de l'appareil de production industriel. Cette masse flottante d'immigrants répondait aux besoins, toujours vitaux, d'une main-d'œuvre qui devait constamment être renouvelée.

Les employeurs incitèrent un nombre limité de leurs migrants ouvriers à faire venir leur femme afin de simplifier l'intégration de ces travailleurs, toujours jeunes et non qualifiés, dans le processus de production. Ces femmes pouvaient aussi veiller à maintenir le sentiment de retour au foyer chez les collègues célibataires de leur mari. L'approvisionnement en cuisine du pays d'origine, l'attribution d'un logement à des pensionnaires, la lessive des vêtements de ces immigrants étaient des tâches que ces femmes émigrées assumaient pour leurs compatriotes, tâches dont l'accomplissement suscitait une certaine stabilisation parmi cette main-d'œuvre temporaire (CAESTECKER 2000, 128-129, PONTY 1988, 274). Lorsque le besoin de main-d'œuvre temporaire en provenance de l'étranger diminua lors de la crise des années 30, notamment parce que davantage d'ouvriers autochtones, poussés par la nécessité, se présentèrent dans les secteurs dépréciés du marché du travail, les travailleurs immigrés furent licenciés en masse, sous la pression des syndicats et des autorités.

Les travailleurs immigrés rejoints par leur famille étaient généralement préservés du licenciement, étant donné que l'industrie misait

à long terme sur eux. Grâce à l'immigration familiale, des employeurs espéraient s'attacher un noyau fixe de travailleurs (semi-) qualifiés dans des secteurs où le manque de main-d'œuvre revêtait un caractère structurel. Les employeurs espéraient que ces travailleurs immigrés resteraient fidèles à l'entreprise lors de la relance de l'économie, lorsque beaucoup de travailleurs autochtones, qui considéraient ces emplois uniquement comme un refuge pendant les périodes de crise, les déserteraient aussitôt. L'industrie comptait aussi sur eux à plus long terme: les employeurs espéraient en effet que la deuxième génération leur fournirait à l'avenir la main-d'œuvre qui leur était structurellement indispensable (CAESTECKER 2000, 180-182, CROSS 1983, 186-207, PONTY 1988, 313⁹).

L'accès à la nationalité

La législation sur la nationalité et les caractéristiques de genre

Au 19^e siècle, la femme mariée adoptait la nationalité de son époux: l'État reproduisait ainsi la structure patriarcale de la famille pour les mariages mixtes (selon le critère de nationalité). Cette dépendance des femmes en matière de nationalité était légitimée par l'indispensable unité de la famille: dans l'intérêt collectif, la doctrine de la révolution française, qui voulait que la nationalité ne puisse pas être imposée, fut ignorée. Même lors de la modification de la législation sur la nationalité de 1913 en Allemagne, qui généralisa un concept extensif de la nation, les femmes ne furent pas impliquées dans cette ouverture de la nation (GOSEWINKEL 2001, 294-302).

Cette position de dépendance féminine correspondait au concept de nation du 19^e siècle, qui se limitait à une nation basée sur

9. Les autorités partageaient aussi cet espoir patronal. « Dans le contrat d'embauche, il sera prescrit que le changement de profession est interdit. Il sera tenté par le ministère du Travail... de forcer les enfants des mineurs à exercer la profession de leur père lorsqu'ils seront en âge de travailler » Mémorandum de la conversation tenue le 24 août 1945 au Cabinet de Monsieur le Premier Ministre (Van Acker) concernant le recrutement de mineurs étrangers. AOE, 33 C21/12. Pour la période avant-guerre, voir CAESTECKER, 2000, 206.

l'intégration ou sur la loyauté politique. Ce concept de nation citoyenne du 19^e siècle excluait les femmes: une femme ne pouvait pas être membre de la communauté nationale puisqu'on la privait de tout accès à l'espace public.

Le législateur belge plaidait pour l'unité juridique au sein de la famille car le souhait de la femme, considérée comme incapable, de rejoindre la communauté nationale de l'époux dans le cadre du mariage était jugé hors de propos¹⁰. Les femmes étaient donc exclues du monde légal mais faisaient bel et bien partie du monde réel. Sur cette base, elles pouvaient, même devenues étrangères après un mariage mixte avec un ressortissant d'une autre nationalité, faire appel à une certaine protection dans les états libéraux. Les lois belges et françaises relatives aux étrangers protégeaient les couples mixtes qui séjournèrent respectivement en Belgique et en France en tant qu'étrangers *privilegiés*. Il s'agissait d'une catégorie d'étrangers pour lesquels l'Etat renonçait à son pouvoir souverain d'exclusion pour en faire ainsi des Belges *de facto*. Cette protection se basait sur leur lien (matrimonial) avec des ex-citoyens, mais le mariage devait aller de pair avec un séjour dans le pays de l'épouse. Ces dispositions libérales ont quelque peu atténué les effets de la dépendance des femmes au plan de la nationalité. La perte de la nationalité d'origine en cas de mariage pouvait en effet avoir des conséquences radicales. Ainsi, lorsque la crainte obsessionnelle des Allemands de l'*Überfremdung* provoqua en 1885 un ordre d'expulsion collectif pour des milliers de Polonais de nationalité russe, on n'accorda aucune exception aux couples mixtes prussiens-russes. Dans les états libéraux d'Europe occidentale également, peu après la Première Guerre mondiale, on rapatria, collectivement et sous la contrainte, les femmes belges, britanniques, ... mariées à des Allemands, lorsqu'on suspendit provisoirement la législation libérale relative aux étrangers dans le cadre de la purification de la nation (DE HART, 2000, 80; CAESTECKER, 2004¹¹).

10. *Pasinomie*, 8.6.1909, p. 152 et *Annales parlementaires, Chambre* (APC), 16.1.1908.

11. En Belgique, les femmes qui, par leur mariage avec un ressortissant allemand avaient perdu la nationalité belge, ne pouvaient compter sur la clémence que si elles étaient veuves, divorcées ou encore séparées légalement ou

L'exclusion des femmes de l'espace public s'atténua à la fin du 19^e siècle pour disparaître au 20^e siècle avec l'attribution de droits publics et politiques autonomes pour les femmes, y compris une nationalité indépendante. Les lois sur la nationalité belge et française, respectivement en 1922 et 1927, proposèrent à toutes les femmes en Belgique et en France le choix de garder leur nationalité ou de prendre celle de leur époux, lors d'un mariage mixte. La femme française gardait sa nationalité et ne la perdait que sur demande explicite pour obtenir celle de son époux. En Belgique, l'unité de la famille sous la direction masculine resta le principe de base, mais la femme avait la possibilité de renoncer à la nationalité de son époux et de garder la sienne.

Privilégier clairement la nationalité française résultait de l'obsession démographique qui sévissait en France. La loi française sur la nationalité de 1927 visait l'accroissement de la population française. Le choix de la nationalité dans le cadre du mariage était réservé aux Françaises, mais pas aux étrangères. Ceci fut explicite lors de la révision de la législation française en 1945, lorsque l'attribution automatique de la nationalité française à des femmes étrangères dans un couple mixte fut rétablie¹².

En Belgique, la modification de la loi résultait de la théorie libérale selon laquelle une nationalité indépendante constituait un droit auquel la femme pouvait se référer en tant qu'individu à part entière. Jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale, les féministes qui, en France comme en Belgique, défendaient la liberté individuelle

de facto. Mais la dissolution du mariage était plus simple que dans les autres cas, étant donné que la Cour d'Appel de Bruxelles admettait que le comportement de l'époux d'une nation ennemie pouvait justifier la séparation. APC, 26.7.1921, p. 2302.

12. Dans la loi française sur la nationalité de 1945, seules les Françaises et non les femmes étrangères conservèrent le choix. Les étrangères devenaient automatiquement françaises, une exception n'étant possible que si on émettait des réserves avant le mariage (WEIL, 2002, 212-255). Aux enfants nés en France de mères françaises mariées à des étrangers, on attribua également la nationalité française sur base de la loi de 1927. La transmission matriarcale ou patriarcale de la nationalité n'est pas abordée dans cet article, bien qu'il constitue évidemment une distinction selon le genre dans la législation relative à la nationalité.

et l'autonomie des femmes, ne pouvaient compter sur aucune influence électorale puisque les femmes n'avaient pas le droit de vote, mais en collaboration avec leurs alliés libéraux, elles plaidèrent pour que la femme mariée puisse avoir le choix de sa nationalité. Les expériences, après la Première Guerre mondiale, des femmes belges qui avaient épousé des Allemands, ont prévalu dans ce dossier: on décida de laisser la possibilité à une femme de conserver sa nationalité d'origine lors d'un mariage mixte. La loi sur la nationalité de 1922 permit donc à la femme belge de garder sa nationalité, comme manière d'exprimer sa fidélité à son pays. On estimait que cette fidélité ne disparaissait pas nécessairement à cause d'une décision privée, en l'occurrence le mariage¹³. L'émancipation juridique de la femme s'exprima donc par le choix de sa nationalité en cas de mariage.

La reproduction de la nation : différents aspects de la politique d'assimilation selon le genre

À la fin du 19^e siècle, le concept de nation se modifia et passa d'une communauté politique à une nation considérée comme une communauté ethnique et culturelle. L'assimilation dans cette communauté (idéalisée) ou le maintien de cette communauté devint un des objectifs de la politique d'immigration.

Dés l'entre-deux-guerres en France, seulement dans les années 60 en Belgique, l'immigration joua aussi un rôle dans le maintien du

13. Ce revirement fondamental fut confirmé à La Haye au niveau international par une conférence de codification du droit international. On y recommanda de promouvoir l'autonomie de la femme mariée en lui donnant le choix de sa nationalité. La Société des Nations lança ensuite une offensive internationale pour généraliser cette nationalité indépendante de la femme mariée. Sous la république de Weimar, l'émancipation féminine dans la législation allemande sur la nationalité fut différée jusqu'à la mise en place d'une réglementation internationale. Cette réglementation, dans laquelle l'Allemagne joua un rôle non négligeable, arriva cependant trop tard (GOSEWINKEL, 2001, 351). La législation néerlandaise ne fut adaptée qu'en 1964 après l'acceptation en 1957 d'un Traité des Nations Unies sur la nationalité de la femme mariée (DE HART, 2003 : 80). En France, il faut attendre jusqu'en 1973 pour que le mariage n'ait plus le moindre effet automatique sur la nationalité, en Belgique, jusqu'en 1984. Ce n'est qu'à ce moment que l'égalité fondamentale de la femme fut établie dans la législation sur la nationalité.

niveau démographique national. Non seulement, l'immigration devait contribuer à augmenter le nombre de citoyens mais encore la qualité de cette immigration était à prendre en considération, étant donné cette préoccupation démographique sous-jacente. Les immigrants devaient être assimilés à la nation et le gouvernement se fixa pour objectif de considérer les femmes comme premières propagatrices de la culture. Ce furent surtout des femmes françaises, engagées dans des mariages mixtes, qui se virent attribuer un rôle capital dans ce processus. Ainsi, la loi française de 1927 sur la nationalité confia à la femme française la mission de mettre tout en œuvre pour favoriser l'assimilation de son époux étranger et de ses enfants. Le devoir de citoyenneté à remplir par la femme était donc transposé dans la sphère privée. Les femmes françaises devaient transformer ces immigrants en Français à part entière (AMAR et MILZA, 1990, 209; ADLER, 2003, 115). CAMISCIOLI (1999) insista par conséquent sur le fait que le potentiel égalitaire de la nationalité était saboté par une politique visant à augmenter le nombre de naissances et par un renforcement du devoir de reproduction de la femme vis-à-vis de la nation. Considérer la femme comme une éducatrice, comme une intermédiaire entre différentes cultures, constitue également un objectif pour ceux qui s'efforcent de favoriser l'assimilation dans d'autres contextes nationaux¹⁴.

Inversement, on visait aussi parfois à rendre la femme responsable de l'éducation pour tenter d'opérer la ségrégation des travailleurs immigrés. En se préoccupant de la reproduction des travailleurs pour les secteurs dépréciés du marché du travail, les employeurs cherchaient surtout à isoler leur main-d'œuvre importée dans un ghetto ethnique. La tâche de maintenir la culture d'origine fut dès lors attribuée aux femmes (CAESTECKER, 2000, 130-132; 1991). Dans ces deux stratégies, la femme était utilisée comme un pivot dans l'éducation nationale.

14. Aux Pays-Bas, dans les efforts d'assimilation à l'égard des Indonésiens rapatriés, les Hollandais voulaient supprimer les aspects *indésirables* de la culture indonésienne et se tournèrent principalement vers les femmes. En les encadrant, éventuellement en les contrôlant par le biais d'assistantes sociales, cette assimilation prit forme et le tricot fut propagé, entre autres, comme « expression essentielle de la culture hollandaise » : WILLEMS, 2001, 192.

Conclusion

La politique d'immigration protectionniste de la première moitié du 20^e siècle avait surtout pour but de contenir les travailleurs immigrés (masculins) dans les secteurs dépréciés du marché du travail industriel. Les hommes étrangers étaient exclus du secteur tertiaire, mais des femmes étrangères avaient libre accès aux services ménagers. Ce secteur connut une grande demande de main-d'œuvre féminine en raison de la hausse du niveau de vie mais l'offre nationale de main-d'œuvre ancillaire avait été fortement affaiblie par la concurrence de l'industrie, qui proposait de meilleurs salaires. Outre cet aspect financier, l'aversion pour les relations hiérarchiques propres aux employées de maison internes et leurs conditions de vie entraînèrent un déficit de main-d'œuvre nationale, de sorte que des travailleuses immigrées furent embauchées pour assurer ces services.

La politique d'immigration concernant ce groupe particulier, par opposition à la migration ouvrière masculine, ne visa pratiquement jamais à protéger les conditions de travail de l'employée de maison nationale. Il n'existait d'ailleurs aucun groupe d'intérêts organisé pour exiger cette protection. La politique d'immigration de la première moitié du 20^e siècle visait essentiellement à assurer la *respectabilité* des forces ouvrières importées. Dans la société industrielle, des femmes *respectables* ne travaillaient que si elles étaient célibataires et refusaient d'assurer certains services. Ainsi, on ne toléra plus de travailleuses immigrées proposant leurs services dans l'industrie du sexe. Cet accès restrictif au marché du travail fut également légitimé afin de protéger ces femmes.

On accorda aussi l'accès au pays aux migrantes qui suivaient leur partenaire, mais pas de manière systématique. La politique d'immigration de la première moitié du 20^e siècle visait à impliquer ces femmes étrangères dans le processus de reproduction des forces ouvrières pour les emplois dépréciés de la société industrielle. Les immigrantes assuraient les besoins des migrants ouvriers mais elles veillaient également, de génération en génération, à la reproduction de ces ouvriers migrants. Leurs fils constituaient les forces ouvrières de l'avenir pour ces emplois délaissés par la main-d'œuvre nationale. Simultanément, la politique d'immigration attribua également à la femme une fonction dans la reproduction de la nation.

Quant au courant ségrégationniste, issu principalement d'une politique de reproduction de la main-d'œuvre pour les segments dépréciés du marché de l'emploi, s'efforça au contraire de renforcer l'ethnicité «étrangère». Le courant assimilationniste en revanche, très fort en France, se préoccupa d'intégrer les étrangers dans la nation d'immigration.

Mais tous ces objectifs politiques privaient la femme étrangère de toute individualité. La femme ne commença à être reconnue comme individu à part entière que dans la législation sur la nationalité de la femme mariée. Il fallut cependant attendre le dernier quart du 20^e siècle pour que l'égalité de principe des époux soit admise dans cette législation.

L'inégalité sur base du genre, propre à la société industrielle du 20^e siècle, se manifesta donc également dans la politique qui régissait l'accès des migrants au pays et leur accès à la nationalité.

Bibliographie

- ADLER, K. H. (2003). *Jews and Gender in Liberation France*. Cambridge UP.
- AMAR, Marianne et Pierre MILZA (1990), *L'immigration en France au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin.
- BREDBENNER, Candice Lewis. (1998), *A Nationality of Her Own: Women, Marriage and the Law of Citizenship*, Berkeley, California UP.
- CAESTECKER, Frank (1997), "In het Kielzog van de Natie-Staat. De Politiek van nationaliteitsverwerving, -toekenning en -verlies in België, 1830-1909", *Belgisch Tijdschrift voor Nieuwste Geschiedenis*, XXVIII, 3-4, 323-349.
- (2000), *Alien Policy in Belgium, 1840-1940. The Creation of Guest workers, Refugees and Illegal Aliens*, Oxford, Berghahn.
- & MOORE, Bob (1998), *Refugee Policies in Western European States in the 1930s. A Comparative Analysis*. IMIS-Beiträge.
- CAMISCIOLI, Elisa (1999), "Intermarriage, independent nationality, and the individual Rights of French Women. The Law of 10 August 1927", *French Politics, Culture and Society*, XVII, 3-4, 52-75.
- CARON, Vicky, (1999), *Uneasy Asylum: France and the Jewish Refugee Crisis, 1933-1942*, Stanford, Stanford U.P.

- CHRISTIAENSENS, Stefaan (2003), *Tussen klassieke en moderne criminele politiek. Leven en beleid van Jules Le Jeune*, Leuven, Universitaire Pers Leuven.
- CAIROLI, Alberto, CHIABERTO, Giovanni et ENGEL, Sabrina (1987), *Le déclin des maisons closes. La prostitution à Genève à la fin du XIX^e siècle*. Genève.
- CORBIN, Alain (1995), *Les filles de nocé. Misère sexuelle et prostitution au XIX^e siècle*, Paris, Champs Flammarion.
- CROSS, Gary (1983), *Immigrant Workers in Industrial France: The making of a new laboring class*, Philadelphia, Temple University Press.
- DE HART, Betty (1999), "Maria Toet en andere verhalen. De gehuwde vrouw en de constructie van de natiestaat", *Tijdschrift voor Sociale Geschiedenis*, XXV, 2, 183-206.
- (2003), *Onbezonnen vrouwen. Gemengde relaties in het nationaliteitsrecht en het vreemdelingenrecht*, Amsterdam, Aksant.
- DE SCHAEPPDRIJVER, Sophie (1985), "Reglementering van prostitutie, 1844-1847. De opkomst en ondergang van een experiment", *BTNG*, XVI, 473-506.
- (1989), "Reglementering van prostitutie. Een concreet voorbeeld: Brussel 1844-1877". *Gemeentelijke initiatieven in België, 1795-1940. Handelingen van het colloquium te Spa in september 1984*, 2, 537-558.
- GOSEWINKEL, Dieter (2001), *Einbürgern und Ausschliessen. Die Nationalisierung der Staatsangehörigkeit vom Deutschen Bund bis zur Bundesrepublik Deutschland*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht.
- GUBIN, Eliane (2001), "La domesticité, une réalité mal adaptée au contexte de l'entre-deux-guerres en Belgique?" *Sextant, Revue du Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes*, 15/16, 33-60.
- HENKES, Barbara (1995), *Heimat in Holland. Duitse dienstmeisjes 1920-1950*. Amsterdam.
- LANDES, Joan (1987), *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithaca, Cornell UP.
- KRAFT, Sybille (1996), *Zucht und Unzucht: Prostitution und Sittenpolizei im München der Jahrhundertwende*, München.
- KUSHNER, Tony (1994), *The Holocaust and the Liberal Imagination. A Social and Cultural History*, Oxford, Blackwell.
- MAKAROW, Alexandre N. (1937), "La nationalité de la femme mariée", *Recueil des cours de l'Académie de droit international*, II, 60, 115-242.
- MOORE, Bob (1986). *Refugees from nazi Germany in the Netherlands, 1933-1940*, Dordrecht-Boston-Lancaster, Nyhoff.
- MORELLI, Anne (2001), "Les servantes étrangères en Belgique comme miroir des diverses vagues migratoires", *Sextant, Revue du Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes*, 15/16, 149-164.

- OLTMER, I J. (2001), *Migration als Gefahr. Transnationale Migration und Wanderungspolitik in der Weimarer Republik.*, Habilitationsschrift; publié en 2003 sous le même titre à Göttingen.
- PONTY, Janine (1988), *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- ROLLER, Kathrin (1994), *Frauenmigration und Ausländerpolitik im Deutschen Kaiserreich. Polnische Arbeitsmigrantinnen in Preußen*, Berlin.
- STEVENS, Liesbet (2002), *Strafrecht en seksualiteit. De misdrijven inzake aandrang van de eerbaarheid, verkrachting, ontucht, prostitutie, seksreclame, zedenschennis en overspel*, Antwerpen, Intersentia.
- ULRICH, Anita (1985), *Bordelle, Strassendirnen und bürgerliche Sittlichkeit in der Belle Epoque. Eine sozialgeschichtliche Studie der Prostitution der Stadt Zürich*, Zürich.
- VAN DOORSSELAER, Els (2001), *Prostitutie te Gent tijdens de negentiende eeuw*, mémoire de licence, Histoire Université de Gand.
- WEBER, Donald (1996), *Homo Criminalis. Belgische parlementsleden over misdaad en strafrecht 1830-1940*. Brussel, VUBPRESS.
- WECKER, Regina (1999), "Ehe ist Schicksal, Vaterland is auch Schicksal und dagegen ist kein Kraut gewachsen. Gemeindebürgerrecht und Staatsangehörigkeitsrecht von Frauen in der Schweiz 1798-1998", *L'Homme*, X, 1, 13-37.
- WEIL, Patrick (2002). *Qu'est ce qu'un Français? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Bernard Grasset.
- WIERLING, Dorothee (1987), *Mädchen durch alles. Arbeitsalltag und Lebensgeschichte städtischer Dienstmädchen um die Jahrhundertwende*, Berlin und Bonn.
- WILLEMS, Wim (2001), *De Uittocht uit Indië 1945-1995*, Amsterdam, Bert Bakker.

**Les initiatives des femmes britanniques pour la protection
des migrantes (c. 1830-1900).**

Des archétypes en concurrence

Anne SUMMERS

Cet article cherche à comprendre, à partir de l'histoire des associations qui ont promu l'émigration des femmes britanniques au 19^e siècle, ce que recouvre le terme « protection ». Parallèlement il prend aussi en compte les sociétés qui s'offraient à protéger les voyageuses en d'autres circonstances (par exemple lors de la recherche d'un emploi domestique en Europe) et celles impliquées dans la lutte contre la Traite des Blanches entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud. En rassemblant, de façon assez sommaire, les histoires de ces organisations, j'espère montrer que la signification du terme « protection » est beaucoup plus large et surtout moins « répressive » que ne le suggère généralement la critique historiographique courante. Cet essai se base donc sur les discours publics et publiés du 19^e siècle, et leurs représentations et interprétations actuelles ; il n'interroge pas directement les expériences des voyageuses elles-mêmes. En illustrant les raisons des enthousiasmes pour l'émigration des femmes, on peut démontrer que ces associations n'étaient pas inhibées par les peurs et les craintes que des contemporains associaient à l'image de la femme seule, mobile et éloignée des ressources et des contraintes de parenté et de voisinage. On conclura qu'il faut étudier la migration des femmes et les sociétés d'émigration en les replaçant dans le contexte des initiatives féminines sur la longue durée.

Cette esquisse est basée sur des sources secondaires qui se fondent à leur tour sur des archives d'émigration assez riches. La Grande-Bretagne est devenue très tôt colonisatrice, surtout après les grands voyages d'exploration à la fin du 18^e siècle. L'occupation de territoires peu densément peuplés et bénéficiant d'un climat considéré comme sain pour les Européens, inaugure une ère d'émigration intercontinentale (où pratiquement la moitié des voyageurs sont des femmes) et de colonisation impérialiste à grande échelle¹. Quelques migrants étaient volontaires; d'autres bénéficiaient de subsides du gouvernement mais la plus grande part était contrainte d'émigrer. L'Australie était utilisée comme colonie pénitentiaire pour y expédier les forçats, hommes et femmes, mais l'émigration volontaire des deux sexes y a commencé presque aussitôt. L'historien de ces migrations peut s'appuyer sur la correspondance familiale, les rapports des fonctionnaires et des journaux coloniaux, les débats parlementaires, les archives des sociétés qui ont promu ou prêté assistance à l'émigration, et les chiffres officiels sur les migrants. Dès 1876, ces chiffres sont distincts par ports d'embarquement et de destination, par âge, sexe et état civil. Ces statistiques permettent donc des analyses détaillées².

Toutefois l'émigration vers les colonies, qui retenait tellement l'attention des gouvernements et des sociétés philanthropiques ou impérialistes (ce qui fournit par conséquent d'abondants matériaux pour la recherche), n'a représenté qu'une fraction – le tiers tout au plus – de l'émigration totale. Les Etats-Unis étaient la destination préférée de la

1. On s'accorde pour considérer qu'en chiffres absolus, la population des îles britanniques (y inclus, bien sûr, l'Irlande) prédomine dans les chiffres d'émigration hors d'Europe aux 19^e et 20^e siècles. Il est aussi très probable que l'histoire de l'émigration britannique montre plus de choix de destinations, plus de motivations pour s'établir ailleurs, pendant plus d'années, que tout autre pays européen: I. FERENCZI and W. F. WILLCOX, *International Migrations*, Vol. I, New York, National Bureau of Economic Research, 1929. Voir aussi *Parliamentary Papers*, les rapports annuels à la Chambre des Communes sur l'émigration et l'immigration, dans leur forme originale de publications officielles, et aussi dans les collections publiées par Irish University Press: voir *Emigration*, vols. 25-28, Dublin, 1971.

2. Parmi plusieurs études, notons Deborah OXLEY, *Convict Maids: the forced migration of women to Australia*, Cambridge University Press, 1996, qui traite aussi de l'émigration volontaire; A. James HAMMERTON, *Emigrant Gentlewomen: genteel poverty and female emigration, 1830-1914*, London and New Jersey, Croom Helm, 1979; Janet A. NOLAN, *Ourselves Alone: women's emigration from Ireland 1885-1920*, University Press of Kentucky, 1989.

majorité des émigrés, ce qui impose d'être prudent dans l'interprétation de l'histoire des migrantes britanniques. La plupart de ces femmes en effet n'ont reçu ni protection ni assistance de sociétés d'émigration; elles ont voyagé, semble-t-il, sans mésaventures; à part les Irlandaises, elles n'ont pas formé des communautés expatriées distinctes et elles se sont perdues de vue après être devenues des citoyennes américaines. Il faut donc être prudent quand on cherche à estimer l'influence et l'efficacité de la propagande et à cerner le discours sur l'émigration et la protection.

Le concept de « protection » employé par ceux qui offraient une assistance aux migrantes vise surtout les dangers sexuels – séduction, viol, prostitution forcée – qui, croyait-on, pouvaient surprendre la voyageuse jeune et insouciant. Nous qui sommes les premières générations de femmes dans le monde, semble-t-il, à avoir la possibilité de choisir nos modes de vie sexuelle, et cela sans conséquences ni désaveu public, nous ne voulons pas nous montrer prudes ni considérer ces femmes seulement comme des « victimes ». Nous avons donc tendance à soupçonner ceux qui tentent de les avertir des conséquences déplorables encourues si elles échangent le foyer familial et la société traditionnelle pour des situations nouvelles et étrangères, d'être animés d'une motivation purement répressive.

La critique du terme « protection » se retrouve dans plusieurs études sur la société britannique de la fin du 19^e siècle-début du 20^e. Depuis ces trente dernières années, des historiens anglophones distingués ont dépeint les années 1880 comme une époque de crise sociale et politique. Cette analyse concerne surtout Londres, métropole de la Grande-Bretagne et d'un empire énorme. Gareth Stedman Jones (*Outcast London*) et Judith Walkowitz (*City of Dreadful Delight*) exercent une forte influence dans ce champ de recherche. Le premier signale l'essor d'un mouvement syndicaliste à grande échelle, les débuts d'un mouvement socialiste bien organisé et la croissance des bidonvilles qui, dans leur ensemble, inspirent aux classes dirigeantes une peur profonde des classes urbaines et une tendance à leur répression³. La seconde décrit une autre crainte, suscitée par le spectre de la Traite des Blanches ainsi que par les meurtres en série de prostituées dans l'East End (quartier ouvrier) par

3. Gareth Stedman JONES, *Outcast London: a study in the relationship between classes in Victorian London*, Oxford University Press, 1971; London, Penguin, 1984.

Jack l'Eventreur⁴. La perception des dangers de la vie moderne urbaine, surtout pour les femmes, nous est présentée comme un phénomène spécifique dans le temps et l'espace, où ces peurs supplantent d'autres peurs sociales. Le discours protecteur est alors condamné à l'instar d'un moyen utilisé pour défendre aux prolétaires de s'amuser, et aux ouvrières de gagner leur vie aussi bien que possible. Quant à la Traite des Blanches, c'est largement un *topos* littéraire qui, tout en facilitant une propagande raciste, constitue une arme idéologique contre la « femme nouvelle », celle qui aspire à la liberté et à la mobilité sous tous ses aspects. A l'appui, on peut citer des féministes de l'époque : à la veille de la Première Guerre mondiale, Rebecca West et Theresa Billington-Greig se sont moquées de la panique relative à la Traite des Blanches. Elles l'ont dénoncée comme stigmatisant des dangers imaginaires plutôt que des réalités objectives. Elles y ont vu un rideau de fumée derrière lequel se cachaient les ennemis de l'émancipation. Ce qu'il fallait pour que les femmes puissent éviter les dangers qui existaient dans le monde, c'était l'enseignement et les droits civils et politiques⁵.

Ces critiques sont substantielles, mais elles n'excluent pas la nécessité d'interprétations supplémentaires. En focalisant exclusivement sur les années 1880, on risque d'oublier que ces inquiétudes à propos de l'urbanisation et du sort des femmes loin du giron parental ou de voisinage, n'étaient absolument pas neuves. Au contraire : il existe une lignée historique de femmes britanniques qui agissent en faveur des femmes déplacées, isolées et pauvres, qui remonte au début du 19^e siècle. Etudier cette « généalogie de la bienfaisance » permet de repérer, parmi les analyses des relations sexuelles que nous trouvons aujourd'hui bien démodées, une critique des inégalités entre hommes et femmes qui reste valide et pertinente. Si on remplace le terme « protection » par celui de « défense » — autrement dit, si on perçoit le fait de protéger comme une

4. Judith WALKOWITZ, *City of Dreadful Delight: narratives of sexual danger in late-Victorian London* London, Virago Press, and University of Chicago Press, 1992.

5. Rebecca WEST, 'The White Slave Traffic Bill', *The Clarion*, 22 November 1912, cité in Jane MARCUS, ed., *The Young Rebecca: writings of Rebecca West 1911-1917*, New York, Viking, 1982; Theresa BILLINGTON-GREIG, 'The Truth about White Slavery', *The Englishwoman's Review*, 14, June 1913, p. 443-450; Lucy BLAND, *Banishing the Beast: English Feminism & Sexual Morality 1885-1914*, London, Penguin, 1995.

méthode, entreprise dans un esprit tout à fait réaliste, pour rétablir l'équilibre entre hommes et femmes — on pourrait peut-être reconfigurer la «protection» en synonyme d'«empowerment». On constaterait très certainement que le déplacement des femmes en toute liberté coïncide très souvent avec la mise en place d'améliorations importantes dans les conditions de voyage, effectuées par les bourgeoises philanthropes et «protectionnistes». Ce qui suit n'est pas une histoire féministe proprement dite mais elle comprend à la fois des « féministes avant la lettre », et aussi des féministes de la première vague des années 1850-1870 ; elle éclaire par des indications précieuses le rapport complexe entre féminisme et philanthropie au 19^e siècle.

Les initiatives pour les émigrantes entre 1820 et 1880

L'histoire de la bienfaisance féminine en Grande Bretagne remonte à Elizabeth Fry et à la *British Ladies' Society for Promoting the Reformation of Female Prisoners* qu'elle a fondée en 1817⁶. Après avoir mené campagne pendant près de vingt ans, ces femmes ont obtenu des réformes en faveur des détenues dans leur propre pays, et aussi pour celles déportées en Australie. Pour ces deux catégories, l'amélioration la plus nette fut l'acceptation officielle du contrôle des femmes par des 'matrones' dans les prisons et sur les vaisseaux. Cette réforme fut exécutée par le gouvernement en 1834 ; elle reflétait l'ensemble des mesures que Fry et ses collègues recommandaient pour les prisons en Grande-Bretagne: séparer les criminelles débutantes des récidivistes; créer des postes de gardiennes pour les prisonnières; ne permettre à personne parmi le personnel masculin, quel que soit son rang, de rencontrer une détenue sans chaperon.

A la base de cette œuvre réformatrice se trouvaient la conviction que tout pouvoir corrompt et l'observation que les hommes abusaient géné-

6. Pour la carrière d'Elizabeth Fry: Katharine FRY & Rachel E. CRESSWELL, eds., *Memoir of the Life of Elizabeth Fry*, London, Charles Gilpin, 1847, 2 vol.; Janet WHITNEY, *Elizabeth Fry, Quaker Heroine*, London, Harrap, 1937; June ROSE, *Elizabeth Fry*, London, Macmillan, 1980). Aussi Annemieke van DRENTH & Francisca de HAAN, *The Rise of Caring Power: Elizabeth Fry and Josephine Butler in Britain and the Netherlands*, Amsterdam University Press, 1999); Anne SUMMERS *Female Lives, Moral States: Women, Religion and Public Life in Britain 1800-1930*, Newbury, Threshold, 2000.

ralement de leur pouvoir sur les femmes. Toute femme risquait donc d'être victime d'abus de pouvoir et ce risque était accru pour les détenues, et plus encore pour les déportées, non seulement pendant leur voyage mais aussi à leur arrivée dans les colonies où le déséquilibre démographique les mettait dans une position de minorité bien vulnérable. On se méfiait également des capitaines de vaisseau et de leurs subordonnés; et en Australie, les colons masculins étaient habitués à contraindre les déportées à la prostitution, et puis ils les dénonçaient comme responsables d'une baisse de moralité dans la nouvelle société⁷. Fry considérait qu'une intervention de l'Etat, empreinte d'éthique chrétienne, pourrait certes limiter ces abus, mais que cette tendance aux abus, étant donné la répartition des pouvoirs, resterait constante. Il fallait donc combiner les deux stratégies : des réformes exécutées par le gouvernement, et la surveillance et la protection des femmes par des femmes.

Dès lors, les initiatives du secteur privé en matière d'émigration se sont inspirées de la formule de protection élaborée par Fry, avant l'embarquement, pendant le voyage et au moment du débarquement. Ce type de protection, préconisée par Fry, n'a nullement entamé la liberté d'action des femmes mais au contraire, l'a élargie. Les autorités de la métropole, désireuses d'augmenter le nombre de migrantes volontaires en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, au Canada et en Australie, ont tout de suite tenté de mettre à profit cette norme de surveillance. On s'inquiétait en effet, dans la métropole et aux colonies, de la démographie déséquilibrée et de la mauvaise réputation que la presse attribuait aux migrantes.

Au début des années 1830, le gouvernement encourageait les colons «de bon caractère» en subsidiant leur voyage ; après 1834, il put offrir en plus une protection aux émigrantes. Entre 1832 et 1836, plus de 3.000 femmes ont accepté ce « passage assisté » en Australie ; leur sélection, de même que leur approvisionnement, leur surveillance, leur débarquement et leur placement dans différents emplois étaient trop complexes pour les autorités. Dès que le principe de placer des « matrones » sur les vaisseaux

7. A. SUMMERS*, *Damned Whores and God's Police: women's lives in Australia*, London, Penguin Books, 2002, ch. 8; Lucia ZEDNER, *Women, Crime and Custody in Victorian England*, Cambridge University Press, 1991, p. 174-177 (* homonyme de l'auteure de cet article: il s'agit d'une historienne australienne).

fut accepté, l'Etat put appeler le secteur philanthropique à la rescousse⁸. Ainsi en 1834, la *Committee for Promoting the Emigration of Single Women* a proposé de donner aux émigrantes, sous contrôle du *Colonial Office*, une assistance financière supplémentaire et a chargé un chirurgien qualifié et «un Personnage respectable avec sa Femme comme Surintendante» de leur confort et de leur protection. Dès leur débarquement à Sydney, les émigrantes seraient à nouveau prises en charge. Des emplois leur seraient proposés, qu'elles ne seraient point contraintes d'accepter⁹. Bien que les membres et les officiers de ce Comité étaient des hommes, le Comité était influencé par les conceptions d'Elizabeth Fry et comprenait notamment son beau-frère, Samuel Hoare, et des collègues dans l'œuvre de réforme pénale, tels John Pirie, maire de Londres, et William Crawford, futur inspecteur des prisons. Y participait aussi Charles Bracebridge, l'oncle de Florence Nightingale (alors âgée de 14 ans).

Deux politiques officielles, apparemment contradictoires, semblaient coexister puisque des femmes dont la présence était souhaitée, étaient transportées en même temps que des prisonnières mal vues. Mais si on examine les dossiers de plus près, on décèle une stratégie plus uniforme. Le profil des migrantes volontaires ne divergeait guère de celui des condamnées. En fait, les détenues condamnées pour des crimes relativement mineurs (petits vols, par exemple), étaient déportées si elles étaient célibataires, vigoureuses et âgées de 15 à 30 ans¹⁰.

La vérité était que les colonies avaient besoin de femmes capables de travailler dur. Les migrantes aptes au service domestique ou agricole étaient seules à obtenir l'encouragement officiel (on évoquera plus tard les difficultés rencontrées par les femmes de la petite bourgeoisie qui voulaient partir pour les colonies). On recherchait une main-d'œuvre susceptible de fournir aussi des épouses convenables, et on jugeait que «l'importation» d'une nouvelle population de femmes de «bon caractère» suffirait pour combler le déficit démographique et apporter la stabilité sociale aux communautés expatriées. Il ne semble pas que les gouvernements de la métropole et des colonies aient songé à prendre des mesures plus sévères contre les abus ; aussi beaucoup de nouvelles arrivées, une fois placées dans leurs nouveaux emplois, restaient isolées

8. HAMMERTON, *op. cit.*, p.54-60.

9. Voir affiche reproduite in OXLEY, *op. cit.*, p. 176.

10. OXLEY, *op. cit.*, chap.7; ZEDNER, *op. cit.*, p. 176.

et démunies et, comme on pouvait le craindre, beaucoup de scandales éclatèrent, de sorte que les projets gouvernementaux n'ont pas rencontré d'approbation générale.

Néanmoins, la crise économique des années 1840 fit naître de nouvelles initiatives philanthropiques en faveur d'une émigration féminine. En 1849, quatre ans après la mort d'Elizabeth Fry, une société se forma pour appliquer les mesures que celle-ci avait recommandées pour les migrantes. Mais à la différence du Comité de 1834, la nouvelle société n'a pas de liens intimes avec Fry et ses collègues. La *British Ladies' Female Emigrant Society* (appelée aussi la *Matrons' Society*) est inspirée par Mrs Caroline Chisholm, l'épouse d'un officier militaire, convertie au catholicisme, engagée dans les œuvres de bienfaisance pour les immigrées à Sydney où elle a ouvert des auberges pour migrantes seules et chômeuses et les a aidées à négocier des contrats d'emploi transparents et équitables¹¹.

Ses recommandations au sujet de la migration féminine protégée ont gagné à sa cause le député Sidney Herbert, futur Secrétaire d'Etat à la Guerre et fervent collaborateur de Florence Nightingale. La BLFE ne visait pas à encourager les femmes à émigrer mais bien à aider celles qui avaient décidé d'entreprendre le voyage outre-mer. Ses objectifs et ses pratiques se situaient dans la lignée de Fry: la BLFES fournissait aux voyageuses célibataires, une fois embarquées, une surveillance, des cours, un apprentissage, en distribuant des bibles, des livres et ouvrages religieux, des étoffes pour la couture afin de leur procurer une occupation honnête; de plus, des comités d'accueil étaient organisés dans les ports de débarquement¹².

Comme dans les années 1830, l'existence d'un tel comité permit de relancer les arguments en faveur d'une émigration féminine. En décembre 1849, Herbert adressa une lettre à la presse pour souligner le chômage parmi les couturières, et les salaires très bas de celles restées au travail. A cette situation, il opposa une logique malthusienne quasi impitoyable qui s'accorde mal, en apparence, avec l'esprit de Chisholm. Pas question de

11. SUMMERS, *Damned Whores*, p. 347; HAMMERTON, *op. cit.*, p. 99-110.

12. Renseignements, citant des revues contemporaines, fournis par le compilateur anonyme de 'Appendix 5' du catalogue des archives d'émigration à la Women's Library (jadis Fawcett Library) London Metropolitan University.

subventionner cette main-d'œuvre en attendant une relance économique ni de faire campagne pour des salaires plus élevés ; la misère était dictée par des lois d'airain : ces ouvrières étaient, tout simplement, trop nombreuses. Pour échapper à la famine et à la prostitution, il fallait qu'elles se déplacent vers un pays où les femmes manquaient¹³.

Herbert réunit un groupe de sympathisants — dont les épouses furent bientôt enrôlées pour des travaux de terrain — et créa le *Fund for Promoting Female Emigration*. Durant trois ans, le Fonds aida plus de 1.300 migrantes. A l'origine les couturières et les artisanes formaient un peu plus de la moitié d'entre elles mais leur part a rapidement baissé. Les domestiques devinrent la catégorie la plus nombreuse et ceci pour deux causes principales. En premier lieu, parce que les épouses des membres du comité qui (en accord avec la BLFES) sélectionnaient et préparaient les candidates pour une migration subventionnée, privilégiaient la respectabilité des candidates plutôt que leurs besoins vitaux. Ensuite parce que les colonies elles-mêmes réitéraient la demande de ne recevoir que des femmes qui travailleraient comme servantes. Il n'était plus possible, de toute évidence, de concilier les exigences de la métropole et celles des colons¹⁴.

Dès le début de la guerre de Crimée, où Herbert joua un rôle important, il n'est plus question du Fonds. Mais la BLFES continua à encadrer des voyageuses jeunes et célibataires, souvent en collaboration avec d'autres organisations chrétiennes et protectionnistes. En 1878 — une année de pointe pour l'émigration dans l'Empire — la BLFES a rendu des services à environ 16.500 passagères voyageant sur 60 vaisseaux¹⁵.

Quant au Fonds, il est intéressant de noter que durant sa brève existence, il a réussi, en dépit des objections des colonies, à aider également quelques émigrantes bourgeoises et petit-bourgeoises qui se destinaient à être gouvernantes ou institutrices. Ceci — et surtout le fait qu'aucun scandale n'a éclaboussé les protégées du Fonds — a fait naître l'idée d'émigrer chez certaines féministes britanniques pionnières du cercle *Langham Place*, dans les années 1850. Maria Rye, par exemple, n'a

13. *Fund for Promoting Female Emigration: First Report of the Committee, March, 1851*, p. 19-22.

14. *Ibid.*, p. 2-5, 23-26; HAMMERTON, *op. cit.*, p. 103-110.

15. 'Appendix 5', catalogue des archives d'émigration, Women's Library.

pas été rebutée par l'idéologie malthusienne d'Herbert. Elle a établi, comme succursale de la Société d'Emploi des Femmes, un bureau pour faire connaître les offres légales ; le nombre énorme de candidates qui se présentèrent pour les quelques postes qu'elle pouvait offrir l'a incitée à travailler pour la cause de l'émigration féminine. En 1862 elle a concrétisé ses activités en fondant, avec sa collaboratrice Jane Lewin, la *Female Middle-Class Emigration Society*.

Malheureusement, la politique qui limitait les subventions aux femmes déclarant une profession manuelle, a freiné l'action de la FMCES qui n'a pu aider à émigrer, en plus de 20 ans, que 302 femmes¹⁶. Les colonies restaient implacables : la société coloniale acceptait bien quelques femmes professionnellement très qualifiées, telles les infirmières envoyées par la *Nightingale Training School* ou par les ordres soignants catholiques¹⁷ mais les enseignantes furent formées sur place et personne ne demandait de gouvernantes bien éduquées. Comme toujours, on recherchait avant tout des femmes pour le travail domestique ou agricole. Il y eut bien, il est vrai, quelques bourgeoises hardies, qui acceptèrent un statut social 'déclassé' aux colonies. Elles travaillèrent comme ménagère ou aide maternelle, et constatèrent qu'elles ne perdaient ni en dignité sociale ni en relations conviviales. Mais ces femmes furent rares. Pour la plupart, dans cette cohorte des femmes — qui, à cette époque, n'avaient aucune formation professionnelle — les idées féministes n'avaient pas encore entamé les préjugés conventionnels et, parfois, littéralement dispendieux, de leur classe¹⁸.

Il faut aussi ajouter que de nombreuses féministes se sont détournées de la FMCES et des autres projets d'émigration féminine, en raison de leurs prémisses malthusiens, évidents ou cachés. Les louanges du célèbre socialiste chrétien, le Rev. Charles Kingsley, qui envisageait la possibilité de maintenir les bourgeoises en « surnombre » dans leur vocation traditionnelle d'épouses et de mères en les déplaçant dans les colonies

16. HAMMERTON, *op. cit.*, p. 125-128; Marion DIAMOND, *Emigration and Empire: the Life of Maria S. Rye*, New York and London, Garland, 1999.

17. Monica BALY, *Florence Nightingale and the Nursing Legacy*, London, Croom Helm, 1986; London, Whurr, 1997, ch. 8; Siobhan NELSON, *Say Little, Do Much: Nurses, Nuns and Hospitals in the 19th century*, University of Pennsylvania Press, 2001, ch. 5.

18. HAMMERTON, *op. cit.*, p. 132-133, 137, 142.

surpeuplées d'hommes, ont été mal reçues. Pire encore fut l'approbation de William Rathbone Greg dans son fameux article « Why Are Women Redundant »? Selon l'historien de l'émigration bourgeoise, A. J. Hammerton, l'échec relatif de la FMCES a mis fin à toute connection entre le féminisme et l'émigration des bourgeois¹⁹.

Ceci est exact pour les mouvements féministes organisés mais il ne faut pas pour autant négliger les nombreuses initiatives individuelles de jeunes femmes qui, dans les années 1880, dotées de qualifications professionnelles et d'ambitions autres que le mariage, ont cherché à faire fortune outre-mer. Même si elles n'adhéraient pas aux organisations explicitement féministes (mais, rappelons-le, l'organisation professionnelle des infirmières s'est déclarée en faveur du suffrage féminin), elles étaient évidemment influencées par les idées nouvelles sur les capacités des femmes et leurs légitimes aspirations²⁰.

Les années 1880 et suivantes

L'émigration est un aspect de la vie tout à fait normal pour les femmes britanniques au tournant du 20^e siècle. Entre 1877-1880, à peu près 200.000 femmes adultes, dont presque la moitié de célibataires, ont quitté le pays; pour la seule année 1883 103.500 femmes, en majorité célibataires, ont émigré. Après des années de fluctuations, ce niveau a été à nouveau atteint en 1906 et l'augmentation des émigrées s'est maintenue jusqu'à la Première Guerre mondiale: au moins 156.000 femmes adultes ont quitté leur pays en 1913: c'est le chiffre le plus élevé dans l'absolu²¹.

19. *Ibid.*, *op. cit.*, p. 129-130, 142.

20. Par exemple, l'infirmière britannique en Afrique de Sud qui s'est décrite ainsi: 'cherchant la fortune dans les hôpitaux sud-africains comme son frère le cherche dans les mines de Kimberley ou la Rhodésie lointaine'; *The Hospital*, 8.4.1899, 'Nursing Mirror' supplement, p. 23. Pour les vues politiques des infirmières: Anne SUMMERS, *Angels and Citizens: British Women as Military Nurses 1854-1914* London, Routledge, 1988 and Newbury, Threshold, 2000, Section III.

21. En 1913, 470.000 migrants, hommes, femmes et enfants, ont quitté la Grande-Bretagne. A l'époque, la population féminine, âgée entre 15 et 34 ans, s'élevait à environ 8 millions : B. R. MITCHELL & P. DEANE, *Abstract of British Historical Statistics*, Cambridge University Press, 1962. Il faut aussi remarquer que beaucoup d'émigrantes, notées dans les listes officielles comme épouses, voyageaient seules ou sans 'protecteur' mâle : Dymna McLOUGHLIN, 'Workhouses and Irish Female Paupers, 1840-1870' in Maria LUDDY and Cliona MURPHY, eds., *Women Surviving:*

Aussi ces années ont-elles vu un grand essor d'activités pour organiser les voyageuses. Entre 1880 et 1886, plusieurs sociétés fondées par les femmes en faveur des migrantes se sont associées pour former la *British Women's Emigration Association*.

En même temps, des organisations féminines créées à des fins religieuses et protectrices, telles la *Young Women's Christian Association* et la *Girls' Friendly Society*, ont établi des sous-sections s'occupant d'émigration, elles géraient des lieux d'hébergement pour jeunes migrantes au départ et à l'arrivée, et ont coopéré dans des services de conseils et de renseignements telles la *Travellers' Aid Society*²². Au même moment se développa, dans la presse et dans les milieux philanthropiques, une appréhension qui exagérait les périls guettant l'émigrante solitaire, tandis qu'éclatait un fameux scandale à propos de la Traite des Blanches — la *Maiden Tribute*.

Walkowitz voit dans ce scandale un moment clé dans la construction du discours répressif à propos de la femme en ville²³. La réformatrice Josephine Butler y a joué un rôle important. C'était une chrétienne ardente (formellement anglicane, mais proche de certaines formes de protestantisme hétérodoxe) et une féministe également passionnée. Elle luttait non seulement pour le suffrage, le droit à l'enseignement et au travail salarié plus étendu mais aussi pour le principe d'une moralité sexuelle identique pour les hommes et les femmes. Elle a fait campagne contre la réglementation de la prostitution et le trafic sexuel des femmes et des jeunes filles. Dès 1869, elle cibra sa campagne contre les *Contagious Diseases Acts*, une législation prise dans le but, sinon d'abolir, du moins de réduire le taux de maladies vénériennes parmi les soldats et les marins britanniques. Dans les ports et les villes de garnison, les

Studies in Irish Women's History in the 19th and 20th centuries, Dublin, Poolbeg 1989, p. 130-131.

22. Cecily SWAISLAND, *Servants and Gentlewomen to the Golden Land*, Oxford, Berg, and Natal University Press, 1993, p. 168; HAMMERTON, *op. cit.*, p. 148-149; Lucy M. MOOR, *Girls of Yesterday and Today: the Romance of the Y.W.C.A.*, London, Partridge, 1910, p. 95, 96; Emily KINNAIRD, *Reminiscences*, London, John Murray, 1925, p. 40-41; Mary HEAT-STUBBS, *Friendship's Highway, being the History of the Girls' Friendly Society 1875-1935*, London, G.F.S., 1935, ch. 9; B. HARRISON, "For Church, Queen and Family"; The Girls' Friendly Society 1874-1920," *Past and Present*, 61, November 1973.

23. WALKOWITZ, *op. cit.* ; voir aussi BLAND, *op. cit.*, ch. 3.

prostituées étaient soumises à un contrôle policier très sévère. Des femmes perdaient leurs droits civils tandis que leurs clients restaient impunis. En plus, elles subissaient une forme de traitement médical, d'une efficacité douteuse, que Butler considérait comme une violation sexuelle en soi²⁴.

En 1875, Butler créa avec ses partisans, en Grande-Bretagne et sur le continent, la Fédération Abolitionniste internationale destinée à combattre la «réglementation étatique du vice». Dès 1879, elle dénonçait la traite des femmes et des jeunes filles entre Londres et Bruxelles. Trois ans plus tard, une commission de la Chambre des Lords proposa d'amender les dispositions pénales concernant la traite, et de punir d'autres délits sexuels. Mais on n'avancé que très lentement ; impatiente, Butler s'accorda avec le journaliste W. T. Stead pour précipiter les événements. Ils prouvèrent publiquement — avec un certain sensationnalisme — la facilité avec laquelle de très jeunes Anglaises pouvaient être enlevées à des fins de proxénétisme. Stead publia le témoignage de cet exploit dans des articles fameux, titrés « The Maiden Tribute of Modern Babylon ». Héros du mouvement abolitionniste, il fut condamné à trois mois de prison.

Après un esclandre public, le *Criminal Law Amendment Act* fut voté en 1885. Cette législation a élevé de treize à seize ans l'âge du consentement aux relations sexuelles; elle a donné plus de pouvoirs à la police chargée des prostituées et des tenanciers de bordels; elle a criminalisé tout acte homosexuel entre hommes adultes et consentants. La *National Vigilance Association* (NVA) fut fondée pour garantir l'application de ces réformes législatives, et si possible, pour les renforcer. Au même moment la *Jewish Association for the Protection of Girls and Women* est créée dans le but de combattre la traite entre l'Europe de l'Est, l'Amérique latine et l'Afrique du Sud²⁵.

24. Sur Butler : Judith WALKOWITZ, *Prostitution and Victorian Society: Women, Class and the State*, Cambridge University Press, 1980; Anne-Marie KÄPPELI, *Sublime Croisade: éthique et politique du féminisme protestant 1875-1928*, Ed. Zoé, Genève, 1990; van DRENTH & De HAAN, *op. cit.*; SUMMERS, *Female Lives*, chs. 3, 4, 8; Jane JORDAN, *Josephine Butler*, London, John Murray, 2001.

25. WALKOWITZ, *City of Dreadful Delight*; JORDAN, *op. cit.*; E. J. BRISTOW, *Prostitution and Prejudice: the Jewish Fight against White Slavery 1870-1939*, p. 5-6, 38, 236.

Cette NVA est généralement mal considérée par les historiens contemporains; à l'époque, Butler elle-même s'en est éloignée à cause des stratégies de l'Association qu'elle considérait comme trop répressives envers les prostituées. Il faut cependant constater que la NVA est très souvent montée au créneau pour défendre des jeunes employées dans les magasins ou en service domestique²⁶. Il est intéressant de lire le premier rapport de son sous-comité pour la suppression de la traite, dont Butler faisait partie, publié à la fin de 1886. Il est très probable d'ailleurs que Butler en soit l'auteure. Ce comité se préoccupait du bien-être non seulement des jeunes Britanniques voyageant outre-mer mais aussi de jeunes étrangères, surtout Allemandes, attirées à Londres par des offres mensongères et des agents douteux. Dans ce dernier cas, il ne s'agissait pas d'esclavage sexuel mais bien de contrats abusifs qui les exploitaient. Les jeunes migrants masculins et isolés se heurtaient à des abus analogues.

On parlait du principe que ces jeunes femmes, pour la plupart employées dans le service domestique, ne réussiraient jamais à s'unir en une organisation pour défendre leurs intérêts, comme l'avaient fait, remarquait-on, les garçons (Kellner) allemands. Il fallait donc leur porter secours. On ne pouvait pas attendre que ce type d'abus disparaisse ni que les responsabilités des philanthropes soient moins nécessaires. La vigilance était une obligation permanente parce que des jeunes femmes seraient toujours prêtes à voyager. Les avertissements devaient donc être renouvelés pour « chaque nouvelle cohorte de filles qui arriveraient à l'âge de choisir pour elles-mêmes »²⁷.

Dans ce texte, la mobilité des femmes est respectée, et interprétée comme un aspect de leur autonomie personnelle. Si elles voyagent ou émigrent, ce n'est pas forcément à cause de la pauvreté, de la faim ou de la crainte d'une ruine morale ou physique mais au contraire parce qu'elles sont libres de choisir. Elles ont donc absolument le droit d'abord d'être renseignées et conseillées par des citoyens honnêtes, ensuite d'être protégées contre les contrats abusifs (on se rappelle ici l'œuvre, dans les

26. SUMMERS, *Female Lives*, p. 127-128.

27. "as ... fresh girls arrive at an age to choose for themselves": *National Vigilance Association, First Annual Report*, p. 19-22. L'explication est de la plume de l'auteur actuel.

années 1840, de Caroline Chisholm, qui essaya de négocier des contrats justes pour les jeunes employées australiennes). Si, malgré tout, elles étaient trompées et retenues indument, elles avaient aussi le droit d'être secourues. On invoqua donc en leur faveur la loi sur le contrat tout autant que la loi morale, le discours des droits autant que celui de l'obligation religieuse.

Le fait que l'émigration féminine apparaisse comme normale, jointe au droit reconnu aux femmes de chercher des emplois partout où elles le souhaitaient, se trouvait au fondement de ces sociétés qui encourageaient ces migrations dès les années 1880, ou plutôt constituaient une de leurs raisons d'être, parmi d'autres. Persuadées de l'importance de l'Empire, ces organisations ont vivement favorisé l'émigration des femmes et ne l'ont pas considérée comme un remède exceptionnel pour réduire un problème social provisoire en métropole. Elles prônèrent l'envoi dans les colonies de femmes britanniques de toutes classes sociales; leur tâche n'était pas seulement de maintenir les bonnes mœurs des hommes mais aussi de renforcer le caractère britannique des contrées où d'autres pays cherchaient à étendre leur zone d'influence. Le rôle de ces sociétés était donc d'encourager les timides à envisager un changement de vie, et d'aider les plus braves à devenir des pionnières²⁸.

Le projet impérialiste l'a donc emporté sur les craintes sexuelles, et pour les femmes animées de ce projet, la protection ne freinait pas la tendance et leur volonté à émigrer mais au contraire servait de corollaire. Ainsi, la *British Women's Emigration Association* a donné naissance en 1902 à une organisation-fille, la *South African Colonisation Society*, malgré l'avis de la NVA en 1898 selon lequel « beaucoup de filles anglaises, promises à un emploi de serveuse à Johannesburg, se sont retrouvées dans un bordel à des milliers de miles du foyer »²⁹.

En dépit de ces scandales et de ces craintes, l'encouragement à l'émigration féminine ne s'est pas ralenti. La SACS pouvait considérer ces avertissements comme justifiant son propre projet. On voit donc que des femmes, animées d'une perspective impérialiste, membres de la BWEA et de la SACS, pouvaient fort bien épouser le concept de protection, au

28. Cecily SWAISLAND, *op. cit.*; *The Imperial Colonist*, January 1902, p. 6; HAMMERTON, *op. cit.*, p. 148-149.

29. *National Vigilance Association*, 13th Annual Report, p. 25.

même titre que des féministes comme Butler. En soi, le terme n'avait pas de signification pour ou contre l'émancipation des femmes.

Il ne participait pas non plus d'un discours exclusivement raciste. Malgré toute l'exagération dont elle fut entourée, la Traite des Blanches était bien réelle, comme elle l'est encore de nos jours. Même si le phénomène différait des descriptions fournies par la propagande raciste de l'époque, les migrations à grande échelle de l'Europe de l'Ouest et de l'Est, surtout des communautés juives de la Russie et la Pologne, ont bien compris des agents et agentes de la traite. Ceux qui étaient en principe hostiles à ces nouveaux venus ont construit de ce fait une propagande anti-sémite.

Mais les victimes de cette traite (je ne parle pas des autres proxénètes qui sans doute agissaient en même temps) n'étaient pas les vierges blanches britanniques et européennes dépeintes par ceux qui luttait contre l'immigration juive, c'étaient de jeunes paysannes juives de l'Europe de l'Est. Comme cette traite avec l'Amérique latine et l'Afrique du Sud passait très souvent par Londres, la communauté juive britannique s'est vite organisée pour la combattre. Les fondateurs, en 1885, de la *Jewish Association for the Protection of Girls and Women* n'ont pas interprété les débats sur la Traite Blanche comme des discours anti-sémites ou potentiellement racistes; la traite ternissait pour eux l'honneur d'un peuple entier, qui a réagi de deux façons : en essayant de sauver les victimes et en mettant au ban des synagogues et des cimetières les responsables de la traite³⁰.

La protection n'était pas nécessairement la stratégie d'une arrièregarde sociale. La société est entrée dans le 20^e siècle sans illusions, avec un état esprit bien exprimé en 1906, lors du 21^e anniversaire de la *Travellers' Aid Society*. Cette société non-confessionnelle unissait les efforts de la *Jewish Association for the Protection of Girls and Women*, l'YWCA et bien d'autres organisations protectrices. Lord Hugh Cecil³¹ y a pris la parole : « Avec l'extraordinaire développement des communications, il faut

30. BRISTOW, *op. cit.*, p.219-220. On rappelle l'épisode avec horreur, et on peut envisager qu'à la fin du 21^e siècle, les historiens de l'Ukraine et de l'Albanie rappelleront de la même manière la traite actuelle, qui se déroule également dans un contexte de bouleversements sociaux et politiques et suscite une angoisse analogue.

31. Hugh Richard Heathcote Gascoyne-Cecil, Baron Quickwood (1859-1956), député conservateur, et provost (Directeur) d'Eton College.

faire face à un risque énorme, celui que la sûreté de la société, qui est en apparence absolue, cache des dangers immenses³². On ne se débarrasse pas de l'isolement social, on ne se débarrasse pas du vice, de celles qui deviendront les victimes ni de ceux prêts de leur côté à en faire leur proie »³³. Cette déclaration n'est pas un refus de la modernité ; au contraire, elle implique l'acceptation du projet moderniste : éduquer les classes populaires, assainir l'environnement urbain, augmenter l'efficacité par la mécanisation, dont un des sous-produits est le transport rapide et confortable. On a assaini les conditions de vie — qui reste quand même morbide ; les innovations et perfectionnements technologiques n'ont pas provoqué des transformations réciproques dans l'aire de la moralité sociale : la sûreté de la société, qui est en apparence absolue, cache des dangers immenses. On est choqué, non à cause de la résistance à la modernité, mais dans la mesure où on l'a embrassée.

Les « protectionnistes » britanniques ont développé des projets novateurs, par exemple la création d'un corps de police féminine dès le début de la Première Guerre mondiale. Ce corps de police a recruté, parmi d'autres, des membres de la *Women's Social and Political Union*, suffragistes militantes qui, en août 1914, ont décidé d'une trêve avec les autorités³⁴. La guerre finie, les jeunes ouvrières dans les usines, qui cherchaient de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail, ont été soutenues, des liens se sont créés entre mouvements syndicalistes et pacifistes internationaux. Il paraissait évident que les gens se déplaceraient toujours, que l'équilibre de pouvoir entre les sexes continuerait à favoriser les hommes et que l'élimination des dangers dans

32. Explication de l'auteur actuel.

33. "... We ought to face this fact, that in our great development of locomotion we do run an immense risk, that under the apparent perfect safety of society there is immense danger. We do not get rid of friendlessness, we do not get rid of vice, of having victims ready, and having those who are perfectly prepared to prey on victims ready on their side": *Speeches ...at the "Coming of Age" Celebration of the Travellers' Aid Society, ... 3rd May, 1906*, p. 15.

34. Mary S. ALLEN, *The Pioneer Policewoman*, London, 1925; Joan LOCK, *The British Policewoman: Her Story*, London, 1979; Lucy LAND, "In the Name of Protection: the Policing of Women in the First World War", in Julia BROPHY & Carol SMART, eds., *Women-in-Law*, London, Robert Hale, 1985; Anne SUMMERS, "Public Functions, Private Premises: Female Professional Identity and the Domestic-Service Paradigm in Britain, c. 1850-1930", in Billie MELMAN, ed., *Borderlines: Gender and Identities in War and Peace 1870-1930*, New York and London, Routledge, 1998, p. 366-367.

un quartier n'empêcherait pas leur résurgence ailleurs³⁵. Il est peu probable qu'Elizabeth Fry eût été étonnée par le constat de la culpabilité continue de l'être humain. En revanche Joséphine Butler, qui unissait foi religieuse et foi dans le libéralisme progressiste du système politique britannique, était outrée par ce qu'elle avait à combattre. Face aux révélations horribles, elle a très souvent réagi en déplaçant la culpabilité sur les classes aisées et l'aristocratie, jugées décadentes. Elle croyait que l'émancipation des femmes, liée au progrès politique et moral, expurgerait la société à la fois de cette catégorie de personnes et de cette catégorie de crimes. Les féministes qui l'ont suivie ont découvert que le monstre a plusieurs têtes, et que le déséquilibre de pouvoir a la vie dure.

Conclusion

Me situant au début d'un projet de recherche sur Joséphine Butler, prévu pour trois ans et mené à l'initiative de la *Women's Library* (London Metropolitan University) qui conserve un fonds important de manuscrits et de publications de Butler, je cherche donc à repérer les réseaux internationaux qu'elle a établis dès 1875, et à repérer les archives existantes. L'objectif est d'établir des comparaisons entre les organisations européennes religieuses, «protectionnistes» ou/et féministes, qui se sont occupées des questions soulevées dans cet exposé.

Quels furent les rôles respectifs du malthusianisme, des craintes exagérées des dangers sexuels, de la propagande raciste et de la peur du féminisme dans ces pratiques de « protection » ? Inversement, quelle fut la part d'une réponse plus réaliste au problème de l'équilibre de pouvoir entre les sexes, et au bouleversement général des rapports sociaux ? Comment cette constellation de réactions a-t-elle pu influencer des

35. KINNAIRD, *op. cit.*, p. 180-184. Dans ce contexte, il est intéressant de noter le trajet de Edith Picton-Turbervill, (décédée en 1960; date de naissance inconnue) exemplaire au 20^e siècle de la 'lignée' de Fry et Butler. Issue d'une famille aristocrate, elle a mené une vie missionnaire en Inde, puis comme employée de l'YWCA à son retour en Angleterre. Après avoir milité en 1912 pour réviser le *Criminal Law Amendment Act*, elle s'est lancée dans la vie politique, a adhéré au parti travailliste, fut élue député en 1929. Parmi ses dernières contributions publiques, on note une très vive critique du manque de protection à l'égard des jeunes filles employées comme domestiques à Hong Kong et en Malaisie : E. PICTON-TURBEVILL, *Life is Good*, London, Frederick Muller, 1939; *Who Was Who*, London, A. & C. Black, 1961.

programmes législatifs, la formation de réseaux et d'alliances sociales et politiques et l'essor du féminisme?

Ces questions restent à étudier, il convient de chercher et de réunir la documentation dans les principaux pays visités par Butler: la France, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, les Pays-Bas et, bien sûr, la Belgique.

La protection des voyageuses

Une source pour l'étude des migrations féminines

19^e-20^e siècles

Valérie PIETTE

Le dernier quart du 19^e siècle voit naître une efflorescence de sociétés destinées à encadrer et aider les femmes qui partent travailler à l'étranger. Cette protection s'étend aussi rapidement à tout déplacement, y compris dans le pays d'origine. Elle concerne donc tout autant les migrations externes et internes au pays. Dans quelle mesure ce mouvement de protection des voyageuses peut-il fournir des renseignements sur le phénomène migratoire féminin ? Quelle est sa signification ? Quelles sources a-t-il laissées et que nous apprennent-elles : réalités objectives ou miroirs des représentations ?

Comme les sources ne sont pas dissociables de ceux ou celles qui les produisent, il convient donc de rappeler d'abord la naissance et l'évolution de ces mouvements de protection des jeunes filles, avant d'aborder les sources qu'ils ont laissées et de nous interroger sur leur utilité et leur signification.

L'origine du mouvement de protection

Les femmes, surtout jeunes, ont toujours été mobiles. Elles quittent souvent les campagnes pour trouver du travail en ville ; dans la domesticité, il est rare que les servantes soient originaires des villes où

elles servent. On y dénombre donc depuis toujours un grand nombre « d'étrangères » plus ou moins lointaines. Au cours du 19^e siècle, ce phénomène migratoire revêt des caractéristiques de genre de plus en plus accentuées, en raison de la féminisation de la profession ancillaire. Ces migrantes, concentrées dans une niche professionnelle typiquement féminine qui participe en outre de la sphère privée et familiale, sont « invisibles » aux yeux des contemporains, jusqu'au moment où divers éléments se conjuguent pour les placer au centre des observations.

Le premier est sans conteste le fantasme de la traite des blanches qui prend des proportions internationales à la fin du siècle. A la crainte des réseaux prostitutionnels s'ajoute, plus ponctuellement, le désir de contrer le féminisme émancipateur et de freiner les bouleversements sociaux en restaurant la famille traditionnelle. Ces éléments, bien que divers, vont dans le même sens : ils sous-entendent qu'il est dangereux pour les femmes de quitter le « cocon » familial, et que, si elles le font, elles doivent être encadrées. Ce discours est évidemment ambigu ; il n'a pas de signification univoque. Il peut accompagner la mise en œuvre d'une aide réelle pour préserver la mobilité des jeunes femmes (dont les servantes de plus en plus migrantes en raison de la crise de la domesticité), tout comme il peut refléter un projet conservateur d'une bourgeoisie, soucieuse de disposer d'une main-d'œuvre domestique « saine et morale ». Il peut aussi signifier un coup de barre réactionnaire pour consigner les femmes dans le privé, en exagérant pour elles les risques des déplacements et en les présentant comme « contre-nature ». Ce dernier type de discours est très présent en Belgique dans les milieux catholiques, opposés à l'émancipation économique et civile des femmes, au profit du modèle patriarcal.

Mais quel que soit l'objectif sous-jacent, une évidence semble largement partagée par la société de la fin du 19^e siècle : le seul fait de se déplacer est considéré comme dangereux pour une femme et ce danger est le plus souvent d'ordre sexuel. La migrante, la femme *seule*, a fortiori la jeune célibataire est vue inévitablement comme une proie potentielle pour les rabatteurs. Isolée, la femme s'avère incapable d'échapper aux réseaux de proxénètes – ce qui indique aussi les marges d'autonomie et la capacité des femmes de se « débrouiller » dans l'espace public que la société leur reconnaît.

C'est pourquoi des associations de protection des voyageuses voient le jour, afin de protéger les jeunes femmes des dangers qui les guettent au cours des trajets et au moment de leur arrivée en ville. Ces associations de protection sont animées d'une perception pessimiste (mais réaliste ?) des rapports sociaux de sexe, selon laquelle les femmes seules sont des victimes toutes désignées des proxénètes ou des employeurs peu scrupuleux. Ciblant d'abord les voyageuses en général, ces sociétés concentrent rapidement leurs efforts sur les servantes qui constituent à leurs yeux le gros des migrantes à risque.

Or dans les années 1880, la Belgique apparaît brusquement comme une plaque tournante de la traite des Blanches, à la suite d'un scandale, « l'affaire des petites Anglaises ». Alfred Stace Dyer, un Quaker londonien, alerté par un homme d'affaires anglais qui avait « découvert » une compatriote mineure dans un bordel bruxellois, mène une enquête dans les maisons closes de Bruxelles et en publie les résultats en 1880 dans une brochure, *The European Slave Trade in English Girls. A Narrative of Facts*. Pour lui, il est clair qu'il existe un trafic organisé de jeunes Anglaises vers les bordels belges¹. Les scandales se succèdent, relayés abondamment par la presse². Les récits de détournements de mineures, abusées et recrutées pour la prostitution, servent de toile de fond : dès 1880, quelques hommes fondent à Bruxelles la Société pour l'Affranchissement des Blanches ; parmi ceux-ci Jules Pagny, Emile de Laveleye (professeur à l'Université de Liège et pacifiste notoire), Auguste Scheler (professeur à l'Université libre de Bruxelles), l'industriel Charles Graeffe – dont l'épouse sera une féministe active à la Ligue du Droit des Femmes – Louis Momm, les pasteurs Anet et Nicolet, entre autres. Le milieu est majoritairement protestant et influencé par les idées de Joséphine Butler. Cette société se transforme dès l'année suivante en une Société pour la protection et

1. Sur ces péripéties : H.R. BOUDIN, « La participation des protestants à la lutte contre la traite des Blanches en Belgique (fin du 19^e s.) », *Femmes des années 80*, p. 156-158 ; Carine STEVERLYNCK, « La traite des Blanches et la prostitution enfantine en Belgique (1880-1950) », *Paedagogica Historica*, 1993, XXIX-3, p. 779-820.

2. M.-S. DUPONT-BOUCHAT, « Tolérance et répression. Fascination et répulsion. Regards croisés sur la prostitution en Belgique 15^e-20^e s. » *Des études aux eros center. Prostitution et traite des femmes du Moyen âge à nos jours*, AGR, Bruxelles, 1995, p. 71

le relèvement de la moralité publique, plus connue sous son appellation abrégée de Société de Moralité publique (SMP). Elle est dirigée par des hommes auxquels se joignent quelques femmes ; elle se veut ouverte à toutes les tendances politiques et confessionnelles³, ce qui est une gageure dans un pays segmenté politiquement et idéologiquement comme la Belgique.

La société connaît un bel essor et, en moins de deux ans, regroupe 260 membres dont 25 médecins parmi lesquels Isala Van Diest, la première femme médecin en Belgique. Joséphine Butler est en contact avec les pasteurs liégeois Louis Durand et Jean Nicolet, ainsi qu'avec Emile de Laveye ; à Bruxelles un petit groupe se constitue autour du pasteur Léonard Anet et autour de Jules Pagny. Anet, alerté par des rumeurs sur le trafic d'Anglaises, avait déjà mené son enquête dès la fin des années 1870. Convaincu qu'un tel trafic prospérait dans la capitale, notamment en raison du nombre croissant de patientes anglaises traitées pour maladies vénériennes à l'hôpital Saint-Pierre, il avait fait campagne mais s'était heurté aux autorités communales, peu enclines à le croire et surtout à le suivre.

Pourtant Anet avait de bonnes pistes dont l'existence de rabatteurs belges en Angleterre, bien connus de la police londonienne⁴. De son côté, un de ses amis, l'avocat Alexis Spingard, dénonçait le processus prostitutionnel mis en place, dans une brochure intitulée *La Clarisse du XIXe s. ou la Traite des Blanches, dédié à Madame Joséphine E. Butler, la noble protectrice des jeunes femmes trompées*, publiée sous le pseudonyme de Lord Monroe.

Parallèlement (il est intéressant de souligner l'amalgame rapide entre « déplacement » et « prostitution » — ce qui n'est pas sans conséquence sur la vision contemporaine de la femme), la SMP ouvre les colonnes de son *Bulletin* à la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille, créée en Suisse en 1877 à l'occasion du premier congrès de la Fédération abolitionniste et dont le siège est à Neuchâtel. L'Union

3. *Idem*.

4. H. R. BOUDIN, « La participation des protestants à la lutte contre la traite des Blanches en Belgique (fin du 19e s.), *Femmes des années 80...*, p. 156.

essaime à l'étranger, consciente que la question est internationale⁵. Son programme vise à « Aider, protéger, aimer toute jeune fille obligée de quitter la maison paternelle pour gagner son pain »⁶. Très vite ce sont les dangers de prostitution qui sont pointés : « La grande ville attire, par milliers, des jeunes filles à la recherche d'une place ; à peine descendues du train qui les amène à la ville, elles sont accostées par des racoleurs professionnels ». C'est pourquoi il s'établit une connexion forte entre le mouvement abolitionniste et les mouvements de protection des jeunes femmes migrantes.

Rapidement, l'Union apparaît comme principalement protestante, ce qui provoque dès 1885 le retrait des femmes juives qui fondent leur propre association. En 1900, l'Union possède des sections dans 41 pays et 8.170 membres, dans le but avoué « de former un réseau de protection autour des jeunes expatriées... »⁷. En Belgique le premier groupe d'Amies naît en 1882 sous l'impulsion de Marie-Esther Prisse, l'épouse d'Emile de Laveleye, et de Joséphine de Felice, l'épouse du pasteur Rodophe Meyhoffer. Suivies par des groupes analogues à Anvers, Verviers et Bruxelles (1884), ces sociétés développent une activité importante ; en 1908 le premier comité local à Bruxelles, soutenu par la communauté protestante de la capitale, fonctionne bien sous la présidence de Joséphine Meyhoffer.

L'activité de ces dames philanthropes se résume en trois points : correspondre avec les jeunes filles, le plus souvent des Allemandes ou des Suisses alémaniques désireuses de venir travailler en Belgique, se renseigner sur les familles qui demandent des gouvernantes ou des bonnes étrangères, accueillir à la gare les jeunes filles débarquant en ville⁸. En 1907, le Club international des Dames voit le jour, d'autres initiatives, plus particulièrement dédiées à l'accueil et l'hébergement

5. A. DE PERROT, « L'Union internationale des Amies de la Jeune Fille », *Deuxième Congrès des Œuvres et Institutions féminines*, Paris, 1902, t. 2, p. 97-99.

6. 1877-1927. *Cinquante ans d'activité de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille*, Bureau central international, Genève, s.d, Fonds Léonie La Fontaine, Mundaneum, p. 6.

7. 1877-1927 ; *Cinquante ans d'activité...*p. 10.

8. *Bulletin de la Société de Moralité Publique*, juillet-sept. 1905, p. 56.

des servantes, voient le jour parallèlement, tels le Home Momm et le Home Anglais.

A l'origine, l'Union des Amies est consacrée à encadrer l'émigration féminine, quelle que soit sa nature, mais rapidement les domestiques deviennent une priorité. Ses activités sont encore renforcées lors de l'Exposition internationale de 1910 qui draine une main-d'œuvre féminine étrangère importante. A l'initiative du pasteur Rochedieu, l'Œuvre des Gares reçoit le soutien du ministre des Chemins de fer et une « agente permanente » est installée à la gare du Nord⁹.

La connotation protestante de l'Union, qui avait déjà détourné les philanthropes juives, provoque le même effet dans les milieux catholiques : en 1897 une Association concurrente, l'Association catholique internationale des Œuvres de Protection de la Jeune fille est fondée à Fribourg pour « rivaliser avec l'association protestante »¹⁰. Les buts et les moyens sont identiques, seuls les emblèmes diffèrent : dans les gares, les Amies protestantes sont reconnaissables à la broche blanche qui orne leur veste, les dames catholiques au nœud blanc et jaune qu'elles portent sur l'épaule. Le comité catholique belge naît en 1901, sous la présidence de Renée de Merode, l'épouse du comte John d'Oultremont et, avec l'aide du ministre catholique des chemins de fer Georges Helleputte¹¹, une permanence est tenue à l'intérieur des principales gares, surtout à la gare du Nord où débarquent des Allemandes, des Anglaises, des Hollandaises. Le Quartier Léopold, où aboutissent les Luxembourgeoises et les Suisses, est aussi surveillé, de même que la gare de Schaerbeek, qui devient une « plaque tournante ».

L'Association dispose d'un lieu d'hébergement propre pour accueillir les migrantes, le Home Elisabeth, qui présente la particularité d'être exclusivement dirigé par des femmes¹². On estime à environ 1.100 le nombre de jeunes filles que l'Association a « protégées » à Bruxelles en

9. 1877-1927. *Cinquante ans d'activité de la Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille...*, p. 26

10. M. TURMANN, *Initiatives féminines*, Paris 1905, p. 385.

11. Sur ses activités : comtesse John d'Oultremont, « L'Œuvre internationale de la Jeune fille », *Congrès catholique de Malines, 1909, Section féminine, Rapports*, Bruxelles, 1909, p. 131.

12. *Bulletin du travail*, novembre 1904, p. 3.

1906¹³. Des initiatives identiques rencontrent le même succès à Liège, à Verviers.

L'entre-deux-guerres : nouvelles migrantes, nouveaux espaces, nouveaux dangers ?

Après la Première Guerre, l'Association change de nature. En Belgique, la reconstruction est difficile, la guerre a freiné l'action sans pour autant anesthésier totalement le travail de protection. Ainsi la section de la ville d'Ostende accueille, en plein conflit, des jeunes filles s'appréant à se rendre en Angleterre¹⁴. Mais d'une manière générale, l'Association a tourné au ralenti. La réorganisation ne débute réellement qu'en 1920 avec la relance de l'Œuvre des Gares. Les structures d'accueil ont subi les aléas de la guerre ; délabrements, réquisitions... L'association catholique envie les homes américains qui font leur apparition dans la capitale et des synergies sont envisagées, notamment grâce à l'appui de l'YWCA (*Young Women Christian Association*). Cette association, qui a pris ancrage aux Etats-Unis dans le dernier quart du 19^e siècle et propose un hébergement aux jeunes femmes, utilise le reliquat des fonds réunis pendant la guerre pour organiser des homes et des foyers en Europe.

Le rapprochement avec l'YWCA est le premier signe net, en Belgique, que l'attention se reporte à nouveau sur les déplacements plus que sur la profession. La guerre a changé les mentalités, y compris celles des jeunes filles. Les philanthropes, catholiques et protestantes, ne savent pas trop comment y faire face : « On ne garde plus, de nos jours, les jeunes filles à la maison comme des petites filles bien sages. Non ! La guerre les a émancipées, il faut maintenant les amuser et leur donner la liberté dont elles ne veulent plus se passer. C'est une tout autre direction à étudier, et il faut arriver à leur faire croire qu'elles sont libres, en exerçant sur elles une surveillance dont elles ne s'aperçoivent

13. V. CAPPE, « Formation professionnelle et sociale de la femme », dans *Congrès catholique de Malines, 1909, Section féminine, Rapports*, Bruxelles, 1909, p. 147.

14. Amélie VAN ITEGHEM VAN AELTUL, « Rapport d'Ostende », *Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille*, n° 10, octobre 1920, p. 220.

pas... »¹⁵. La domesticité — pourtant en pleine crise de recrutement — n'est donc plus l'axe prioritaire : l'éventail des professions et des conditions protégées s'élargit. Sous la pression des assistantes sociales qui supplantent bientôt les philanthropes du 19^e siècle, l'aide s'étend à toutes les jeunes filles seules, dès qu'elles ne bénéficient plus de la protection familiale. Ce souci s'étend même à l'accueil des « fugueuses »¹⁶ ou à celles, victimes d'un nouveau danger — la propagande politique. Ainsi la Maison Sainte-Renelde, maison d'accueil catholique à Bruxelles, se vante de remettre dans le droit chemin des jeunes filles, comme celle-ci « qui faisait partie de la jeunesse communiste ». A son arrivée dans la capitale, elle s'est adressée à la « missionnaire des Gares », a abouti à la maison Sainte-Renelde et ... la conversion a fait son chemin : « Elle s'y plaît tellement qu'au bout de quelque temps, elle reprend la pratique religieuse, suit ses compagnes aux retraites annuelles, et devient une entraîneuse pour le bien »¹⁷ !

Toutefois, l'assimilation entre déplacement et prostitution n'a pas perdu de sa vigueur : elle s'institutionnalise même au sein de la Société des Nations. Lutter contre la Traite des Blanches et des Enfants est inscrit dans ses priorités dès la première conférence internationale en septembre 1921. Une commission consultative est bientôt installée, où siègent des représentants de dix gouvernements, et des délégués des organisations privées les plus influentes, dont les organisations féministes internationales et les unions de défense de la Jeune Fille, protestantes, catholiques et juives.

Les Amies de la Jeune Fille sont invitées officiellement aux diverses conférences internationales qui se penchent sur la question de la protection des femmes migrantes. En 1924, le Bureau International du Travail (BIT) crée la Conférence internationale des Organisations Privées pour la protection des Migrants et met aussitôt à l'étude des questions chères aux Amies de la Jeune Fille, comme la nomination d'agentes sur les bateaux, la surveillance lors des placements, la lutte contre l'exploitation des émigrantes, ...etc. Aux côtés des féministes, les

15. *Ibidem*.

16. *Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille*, juillet-août 1920, p. 168.

17. « Missionnaire des Gares », *La Femme catholique*, septembre 1937, p. 13.

associations internationales de Protection de la Jeune fille exercent un lobbying puissant et leur expertise est pleinement reconnue. Diverses réglementations visant à abolir la prostitution voient le jour, qui sont nettement dans le sillage des idées défendues déjà par Joséphine Butler au 19^e siècle. Mais si ces associations ont très certainement le mérite de mettre au-devant de la scène la question de la sécurité des migrantes, elles maintiennent aussi vivace l'assimilation entre mobilité féminine et dangers sexuels.

Si l'aire d'action de ces associations s'est considérablement élargie après 1918, elle inclut aussi un nouveau type de migrantes, les futures coloniales, attirées par le Congo belge. Un home leur est spécialement destiné à Anvers, où elles sont accueillies, encadrées et formées sommairement avant de s'embarquer. Les associations coloniales ne sont pas en reste, elles organisent des cours de formation. Dès 1924, l'Union des Femmes coloniales organise des cours de préparation coloniale, distribue des informations et diffuse une véritable propagande en faveur du départ des femmes pour le Congo.

Présente au départ, l'Union l'est aussi au retour, elle accueille les coloniales rentrantes lors de leur arrivée à Anvers ou prend en charge des enfants qui rentrent seuls en Belgique. Dans la colonie, l'Union met en place des fonds d'entraide et de secours pour les Européennes, organise des visites journalières aux Européennes malades dans les hôpitaux. La coloniale est-elle alors en passe de devenir un nouvel archétype de la migrante ? La question mérite certainement d'être posée. En tout cas, à partir de 1925, l'Union des Femmes coloniales décide de collaborer avec les deux associations rivales mais expertes dans l'aide aux voyageuses, l'Union des Amies de la Jeune Fille et l'Association pour la Protection de la Jeune fille. Près de 48 postes d'aide à la voyageuse isolée sont bientôt répertoriés¹⁸.

18. C. JACQUES et V. PIETTE, « L'Union des femmes coloniales (1923-1940). Une association au service de la colonisation », Anne HUGON (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale Afrique-Asie, XX^e siècle*, Karthala, Paris, 2004, p. 95-117.

Des sources nombreuses

Les associations de protection ont laissé de nombreuses sources. Le siège de l'Union des Amies de la Jeune Fille est établi en Suisse ; l'Union possède un organe de presse, le *Journal du Bien Public*, fondé dès 1875. Il offre des informations précieuses sur les réseaux tissés par l'association, donne des nouvelles des sociétés nationales et locales. Les grands combats de l'association — lutte contre la prostitution, traite des blanches, encadrement des migrantes — y tiennent évidemment une place de choix. L'association édite également un livret de renseignements pour jeunes filles, appelé « livret international ». Il contient plusieurs centaines d'adresses dans le monde — lieux sécuritaires pour la jeune voyageuse — divers conseils ainsi qu'un « choix de passages bibliques ».

Ce guide de voyage d'un genre nouveau se révèle être une mine d'informations pour les historiens des mentalités, mais également pour l'histoire des femmes, l'histoire urbaine ou celle des voyages. Son succès est impressionnant : ce guide a connu 17 rééditions en allemand, 28 en français. De plus, les associations ont fait connaître leurs activités au moyen des médias modernes : presse, conférences internationales, livrets, affiches. En 1905, une affiche-type est proposée, toutes les branches locales doivent l'adopter, de manière à familiariser les femmes du monde entier au « logo » et au graphisme des sociétés censées les protéger lors de leurs déplacements. La migrante étant au cœur des préoccupations, les associations investissent massivement les moyens de transport, essentiellement les chemins de fer et les bateaux.

Présentes dans toutes les grandes gares, dans tous les grands ports, ces « missionnaires » ont évidemment laissé des traces, de sorte que l'histoire des migrations recoupe étrangement l'histoire des moyens de communication. Les missions de gare, aux rôles multiples, traversent les époques, jusqu'à nos jours. Actuellement, en Italie, Caritas Catholica dispose de bureaux d'aide aux migrant-e-s dans les gares ; les *Bahnhofmission* en Allemagne ou les *Traveller's Aid* dans certains pays anglo-saxons assument toujours des tâches caritatives¹⁹. Les informa-

19. Voir pour l'Allemagne : Bruno W. NIKLES, « Caritas et diaconie en un lieu spécifique : la mission de gare en Allemagne », I. VON BUELTZINGSLOEWEN &

tions sur ces missions, sur les effectifs qu'elles ont encadrés, sur les dangers « déjoués » peuvent être puisées parmi leurs archives, mais aussi dans celles des chemins de fer ou dans les papiers des ministres successifs en charge des transports.

Toutes ces associations n'ont pu se développer et survivre que grâce à l'engagement de nombreux et surtout de nombreuses bénévoles. Des dames d'œuvre issues de l'aristocratie et de la bourgeoisie ne ménagent pas leurs efforts pour venir en aide aux migrantes ; il ne s'agit nullement de quelques centaines de francs versés chaque année mais bien d'une présence assidue et d'un combat constant, d'un véritable militantisme agissant. Si les migrantes anonymes qu'elles entendent protéger ont laissé peu de sources, en revanche il en va autrement pour ces philanthropes. Issues de grandes familles, comme les d'Oultremont, Meyer ou encore de Laveleye, elles ont laissé dans des archives de famille des carnets d'adresses, des procès-verbaux de réunions, des notes diverses...etc. Ces archives privées, quoique difficiles à débusquer, recèlent souvent des richesses insoupçonnées.

L'interférence des migrations féminines avec le mouvement associatif permet aussi de glaner des informations dans d'autres types de sources. Le *Bulletin de la SMP* (1882-1905) en est un des meilleurs exemples : fondée pour lutter contre la traite des Blanches, la Société de Moralité publique (SMP) se révèle une piste fructueuse pour approcher la question de la protection des migrantes. Cette société a indéniablement des liens étroits avec le mouvement de protection des migrantes, même si son terrain d'action est bien plus large et concerne l'aide à toutes les femmes sexuellement exploitées ou en danger de l'être. Les rapports annuels des homes, maisons d'accueil ou d'autres refuges fourmillent d'informations capitales pour le sujet qui nous occupe. Et comme les ramifications internationales sont nombreuses, que le *Bulletin* s'en fait l'écho et élabore une revue des revues et des journaux, il est possible de traiter la question dans un contexte large, incluant tant les pays d'origine que d'accueil.

La presse est, il va de soi, une autre source capitale pour notre propos. Toujours friande de faits divers et d'histoires « scandaleuses », elle permet d'enregistrer des histoires de vies, parfois par le menu, dont les exagérations mêmes reflètent à merveille les mentalités, la morale bourgeoise qui assimile le phénomène migratoire féminin à de véritables chemins de croix. Madeleine n'est jamais loin de Marie.

Des informations peuvent aussi être trouvées lors des nombreux congrès de bienfaisance, tous soucieux de proposer des aides lors des déplacements féminins, souvent dans une perspective morale. Enfin, les congrès « politiques » ou sociaux, comme les Congrès de Malines (1863, 1864, 1867), les Congrès des Œuvres sociales à Liège²⁰ (1886, 1887, 1889) ou encore la session féminine du Congrès catholique de 1909, traitent aussi des problèmes des migrantes. *Last but not least*, ces problèmes figurent parmi les préoccupations des associations féministes, qui créent rapidement des sections d'étude spécifiques en leur sein. Les grandes fédérations internationales féminines s'intéressent de près aux flux migratoires, le Conseil international des Femmes fonde une commission « Migrations » dès 1909²¹.

Après la guerre, les instances internationales, le Bureau international du Travail (BIT), la Société des Nations (SDN), plus tard l'ONU, publient beaucoup, tant dans une perspective économique que morale. De grandes enquêtes voient même le jour au cours des années vingt et trente. Des mesures prises par le BIT pour « protéger » le travail féminin dans l'entre-deux-guerres répondent au souci de freiner la « concurrence déloyale » sur le marché du travail exercée par des migrantes issues des pays défavorisés.

In fine, tout ce qui concerne deux professions typiquement féminines, la domesticité et la prostitution, est susceptible de fournir des renseignements. Recensements de population, recensements profes-

20. Voir notamment « placement des servantes », *Congrès des œuvres sociales à Liège*, 4-7 septembre 1887, Liège, 1887, p.234-235 ; « Maisons de préservation », *Congrès des œuvres sociales à Liège*, 26-29 septembre 1886, Liège, 1886, p. 48-49.

21. *Des femmes qui changent le monde. Histoire du Conseil international des femmes, 1888-1988*, sous la direction de E. GUBIN & L.VAN MOLLE, Racine, Bruxelles, 2005, p. 99.

sionnels, police des domestiques, police des mœurs, livrets de travail, bureaux de placement, registres ou encore romans sont autant de sources incontournables.

Utilisation et signification des sources

Ces sources qui, toutes, ont un rapport direct avec l'idée d'une nécessaire protection des migrantes, sont indiscutablement précieuses. Mais elles montrent aussi combien l'amalgame s'est établi entre la mobilité des femmes dans l'espace public, a fortiori dans un pays étranger et les dangers qui y sont inhérents, en termes de genre. Cet amalgame a des avantages pour l'historien-ne, puisqu'il lui permet de multiplier les questionnements, de se tourner vers les associations de bienfaisance et de protection qui, pratiquement toutes, finissent par se préoccuper, directement ou par ricochet, des migrations féminines.

Mais ces sources véhiculent cependant une vision partielle et partielle du phénomène migratoire : elles dégagent l'impression que les femmes se déplacent majoritairement pour s'embaucher comme servantes et qu'elles courent majoritairement le danger de sombrer dans la prostitution. Souvent abondantes, ces sources ne font pas la part entre la réalité économique des migrantes et les situations fantasmées. Elles basculent dans les représentations et les stéréotypes qui, pour être décryptés, doivent être replacés dans un contexte beaucoup plus large.

Confrontées aux recensements professionnels, par exemple, elles montrent leurs limites car les travailleuses migrantes sont loin d'être exclusivement des servantes, encore moins des prostituées. Sans entrer dans les critiques des recensements qui ne fournissent jamais des données ventilées selon le sexe de manière continue et cohérente, nous avons pu néanmoins constater lors d'autres recherches que les immigrées se fondent en réalité dans la répartition générale des activités féminines. L'éventail des professions exercées par les travailleuses étrangères à Bruxelles au début du 20^e s., par exemple, dépasse de loin le secteur de la domesticité. En 1910, la domesticité occupe certes un bon tiers des femmes étrangères mais cela signifie que deux tiers environ travaillent ailleurs. Ces immigrées sont très présentes dans l'industrie du vêtement, dans le petit commerce et dans l'hôtellerie (les tenancières

de café sont massivement des Françaises). On en retrouve également un pourcentage significatif dans les professions libérales (un grand nombre de sages-femmes sont Françaises, par exemple), et, de manière plus importante encore, dans l'enseignement et dans les soins, via les congrégations religieuses. Notons, en passant, que si le nombre de servantes étrangères a retenu l'attention (7.262 domestiques étrangères en 1910), la présence de 8.926 étrangères parmi les religieuses en Belgique n'a soulevé que peu de critiques! C'est un aspect d'« immigration féminine » massive qui, pourtant, n'est pas sans signification pour le pays d'accueil !

Le stéréotype dominant de l'étrangère, « descendue » dans une grande ville pour se placer dans une famille, ne correspond donc pas à la répartition réelle des activités prestées par les immigrées. Le constat reste valable pour l'entre-deux-guerres : à Bruxelles, en 1938²², les 13.083 actives de nationalité étrangère se répartissent comme suit : 33.5% dans la domesticité, 26.2% dans l'industrie, 23.7% dans le commerce, 16.6% dans les autres secteurs. Ces observations concordent au niveau national : à elle seule l'industrie du vêtement emploie 10.396 femmes étrangères, soit 28% de la main-d'œuvre féminine étrangère.

Ces remarques méthodologiques faites, quelle signification accorder aux mouvements de protection qui se développent à la fin du siècle ? Miroirs des mentalités de l'époque, sans aucun doute, ces associations ne répondaient cependant pas uniquement à des fantasmes. Elles témoignent d'une présence accrue des femmes dans l'espace public, d'une mobilité accentuée au gré des moyens de communication, d'une stratégie aussi pour chercher du travail où il est plus abondant et mieux payé.

Outre le fait de renseigner sur les choix économiques de nombreuses migrantes, sur l'existence de « filières » et de « niches » du travail des migrantes, ces mouvements de protection ont eu également des conséquences plus inattendues. Ils ont servi de tremplin aux féministes, dans un but cette fois nettement plus émancipateur. Il est frappant de constater la conjonction de philanthropes actives au sein de la Ligue

22. D'après : *Statistique des étrangers au 30 juin 1938*, Bruxelles, 1938.

du Droit des femmes, par exemple, et au sein de ces mouvements. Sur le terrain, l'accompagnement des jeunes filles est nécessairement du ressort des femmes (alors que les sociétés sont créées par des hommes), ce qui permet aux féministes de revendiquer à la fois un rôle accru dans la sphère publique²³, et de maintenir, voire de développer, une mobilité jugée nécessaire à l'émancipation des femmes. Allant de pair avec leur indépendance économique, elle est en effet considérée comme un facteur indispensable à leur autonomie.

En conclusion, si chacun s'accorde, à un moment donné, pour estimer que les femmes migrantes doivent bénéficier d'une « protection spéciale » en raison de leur sexe, cette protection recouvre une gamme très large d'objectifs, allant de la conception de la femme « membre indissociable du foyer », à celle de la femme indépendante, libre de ses mouvements et susceptible de rechercher du travail partout où elle peut en trouver.

Il est aussi intéressant de constater combien le fantasme de la prostitution a été largement utilisé par les uns et les autres, au détriment d'une réalité qui touchait tout autant, sinon plus, les travailleuses immigrées: l'exploitation économique, relativement peu abordée par ces associations. Enfin, la restriction à un domaine d'activité prioritaire, le service domestique, envisagé sous l'angle de la moralité des servantes, se trouve au croisement d'une perception de classe du travail féminin (les Amies sont des bourgeoises, elles ont des servantes et les jugent indispensables) et d'une perspective de genre.

Par ailleurs, ce sont uniquement les femmes *seules* qui retiennent l'attention, tant il paraît évident que toute femme, dès qu'elle se trouve dans une famille (la sienne ou celle de son employeur), est « protégée » de l'exploitation d'elle-même et de son travail (ce qui reste à démontrer !). Dans ce cas-ci, l'image de la migrante célibataire (le célibat renforçant l'idée de la domesticité) supprime véritablement toutes les autres réalités des femmes migrantes.

Enfin, ces sociétés de protection, tout en étant ciblées sur le service domestique, n'en offrent pas moins une vue partielle et tronquée. Pour expliquer les migrations féminines, c'est le besoin économique qui est

23. *La Ligue*, 1895, p. 10.

presque toujours évoqué; or elles peuvent correspondre à des motivations très variées. Ainsi le placement en service peut se charger d'une connotation sociétale ou « linguistique », comme dans le cas des Luxembourgeoises qui viennent servir en Belgique francophone, à la fois pour perfectionner le français et apprendre « les bonnes manières » (comme l'a montré Germaine Goetzinger). Anne-Lise Head-König a souligné le même phénomène chez les Suisses allemandes²⁴.

L'acquisition de bonnes manières, la fréquentation du savoir-vivre bourgeois, la constitution le cas échéant d'une dot... sont autant de motifs qui poussent de nombreuses jeunes femmes à émigrer et à se placer loin de chez elles, en espérant aussi accroître leur valeur sur le marché matrimonial autochtone.

24. G. GOETZINGER, « Les servantes luxembourgeoises à Bruxelles dans l'entre-deux-guerres », *Sextant*, 15-16, p. 83-100 et Anne-Lise HEAD-KÖNIG, « La pénurie de domestiques en Suisse et ses remèdes (1870-1939) », *Sextant*, 15-16, p. 127-148.

**Sources et méthodes pour l'histoire
des « migrantes-militantes »**

**Le cas d'Yvonne Jospa, juive immigrée en Belgique,
communiste et militante anti-raciste**

Anne MORELLI et Jean-Philippe SCHREIBER

Le présent ouvrage se penche sur la manière de construire l'histoire des femmes migrantes, à partir de quelles sources et à l'aide de quelles méthodes spécifiques. Dans ce cadre, il peut sembler idéal pour des historien(ne)s de rencontrer, enfin, une femme immigrée qui, par ses engagements politiques et militants, n'a pu manquer de laisser des traces « classiques » de ses activités, traces qui pourront servir de base aux recherches historiques.

Ces traces, *a priori*, devraient être nombreuses. Yvonne Jospa n'a certes pas émigré de Bessarabie pour des raisons strictement politiques. Elle n'est donc pas d'emblée une émigrée politique¹. Toutefois, s'agissant d'une étrangère, rapidement conquise par un idéal révolutionnaire, elle a dû faire l'objet de la surveillance de la Police des Etrangers. Ces observations devraient se retrouver dans son dossier de naturalisation. Elle a en outre écrit des articles, participé à des réunions internationales, rédigé des rapports. Son activité de

1. La problématique spécifique des femmes réfugiées politiques fera l'objet d'un prochain colloque conjoint du GIEF et du Groupe d'étude sur l'histoire de l'immigration.

résistante doit être attestée par divers documents, car elle a fait l'objet, comme résistante civile, d'une reconnaissance qui a dû être étayée des preuves de son implication. Comme activiste, elle a participé aux débats politiques de son époque et a animé une Union des femmes, communiste, qui a laissé des publications, donc des traces. Comme présidente du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX), elle figure évidemment dans les procès-verbaux des réunions de l'association, elle a signé du courrier, a fait l'objet de divers hommages. Toutes ces activités ont forcément laissé des empreintes qui deviennent sources pour l'historien(ne).

Il semble donc, à première vue, que le cas de la « migrante-militante » infirmerait ce qui a été écrit précédemment dans ce volume à propos de la difficulté à localiser des sources concernant l'histoire des femmes migrantes. Les « migrantes-militantes » seraient en conséquence des « cas à part » pour l'histoire des femmes migrantes. Pourtant, nous nous attacherons ici à montrer que, même dans ce cas exceptionnellement favorable, une *femme* militante ne laisse pas autant de traces historiques qu'un homme et que, par ailleurs, Yvonne Jospa, bien que femme émancipée, n'a pu totalement échapper, à travers ses activités, au déterminant « femme » en vigueur à son époque.

Une étudiante étrangère devenue une personnalité majeure du monde associatif bruxellois

Yvonne Jospa représente une forme particulière et marginale de femme migrante. Militante politique, responsable d'associations, mère ou grand-mère de substitution pour d'aucuns, elle a largement transcendé sa condition d'immigrée pour imposer sa présence politique à son pays d'accueil. Le prestige exceptionnel dont elle a bénéficié, elle ne le doit pas uniquement, loin de là, à l'auréole de la Résistance. C'est aussi l'aboutissement du parcours d'une femme remarquable de talent, d'intelligence et de ténacité, venue à l'âge de 18 ans en Belgique, sans aucun lien avec la culture et les traditions de ce pays et qui, au bout de ce chemin, sera considérée comme une personnalité majeure de la scène associative bruxelloise.

Hava² (dite Yvonne) Groisman est née le 4 février 1910 à Poputi, dans cette Bessarabie que la guerre 1914-18 allait bouleverser, mais qui était avant le premier conflit mondial une région méridionale de la zone de résidence où étaient cantonnés les Juifs de l'Empire tsariste³. Rapidement, ses parents quittent son village natal pour la ville toute proche de Rezina. Yvonne naît au sein d'une famille de la bourgeoisie rurale, attachée à la tradition mais cultivée et aspirant à résoudre la question des Juifs en les ramenant dans leur patrie ancestrale, Israël. Yvonne perd sa mère à l'âge de dix ans et elle veut vivre un autre destin que celui qui l'attend dans ces confins de l'Europe, intolérants aux Juifs. C'est à Paris qu'elle espère se rendre après des études secondaires achevées à Kichinev (actuelle Moldavie), la capitale de la Bessarabie, où elle vit seule dès l'âge de 14 ans pour fréquenter les bancs du lycée hébraïque mixte. Mais au terme d'études secondaires qui l'ont imprégnée de culture juive, de culture russe et de culture hébraïque renaissante — elle enseignera d'ailleurs quelquefois l'hébreu durant ses premières années en Belgique — son père lui choisit Bruxelles comme lieu d'études, Bruxelles où réside déjà une famille amie, les Jospa.

Yvonne avait vécu dans sa chair la discrimination et l'injustice. Elle se voulait une jeune femme émancipée, certes issue d'une famille moderne et tolérante, mais dans une société traditionnelle où son rôle ne pouvait qu'être cantonné à celui que l'on y confiait — malgré de timides ouvertures — aux jeunes filles. Elle était juive dans une contrée fortement gagnée par l'antisémitisme, et dont la capitale, Kichinev, avait été le théâtre du pogrom le plus sanglant de ce début de XX^e siècle. Elle était démocrate dans un pays, la Roumanie (la Bessarabie était sous occupation roumaine depuis janvier 1918), dominé par un pouvoir autoritaire et fascisant, seul pays d'Europe où les Juifs n'avaient pas encore acquis l'émancipation civile et politique

2. Hava ou Howe : comme souvent, l'administration modifie ou « estropie » les noms des migrant(e)s.

3. Sur Yvonne Jospa, voir les travaux consacrés surtout à son mari, mais qui évoquent également l'épouse du militant : *Le combat de Hertz Jospa*, Bruxelles, s.d. ; J.-M. FAUX, *Hertz Jospa, une vie pour les autres*, Fondation Hertz et Hava Jospa, Bruxelles, 1991 ; *Hertz Jospa, Juif, résistant, communiste*, textes réunis par Jean-Philippe SCHREIBER, EVO-Histoire, Bruxelles, 1997.

dont ils bénéficiaient ailleurs depuis plus d'un siècle parfois— et où le *numerus clausus* en vigueur à l'encontre des Juifs l'empêchait de poursuivre des études supérieures. Ses expériences de jeunesse feront le lit de son intense aspiration à se battre pour plus de progrès, de liberté, de solidarité, de justice et d'égalité.

Arrivée en Belgique en 1928, à l'âge de 18 ans, elle s'inscrit, après un bref passage à l'Université, à la section Enfance de l'Ecole Centrale de Service social, tout en partageant l'habitation ixelloise des Jospa, ce qui scellera sa rencontre avec Hertz (ou Ghert), un amour qui ne se démentira pas tout au long d'un compagnonnage de près de quarante ans. Yvonne doit travailler en même temps qu'elle étudie ; c'est dans une œuvre laïque, l'Orphelinat rationaliste, qu'elle travaille et se frotte à la fois aux méthodes modernes d'éducation, notamment celles du docteur Ovide Decroly, et à l'émancipation des enfants. Cela la marquera à jamais. Elle sort diplômée de l'Ecole de Service social en 1933, après un stage d'une année au sanatorium pour enfants tuberculeux Lizzie Marsily, dans la Campine anversoise — là où, pendant la guerre, de nombreux enfants juifs seront placés par l'Association des Juifs en Belgique. Elle consacre en conséquence son travail de fin d'études à *La psychologie des enfants tuberculeux*.

Son premier emploi la met en contact avec les réalités d'un prolétariat industriel et contribue à forger ses convictions sociales : elle participe en effet, jusqu'à la fermeture de l'Université libre de Bruxelles par l'occupant nazi, en 1941, aux enquêtes de Guillaume Jacquemyns sur le Borinage, dans le cadre des recherches menées à l'Institut de Sociologie. Elle s'y initie à une sociologie de l'immigration naissante, marquée par l'Ecole de Chicago. Elle connaît aussi, malgré l'horreur planant sur l'Europe, une intense vie intellectuelle auprès d'une équipe stimulante et une proximité quotidienne avec la misère des populations les plus marginalisées, découvrant notamment la première vague d'immigration italienne dans les charbonnages du Hainaut.

Yvonne épouse Hertz Jospa en 1933. Tous deux sont membres du Parti communiste depuis 1931. Hertz joue un rôle de premier plan parmi les jeunes immigrés juifs bessarabiens en Belgique, surtout au

Hertz et Yvonne Jospa en 1939, avec leur fils paul (coll. privée)

Cercle des Emigrés bessarabiens, une organisation contrôlée par le Parti communiste, qu'ils fréquentent tous deux. Ce sont des intellectuels exigeants, formés à l'école du matérialisme historique, fascinés par l'aventure soviétique, devenue leur patrie mythique.

Hertz est né à Rezina, non loin du village natal d'Yvonne, en 1905. Arrivé en Belgique à l'âge de seize ans pour y mener ses études d'ingénieur à l'Université de Liège, il est durant plus de trente ans le chef du service scientifique des Laboratoires Roussel-Labunis, conjuguant son activité professionnelle avec des responsabilités croissantes dans le Parti communiste.

Conscients que l'ennemi principal du communisme et de la civilisation, à cette époque, est le fascisme, ils oeuvrent tous deux au Rassemblement universel pour la Paix qui se tient à Bruxelles, en septembre 1936, travaillent à mettre en application la politique de front uni que suscite désormais le Parti, auquel ils se vouent entièrement, et multiplient les ramifications de leur réseau, notamment au sein de la Ligue belge contre le Racisme et l'Antisémitisme. L'acquisition de la nationalité belge, en 1937, leur permet désormais de militer ouvertement, au Parti et en dehors de celui-ci.

Les liens tissés pendant les années 1930, notamment au sein de l'obédience maçonnique du Droit humain, à laquelle ils sont tous deux affiliés, leur serviront durant la guerre, dans le cadre de la Résistance ; ils leur permettront aussi de s'assurer des amitiés indéfectibles qui s'avéreront précieuses, soit au bénéfice de leur combat politique en faveur de l'Union soviétique puis de la Chine, soit plus tard encore lorsque Yvonne rassemblera autour du MRAX des personnalités venues d'horizons divers.

Durant la guerre, l'engagement antifasciste des époux Jospa se concrétise par la création du Comité de Défense des Juifs, malgré l'opposition de certains de leurs compagnons de la Résistance, rétifs à l'idée de créer une branche spécifiquement juive du Front de l'Indépendance. La mise sur pied du CDJ, à la fin de l'été 1942, se situe dans le droit fil de leurs engagements d'avant-guerre, dans les organisations de masse du Parti communiste, au Comité de Vigilance

des Intellectuels antifascistes, au Rassemblement universel pour la Paix... Fédérant des courants très divers du judaïsme belge, elle témoigne certes de la politique de front uni des communistes, mais aussi des réticences d'une partie de la gauche à l'idée de voir se prolonger face à l'ennemi commun les particularismes qui s'étaient déjà manifestés avant la guerre.

Hertz Jospa est l'animateur et l'inspirateur du CDJ jusqu'à son arrestation en juin 1943, qui le mène à Breendonk et à Buchenwald. Yvonne — ce nom qui fut le sien dans la Résistance lui resta par la suite, comme si elle ne pouvait devenir une personnalité belge qu'en se débarrassant d'un prénom par trop stigmatisant — est alors la cheville ouvrière du sauvetage des enfants juifs et du passage dans la clandestinité de très nombreuses familles. C'est elle qui se charge, jouant des relations qu'elle s'était créées avant 1940 comme auxiliaire sociale, militante et membre de la franc-maçonnerie⁴, de trouver des particuliers ou des institutions susceptibles d'accueillir les enfants juifs pourchassés. En 1943, elle avait succédé à Roger Van Praag à la direction de la section Enfance du CDJ, une responsabilité qu'elle conservera jusqu'à la Libération.

Le travail clandestin n'était toutefois pas une nouveauté pour elle. Yvonne avait dès 1936 fait passer les frontières de la Belgique à des volontaires venus d'Europe orientale afin de se battre en Espagne au sein des Brigades internationales. Elle avait fait de même avec des enfants d'Espagne et des réfugiés antifascistes du *Reich*, durant les années qui avaient précédé la guerre. De surcroît, elle imprima à un mouvement de résistance animé par des volontés spontanées le savoir-faire professionnel qu'elle avait accumulé comme assistante sociale, et l'entregent dont elle disposait. On estime qu'elle a contribué à sauver d'une mort certaine près de trois mille enfants juifs, ce qui lui a évidemment conféré une autorité morale exceptionnelle après la guerre.

L'après-guerre est celui de la poursuite des enjeux de la guerre : il faut rendre une vie digne et heureuse aux enfants survivants du

4. Elle mobilisera entre autres Marie Spaak, la mère de l'ancien Premier ministre Paul-Henri Spaak.

conflit, souvent orphelins d'un ou deux parents. Les tensions liées à cette question se cristallisent notamment au sein de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre (AIVG), dont Hertz est durant de longues années l'un des animateurs. Après quelques mois au Commissariat au Rapatriement du gouvernement belge, qui la conduit à voyager dans l'Europe entière afin d'en ramener des Belges internés et des transitaires, Yvonne travaille quelque temps comme assistante sociale au service de l'*International Refugees Organization* (IRO), l'un des principaux interlocuteurs de l'AIVG. Elle doit alors apprendre à conduire pour véhiculer son époux, rentré physiquement fort diminué des camps de concentration.

Leur vie militante est plus intense que jamais. Hertz Jospa est membre du comité central du Parti communiste de Belgique, alors qu'Yvonne milite dans son ombre. Le XI^e Congrès du PC a nommé Hertz membre de la commission de contrôle politique, la plus délicate, celle chargée de vérifier la *moralité* des membres du Parti. Ce poste, il ne le conserva pas au lendemain du XIV^e congrès, celui de la dissidence *grippiste*. Active quant à elle au Rassemblement des Femmes pour la Paix, Yvonne milite après la guerre contre le réarmement allemand, puis dans les années cinquante contre l'usage des armes nucléaires. Mais souvent, la doctrine communiste, qu'elle relaie avec dogmatisme, comme son époux, ne lui permet pas de développer un discours propre à la défense des droits des femmes, autrement qu'au moyen d'une analyse très idéologique. C'est le cas de son texte préparatoire à une intervention à la 10^e Conférence mondiale contre les bombes A et H, à Tokyo. Elle participe encore à la mise sur pied du Forum mondial des Femmes à Bruxelles, en novembre 1962, y accueillant notamment le pédagogue Jean Freinet.

La patrie des Jospa, c'est le communisme, c'est l'Union soviétique. Mais Hertz et Yvonne Jospa reviennent très déçus d'un voyage en URSS en 1962 : la bureaucratie soviétique, l'échec des espoirs suscités par la déstalinisation, l'antisémitisme et les tensions grandissantes au sein du PC ont miné leur fidélité sans faille. L'affaire Kravchenko, le lyssenkisme, le procès des blouses blanches ou Budapest auraient pu entamer leurs convictions dix ans plus tôt, mais leur foi dans le communisme était tenace.

La crise sino-soviétique précipite leur rupture avec le Parti. Au Congrès d'Anvers du PC, en avril 1963, le divorce est consommé : les *pro-chinois* sont exclus du Parti. Hertz Jospa tente jusqu'au bout, durant et après le Congrès, de concilier les points de vue ; malgré cela, une trop grande distance le sépare désormais du PC. Un an plus tard, il rejoint avec Yvonne la sécession pro-chinoise dite *grippiste* — du nom de Jacques Grippa, qui mène cette dissidence. C'est alors qu'Yvonne Jospa anime, avec quelques amies, l'Union des Femmes, fidèle à la ligne politique de la dissidence radicale du Parti communiste. Mais les mêmes motifs qui avaient amené Hertz à se distancier du Parti communiste belge motivent ses rapports critiques avec la sécession pro-chinoise, où il est pourtant membre du comité central, et précipitent sa fin brutale, en 1966, alimentée par de graves dissensions avec Jacques Grippa.

Depuis l'avant-guerre, Yvonne est animée par la lutte contre le racisme et les discriminations. Si Hertz n'a eu que le temps de voir naître le Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme et pour la Paix (MRAP), qui deviendra en 1966 le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX), Yvonne en sera l'âme durant près de 35 ans. Elle y réunira des amis de toujours, des militants ou des personnalités rencontrées au gré de ses engagements : les écrivains Albert Aygueparse et David Scheinert, le peintre Roger Somville, le pianiste Naum Sluszny, Edith Buch, Guy Cudell, puis plus tard le juriste François Rigaux ou le politologue Marcel Liebman qui sensibilisera une partie de la gauche juive de Belgique au sort des Palestiniens. S'y retrouveront aussi, comme au Front de l'Indépendance à l'époque de la Résistance, des croyants tout autant que des militants de la laïcité, tel Paul Danblon ou Georges Van Hout. Yvonne utilise pleinement son prestige de résistante et ses talents de « rassembleuse » en faveur du MRAX. Elle y défendra les immigrés, les victimes du racisme et les droits des étrangers, en ne déliant jamais le racisme de ses racines économiques. Elle installe les locaux du MRAX et son centre d'accueil dans la commune bruxelloise de Saint-Josse, où elle jouit de la sympathie du bourgmestre Guy Cudell. Un territoire où, rapidement, la majorité des habitants sera étrangère ou d'origine immigrée, renforçant la fonction de permanence sociale du MRAX.

Le MRAX s'efforce aussi de lutter, dès ses premières années d'existence, contre la prescription des crimes nazis en Allemagne. Sa commission juridique travaille patiemment à l'élaboration d'une proposition de loi réprimant le racisme, combat entamé en 1966 avec les propositions Moulin et Glinne, qui aboutit à l'adoption de la loi Moureaux en 1981.

Sfia Bouarfa, députée régionale bruxelloise depuis 1995, illustre cette génération de jeunes immigrés ou de jeunes militants progressistes que la rencontre avec Yvonne Jospa a transformés. En 1971, elle obtient une bourse pour étudier en Belgique. Elle débarque à Bruxelles et cherche un logement. On lui refuse une chambre... parce qu'elle est Marocaine : cruelle prise de conscience et début du combat politique en Belgique. Elle rencontre au MRAX Yvonne Jospa qui la fait militer contre la guerre du Viêt-Nam, pour la Palestine, contre la Grèce des colonels et contre Pinochet. Bien d'autres vocations militantes naissent au contact de cette femme pétrie de courage, de volonté, et d'amour des autres.

On évoque souvent son mari pour comprendre l'inlassable combat d'Yvonne, qu'elle aurait porté comme par procuration, par fidélité. Mais il faut sans doute aussi l'analyser à l'aune de sa vie d'orpheline — elle a perdu sa mère dans sa plus tendre enfance — et du rapport intense entretenu avec son père, dans de multiples courriers qui, malheureusement, ne sont pas conservés. Elle lui confiait ses rêves et ses difficultés de jeune femme de vingt ans, définitivement éloignée du giron familial, et dans ses lettres transparait vraisemblablement aussi la capacité d'Yvonne à dépasser les rivalités pour se poser en rassembleuse, comme son père, lui qui faisait office d'autorité morale pour régler les conflits.

Fidèle à la mémoire de son mari défunt, acharnée à faire vivre son souvenir et l'évocation du travail qu'il a accompli, Yvonne devient, à partir des années quatre-vingt surtout, une militante de la mémoire. Elle s'emploie à faire connaître la part prise par la Résistance juive dans la Résistance en Belgique, elle milite au sein de l'Union des Anciens Résistants juifs de Belgique, fondée en 1964 afin d'être un instrument du combat contre la résurgence de l'extrême droite, y

contribuant à soutenir les recherches menées par Maxime Steinberg sur la résistance et la déportation des Juifs en Belgique.

D'elle qui parlait peu mais écoutait beaucoup, retenons ces quelques phrases d'un discours prononcé lors d'un Congrès international des Anciens Résistants juifs tenu en Israël en mai 1985 : « Parmi les résistants de la Deuxième Guerre mondiale, il en est au moins de deux sortes. Il y eut ceux qui, la paix une fois revenue, estimèrent que le combat était terminé et que l'heure de la paix était aussi celle du repos. Il y en eut d'autres. Ceux-là ont considéré que leur engagement dans la résistance aurait eu peu de sens si, sous les ruines du nazisme, de nouvelles formes d'injustice, de discrimination et d'oppression réapparaissaient dans les pays autrefois occupés. Par fidélité pour les disparus, et surtout par respect pour les vivants, nous avons cru que la vigilance était indispensable en créant le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie ».

Il n'est pas innocent que ce Congrès se soit tenu en Israël et qu'elle y ait pris la parole. Née comme Hertz dans un milieu sioniste, nourrie de culture juive et hébraïque, Yvonne a suivi les variations du communisme à l'égard de la question nationale juive et de la création d'un Etat juif. Bien que toujours restée fidèle à ses idées d'extrême-gauche, la dimension juive est demeurée très forte chez elle, et elle a entamé, dans les quinze dernières années de sa vie surtout, un retour vers ses racines juives qui l'a amenée à des sentiments toujours critiques, mais plus positifs, à l'égard d'Israël. Elle a peut-être mieux vécu que son mari la tension entre la fidélité à l'internationalisme communiste et la perpétuation d'une spécificité juive, entre autres raisons parce qu'elle était sans doute plus pragmatique qu'il ne l'était.

Certes, c'est le militantisme politique qui lui permet d'échapper à sa condition de femme ; mais c'est bien la migration, qui constitua chez elle une nécessité pour échapper à l'oppression, qui a forgé son ouverture à une dimension nouvelle. Ce n'est très vraisemblablement pas en Bessarabie qu'elle aurait pu devenir franc-maçonne et cultiver dans ce type de cénacle l'humanisme qu'elle portait en elle.

Si Yvonne et Hertz Jospa eurent indubitablement une vision politique partagée, Yvonne n'apparaît pourtant que dans l'ombre de Hertz, sauf lorsque les circonstances la laissent seule : durant la

guerre, lorsqu'il est arrêté ; après sa mort, lorsque son courage extraordinaire, trempé dans les difficultés de l'occupation et du travail clandestin, va à nouveau se révéler et lui donner sa véritable stature. Comme s'il lui fallait ne plus être avec son mari pour s'en émanciper et apparaître au grand jour.

Yvonne Jospa est décédée à Bruxelles, le 20 janvier 2000. En janvier 2003, une rue du territoire de Bruxelles-ville lui a été attribuée et est devenue la rue Yvonne Jospa.

Des traces, mais moindres que celles d'un homme

La question que nous nous posons à l'entame de cette biographie sommaire d'Yvonne Jospa, et qui est au cœur des préoccupations méthodologiques de cet ouvrage, demeure : *comment* écrire ce type de biographie ? Ou, en d'autres termes : quelles traces, utilisables pour l'historien-ne, cette migrante-militante a-t-elle laissées au cours de ce parcours exceptionnel ?

La connaissance que nous pouvons avoir de la vie d'Yvonne Jospa et de son parcours militant est basée sur divers types de sources accessibles : elle est l'auteure de publications scientifiques dans le cadre de l'Institut de Sociologie où elle a travaillé ; elle a rédigé des articles publiés et la préface d'un livre⁵ ; elle a entretenu de la correspondance ; elle a rédigé des rapports pour ses supérieurs hiérarchiques, notamment dans le cadre du Parti communiste ; elle a laissé des archives assez touffues ; elle a été à la fin de sa vie l'objet de plusieurs interviews et a été longuement filmée.

Pourtant, s'agissant d'une femme, elle a certainement laissé moins de traces documentaires que si elle avait été un homme — avec cette nuance que, homme ou femme, un militant politique d'extrême gauche laisse souvent relativement peu de documents derrière lui. Si la correspondance suivie qu'elle entretint longtemps avec son père a malheureusement disparu, on pourrait espérer que ses propres archi-

5. Préface pour le livre d'Albert MARTENS, Luc WALLEYN, Veerle HOBIN, et Guido MUELENAER, *Diviser pour régner, le racisme comme stratégie* (EPO 1982). Yvonne Jospa est alors présidente du MRAX.

ves se révèlent très utiles pour reconstituer son itinéraire. Or, curieusement, jusqu'à la mort d'Hertz Jospa, ce sont essentiellement les activités du *mari* d'Yvonne que ces archives nous restituent. Elle-même n'apparaît que dans l'ombre de Hertz, sauf quand les circonstances la laissent seule, comme durant la guerre, lorsqu'il est arrêté. A ce moment, Yvonne révèle son courage extraordinaire et affronte les difficultés de l'occupation et du travail clandestin. Elle va se révéler et montrer sa véritable stature, qui affleure à travers les documents disponibles.

Pendant l'été 1944, par exemple, elle rédige pour le Parti communiste belge un rapport d'activités essentiel pour retracer l'histoire de la Résistance⁶. Après la mort de son mari aussi, Yvonne Jospa sort de l'ombre. Elle sera alors membre du Comité d'Hommage des Juifs de Belgique à leurs Héros et Sauveurs et de l'Union des Anciens Résistants juifs de Belgique, ainsi que présidente du MRAX. Comme si la présence de son mari l'avait empêchée de s'en émanciper et de prendre d'importantes fonctions en charge.

À partir de la mort de Hertz en 1966, les archives Jospa ne concernent évidemment plus qu'Yvonne, mais avant cette date il est difficile d'isoler ce qui lui est personnellement lié. Les archives montrent les centres d'intérêt du *couple* Jospa, mais il n'est pas évident de distinguer ce qui a trait à l'un ou à l'autre. Ainsi, un manuscrit intitulé *Principes fondamentaux de philosophie marxiste* est clairement attribuable à Hertz ; mais qu'en est-il du reste ?

Dans certains cas, fort rares, les documents peuvent manifestement être attribués à Yvonne. Il en est ainsi d'un dossier contenant le matériel relatif à une réunion internationale contre les armes atomiques, qui s'est tenue à Tokyo du 24 au 26 juillet 1965 et à laquelle Yvonne Jospa a participé. On y trouve un carnet de notes, des observations politiques et personnelles sur les participant-e-s, les apports de la conférence, des remarques sur les maladies découlant

6. La trilogie de Maxime STEINBERG retraçant la traque dont ont été l'objet les Juifs de Belgique (*L'Etoile et le fusil*, Bruxelles, 1983-1986) est pour certaines analyses largement construite autour de son rapport.

de l'usage des armes atomiques, des notes sur les rencontres avec les diverses délégations, des brouillons de lettres à son mari et son fils.

Le *Bulletin* de l'Union des Femmes nous révèle que c'est Yvonne Jospa qui fait un exposé à la séance inaugurale de cette association de femmes communistes⁷. Les archives Jospa nous laissent imaginer que c'est en réalité Yvonne qui a presque totalement rédigé le bulletin, qui a fait la lettre de présentation qui accompagne le premier numéro et qui l'a matériellement envoyé à son « fichier », qui reprend plus de 350 noms⁸. Au détour de ces archives, on découvre incidemment le rôle actif d'Yvonne Jospa au sein du Forum mondial des Femmes, du Conseil mondial des Femmes, ou de la Fédération démocratique internationale des Femmes, mais sans que ces activités succédanées de la « grande » politique menée par son mari, aient été mises en valeur.

La présence d'Yvonne dans d'autres archives est manifestement aussi plus discrète que si elle avait été un homme. Ainsi, si les dossiers de naturalisation peuvent être une source précieuse pour l'historien-ne⁹, cette source nous échappe pour Yvonne Jospa. Elle est en effet devenue belge car son mari l'est devenu et parce que, en fonction de la législation de l'époque, elle a « suivi » la nationalité de son mari.

On pourrait croire que les archives du Parti communiste belge ont gardé des traces tangibles de l'activité politique inlassable d'Yvonne Jospa. Ces archives conservent bien un épais dossier de la Commission de contrôle politique du PCB, mais au seul nom de Hertz Jospa toutefois¹⁰. Quarante-trois pièces lui sont consacrées, mais aucune spécifiquement à Yvonne. Tout au plus est-elle une mention dans le dossier de son mari ou dans celui de la scission pro-chinoise, dite *grippiste*. Si le Ministère de la Santé publique a bien établi un dossier de résistance civile pour Yvonne, elle était cependant moins

7. Le 25 septembre 1965 : voir le n°1 du journal en date d'octobre 1965.

8. Archives Jospa, boîte 1.

9. Voir dans ce volume la contribution de Sarah Vanessa Losego.

10. CARCOB, 33 rue de la Caserne, 1000 Bruxelles, dossier n°2413. Il est peu probable que les archives roumaines aient gardé trace dans leurs dossiers d'une jeune fille de 18 ans, peu politisée au départ de son pays.

politiquement suspectée que son mari, même si en 1950 elle perdit son emploi à l'Organisation internationale des Réfugiés — parce que considérée comme communiste¹¹.

Ayant vécu très âgée, Yvonne Jospa a fait l'objet de diverses interviews et a participé au film *Comme si c'était hier* consacré au sauvetage des Juifs, que la presse, même en France, a largement répercuté¹². Mais il est peut-être caractéristique que ce soit Hertz et non Yvonne qui ait été l'objet d'une brochure et d'un livre¹³.

Un parcours d'émancipation... mais un parcours de femme

À travers la migration, Yvonne Jospa s'est ouverte à des dimensions politiques et philosophiques qu'elle n'aurait pu imaginer en Bessarabie. La nécessité d'échapper à l'oppression en vigueur dans ce pays lui a fait découvrir, en Belgique, l'action politique au sein du Parti communiste et l'humanisme dans la franc-maçonnerie. Sa migration et son militantisme lui ont donc permis, dans une certaine mesure, d'échapper à la condition féminine traditionnelle à laquelle elle était promise.

Toutefois, malgré les signes évidents de son émancipation, son parcours demeure conditionné par son statut de femme, même là où Yvonne est le plus à l'avant-garde, notamment dans sa vie militante. La profession qu'elle a choisi d'exercer, celle d'assistante sociale, est un métier considéré comme « féminin ». C'est à travers cette profession qu'elle entre dans la Résistance. Elle ne s'y occupe ni des attaques à main armée ni de la suppression des collaborateurs, mais bien de sauver des enfants, tâche classiquement « féminine ». Elle n'est pas un

11. Lettre de l'OIR en date du 2 octobre 1950 (archives Jospa, boîte 8).

12. Interviews effectuées notamment par José Gotovitch et Jean-Philippe Schreiber, puis par la Fondation de la Mémoire contemporaine (par Vincent Decastecker, 21 décembre 1998, et Martine Goldberg, 17 janvier 1995, 8 février 1995, 17 mai 1995). Le film de Myriam Abramowicz, qui date de 1979, a fait l'objet d'un article dans *L'Humanité*, le 30 octobre 1980, citant notamment Yvonne Jospa.

13. Respectivement : J.-M. FAUX, *Hertz Jospa, une vie pour les autres*, op. cit. et *Hertz Jospa, Juif, résistant, communiste*, textes réunis par J.-Ph. SCHREIBER, op. cit.

résistant comme les autres, mais bien une *femme* résistante, même si le sauvetage de centaines de vies a dépendu de sa détermination et de sa rigueur.

Dans le parti communiste, elle est avant tout la *compagne* de Hertz Jospa. Ses activités militantes vont se développer dans les domaines de prédilection des *femmes* communistes de cette époque : la défense de la paix et les activités pour les enfants¹⁴. Ce sont là des territoires où il est possible de mobiliser et recruter des femmes pour le parti. L'Union des Femmes, le Conseil mondial des Femmes, le Rassemblement des Femmes pour la Paix et le Forum mondial des Femmes sont donc autant d'occasions d'organiser des femmes communistes ou proches du Parti communiste, mais ce n'est évidemment pas là que se décide la ligne du parti ! Les femmes sont les « auxiliaires » de structures politiques ayant, elles, un rôle décisionnel mais qui, comme tout lieu de pouvoir de l'époque, sont peu accessibles aux femmes.

En tant que présidente du MRAX, Yvonne Jospa a toujours beaucoup insisté sur le maintien d'un service social dans les bureaux de l'association. Elle justifiait cette insistance par la nécessité de rester, dans ce quartier populaire, à l'écoute des préoccupations réelles des migrants afin de les faire relayer par le MRAX sur le plan politique. Ce point de vue était certes hérité de son propre passé de migrante et de sa formation d'assistante sociale, mais on peut aussi y détecter une habitude très « féminine » de privilégier le concret et le pragmatique par rapport à la rhétorique.

Par ailleurs, au coeur même de son activité politique, elle reste irrémédiablement femme, et nous touche en cela. De Tokyo, où elle participe à une réunion internationale contre l'usage des bombes atomiques, elle rassure son mari et son fils : elle ne prolongera pas son séjour et rentrera à la maison avant même la fin de l'ensemble du programme : « Je ferai l'impossible pour rentrer dès la fin de la conférence ». Et entre deux observations sur les apports politiques de la

14. Le dossier 14 de ses archives est consacré à l'organisation des pionniers, le dossier 16 au Conseil mondial des Femmes. Sur les femmes de gauche dans le Mouvement pour la Paix : J. GOTOVITCH, « Femmes pour la paix : une « nébuleuse » laïque » dans *Femmes, libertés, laïcité*, édité par Y. MENDES da COSTA et A. MORELLI, Ed. de l'Université de Bruxelles, 1989, p. 119-126.

conférence, elle nous surprend par une inquiétude que ne doivent pas partager beaucoup d'hommes, même d'aujourd'hui, lorsqu'ils laissent leur femme et enfants à la maison pour effectuer une mission à l'étranger. La « féminité » d'Yvonne Jospa tient en cette petite phrase inquiète : « Comment vous êtes-vous arrangés avec les repas ? »¹⁴.

Enfin, si Yvonne Jospa, via son militantisme, a largement transcendé sa condition d'immigrée pour imposer sa présence politique à son pays d'accueil, elle a par la même occasion, du moins partiellement, réussi à échapper à l'absence de sources qui frappe tant de destins propres aux femmes migrantes. Il serait donc tentant de conclure qu'elle a réussi à échapper à l'anonymat. Mais si Yvonne Jospa a été un nom marquant de la vie associative à Bruxelles et si une rue de la capitale lui a été attribuée, n'oublions cependant pas qu'elle est connue sous un nom qui, doublement, n'est pas le sien, puisque *Yvonne* est un pseudonyme de guerre et *Jospa* le nom de son mari. Hava Groisman, elle, reste irrémédiablement inconnue...

14 Archives Jospa, boîte 3, juillet 1965.

Lectures

Luc CAPDEVILA, François ROUQUET, Fabrice VIRGILI et Danièle VOLDMAN, *Hommes et femmes dans la France en guerre (1914-1945)*, Paris, Payot, 2003, 362 p.

Les deux conflits mondiaux sont, c'est un lieu commun historiographique, des « guerres totales ». Brouillant les frontières entre l'avant et l'arrière, ils mobilisent et bouleversent toutes les franges des sociétés qui y sont impliquées. Ce livre analyse, au travers du cas français, l'un des effets centraux de ce processus de « totalisation » de la guerre au XX^e siècle, à savoir la manière dont les guerres modifient les rapports sociaux entre les sexes. Ce sujet peut sembler *a priori* bien balisé, tant les conséquences à long terme des deux conflits mondiaux sur les identités de genre ont suscité une abondante littérature. Mais cet aspect passe ici au second plan. L'originalité de cet ouvrage collectif tient à sa chronologie : il se concentre sur les périodes de guerres, dont il propose une relecture au travers du prisme du genre.

Ce livre débute par une excellente introduction théorique et historiographique sur les concepts de genre et d'identité de genre. Les auteur(e)s replacent très opportunément leur questionnement dans le cadre des interrogations sur les identités (de classe, de nation, d'ethnie, de génération, ...etc.) qui traversent actuellement l'ensemble des sciences sociales. Ils rappellent également que si les modèles discursifs sont intéressants à étudier parce qu'ils énoncent ce que doivent être les rôles sociaux des hommes et des femmes, la réalité vécue est toujours plus complexe. Cet ouvrage place d'ailleurs, et c'est l'un de ses principaux mérites, au cœur de son analyse les écarts - assumés ou subis - entre normes théoriques, modèles de pratiques sociales et comportements individuels en guerre.

Le corps du travail se divise en trois parties. La première analyse les mobilisations des hommes et des femmes au cours des deux conflits mondiaux. Elle souligne la transformation progressive, quoique non exempte d'hésitations et de reculs, de la place dévolue à chacun(e) dans les dispositifs de défense de la nation entre 1914 et 1945. La société

française, contrainte par la dimension totalisante du conflit, doit au cours de la Première Guerre mondiale repenser le partage traditionnel des tâches. Les femmes, dans un premier temps cantonnées dans le domaine de l'assistance, remplacent partiellement les hommes dans le processus de production. La Seconde Guerre mondiale accentue cette évolution des mobilisations. L'occupation de la France entre 1940 et 1944 perturbe l'organisation sexuée de la nation en guerre telle qu'elle avait été imaginée précédemment. Les femmes comme les hommes se retrouvent désormais directement face à l'agresseur et soumis à son autorité, si bien que les conditions du féminin et du masculin en guerre tendent fortement à se rapprocher.

Un tournant culturel s'opère donc entre 1914 et 1945. Les hommes sont progressivement amenés à associer les femmes à la défense de la collectivité, à l'ensemble des activités de production, bref à leur donner une place nouvelle dans l'espace public. Il est frappant de constater que ce changement se produit au moment même où leur identité masculine est frappée de plein fouet par les expériences de guerre : les mutilations physiques et morales de 14-18, la défaite traumatisante de 1940, l'expérience douloureuse de la captivité ou encore l'amalgame avec les femmes dans la soumission à l'ennemi en 1940-1944 sont lus comme autant d'atteintes à la virilité.

La deuxième partie de l'ouvrage examine comment l'Etat contrôle la sexualité et la morale au cours des deux conflits mondiaux. La préservation des bonnes moeurs est considérée comme un facteur stratégique déterminant en temps de guerre : seule une totale intégrité morale et sexuelle garantit la vaillance des troupes, et donc une issue favorable au conflit. Le processus de « totalisation » renforce incontestablement le rôle de l'Etat, qui prend tour à tour les figures d'un « Etat-chaperon », d'un « Etat-démographe », d'un « Etat-père » ou encore d'un « Etat-gendarme ». En comparant les deux guerres mondiales, on constate un relatif *continuum* dans les politiques sexuelles de l'Etat. Qu'il soit républicain ou vichyste, l'Etat s'introduit systématiquement dans la sphère privée durant les périodes de conflit, ce qui fait écrire aux auteur(e)s que les guerres ont pour effet de transformer le sexe en « une affaire d'Etat ». Cette mise à nu de certaines continuités est rendue possible par la comparaison entre les deux guerres qui forme le cœur de cet ouvrage. De manière générale, l'option d'étudier la période 1914-1945

comme un tout, si elle n'est pas neuve, apparaît ici particulièrement fertile.

Quant à la troisième partie du travail, elle décrit les réactions individuelles face aux bouleversements causés par les guerres totales. En effet, si les femmes comme les hommes ont été l'objet des préoccupations des pouvoirs publics et des états-majors, « le sentiment de soi ne se décrète pas, et les choix des temps troublés ont des ressorts individuels ». Au cours des deux conflits mondiaux, un certain nombre d'hommes et de femmes se retrouvent par la force des choses projetés hors des modèles identitaires assignés à chaque sexe. Un vacillement relatif des identités sexuées traditionnelles s'opère, la frontière de genre semblant devenir plus fluide.

Des hommes, très minoritaires, refusent la violence et la souffrance des combats, rejetant du même coup les assignations viriles. Il s'agit notamment des insoumis, des zazous, des embusqués ou des soldats qui se mutilent volontairement (voire se suicident) pour échapper aux contraintes du champ de bataille. L'analyse de ces cas-limites est passionnante, mais on peut tout de même se demander dans quelle mesure tous ces refus de la guerre doivent être lu sous l'angle du genre. S'il est vrai que « la guerre engageait les hommes dans leur rapport à la masculinité », elle ne se résume pas à cela. Ces refus ont le plus souvent des causes multiples, entrecroisées, variables selon les individus et parfois totalement étrangères aux conceptions de la masculinité ou de la féminité. Cette question mérite incontestablement d'être approfondie par les historien(ne)s dans le futur, par exemple en travaillant systématiquement sur les traces individuelles laissées par ceux et celles qui se retrouvent, de gré ou de force, plongés dans la guerre.

Au final, les conflits 14-18 et 39-45 apparaissent comme des moments de crispations identitaires, mais également comme des périodes où s'ouvrent de nouveaux possibles au sein du système de genre. Les auteur(e)s concluent que les deux conflits mondiaux modifient fortement en France les rapports sociaux entre les sexes et les représentations identitaires de chacun(e).

On l'aura compris, ce livre constitue une excellente synthèse sur les identités de genre au cours des deux guerres mondiales. C'est un travail qui, tout en fourmillant d'informations sur une multitude de

sujets, impressionne par sa capacité à lier en un ensemble cohérent des sources et des travaux très disparates. Sa bibliographie, dont on appréciera le caractère profondément international et interdisciplinaire, est très complète tant sur les guerres au XX^e siècle que sur le genre. Cet ouvrage collectif a également le mérite d'ouvrir de nombreuses pistes de recherches. Les auteur(e)s s'en tenant strictement aux limites chronologiques des conflits, la question de la pérennité des bouleversements que connaît le système de genre au cours des guerres reste malheureusement dans l'ombre. Dans quelle mesure ces changements furent-ils décisifs et durables ? On aimerait par exemple en savoir plus sur les sorties de guerre, ces périodes particulièrement délicates de retour à la « normale » et de recomposition sociale, familiale, identitaire. De même, l'influence des deux guerres mondiales dans les mutations que connaissent les identités masculine et féminine au cours du XX^e siècle mériterait d'être réévaluée à la lumière de cette analyse des périodes de conflits. Il faut donc souhaiter que des études aussi fines soient réalisées sur l'héritage de ces guerres et, de manière plus générale, sur le long terme en y incluant les périodes plus pacifiques du XX^e siècle.

Écrit à huit mains, dans un style clair et agréable, cet ouvrage montre tout l'intérêt de relire des événements supposés connus au travers de cette indispensable catégorie d'analyse qu'est le genre. Il mérite à coup sûr l'attention des historien(ne)s du genre comme celle des spécialistes de l'histoire de la guerre. Souhaitons qu'il constitue l'un des premiers jalons d'un dialogue entre ces deux champs historiographiques qui trop souvent s'ignorent mutuellement.

Bruno BENVINDO

Ont collaboré à ce numéro:

- Antiochos**, Anastasia (licenciée en histoire ULB)
Benvindo, Bruno (doctorant en histoire ULB)
Bianchi, Bruna (Università Ca' Foscari di Vernezia)
Caestecker, Franck (Centre d'Etudes Guerres et Sociétés, Bruxelles)
Fernandez Asperilla, Ana (Centro de documentacion de la emigracion espanola, Madrid)
Gillen, Jacques (licencié en histoire ULB)
Gubin, Eliane (Université libre de Bruxelles)
König, Mareike (Deutsches Historisches Institut, Paris)
Leite, Carolina (Universidade do Minho, Braga)
Losego, Sarah Vanessa (Université de Trèves)
Mattes, Monika (Université Technique, Berlin)
Morelli, Anne (Université libre de Bruxelles)
Percò, Daniela (Museo etnografico, Belluno)
Piette, Valérie (Université libre de Bruxelles).
Schreiber, Jean-Philippe (FNRS, Université libre de Bruxelles)
Summers, Anne (Research Fellow at Women's Library, Londres)

Textes réunis et coordonnés par Anne Morelli et Eliane Gubin.

Photographies

Centro de Documentación de la Emigración Española (CDEE). Fundacion 1° de Mayo; Coll. privée (C. Leite); Coll. privée (J. Haubanestel); *Selva di Cadore come era. Selva da nosakàn*, Union de i Ladiñ de Selva, Pubblicazioni e Studi n.6, Tipografia Piave-Belluno, 1993; *La mémoire retissée. Une histoire en photos de l'immigration en Belgique au 20^e siècle*, coord. par A. Morelli et J.-Ph. Schreiber, Maison de la Culture de la Région de Charleroi-ULB, sd.

Revue Sextant

Comité scientifique

Claire Billen, Marie-Sylvie Dupont-Bouchat,
Madeleine Frédéric, Eliane Gubin,
Andrée Lévesque, Bérengère Marquès -Pereira,
Anne Morelli, Valérie Piette, Jean Puissant,
Eliane Richard, Anne Summers

Secrétariat de rédaction

GIEF-ULB
Eliane Gubin
Avenue Franklin Roosevelt 50 CP 175/01
1050 Bruxelles
Télécopieur 00 32 2 650 39 19

Couverture

Isabelle Grosjean
Photo: Foto Archivi e Multimedia (Roma)

La revue est en vente au numéro directement aux Presses de l'ULB
avenue Paul Héger, 42 1050 Bruxelles
Commande par courrier:
av. F. Roosevelt 50 CP 149 1050 Bruxelles
Téléphone : 32 2 649 97 80
Fax 32 2 647 79 62
Courriel : bdufour@ulb.ac.be

Sextant est aussi disponible par abonnement au prix de
- 23 euros/an + frais de port 2,5 euros pour la Belgique
- 25 euros/an + 2,50 euros frais de port pour l'étranger
à régler par virement bancaire
- au compte GIEF 001-2212022-13 pour la Belgique
- au compte bancaire BE 08 001-2210*22-13 Code Swift
GEBABEBB pour l'étranger.

Sextant

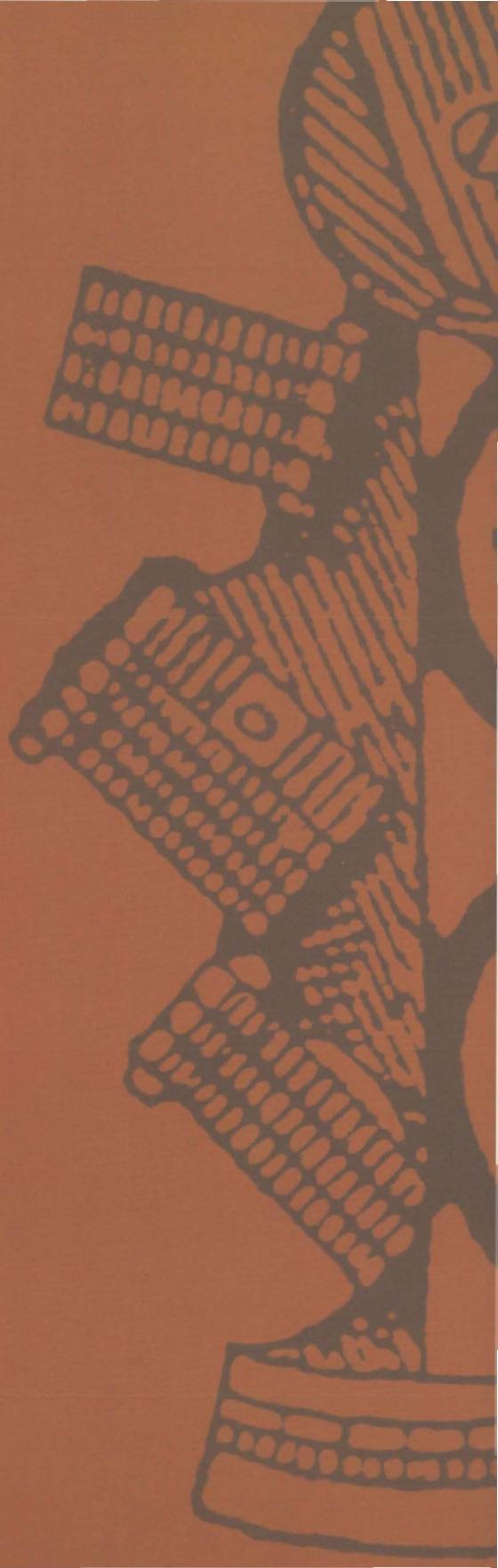
Femmes migrantes

Contributions de

Anastasia Antiochos,
Bruna Bianchi,
Franck Caestecker,
Ana Fernandez Asperilla,
Jacques Gillen,
Eliane Gubin,
Mareike König,
Carolina Leite,
Sara Vanessa Losego,
Monika Mattes,
Anne Morelli,
Daniela Perco,
Valérie Piette,
Jean-Philippe Schreiber,
Anne Summers.

Textes réunis et édités par

Anne Morelli et Eliane Gubin.



Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires
publiées par le Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'ULB
et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par le *Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes* de l'Université libre de Bruxelles, ci-après dénommé GIEF-ULB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par le GIEF-ULB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec le GIEF-ULB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, le GIEF-ULB aura pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc.-. Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination du GIEF-ULB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les Bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par le GIEF-ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation au GIEF-ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser au Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes GIEF-ULB, Secrétariat de rédaction, 50 avenue F. Roosevelt CP175/01, 1050 Bruxelles ou par courrier électronique à sextant@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis. Toutefois les copies numériques ne peuvent être stockées dans une autre base de données dans le but d'y donner accès ; l'URL permanent (voir Article 3) doit toujours être utilisé pour donner accès à la copie numérique mise à disposition par les Bibliothèques.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références au GIEF-ULB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.